



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 mai 2016

6767, chemin de la Côte-des-Neiges

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

10.04 Commentaires

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de commentaires du maire et des conseillers.

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions et de demandes du public.

10.06 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs et du greffe

Correspondance.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166801002

Accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc. le contrat pour l'aménagement de la rue Buchan à partir de l'avenue Mountain Sights jusqu'à l'amorce de la future esplanade Victoria (300 m vers l'est), incluant la création d'une placette à l'angle de l'avenue Mountain Sights et de la rue Buchan, et autoriser une dépense à cette fin de 2 432 447,03 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (8 soumissionnaires). - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-006.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1167291001

Autoriser la prolongation du contrat de Sciage de Béton 2000 inc., pour la location d'une scie à béton à lame de 36 pouces avec opérateur, incluant les accessoires, pour une période d'environ six mois, pour la réalisation en régie des travaux de réfections mineures de trottoirs et autres travaux de voirie, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 14-13412, et autoriser une dépense à cette fin de 54 411,92 \$ (taxes incluses) applicable aux taux de 2016, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

20.03 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1167291005

Autoriser la prolongation du contrat de la compagnie Qualinet Environnement inc. pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128, et autoriser une dépense à cette fin de 53 978,27 (taxes incluses) pour l'année 2016.

20.04 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1167291002

Autoriser la prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour l'année 2016, à D.C. Excavation inc., aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 13-12588, et autoriser une dépense à cette fin de 150 528,03 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

20.05 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1167291003

Autoriser la prolongation du contrat à ABC Environnement inc. pour le nettoyage des chambres de vannes dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2016, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 14-13660, et autoriser une dépense à cette fin de 101 638,77 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

20.06 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1167291006

Accorder à Qualivac inc. le contrat pour les travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus aux conditions de la dite soumission, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 2 ans (2016 et 2017), et autoriser une dépense à cette fin de 216 691,08 \$, taxes incluses (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public numéro 16-15029.

20.07 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1167291004

Autoriser la prolongation du contrat à Hewitt Équipements Itée pour la location d'une rétrocaveuse de 95 hp sans opérateur, avec entretien et accessoires pour une période de 12 mois, aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission TP-TECH-2011-26, et autoriser une dépense à cette fin de 81 305,72 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

20.08 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1155302013

Autoriser une dépense additionnelle de 7 016,89 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de transformation du terrain de pétanque en jardins d'agriculture urbaine de légumes et de fines herbes dans le parc de la Confédération, dans le cadre du contrat accordé à Les Constructions Argozy inc., (résolution CA16 170059) majorant ainsi la dépense à cette fin de 55 009,79 \$ à 62 026,68 \$ comprenant tous les frais accessoires.

20.09 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1165946004

Accorder à Lignes-Fit inc. le contrat pour les travaux de marquage de chaussée pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 47 786,48 \$ taxes incluses (4 soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation numéro 16-15182.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1165265006

Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 5 800 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
L'Association St-Vincent et Grenadines de Montréal inc. Case postale 396, Station Snowdon Montréal (Québec) H3X 3T3 a/s M. Alfred Dear, président	Pour aider à l'organisation de leurs nombreuses activités annuelles dans l'arrondissement.	TOTAL : 250 \$ Jeremy Searle 250 \$

<p>Groupe Caribbean Pioneer Women of Canada 6767, chemin de la Côte-Saint-Luc, bureau 308 Montréal (Québec) H4V 2Z6</p> <p>a/s Mme Janet Smith</p>	<p>Afin d'aider à l'organisation des activités culturelles, récréationnelles et sociales de cet organisme.</p>	<p>TOTAL : 300 \$</p> <p>Russell Copeman 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$</p>
<p>La Ligue des Noirs du Québec 5201, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2</p> <p>a/s M. Peter Francis, président</p>	<p>Dans le cadre de ses activités annuelles touchant la justice sociale et les droits de la personne, notamment la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition qui aura lieu le 23 août 2016.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Marvin Rotrand 500 \$ Magda Popeanu 500 \$</p>
<p>Carrefour jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges Carrefour jeunesse-emploi de CDN 6555, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 2A6</p> <p>a/s M. Brian Smith, coordonnateur de projet</p>	<p>Pour aider à l'organisation des activités annuelles communautaires lors de la Fête du Canada, le 1^{er} juillet 2016 dans le parc Van Horne.</p>	<p>TOTAL : 750 \$</p> <p>Russell Copeman 250 \$ Lionel Perez 250 \$ Magda Popeanu 250 \$</p>
<p>12^e Groupe scout Notre-Dame-Grâce 5333, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2</p> <p>a/s M. Gabriel Noël-Letendre, animateur responsable</p> <p>ÉMETTRE LE CHÈQUE À :</p> <p>12^e Poste Kampi NDG À : M. Gabriel Noel-Letendre, animateur responsable 1294, rue Panet Montréal (Québec) H2L 2Y8</p>	<p>Afin d'aider à amasser des fonds lors d'un souper-bénéfice qui permettront à des jeunes de 14 à 18 ans de découvrir l'Est du Canada au cours d'un voyage d'une durée de 12 jours.</p>	<p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Peter McQueen 250 \$</p>

<p>BalconFête/Porchfest a/s Aurora Robinson et Sara Ring</p> <p>Fiduciaire : Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce, bureau 204 Montréal (Québec) H4A 1N1</p> <p>a/s Mme Halah Al-Ubaidi, directrice générale</p>	<p>Afin d'aider à l'organisation des activités du Festival Balconfête/Porchfest qui aura lieu les 7 et 8 mai 2016.</p>	<p>TOTAL : 450 \$</p> <p>Peter McQueen 200 \$ Jeremy Searle 250 \$</p>
<p>Organisme de participation de parents (OPP) de l'école Notre-Dame-des-Neiges 5309, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3T 1Y4</p> <p>a/s Nancie Valenti, vice-présidente du CÉ de l'école Notre-Dame-des-Neiges et de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal</p> <p>a/s M. Christian Baaklini, président du Conseil d'établissement</p>	<p>Pour aider à la réalisation des activités organisées pour les enfants à la fin de l'année.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Magda Popeanu 500 \$</p>
<p>La Communauté Érythréenne du Québec 2025, avenue Belgrave Montréal (Québec) H4A 2L6</p> <p>a/s M. Major Abraha Teklemichael, président</p>	<p>Pour aider la participation aux activités sportives de la Communauté Érythréenne au Parc Georges-Saint-Pierre.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Russell Copeman 300 \$ Peter McQueen 100 \$ Jeremy Searle 100 \$</p>
<p>Association des Hindous du Bangladesh du Québec 4875, avenue Bourret, bureau 301 Montréal (Québec) H3W 1L2</p> <p>a/s M. Goutam Mitra, président</p>	<p>Pour aider à l'organisation d'activités pour le festival « Durga Puja ».</p>	<p>TOTAL : 800 \$</p> <p>Russell Copeman 200 \$ Marvin Rotrand 300 \$ Lionel Perez 300 \$</p>

<p>Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce 2146, avenue Marlowe Montréal (Québec) H4A 3L5</p> <p>a/s M. Daniel Rotman, directeur général</p>	<p>Pour aider à la culture des fruits et légumes dans le jardin communautaire du parc de la Confédération.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Jeremy Searle 1 000 \$</p>
---	--	--

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1167061003

Autoriser le versement de contributions financières totalisant 15 000 \$ (incluant toutes les taxes applicables), réparties comme suit : 7 500 \$ à l'Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) le 17 juillet 2016 et 7 500 \$ au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance » le 25 juin 2016.

20.12 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1165153008

Accorder à Pavages Métropolitain inc. le contrat au montant total de 3 108 624,48 \$ taxes incluses, portant sur la reconstruction des trottoirs et bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce -PRR-4-2016 (rues artérielles), et autoriser une dépense à cette fin DE 3 207 452,37 incluant les taxes et les frais accessoires (7 soumissionnaires) - Appel d'offres public: CDN-NDG-16-AOP-TP-027.

20.13 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1165153007

Accorder à Pavages Métropolitain inc. le contrat au montant de 2 878 676,51 \$ taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce - PRR-2-2016 (rues locales), et autoriser une dépense à cette fin de 2 974 741,51 \$ incluant les taxes et les frais accessoires (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-008.

20.14 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1165153006

Accorder à Groupe TNT inc. le contrat au montant de 4 655 492,51 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce - PRR-1-2016 (rues locales), et autoriser une dépense à cette fin de 4 784 802,51 \$ incluant les taxes et les frais accessoires (10 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-007.

20.15 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1161371002

Accorder à la firme 7762763 Canada Inc. (Les Entreprises KéPasc), un contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 107 264,21 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (7 soumissionnaires) - Appel d'offres public 16-15095.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1165284003

Autoriser l'achat de 400 billets de faveur pour assister au match de football des Alouettes de Montréal, qui se tiendra le 17 juin 2016, lesquels seront redistribués aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement, et autoriser une dépense à cette fin de 2 400 \$, taxes incluses.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1164570011

Affecter la somme de 350 000 \$ du fonds de réserve en Santé et Sécurité au Travail (SST) et prolonger pour un an le poste de préventionniste en SST et financer le coût relié aux assignations temporaires pour 2017.

30.03 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1167059011

Approuver le protocole d'entente à intervenir entre l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ - 2016).

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Bruit

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1162703001

Autoriser la tenue de l'événement « Festival Monkland Grand Prix » sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et de Hampton, et ce, à l'occasion de l'événement, édicter les ordonnances permettant la fermeture de la rue précitée les 9, 10, 11 et 12 juin 2016; la vente d'articles promotionnels; la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non; la consommation de boissons alcoolisées; la cuisine de rue de même que le bruit d'appareils sonores à l'extérieur.

40.02 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1167061004

Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévu pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 mai 2016 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

40.03 Règlement - Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166826007

Donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 2410–2412, rue Park Row Ouest, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

40.04 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1153779002

Adopter, tel que soumis, le Règlement RCA16 17263 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin d'autoriser les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets seulement dans certains secteurs, d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

40.05 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1164570007

Adopter, tel que soumis, le règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2016) (RCA15 17256), afin d'y inclure les tarifs pour effectuer une recherche d'historique de bâtiment.

40.06 Règlement - Conversion d'immeuble en copropriété

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166863001

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5399 à 5401, avenue Bourret conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

40.07 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1167078002

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, un règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour la réalisation de divers travaux au Centre Culturel Notre-Dame-de-Grâce et abroger le Règlement RCA14 17245 autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobilier pour le Centre Culturel NDG.

40.08 Urbanisme - Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166863002

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5175 à 5177, avenue Earnscliffe conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

40.09 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166826005

Accorder une dérogation mineure à la proportion de la façade construite à l'alignement de construction, autorisé par l'article 52 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre la construction d'une mezzanine sur le toit du bâtiment situé au 4148–4152, avenue Marcil en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006).

40.10 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1153779004

Adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-89 visant à autoriser l'usage « école secondaire » et permettre la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500, avenue Westbury, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

40.11 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1163779001

Adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-90 visant à modifier la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

40.12 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166826006

Adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815, rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement* (RCA02 17017), puis mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1164535004

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016.

60.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1166954002

Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2016 en date du 31 mars 2016.

65 – Avis de motion des conseillers

65.01 Avis de motion des conseillers

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1163571004

Motion de soutien à un projet communautaire de registre des baux montréalais.



Unité administrative responsable	Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Il est recommandé :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

Signataire:

Geneviève REEVES

Secrétaire d'arrondissement

Division du greffe
Direction des services administratifs et du greffe
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 4 avril 2016 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA16 170083

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en retirant le dossier suivant :

20.11 - Accorder un contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin - Appel d'offres public 16-15095.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02



RÉSOLUTION CA16 170084**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russel Copeman

Indique qu'il n'y a aucune base légale permettant de refuser un permis de bar au propriétaire du futur Jersey's Saloon, mais précise qu'il n'y aura ni nudité, ni spectacle, et qu'un suivi sera effectué afin d'assurer que les lois et règlements soient respectés.

En lien avec le PP-87, annonce les résultats du registre et son intention de proposer un vote en faveur du retrait du projet.

Annonce que le Théâtre Snowdon a fait l'objet d'un incendie et qu'en conséquence, l'appel de proposition pour la vente dudit bâtiment a été suspendu et des mesures ont été prises pour sécuriser l'édifice.
- Magda Popeanu

Annonce l'octroi d'un contrat pour la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art sur une muraille, située entre les secteurs de Ridgewood et Forest Hill, dans le cadre des célébrations du 375^{ème} anniversaire de la Ville.

Déplore qu'il n'y ait pas eu de mise à jour du répertoire des bâtiments patrimoniaux dont la Ville est propriétaire, ni la confection d'un plan de gestion et d'entretien des parcs d'immeubles de la Ville.

Se questionne quant à savoir qui paiera les pertes suite à l'incendie au Théâtre Snowdon.

Souligne les problèmes d'itinérance dans l'arrondissement et sollicite les membres du conseil d'arrondissement (« CA ») afin de soutenir une campagne lancée par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (« RAPSIM »).
- Marvin Rotrand

Souligne que sa motion pour l'élimination des gras trans au Canada a été adoptée à l'unanimité au conseil municipal, alors que la motion pour la création d'un parc de l'archipel de Montréal a été retirée de l'ordre du jour à la demande de la Coalition verte.

Annonce la tenue d'une rencontre publique le 5 avril 2016, organisée avec la Ligue des noirs du Québec, pour faire suite à sa motion demandant aux partis politiques de noter la sous-représentation des minorités visibles dans les bureaux des élus municipaux.

Souligne les points 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour, relatifs au développement du secteur Le Triangle.

Souligne que les points 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour prévoient le plus large budget de l'histoire de l'arrondissement pour des réfections routières.



- Jeremy Searle

Souligne les résultats du registre pour le PP-87.

Annonce une nouvelle signalisation pour faire ralentir les automobilistes à 30 km/heure près des écoles, mais uniquement du lundi au vendredi, de 7 h 00 à 17 h 00, pendant les mois de septembre à juin.

Fait part de certains résultats suite à la tenue d'une consultation publique concernant la proposition de boulevard Cavendish, liée à l'autoroute.

- Lionel Perez

Souligne l'octroi de deux contrats importants aux points 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour, pour les réfections routières de l'arrondissement.

- Peter McQueen

Annonce le repavage de plusieurs voies routières dans NDG.

Souligne sa motion au point 65.01 de l'ordre du jour en lien avec la Falaise Saint-Jacques.

Souhaite la bienvenue à cette séance du CA à Mme Valérie Plante, conseillère à l'arrondissement de Ville-Marie, et porte-parole de Projet Montréal, notamment en matière d'itinérance, ainsi que pour la condition féminine.

Annonce la motion prévue au point 65.02 de l'ordre du jour, au soutien de la demande de création d'un registre québécois des armes à feu.

Précise ne pas être en faveur de l'ouverture du bar Jersey's Saloon, dont il n'adhère pas au concept.

Souligne les gestes posés par Projet Montréal en ce qui concerne la motion relative à la sous-représentation des minorités visibles dans les bureaux des élus municipaux et confirme son appui.

Précise que la sortie de l'autoroute 15-Nord par la rue Sherbrooke a été fermée pour une période de trois semaines, causant des congestions, et il est possible qu'elle soit à nouveau fermée pour compléter des travaux de construction.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- Julien Regoli

En lien avec les mesures d'apaisement de la circulation sur l'avenue Lacombe, fait part de ses inquiétudes quant à la sécurité des piétons, et demande à ce qu'elle ne soit pas utilisée comme une artère principale.

 - *M. Rotrand indique que le dossier a été soumis aux services et est en cours d'analyse. Il précise être en attente d'un comptage de circulation.*

- Diane Chambers

En lien avec le PP-87, fait part de ses inquiétudes quant à l'architecture contemporaine proposée pour les habitations de ce projet, ainsi que la perte possible du bâtiment de l'église.

 - *M. McQueen rappelle qu'il y a eu plusieurs rencontres quant au projet afin que tout le processus soit transparent, et que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lui-même recommandé l'architecture contemporaine des habitations.*
 - *M. Copeman précise que le conseil d'arrondissement n'a pas abandonné le projet, mais qu'il s'agit de la volonté des résidents puisque le nombre minimal de signatures au registre a largement été surpassé.*
 - *M. Searle indique qu'il y a des solutions en ce qui concerne les entrées de garage.*



- Christine Pinatel

En lien avec le PP-87, demande si le CA a l'intention de demander au propriétaire du bâtiment de faire les travaux d'entretien urgents.

 - *M. Copeman indique que les vitraux seront réinstallés dans un délai de 30 jours suite au CA si le projet est retiré. Il ajoute que les pouvoirs du CA quant aux travaux d'entretien sont limités, mais que les règlements de l'arrondissement à cet égard doivent être respectés.*
 - *Mme Duplantie indique que le propriétaire doit maintenir le bâtiment sécuritaire et en bon état.*

- Joël Coppieters

En lien avec les points 20.03 et 20.04 de l'ordre du jour, soit les initiatives sociales, demande si le financement de ces projets est en danger et ce qu'il en adviendra.

 - *M. Copeman précise qu'il ne faut pas confondre le processus d'analyse des services de l'arrondissement pour l'attribution de financement, avec l'entente entre la Ville et le gouvernement provincial, dont le point 20.04 de l'ordre du jour fait l'objet et qui a été renouvelé pour un an. Il ajoute que la Ville centre est en négociations afin de renouveler ces types d'ententes.*
 - *M. Rotrand indique que dans la majorité de ces programmes sociaux, le rôle des villes est de redistribuer le financement provenant du gouvernement provincial, mais que les priorités du gouvernement changent fréquemment.*

- Yisroel Bernath

En lien avec le PP-87, fait part de ses inquiétudes quant au harcèlement, racisme et atteinte à la vie privée dont la communauté Chabad aurait été victime.

 - *M. Copeman indique que les raisons d'opposition sont multiples et qu'il ne lui revient pas d'intervenir à cet égard. Il espère que la communauté Chabad NDG vive en harmonie avec le voisinage.*
 - *M. Searle indique que les mots « harcèlement », « diabolisé » et « racisme » cités par le citoyen ne doivent pas être utilisés à la légère.*
 - *M. McQueen déplore certains agissements dans le cadre du processus démocratique entourant ce projet.*
 - *Mme Popeanu précise que la raison de son opposition à la démolition de l'église est patrimoniale et ajoute qu'il est dangereux de soulever des arguments religieux et culturels dans cette question.*

- Ioanna Avantis

En lien avec le 375^{ème} anniversaire de la Ville, demande si des mesures seront prises afin de blanchir le nom de l'ancien maire Applebaum.

 - *M. Copeman indique qu'il ne lui revient pas de s'impliquer dans un tel processus et que l'ancien maire Applebaum fera l'objet d'un procès selon les règles de justice.*
 - *M. McQueen précise que l'ancien maire Applebaum ne l'a jamais représenté d'aucune manière, puisqu'il faisait partie de l'opposition à cette époque.*

- Sandrine Campeau

En lien avec l'ouverture du bar Jersey's Saloon, demande ce que le CA compte faire, afin de conserver un arrondissement paisible et sécuritaire.

 - *M. Copeman indique qu'en coopération avec le Service de police de la Ville de Montréal, le respect des règlements en vigueur sera assuré, notamment en ce qui concerne le bruit, la nudité et les spectacles. Il précise que la demande de permis de spectacle pour ce bar a été refusée.*
 - *M. McQueen souligne qu'il fera des représentations afin que le respect des règlements et lois soit assuré et que le secteur soit protégé contre la criminalité.*



- Ines Manseau

En lien avec la demande d'une ruelle verte entre les avenues Marcil et d'Oxford, et la rue Sherbrooke et le boulevard de Maisonneuve, demande pourquoi une rencontre entre la Ville et l'Éco-quartier n'a pas encore eu lieu bien que le projet ait été approuvé avec financement.

 - *M. McQueen fait part de son soutien quant au projet et précise avoir transféré les courriels de la citoyenne aux services.*
 - *M. Plante souligne son étonnement à cet égard et indique à la citoyenne qu'un suivi sera effectué auprès de l'Éco-quartier et qu'elle recevra des nouvelles.*

- John Gerols

En lien avec le projet du bar Jersey's Saloon, fait part de ses inquiétudes quant à la qualité de vie du voisinage et demande quelles instances pourraient intervenir dans la mesure où le CA ne semble rien pouvoir faire.

 - *M. Copeman précise que le CA n'a aucune assise légale pour empêcher l'installation de ce nouveau bar, puisque le permis est autorisé. Il ajoute qu'une surveillance policière sera assurée, que les services feront leur possible afin de faire respecter les règlements.*
 - *M. McQueen précise que sa tentative de mobilisation des citoyens visait plutôt à sensibiliser le propriétaire dudit bar quant à la volonté des résidents. Il ajoute que la vidéo qui faisait l'objet d'oppositions a été retirée, et qu'en aucun moment il n'a laissé entendre que le CA pouvait intervenir afin d'empêcher l'installation de ce bar.*
 - *M. Searle souligne que la présence policière devrait aider à maintenir le bien-être du voisinage.*

- Lee Lozoff

En lien avec le projet Le Triangle, souligne que les nouveaux feux de circulation aux intersections de l'avenue Mountain Sights et de la rue Buchan et de l'avenue Mountain Sights et de la rue Paré ne prévoient pas de priorité piétonnière et demande à ce que des mesures soient prises pour assurer la sécurité des piétons. Demande également les intentions du CA quant aux voitures qui stationnent sur les trottoirs dans ce secteur.

 - *M. Rotrand indique que la demande sera analysée mais prise sous toutes réserves, puisqu'en mai 2016, le programme de réfection routière devrait être entamé et les rues en question seront complètement reconfigurées, ainsi que la signalisation. En ce qui concerne le stationnement sur le trottoir, une demande de vérification sera transmise aux services.*
 - *M. Searle indique que la Ville pourrait installer un signe pour empêcher le stationnement sur les trottoirs.*

- Gabriel Brindamour

En lien avec le bar Jersey's Saloon demande ce que la CA peut faire pour empêcher que le bar ait du personnel à moitié nu et que des images de femmes à moitié nues soient exposées.

 - *M. Copeman réitère que la nudité n'est pas permise et il indique qu'en coopération avec les services, le respect des lois et règlements à cet égard sera assuré. Il précise également que l'image sur le sigle du bar semble être légale, selon une décision rendue par la Cour d'appel.*

- Philip Goldig

En lien avec le PP-87, demande pourquoi le CA ne permet pas de procéder au référendum et suggère d'aller de l'avant à cet égard puisque selon lui, l'opposition au projet se traduit par un acte d'antisémitisme perpétué uniquement par quelques voisins.

 - *M. Copeman indique que la décision sera prise lorsque le point de l'ordre du jour à cet égard sera traité, mais il précise être en faveur du retrait du projet vu le nombre très élevé de signatures au registre et les frais liés à la tenue d'un référendum. Il ajoute qu'il ne souhaite pas présumer des motivations des opposants au projet.*



- Adam Atlas

En lien avec le PP-87, soulève ses inquiétudes quant à la tolérance et au bon voisinage, notamment quant à la question de la religion.

 - *M. Copeman indique que la communauté Chabad est la bienvenue dans le voisinage et que l'usage actuel de la salle paroissiale par la communauté est conforme au règlement. Il persiste à croire que le PP-87 était bon et il ne peut pas conclure que la loi ait été utilisée à des fins de discrimination.*
 - *M. Rotrand indique être en faveur du retrait du projet et qu'il ne peut pas présumer des motifs des opposants ayant signé le registre. Il fait part de son inquiétude quant aux témoignages d'harcèlement et suggère d'aviser les services de police.*
 - *M. Searle indique que selon lui, aucun argument n'a été entendu à la présente séance du CA en faveur du projet et que seul l'argument de la discrimination juive a été soulevé pour expliquer l'opposition au projet.*
 - *Mme Popeanu indique être en accord avec les propos de M. Copeman et de M. Rotrand. Elle ajoute que décrier de l'antisémitisme ou de l'intolérance n'est pas une bonne piste pour l'avenir et suggère que chacun tende la main vers la communauté afin de créer un espace d'intégration et de partage.*

- Dominique De Castelbajac

En lien avec le PP-87, souligne le déficit d'entretien de l'église et demande quand les dispositions nécessaires seront prises afin d'assurer l'application du règlement 07-034 de la Ville, plus précisément son article 13, pour empêcher sa détérioration.

 - *Mme Duplantie indique qu'il y a eu des inspections, que les règlements sont appliqués et qu'un suivi sera assuré, notamment en ce qui concerne la remise des vitraux, la sécurité et l'entretien du bâtiment.*

- Aaron Remer

En lien avec le PP-87, demande ce qu'il adviendra du bâtiment suite au retrait du projet, le cas échéant, notamment en ce qui concerne la communauté Chabad qui n'est que locataire.

 - *M. Copeman indique qu'il y a des règlements à respecter quant au maintien de l'église, dont le suivi sera assuré par les services, confirme que la communauté Chabad est locataire et qu'il faudra attendre que le propriétaire fasse part de ses intentions quant à l'avenir dudit bâtiment.*
 - *M. McQueen clarifie que pour éviter que le bâtiment ne soit négligé, et dans la mesure où il s'agit d'une église, la solution la plus simple serait selon lui de la louer à une communauté religieuse.*
 - *Mme Duplantie précise que les activités autorisées sur le site sont un lieu de culte, des activités communautaires et une garderie, et ajoute que le lieu de culte peut être partagé par deux différentes communautés religieuses.*
 - *M. Perez indique qu'il a pris des précautions quant à ses interventions dans ce projet, puisqu'il fait ouvertement partie de la communauté juive. Il rappelle qu'il est dangereux de présumer des intentions d'autrui dans un processus démocratique. Il ajoute que d'un point de vue pratique, il n'est pas en faveur de la tenue d'un référendum, mais il croit que le retrait éventuel du projet constitue une perte pour le voisinage et qu'il est possible que la communauté Chabad doive quitter les lieux. Il souligne être offensé des commentaires de M. Searle à l'égard de l'intervention de M. Atlas quant à l'argument de la « culpabilité juive », qu'il considère inappropriée, inexacte, et dont il se dissocie entièrement.*

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen En lien avec la demande pour une ruelle verte, demande d'où provient le budget.
 - *M. Plante indique que ce budget provient de la Direction des travaux publics.*

Demande un suivi quant aux récentes coupes d'arbres malades dans l'est de NDG.

 - *M. Plante indique que certains secteurs de l'arrondissement sont plus vulnérables, et que les suivis nécessaires seront assurés par les services.*

- Magda Popeanu Demande un suivi quant à une requête de remplacement de poubelle.
 - *M. Plante indique qu'il y a eu des échanges de courriels aujourd'hui à cet égard, mais qu'il ne peut pas répondre précisément en l'absence de M. Boutin.*

- Jeremy Searle Demande qui est responsable de la révision de la signalisation aux alentours des écoles.
 - *M. Plante indique qu'il s'agit d'une initiative de l'arrondissement, dans le cadre du programme À pied à vélo, ville active, de Vélo Québec, et il précise que la question de la signalisation est en cours de révision.*

Demande si la révision de la signalisation sera effectuée aux alentours de tous les parcs et écoles de l'arrondissement.

 - *M. Plante précise que dans le cadre du programme pour l'année 2016, environ 15 endroits ont été priorisés, et que les autres secteurs ciblés seront revus à compter de 2017.*

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose :

- deux résolutions adoptées par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles sur les sujets suivants :
 1. la résolution CA16 30 03 0044 pour l'événement « Une Heure pour la Terre 2016 »;
 2. la résolution CA16 30 03 0045 concernant une déclaration sur le logement social et communautaire.
- deux résolutions adoptées par l'arrondissement du Sud–Ouest :
 1. la résolution CA16 22 0085 pour l'événement « Une Heure pour la Terre 2016 »;
 2. la résolution CA16 22 0087 en appui au Regroupement économique et social du Sud–Ouest (RESO).
- la résolution CA16 28 0079 adoptée par l'arrondissement de Île Bizard–Sainte-Geneviève concernant l'événement « Une Heure pour la Terre 2016 »;
- un courriel du 27 mars 2016 de M. Marc Robitaille, président d'Omniplast, concernant l'interdiction des sacs d'épicerie en plastique.



M. Peter McQueen quitte la salle.

RÉSOLUTION CA16 170085

PROMESSE DE VENTE - AUTOMOBILES UPTOWN INC. - 4815-4815A, RUE BUCHAN

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'accepter la promesse de vente datée du 19 juin 2015 par laquelle la société Automobiles Uptown inc., à titre d'emphytéote, promet de vendre à la Ville tous les droits qu'elle détient dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus construit, portant les numéros civiques 4815 et 4815A, rue Buchan, à Montréal, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 2 500 000 \$, plus les taxes applicables.

De mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques pour la préparation du projet d'acte de vente, conformément aux termes et conditions de la promesse de vente.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1164315001

M. Peter McQueen est de retour.

M. Jeremy Searle quitte la salle.

RÉSOLUTION CA16 170086

ACQUISITION - IMMEUBLE SITUÉ AUX 4815 ET 4815A, RUE BUCHAN

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman



D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Société de placements Ace ltée, 137578 Canada inc., 137579 Canada inc., 137581 Canada inc., Ivanhoé Cambridge inc., Les placements commerciaux Rosh inc., Jodi Klein, Richard Klein, Lisa Klein et Joanne Klein, en leur qualité de légataires universels de la succession de Berthold Silverman, Esther Seigler, Richard Diamond et Lionel Goldman, en leur qualité de liquidateurs et fiduciaires de la succession de Max Seigler, tous les droits qu'ils détiennent, à titre de propriétaire, dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec avec bâtiment dessus construit, portant les numéros civiques 4815 et 4815A, rue Buchan, à Montréal, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 5 900 000 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

D'approuver un projet de contrat de services professionnels entre Me Sheldon Merling, notaire, et Société de placements Ace ltée, 137578 Canada inc., 137579 Canada inc., 137581 Canada inc., Ivanhoé Cambridge inc., Les placements commerciaux Rosh inc., Jodi Klein, Richard Klein, Lisa Klein et Joanne Klein, en leur qualité de légataires universels de la succession de Berthold Silverman, Esther Seigler, Richard Diamond et Lionel Goldman, en leur qualité de liquidateurs et fiduciaires de la succession de Max Seigler, Shapinko International inc., Nicary International inc. et Creatogest inc., établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1154315003

RÉSOLUTION CA16 170087

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - PRÉVENTION CDN-NDG

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (fiduciaire de la Table jeunesse de Côte-des-Neiges) pour la réalisation de l'intervention de soutien dans le cadre du dossier municipal de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue pour l'année 2016 et autoriser l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 70 000 \$, incluant toutes les taxes applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1167059002

M. Jeremy Searle est de retour.

RÉSOLUTION CA16 170088

28 CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'approuver 28 projets de conventions de partenariat relatifs au versement de contributions financières pour une durée d'un an, soit une somme de 482 042 \$ (incluant toutes les taxes applicables) pour l'année 2016-2017, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017).

D'octroyer, en regard de chaque organisme mentionné à l'annexe 1 du présent sommaire décisionnel, la contribution qui doit lui être versée pour l'exercice financier 2016, dans le cadre du protocole d'Entente entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal visant la réalisation et la mise en œuvre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1167059003

RÉSOLUTION CA16 170089

CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 2 ORGANISMES

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen



D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, pour la réalisation du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour la période du 4 avril 2016 au 31 mars 2017 et le versement d'une contribution financière de 35 213 \$, incluant toutes taxes applicables.

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc. pour la réalisation du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour la période du 4 avril 2016 au 31 mars 2017 et le versement d'une contribution financière de 35 213 \$, incluant toutes taxes applicables.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1167059004

RÉSOLUTION CA16 170090

CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 9 ORGANISMES

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser l'octroi des contributions pour la remise conditionnelle à la signature de onze nouvelles conventions de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et neuf organismes, et le versement de contributions financières totalisant une somme de 257 031 \$ incluant toutes les taxes si applicables pour l'encadrement du volet « club de vacances » pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2016.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1157059013



RÉSOLUTION CA16 170091**DÉPÔT - DEMANDES DE FINANCEMENT**

ATTENDU QUE le comité exécutif a adopté le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 » le 27 janvier 2016 et prévoit une répartition monétaire aux arrondissements qui soumettront des projets répondant aux critères du « volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées » ou du « volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales ».

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016–2018 » pour les deux projets suivants : l'installation d'un abri permanent au-dessus des deux terrains de bocce au parc Georges-Saint-Pierre de 2016 à 2017 et la transformation des jeux d'enfants de 2 à 5 ans en jeux accessibles universellement au parc de la Confédération de 2017 à 2018.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa quote-part des coûts admissibles des projets, si nécessaire le cas échéant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts d'exploitation relatif au projet.

De désigner le Directeur de l'arrondissement comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1165302004

RÉSOLUTION CA16 170092**CONTRAT - LES ENTREPRISES DOMÉNICK SIGOUIN - LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Les Entreprises Doménick Sigouin inc. (9161-4396 Québec inc.) le contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour la plantation d'arbres et l'entretien des parcs pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre- Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser une dépense à cette fin de 69 214,95 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.



D'imputer cette dépense tel qu'inscrit à même l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1161371001

RÉSOLUTION CA16 170093

CONTRAT - CONSTRUCTION & EXCAVATION MAP INC. - GYMNASSE DU CENTRE MONKLAND

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Construction & Excavation MAP inc. le contrat pour les travaux de réfection du plancher et ajout d'un faux plafond au gymnase du Centre Monkland, aux prix et conditions de sa soumission datée du 18 mars 2016, conformément aux documents d'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-011.

D'autoriser une dépense à cette fin de 150 590 \$, avant taxes, pour un total de 173 140,78 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 15 740,08 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1164921002

RÉSOLUTION CA16 170094

RÉSILIATION - CONTRAT - EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez



De résilier le contrat octroyé à Excavations pneumatiques SEMA, pour les travaux de creusage pneumatique dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont à la suite de l'appel d'offre public CDN-NDG-15-AOP-BT-020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1163558005

RÉSOLUTION CA16 170095

CONTRAT - SOLUTIONS GRAFFITI - ENLÈVEMENT DE GRAFFITI

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'accorder à Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.) plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'enlèvement de graffiti situés principalement sur le domaine privé de l'arrondissement pour l'année 2016 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 68 884,97 \$ (taxes incluses) conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 16-15027 comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1163558004

RÉSOLUTION CA16 170096

CONTRIBUTION FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 15 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 11 660 \$, en modifiant la contribution suivante :

Promis : le retrait de 500 \$ de M. Lionel Perez et l'ajout de 500 \$ à la contribution initiale de 500 \$ de Mme Magda Popeanu (1 000 \$).



Organisme	Justification	Montant et Donateur
Centre d'Orientation des Nouveaux Arrivants et immigrants de Montréal (CONAM) 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-4, 6 ^e étage Montréal (Québec) H3S 2T6 a/s M. Alfred Mandaka Directeur général	Afin de l'aider à la continuité des services et activités offerts à une quinzaine de personnes pour leur insertion sociale et économique dans la communauté.	TOTAL : 200 \$ Russell Copeman 200 \$
PROMIS 3333, chemin de la Côte-Sainte-Catherine Montréal (Québec) H3T 1C8 a/s M. Delfino Gampanile Directeur général	Pour aider l'organisme à poursuivre sa mission et à bonifier ses activités en lien avec le soutien apporté aux familles immigrantes et au tutorat offert aux élèves des écoles primaires et secondaires du quartier Côte-des-Neiges.	TOTAL : 1 200 \$ Russell Copeman 200 \$ Lionel Perez 500 \$ Magda Popeanu 500 \$ + 500 \$
Association de Bocce de Saint-Raymond 5600, chemin Upper Lachine Montréal (Québec) H4A 2A6 a/s Mme Josie Mancini	Pour les activités de la Semaine italienne du quartier Saint-Raymond de NDG en 2015.	TOTAL : 1 000 \$ Russell Copeman 250 \$ Peter McQueen 750 \$
Fédération de netball amateur du Québec 4545, avenue Pierre-De Coubertin Case postale 1000, succursale M Montréal (Québec) H1V 3R2 a/s Mme Avice Roberts-Joseph Président	Pour la participation de 2 équipes au 42 ^e championnat annuel canadien en Alberta du 20 au 23 mai 2016.	TOTAL : 600 \$ Russell Copeman 200 \$ Lionel Perez 200 \$ Marvin Rotrand 200 \$
Les Habitations Sherbrooke Forest 6402, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2 Montréal (Québec) H4B 1N2 a/s Mme Sharon Sweeney organisatrice communautaire	Afin d'aider à la poursuite de ses activités offertes à ses résidents.	TOTAL : 500 \$ Jeremy Searle 500 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal 671, avenue Ogilvy Montréal (Québec) H3N 1N4 a/s Mme Luciana Percibali	Afin d'apporter notre soutien aux activités socio-culturelles des membres de l'Âge d'or de Saint-Raymond qui tiennent leurs réunions au Centre communautaire de St-Raymond.	TOTAL : 500 \$ Russell Copeman 250 \$ Peter McQueen 250 \$
YMCA Notre-Dame-de-Grâce 4335, avenue de Hampton Montréal (Québec) H4A 2L3 a/s Mme Galia Benatuil Coordinatrice programmes jeunesse	Pour aider à maintenir le programme de service à la communauté livré par des adolescents dans le but d'une intégration socio-économique.	TOTAL : 260 \$ Peter McQueen 260 \$
FilCan Chess and Social Club 3835, avenue Van Horne Montréal (Québec) H3S 1R9 a/s M. Manny Lagasca Président	Pour aider à l'organisation d'activités récréatives pour l'année 2016.	TOTAL : 1 500 \$ Russell Copeman 500 \$ Marvin Rotrand 500 \$ Lionel Perez 500 \$



<p>Club de basketball Marquis Montréal 5803, avenue Wentworth Côte Saint-Luc (Québec) H4W 2S5</p> <p>Case postale 255 Succursale Côte-Saint-Luc Montréal (Québec) H4V 2Y4</p> <p>a/s Monsieur Edgardo Tupaz Directeur</p>	<p>Afin de permettre à un groupe de jeunes joueurs de basketball d'élite de bien représenter notre arrondissement dans plusieurs tournois locaux et régionaux.</p>	<p>TOTAL : 2000\$</p> <p>Russell Copeman 500 \$ Marvin Rotrand 750 \$ Lionel Perez 750 \$</p>
<p>Le Regroupement général des Sénégalais du Canada (RGSC) 1022, rue Addington Montréal (Québec) H4A3G4</p> <p>a/s Mme Ibrahima Sakho Présidente</p>	<p>Afin d'aider à l'organisation des activités interculturelles, économiques et sociales pour la 4^e édition du mois du Sénégal au Canada qui auront lieu au cours du mois d'avril 2016.</p>	<p>TOTAL : 200 \$</p> <p>Magda Popeanu 200 \$</p>
<p>La Société opératique de Montréal Ouest inc. <i>Montreal West- End Operatic Society inc.</i> 4381, av. Walkley Montréal (Québec) H3B 2K4</p> <p>a/s M. Rod MacLeod Vice-président</p>	<p>Pour aider à la production de la pièce <i>The Gondoliers</i> présentée au mois de mai 2016.</p>	<p>TOTAL : 200 \$</p> <p>Russell Copeman 200 \$</p>
<p>Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce 2146, avenue Marlowe Montréal (Québec) H4A 3L5</p> <p>a/s Daniel Rotman Directeur général</p>	<p>Pour le jardin communautaire du parc de la Confédération.</p>	<p>TOTAL : 2 000 \$</p> <p>Jeremy Searle 2 000 \$</p>
<p>Association de développement jeunesse de Loyola, Centre Loyola 7065, avenue Somerled Montréal (Québec) H4V 1V8</p> <p>a/s Mme Brigid Glustein,</p> <p>Fiduciaire : Prévention CDN-NDG 6767, chemin de la Côte-des-Neiges Bureau 598 Montréal (Québec) H3S 2T6</p> <p>a/s Mme Terri Ste-Marie Directrice</p>	<p>Afin d'aider à l'organisation d'activités éducatives, sportives et récréatives pour les enfants d'âge scolaire des niveaux primaire et secondaire dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Jeremy Searle 500 \$</p>
<p>Centre communautaire Walkley 6650, chemin de la Côte-Saint-Luc Montréal (Québec) H4V 1G8</p> <p>Fiduciaire : Prévention CDN-NDG 6767, chemin de la Côte-des-Neiges Bureau 598 Montréal (Québec) H3S 2T6</p> <p>a/s Mme Terri Ste-Marie Directrice de Prévention NDG</p>	<p>Pour aider ledit centre à poursuivre ses activités et programmes offerts à sa clientèle, entre autres, les jeunes âgés de 14-18 ans.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Jeremy Searle 500 \$</p>



Association communautaire Westhaven Elmhurst / Westhaven Elmhurst Community Recreation Association 7405, rue Harley Montréal (Québec) H4B 1L5 a/s Roxanne Brown Hennesy Coordonnatrice	Pour les services et activités offerts à la communauté.	TOTAL : 500 \$ Jeremy Searle 500 \$
---	--	--

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1165265005

RÉSOLUTION CA16 170097

CONTRAT - PAVAGE MÉTROPOLITAIN INC. - RECONSTRUCTION DES TROTTOIRS ET DE LA CHAUSSÉE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Pavage Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction des trottoirs, du planage et du revêtement bitumineux de la chaussée, sur le chemin de la Côte Sainte-Catherine et sur l'avenue Ellendale, à l'est de l'avenue Decelles (face au nouveau CHU Sainte-Justine), aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-004.

D'autoriser une dépense à cette fin de 223 466,15 \$, plus les taxes pour un total de 281 988,50 \$, comprenant les contingences au montant de 20 315,10 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 58 522,35 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1163558006



RÉSOLUTION CA16 170098**PRR (1,2,3,4) 2016 - LISTES DES RUES VISÉES**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

D'approuver, dans le cadre du « Programme de réfection routière du réseau local » le PRR-1- 2016, le PRR-2- 2016, le PRR-3-2016 et le PRR-4- 2016, les listes des rues visées par les travaux de réfections des chaussées et des trottoirs sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1165153001

RÉSOLUTION CA16 170099**PCPR-2016 - LISTE DES RUES VISÉES**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver, dans le cadre du « Programme complémentaire de planage-revêtement PCPR-2016 (local) », la liste des rues visées par les travaux de réfections de chaussées pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1165153005

RÉSOLUTION CA16 170100**DÉPÔT - CERTIFICAT DES RÉSULTATS - REGISTRE DU PP-87**

M. Russell Copeman dépose, au nom de la secrétaire d'arrondissement, le certificat des résultats à la suite de la tenue du registre concernant la résolution CA16 170046 approuvant le projet particulier PP-87 visant à autoriser la démolition de l'ancienne église Saint-Columba située au 4020, avenue Hingston, le morcellement de la propriété, la construction d'un ensemble résidentiel de 7 unités



d'habitation et à encadrer l'occupation du centre communautaire portant l'adresse du 4036, avenue Hingston, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

40.01 1164570008

RÉSOLUTION CA16 170101

RETRAIT - RÉSOLUTION CA16 170046

ATTENDU QUE la secrétaire du conseil d'arrondissement a déposé devant le conseil le certificat des résultats à la suite de la tenue d'un registre pour la résolution CA16 170046 approuvant le projet particulier PP-87;

ATTENDU QUE le résultat du registre requiert qu'un scrutin référendaire soit tenu à moins que le conseil ne décide de retirer la résolution;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement n'entend pas tenir un tel scrutin référendaire.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

De retirer, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la résolution CA16 170046 approuvant le projet particulier PP-87 visant à autoriser la démolition de l'ancienne église Saint-Columba située au 4020, avenue Hingston, le morcellement de la propriété en deux lots distincts, la construction d'un ensemble résidentiel comportant 7 unités d'habitation sur l'un d'eux et à encadrer l'occupation dans le centre communautaire situé sur l'autre lot correspondant au 4036, avenue Hingston, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

Un débat s'engage.

Dissidence : Jeremy Searle

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.02 1164570010

RÉSOLUTION CA16 170102

ORDONNANCE - LOT 2 173 329

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman



D'édicter l'ordonnance numéro OCA16 17014 en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984 modifié), exemptant le propriétaire du lot 2 173 329, du cadastre du Québec, situé à l'intersection des avenues McShane et Ellendale, de l'obligation de fournir trois unités de stationnement qu'exige la réglementation d'urbanisme, dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment.

De prendre acte de son engagement à verser 10 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1166826004

RÉSOLUTION CA16 170103

Bien qu'il précise ne pas être en conflit d'intérêt pécuniaire, le conseiller M. Lionel Perez déclare, avant le début des délibérations, qu'il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur cette question, puisqu'il est membre de la communauté religieuse *Tiferet Israel*, laquelle fait partie des organismes qui demandent l'autorisation d'occuper le domaine public.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - AVRIL ET MAI 2016

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 avril 2016 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances numéros OCA16 17015, OCA16 17016 et OCA16 17017 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1157059019

Mme Magda Popeanu quitte la salle.



RÉSOLUTION CA16 170104**AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2016) (RCA15 17256), afin d'y inclure les tarifs pour effectuer une recherche historique de bâtiment.

40.05 1164570007

RÉSOLUTION CA16 170105**AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, un règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour la réalisation de divers travaux au Centre Culturel Notre-Dame-de-Grâce et abrogeant le règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobilier pour le Centre Culturel NDG (RCA14 17245).

40.06 1167078002

RÉSOLUTION CA16 170106**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA16 17263**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement RCA16 17263 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin d'autoriser les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets seulement dans certains secteurs, d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1153779002

RÉSOLUTION CA16 170107**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA16 17264**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'adopter, tel que soumis, le règlement modifiant le *Règlement sur le certificat d'occupation et certain permis* (R.R.V.M. c C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1153779003

RÉSOLUTION CA16 170108

SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-89

ATTENDU QUE le texte de la présente résolution a été remplacé par le texte proposé par la Direction des affaires juridiques (DAJ);

ATTENDU QUE les modifications ont été présentées lors de l'assemblée publique de consultation qui a eu lieu le 3 mars 2016;

ATTENDU QUE le texte de la Direction des affaires juridiques (DAJ) reprend essentiellement le même texte que le premier projet de résolution;

ATTENDU QUE l'intervention de la Direction des affaires juridiques (DAJ) vise à faciliter la compréhension du texte et assure sa portée légale.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-89 visant à autoriser l'usage « école secondaire » et permettre la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500 avenue Westbury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION



1. La présente résolution s'applique au lot 2 647 476 du Cadastre du Québec tel qu'identifié sur le plan préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, portant le numéro 7298 de ses minutes, daté du 2 juin 2015 et joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation d'un nouveau bâtiment sont autorisées conformément à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger :

1° aux articles 8, 9, 21, 21.1, 22, 40, 41, 123, 541, 547, 560 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276);

2° aux articles 3 et 11 du *Règlement sur l'agrandissement du centre communautaire juif Ben Weider situé au 5500, avenue Westbury* (98-110).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III CONDITIONS

SOUS-SECTION I USAGES

3. En plus des usages autorisés par le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), l'usage « école secondaire » de la catégorie d'usage E.4 (1) est autorisé sur une superficie de plancher maximale de 9 800 mètres carrés.

SOUS-SECTION II CADRE BÂTI

4. Le bâtiment doit compter 3 étages et une construction hors toit.

5. La hauteur maximale du bâtiment doit être de 19,80 mètres incluant la construction hors toit.

6. Le retrait de la cage d'escalier de la construction hors toit peut être de 5,66 mètres par rapport à la façade ayant front sur l'avenue Westbury.

7. Le taux d'implantation du terrain doit être égal ou inférieur à 70%.

8. Une aire de chargement peut être située dans la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit à une distance minimale de 5 mètres de la voie publique.



Cette aire de chargement doit être située à une distance minimale de 10 mètres de l'avenue Moutain Sights et ne pas empiéter dans la partie de la cour avant située devant le prolongement du plan de façade le plus près de l'avenue Mountain Sights.

Cette aire de chargement ne doit pas être isolée par une clôture.

Cependant, le pourtour de l'aire de chargement doit faire l'objet d'un aménagement paysager. Cet aménagement paysager doit être approuvé conformément à l'article 21 de la présente résolution.

9. L'accès véhiculaire au stationnement intérieur du bâtiment doit être situé sur l'avenue Westbury.

10. Aucun élément technique tel qu'une chambre annexe, un transformateur sur socle, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment sauf s'il est situé sur un toit, dans ce cas, il ne doit pas être visible d'une voie publique.

Aucun conteneur à déchets ou à recyclage n'est autorisé à l'extérieur.

SOUS-SECTION III

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

11. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.

12. Les cours situées devant les plans de façade doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant minimalement des plantations d'arbres, d'arbustes, de plantes annuelles et de plantes vivaces.

13. Une terrasse extérieure peut être aménagée dans la partie sud-est de la cour avant ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit.

14. Une partie de chaque toit doit être aménagée avec une terrasse, un patio ou une pergola. À défaut d'avoir un tel aménagement, un toit doit être soit végétalisé, soit partiellement réfléchissant, soit de couleur blanche.

15. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

16. À l'exception d'une clôture exigée par le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2) ou tout autre disposition applicable à une garderie ou à un centre de la petite enfance, les clôtures ne sont pas autorisées dans les cours avant.

Malgré l'alinéa précédent, un muret peut être aménagé s'il fait partie d'un aménagement paysager. Un tel muret doit être approuvé selon les critères prévus à l'article 21 de la présente résolution.

SOUS-SECTION IV

STATIONNEMENT



17. Aucune unité de stationnement extérieur n'est autorisée.

18. L'aire de stationnement doit être aménagée à l'intérieur du bâtiment. Le nombre minimal d'unités de stationnement est 20.

19. Le nombre d'unités de stationnement pour vélos doit être de 45. Au moins 40 de ces unités doivent être aménagées à l'extérieur.

SECTION IV AMÉNAGEMENT, ARCHITECTURE ET DESIGN

20. Toute demande de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment ainsi que l'aménagement paysager d'un terrain, visée par la présente résolution, doit être approuvée conformément titre VIII et selon les critères énoncés au chapitre III du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), en plus des objectifs et critères prévus aux articles 21 et 22 de la présente résolution.

21. Les objectifs visés sont les suivants :

1° favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine de qualité et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;

2° favoriser l'accessibilité universelle au bâtiment;

3° accroître la présence de la végétation sur les toits, les terrasses et dans les cours;

4° atténuer la visibilité de l'aire de chargement et de l'entrée du stationnement intérieur par la présence de végétation.

22. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs sont les suivants :

1° l'implantation au sol, l'alignement de construction, la volumétrie, le traitement architectural du bâtiment, la qualité des matériaux de revêtement ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter le caractère général de la construction et des aménagements illustrés aux plans intitulés "École secondaire Herzliah – Nouveau Bâtiment" préparés par Guy Caron, architecte, datés du 13 janvier 2016 et joints en annexe B de la présente résolution;

2° la brique d'une couleur semblable à celle du bâtiment du Centre communautaire juif Ben Weider, les panneaux composites, l'aluminium anodisé et le verre doivent constituer les principaux parements extérieurs des façades;

3° les parements extérieurs doivent présenter des qualités de durabilité;

4° le traitement architectural des zones ombragées, particulièrement le mur ayant front sur l'allée des écoliers, doit intégrer des matériaux qui permettent la réflexion de la lumière;

5° l'effet de masse créé par le volume du bâtiment doit être atténué par la présence des ouvertures, des terrasses et une utilisation judicieuse des matériaux. Le verre doit être privilégié. Les matériaux doivent contribuer à donner un caractère contemporain au bâtiment;

6° le traitement architectural des façades doit favoriser un dialogue entre les ouvertures du nouveau bâtiment et l'ensemble des meneaux des murs;



7° le plan de façade du rez-de-chaussée doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;

8° l'apparence architecturale de la façade ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit doit être traitée comme une façade principale;

9° les accès aux différents établissements situés dans le bâtiment doivent être signalés distinctement et les fonctions de ces derniers exprimées clairement;

10° la conception des accès doit chercher à réduire la différence de hauteur entre la voie publique et les accès au bâtiment afin de favoriser l'accessibilité universelle. Les sentiers pour l'accessibilité universelle doivent être aménagés de manière à être sécuritaires, sans obstacle, bien délimités et éclairés entre le bâtiment et la voie publique;

11° le traitement de la passerelle, de la construction hors-toit et des portes de garages du stationnement intérieur doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment. L'aluminium anodisé peut constituer le parement principal de la construction hors-toit et de la passerelle;

12° le garde-corps au toit doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment;

13° la conception du bâtiment doit favoriser l'aménagement paysager de toits terrasses accessibles depuis les espaces intérieurs adjacents;

14° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés soit derrière une végétation dense, soit derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou doivent recevoir un traitement qui favorise leur intégration à celui-ci et localisé de manière à favoriser une utilisation du toit par les usagers de l'école;

15° le verdissement du toit et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés;

16° l'œuvre d'art de la façade ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit doit être compatible avec le message et l'identité de l'école;

17° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à limiter les surfaces minéralisées et à maximiser la couverture végétale. Il doit enrichir la végétation naturelle ou paysagère. Au moins 15 % de la superficie du terrain non construit doit être plantée en pleine terre. Un toit ou un mur végétalisé compte pour 5 % du verdissement total exigé;

18° la construction d'un muret doit être conçue en minimisant ses effets sur le paysage, la végétation et la topographie du site où il s'implante;

19° les aménagements doivent contribuer à atténuer la visibilité de l'aire de chargement dans la partie sud-est de la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit;

20° l'aménagement de la voie d'accès véhiculaire au stationnement intérieur et de l'aire de chargement doit se faire de façon à minimiser sa présence sur rue et assurer la sécurité des piétons, tout en optimisant le fonctionnement de l'ensemble;



21° les aménagements de stationnement pour vélo doivent être facilement accessibles.

SECTION V DÉLAIS

23. La demande de permis de construction doit être déposée dans les 60 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

24. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

Annexe A

Plan relatif au lot 2 647 476 du Cadastre du Québec, préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, portant le numéro 7298 de ses minutes et daté du 2 juin 2015.

Annexe B

Plans intitulés "École secondaire Herzliah – Nouveau Bâtiment" préparés par Guy Caron, architecte et datés du 27 janvier 2016.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1153779004

RÉSOLUTION CA16 170109

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-90

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-90 visant à modifier la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

1. L'article 2 de la résolution CA11 170463 approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée, pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets



particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) est modifiée à son alinéa 2, par l'insertion :

1° après le mot « déroger », du mot « , notamment »;

2° au paragraphe 1°, du nombre « 123, » après le nombre « 34, ».

2. Cette résolution est modifiée par l'ajout, après l'article 17 de la sous-section 2 « Usage », de l'article suivant :

« **17.1.** L'usage « centre hospitalier » de la catégorie E.5(3) est autorisée pour le pavillon "N" dont l'adresse est le 5800 chemin de la Côte-des-Neiges. ».

3. L'article numéro « 17 » de la sous-section « Stationnement » est modifié pour devenir l'article numéro « 17.2 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1163779001

RÉSOLUTION CA16 170110

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - FÉVRIER 2016

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 29 février 2016.

60.01 1164535003

RÉSOLUTION CA16 170111

MOTION - FALAISE SAINT-JACQUES

ATTENDU QUE la Falaise Saint-Jacques est un éco-territoire semi-protégé de la Ville de Montréal sur une longueur de 4 km dans l'arrondissement du Sud-Ouest sur la frontière avec l'arrondissement de CDN-NDG;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a actualisée, en juin 2014, sa Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels afin que sa cible de protection de milieux naturels passe de 6 à 8 %. Rappelons que la cible de protection définie à la Conférence de Nagoya et qui a été adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal est de 17 % des milieux terrestres;

ATTENDU QUE la Falaise Saint-Jacques avec sa basse altitude et son orientation vers le sud-est favorise un micro climat doux et un écosystème unique au sud du Québec avec beaucoup d'espèces d'oiseaux migrateurs et la couleuvre brune qui est une espèce menacée;



ATTENDU QUE le bilan 2009-2013 de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels proposait quatre chantiers structurants et porteurs dont créer un lien vert regroupant la partie en amont du bassin versant vers la rivière Saint-Pierre, la falaise Saint-Jacques et les rapides de Lachine pour mettre en valeur le secteur sud de l'île de Montréal;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec planifie la construction d'une piste cyclable au bas de la falaise pour 2020 comme partie intégrante du projet Turcot;

ATTENDU QUE la Falaise Saint-Jacques est jonchée de débris comme des vieux pneus, des sacs de plastiques, etc.

Mme Magda Popeanu est de retour.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

Que l'arrondissement demande à la Ville centre d'organiser une consultation dans les arrondissements situés autour de la falaise, soit le Sud-Ouest, CDN-NDG, Lachine et LaSalle pour établir rapidement un plan pour la forme finale que va prendre la Falaise Saint-Jacques à la fin des travaux Turcot.

Que l'idée d'une piste cyclable et piétonne suivant la vieille route pour camions qui montait de la cour Turcot vers la rue Saint-Jacques, entre l'avenue Madison et le boulevard Cavendish, et qui faciliterait grandement les transports en vélos entre les arrondissements et parcs nommés précédemment, soit formellement étudiée lors de cette consultation. Et en sus, que la continuation de cette piste cyclable et piétonne au-dessus des rails du CN et de la nouvelle autoroute 20 dans la cour Turcot soit étudié aussi, pour que la liaison entre la falaise et le canal Lachine puis le parc Angrignon puisse se faire rapidement en toute sécurité.

Qu'un plan d'accès pour le nettoyage des pneus et autres débris présents dans la falaise soit déposé avec le rapport de consultation.

Que la piste piétonne et possiblement de ski de fond, qui a été créée dans les années 90 durant les administrations Doré et Bourque, et qui suit toute la longueur de la falaise en montant et descendant doucement, soit aussi étudiée.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1163571002

RÉSOLUTION CA16 170112

MOTION - ARMES À FEU



ATTENDU QUE le massacre de 14 femmes à l'école polytechnique, en 1989, a profondément choqué les Montréalais et les Québécois et a conduit le gouvernement du Canada à la création du registre canadien des armes à feu;

ATTENDU QUE la population de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce garde en mémoire ces meurtres, qui n'ont laissé personne indifférent;

ATTENDU QUE les services de police à travers le Canada ont indiqué qu'ils consultaient le registre des armes à feu près de 18 000 fois par jour (2011), ce chiffre comprenant des vérifications automatiques chaque fois qu'une adresse ou une plaque d'immatriculation est examinée, ce qui permettait de mieux assurer la sécurité des policiers et du public;

ATTENDU QUE le Service de police de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur du maintien du registre des armes à feu et qu'il a indiqué que le fait de savoir si un individu dispose d'armes est d'une grande utilité pour prévenir les cas de détresse ou établir les risques d'une opération policière;

ATTENDU QUE le 27 mars 2015, la Cour suprême du Canada a statué dans une décision 5-4 que la destruction des dossiers du registre était de la compétence constitutionnelle du Parlement, niant ainsi la contestation judiciaire du gouvernement du Québec et permettant la destruction des dossiers dans le registre canadien des armes à feu;

ATTENDU l'adoption d'une motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec le 27 mars 2015, demandant au premier ministre Stephen Harper « de reculer sur sa décision et d'ordonner le transfert immédiat des données au gouvernement du Québec, afin qu'il puisse mettre en place son propre registre »;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a procédé rapidement à la destruction de ces données importantes, que le gouvernement du Québec souhaitait pourtant conserver;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à mettre en place un registre québécois des armes à feu sans restriction, avec ou sans les données du registre canadien;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une motion qui « *déplorait que le gouvernement du Canada ait détruit les données concernant les résidents du Québec contenues dans le registre canadien des armes à feu* » et appuyait la « *décision du gouvernement du Québec de créer un registre québécois des armes à feu* »;

ATTENDU QU'une mobilisation citoyenne importante s'est mise en place pour le contrôle des armes à feu;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec, souhaitant respecter ses promesses électorales, a déposé le projet de loi 64 pour la création d'un registre provincial des armes d'épaule et a convoqué une commission parlementaire pour recevoir les commentaires du public.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu



Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce :

- Soutienne le projet de loi 64, donne son appui au gouvernement du Québec et encourage son adoption dans les plus brefs délais;
- Informe le gouvernement du Québec du large consensus en faveur du projet de loi 64;
- Encourage les membres de l'Assemblée nationale élus sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce d'informer leurs collègues de l'importance que la population donne à l'adoption rapide de ce projet;
- Encourage les députés représentant les citoyens de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale d'informer leurs collègues de l'appui que recueille le projet de loi 64 dans la population, qui souhaite qu'il soit rapidement adopté;
- Mandate la secrétaire d'arrondissement à acheminer une copie de cette résolution au premier ministre, au ministre de la Sécurité publique et aux leaders des partis représentés à l'Assemblée nationale et à tous les arrondissements de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1163571003

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 35.

Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA16 170083 à CA16 170112 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.





Dossier # : 1166801002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc. le contrat pour l'aménagement de la rue Buchan à partir de l'avenue Mountain Sights jusqu'à l'amorce de la future esplanade Victoria (300 m vers l'est), incluant la création d'une placette à l'angle de l'avenue Mountain Sights et de la rue Buchan, et autoriser une dépense à cette fin de 2 432 447,03 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant - (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-006.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Les Entreprises de construction Ventec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement de la rue Buchan à partir de l'avenue Mountain Sights jusqu'à l'amorce de la future esplanade Victoria (300m vers l'est), incluant la création d'une placette à l'angle de la rue Mountain Sights et Buchan, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-006;

D'autoriser une dépense à cette fin de 2 115 631,25 \$, plus les taxes, pour un total de 2 432 447.03 \$, comprenant les contingences au montant de 286 375.42 \$, taxes incluses et tous les frais accessoires le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 09:52

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166801002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc. le contrat pour l'aménagement de la rue Buchan à partir de l'avenue Mountain Sights jusqu'à l'amorce de la future esplanade Victoria (300 m vers l'est), incluant la création d'une placette à l'angle de l'avenue Mountain Sights et de la rue Buchan, et autoriser une dépense à cette fin de 2 432 447,03 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant - (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-006.

CONTENU

CONTEXTE

La requalification du secteur Le Triangle est un projet de création d'un milieu de vie au cœur de Montréal. À proximité de plusieurs lieux d'emplois et desservi par deux stations de métro, le secteur va accueillir, d'ici 2025, près de 3 300 nouvelles unités de logements. Le projet prévoit donc le réaménagement de plusieurs voies publiques de ce secteur, notamment les rues Buchan et Paré ainsi qu'une partie des avenues Victoria et Mountain Sights, séparé en quatre phases distinctes (phases 2 à 5) et cela sur une période de trois ans (2015 - 2017).

L'aménagement de la rue Buchan (phase 3) se veut la deuxième de ces quatre phases à avoir un réaménagement de surfaces.

L'appel d'offres a été publié du 11 au 31 mars 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 29 juillet 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 19 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

Addenda n° 1 émis le 22 mars 2016: Modification à la date de retour des soumissions, du 29 mars, avant 11 heures au 31 mars 2016, avant 14 heures Cette modification n'a aucun impact significatif sur le prix soumis.

Addenda n° 2 émis le 22 mars 2016: Modifications au bordereau des prix, aux devis techniques et aux plans. Cette modification a un impact négatif sur le prix soumis de plus de 0.2 % du prix total de la soumission. La modification est chiffrée à 6 425,00 \$, 3 items

ajoutés au bordereau des prix;

Addenda n° 3 émis le 29 mars 2016: Modifications au bordereau des prix et aux devis. Cette modification a un impact positif sur le prix soumis de moins de 1,4% du prix total de la soumission. La modification est chiffrée à -35 646 \$, des quantités ont été revues à la baisse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 170191 – 22 juin 2015 - D'accorder un contrat d'une durée de 36 mois à Lumca inc. pour la fourniture de 76 lampadaires décoratifs en aluminium dans le cadre du réaménagement du secteur Le Triangle–Namur/Jean-Talon, et autoriser une dépense au montant de 538 084,08 \$ incluant les taxes et une contingence de 10 %, à la suite de l'appel d'offres public numéro 15-14395 (4 soumissionnaires);

CG15 0391 – 18 juin 2015 - Conclure des ententes-cadres, pour une période de 24 mois, avec Les Consultants S.M. inc. et Les Services exp inc. pour des services professionnels de surveillance des travaux, de gestion des impacts, de maintien de la circulation et de communications de chantier / Appel d'offres public 15-13877 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin;

CM15 0515 - 5 mai 2015 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et des travaux d'aménagement paysager et d'éclairage dans l'avenue Mountain Sights, de la rue Buchan à un point au nord de la rue Paré (phase 1 Lot 1 et phase 2), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 097 715,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 209203 (9 soum.)(1154822012);

CG15 0779 – 17 décembre 2015 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc.(2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD ltée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 839,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 15-14689 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet;

CM13 0144, 25 février 2013 : Adoption du Règlement (13-006) autorisant un emprunt de 30 900 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement (1124223004);

CA12 170332 - 10 octobre 2012 - Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Catalyse urbaine pour les études complémentaires, la planification et la préparation des plans et devis visant le réaménagement des surfaces dans le territoire ayant fait l'objet d'un concours de design urbain, en tant que lauréate de ce concours, et ce, conformément à l'autorisation accordée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) datée du 15 septembre 2010 pour un montant de 1 174 000 \$ (1 349 806,50 avec taxes) (1123886006);

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en le réaménagement de surface de la rue Buchan à partir de l'avenue Mountain Sights jusqu'à 300 m à l'Est vers l'avenue Victoria, incluant la création d'une placette à l'angle de la rue Mountain Sights. Les travaux consistent également en la réalisation d'un réaménagement géométrique de la rue Buchan incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs, d'un parcours piéton de 3 m de large le long de la rue, bordé d'un côté par une rangée d'arbres et de l'autre côté par des noues linéaires avec aménagement paysager ainsi que des travaux d'installation d'un nouveau système d'éclairage de rue au DEL. De plus, on retrouve une placette à l'angle de la rue Mountain

Sights et Buchan, incluant deux murets de béton préfabriqué triangulaire en forme de vague avec du mobilier intégré.

Veuillez trouver la description des principaux actifs visés par les travaux (Voir 1 en pièce jointe). La localisation de l'ensemble des travaux du présent contrat apparaît au document «Plan de localisation des travaux» (Voir 2 en pièce jointe).

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 286 375,42 \$ taxes incluses (Voir 3A en pièces jointe), soit une moyenne pondérée de 12 % du coût des travaux au montant de 2 432 447,03 \$ taxes incluses, tel qu'inscrit au bordereau de soumission de Ventec (Voir 3B en pièce jointe).

Une erreur de calcul s'est produite dans l'estimation du consultant Catalyse Urbaine réduisant l'estimation budgétaire de 2 816 312 \$ à 2 756 610 \$ (Voir 4 en pièce jointe), de plus l'estimation budgétaire incluait la fourniture des lampadaires par la Ville qui ne faisaient pas partie de l'appel d'offres, ce qui réduit de 111 000 \$ pour un montant final de l'estimation budgétaire à 2 628 988 \$.

Dans le cadre de la « Convention des services professionnels – conception des plans et devis de Catalyse Urbaine » (Voir 5 en pièce jointe), il est stipulé à l'article 4.16 que le coût réel des travaux, entre autres ceux de la rue Buchan, ne peuvent dépasser 2 000 000,00 \$ (taxes non-incluses). Or, les items suivants de la soumission sont exclus de l'étendue des travaux de la rue Buchan:

1. Les contingences (249 076 \$);
2. l'organisation de chantier, excluant les frais généraux (67 500 \$);
3. le maintien de la circulation (60 000 \$);
4. le muret de béton avec mobilier de la placette (139 400 \$).

Pour un total de 515 976,00 \$, taxes non-incluses.

Donc, le coût réel des travaux de la soumission de Les Entreprises de Construction Ventec Inc. applicable à l'étendue des travaux tel que décrit à l'article 1.13 de la dite convention est de (2 115 631,25 \$ - 515 976,00 \$) 1 599 655,25 \$ taxes non-incluses, auquel il faut ajouter le montant pour la fourniture des lampadaires de 111 000 \$, ce qui porte le coût réel des travaux de la rue Buchan à 1 710 655,25 \$ taxes non-incluses, en deçà du coût réel maximal des travaux de 2 000 000 \$ avant taxes, tel qu'indiqué à l'article 4.16 de la dite convention.

La surveillance des travaux (201 000 \$ taxes incluses) et le contrôle des matériaux (52 000 \$ taxes incluses) font l'objet de contrat cadre déjà approuvé et ne font pas l'objet de ce dossier décisionnel.

Le processus d'appel d'offres public No. CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-006 s'est déroulé du 11 au 31 mars 2016. Sur dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposées une soumission et neuf (9) n'en ont pas déposées, soit une proportion respective de 47 % et 53 %. Cependant, deux firmes ne sont pas conformes.

En ce qui concerne les motifs de désistement, trois (3) firmes sont connues comme sous-traitantes et neuf (9) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges se trouve à l'intérieur du «Procès verbale d'ouverture de soumissions» (Voir 6 en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total taxes incluses
-------------------------	--------------	------------------	----------------------

1 Les Entreprises de Construction Ventec Inc.	2 432 447,03 \$	2 432 447,03 \$
2 Les Excavations Super Inc.	2 467 270,99 \$	2 467 270,99 \$
3 Bau-Québec Ltée	2 694 566,63 \$	2 694 566,63 \$
4 Aménagement Côté Jardin Inc.	2 823 565,35 \$	2 823 565,35 \$
5 Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	2 857 153,58 \$	2 857 153,58 \$
6 Ramcor Construction Inc.	3 224 566,37 \$	3 224 566,37 \$
7 9114-5698 Québec Inc. - Aménagements Sud-Ouest	3 266 853,20 \$	3 266 853,20 \$
8 Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	3 991 169,20 \$	3 991 169,20 \$
Dernière estimation réalisée	2 628 988,00 \$	2 628 988,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		2 973 076,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		1 558 722,17 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		64 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(196 540,97 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		-7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		34 823,96 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		1 %

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises de Construction Ventec Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 22 août 2013 (Voir 7 en pièce jointe).

Une attestation valide délivrée le 7 avril 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission (Voir 8 en pièce jointe).

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entreprises de Construction Ventec Inc., est le suivant: 8210-9299-08.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 432 447,03 \$ (taxes incluses) incluant des contingences de 286 375,42 \$ (taxes incluses). La dépense est assumée à 100 % par la ville centrale et représente un coût net de 2 221 148,36 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. De plus, la dépense totale est prévue au PTI du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) sera entièrement financée par le règlement d'emprunt # 13-007, tel qu'adopté dans le dossier d'approbation de projet. Par la suite, ces travaux seront financés par une subvention du Ministère des affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT), ne laissant aucune charge aux contribuables.

Le détail des informations budgétaires se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet Le Triangle / Namur-Jean-Talon table sur la densification et la diversification des activités pour créer un nouveau milieu de vie. Deux idées maîtresses ont guidé les interventions : le concept de AATC (Aménagement axé sur les transports en commun - traduction libre de TOD Transit-Oriented Development) ainsi que celui de zones de rencontres (woornef), soit de favoriser le partage de la rue entre plusieurs types d'usagers. Il constitue également une manière de concrétiser les intentions formulées dans le Plan d'urbanisme, les politiques et stratégies municipales.

Mesures envisagées

- Réaménagement des rues
- Construction de logement social
- Ajout de parcs et espaces verts
- Récupération des eaux de pluie
- Mixité des fonctions
- Réduction de la consommation énergétique

De par sa proximité des stations de métro Namur et de la Savane, le projet permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Il inclut finalement des travaux de noues linéaires et de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 29 juillet 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet Le Triangle / Namur-Jean-Talon a déjà fait l'objet de plusieurs annonces publiques et de rencontres privées avec certains commerçants qui pourraient être impactés par les travaux de réaménagement de surface prévus débuter en juin 2016.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA 2 mai 2016
Début des travaux : Juin 2016
Fin des travaux : Juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Katerine ROWAN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hélène BROUSSEAU, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Claude LAURIN, 14 avril 2016
Hélène BROUSSEAU, 14 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques LEMIEUX
Ingénieur

Tél : 514 872-3897
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-14

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 872-2345
Télécop. : 514 868-5050

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc. le contrat pour l'aménagement de la rue Buchan à partir de l'avenue Mountain Sights jusqu'à l'amorce de la future esplanade Victoria (300 m vers l'est), incluant la création d'une placette à l'angle de l'avenue Mountain Sights et de la rue Buchan, et autoriser une dépense à cette fin de 2 432 447,03 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant - (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-006.



1-Description des principaux actifs visés par les travaux.pdf



2-Plan de localisation des travaux.pdf



3A-Soumission Ventec - Ventilation contingences .pdf



3B-Bordereau de soumission Ventec.pdf4-Estimations budgétaire Catalyse Urbaine.pdf



5-Convention_Catlyse Urbaine_12-001069_04.10.12.pdf



6-Procès verbale d'ouverture de soumissions.pdf



7-Attestation de l'Autorité des marchés financiers.pdf



8-Attestation de Revenu Québec 2016-04-07.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques LEMIEUX
Ingénieur

Tél : 514 872-3897
Télécop. :

APPEL D'OFFRES PUBLIC CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-006
DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ACTIFS VISÉS PAR LES TRAVAUX.

1 • MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre du projet de réaménagement du secteur Le Triangle, la Ville de Montréal entreprend d'importants travaux de reconstruction des rues Paré, Buchan, et Victoria. Ces travaux visent entre autres la revitalisation du secteur en améliorant l'accès piétonnier, et la révision de la configuration des rues et des trottoirs de sorte à inclure des aménagements de gestion écologique des eaux de pluie. La présente phase du projet vise le réaménagement de la rue Buchan, à partir de la rue Mountain Sights jusqu'à l'amorce de la future esplanade Victoria, incluant la création d'une place à l'angle de la rue Mountain Sights et Buchan.

2 • NATURE ET DESCRIPTION DES TRAVAUX

La présente section vise les aménagements en surface de la rue et des trottoirs de la rue Buchan, les plantations sur la rue, ainsi que le mobilier urbain.

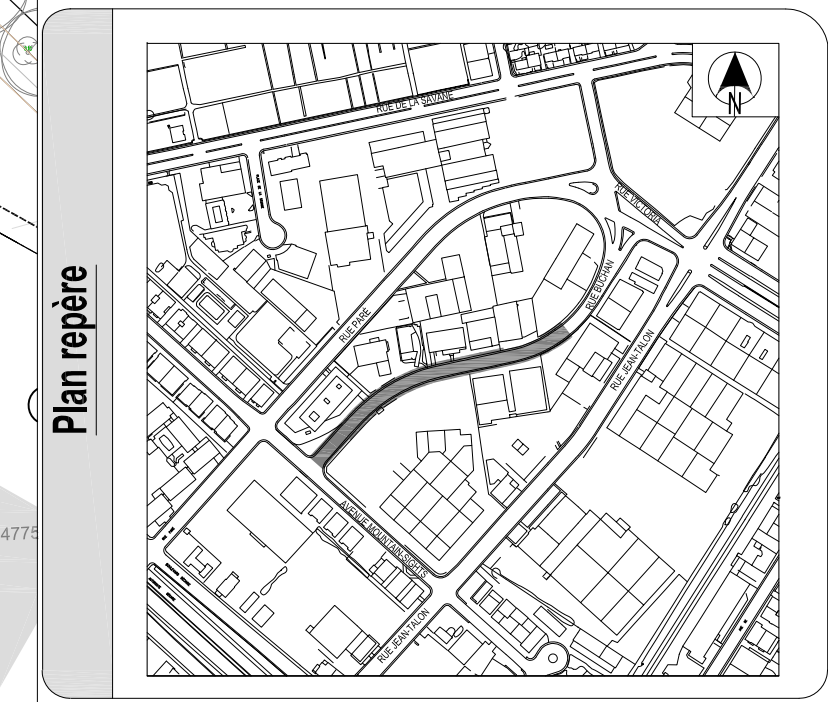
Elle doit être lue en conjonction avec les plans de soumission, les devis de voirie et d'électricité, qui expliquent en détailles ouvrages à fournir par l'entrepreneur.

Voici un aperçu des principaux travaux à réaliser, sans s'y limiter:

1. Protection des arbres et autres éléments existants
2. Fourniture et installation de surfaces en pavé de béton préfabriqué
3. Fourniture et installation d'un revêtement en pierre granulaire avec liant
4. Fourniture et installation de muret en béton préfabriqué avec bancs
5. Fourniture et installation de système modulaire souterrain de type Silva Cell pour favoriser la croissance des arbres
6. Fourniture et installation de mobilier urbain
7. Fourniture et installation de substrat de croissance pour végétaux
8. Fourniture et installation de végétaux
9. Implantation de tiges de protection hivernale



Légende



Emissions / Révisions

REV.	DATE	DESCRIPTION	A.M.L. J.P.	Préparé par	Vérifié par
0	2016-03-10	EMIS POUR SOUMISSION			

Orientation

REPERE GÉODÉSIQUE: 64KM075
RUE DE LA SAVANE / AVENUE VICTORIA
 ALTITUDE: 49.570 m
 LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

CLIENT:
 Côte-des-Neiges
 Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Direction de l'aménagement urbain
 et des services aux entreprises
 5160 Décarie, 4ème étage bureau 410
 T: 514 872-3897

ARCHITECTES:
CATALYSE URBAIN

architecture
 architecture de paysage
 design urbain

ADRESSE: 1100 de Condo, Montréal QC H3K 3E3
 T: 514-934-6346
 F: 514-934-1414

INGÉNIEURS CIVILS:
CIMA

ADRESSE: 740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 800 Montréal (Québec) H3C 3K6
 T: 514-337-2462
 F: 514-291-1622
 www.cima.ca

INGÉNIEURS ÉLECTRIQUES:
VAILLANCOURT
 INGENIEURS

ADRESSE: Yvanik Vallancourt, Montréal (Québec) H3A 2A6,
 T: 514 262-2119

Intervenants

Dessiné par: Anne-Marie Lafontaine, architecte paysagiste
 Vérifié par: Juliette Patterson
 Responsable du projet (ville de Montréal): Jacques Lemieux, Ing.
 Responsable du projet (consultant): Juliette Patterson

PLAN DE SOUMISSION

Architecte: / Soeur de l'architecte:
 Architecte paysagiste:

Juliette Patterson,

N° de soumission: C201405-16-ACF-04USE-008 / Original signé le:

LOCALISATION:
 RUE BUCHAN, DE LA RUE MOUNTAIN SIGHTS
 À UN POINT 300m À L'EST
 ARRONDISSEMENT(S): CÔTES-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

TITRE DU PLAN:
 PLAN D'ENSEMBLE

NATURE DES TRAVAUX:
 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:600
 sauf indication contraire

Plan No: **AMÉNAGEMENT** / Feuille: **P-001** / Révision: **0**

Projet le Triangle – Phase 3
Aménagement de la rue Buchan

Ventec

Description	Montant	Montants - contingences	Contingences
1 ORGANISATION DE CHANTIER ET MAINTIEN DE LA CIRCULATION	\$ 184 483,00	\$ 160 420,00	24 063,00 \$
2 RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE	\$ 679 954,00	\$ 618 140,00	61 814,00 \$
3 RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES	\$ 830 277,00	\$ 721 980,00	108 297,00 \$
4 AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET MOBILIER URBAIN	\$ 285 648,50	\$ 248 390,00	37 258,50 \$
5 INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE	\$ 78 832,50	\$ 68 550,00	10 282,50 \$
6 TRAVAUX CONNEXES	\$ 56 436,25	\$ 49 075,00	7 361,25 \$
SOUS-TOTAL	\$ 2 115 631,25	\$ 1 866 555,00	\$ 249 076,25
Taxe TPS 5%	\$ 105 781,56	\$ 93 327,75	\$ 12 453,81
Taxe TVQ 9.975%	\$ 211 034,22	\$ 186 188,86	\$ 24 845,36
COÛT TOTAL	\$ 2 432 447,03	\$ 2 146 071,61	\$ 286 375,42

Formule de soumission

Parution :			Ouverture :			À :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	
11	3	2016	31	3	2016	Au comptoir de réception des soumissions (Bureau ACCÈS MONTRÉAL) Bureau d'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée Montréal (Québec) H3X 2H9, avant 11 h

Aménagement de la rue Buchan

Description et sommaire de soumission	Montant
Aménagement de la rue Buchan à partir de l'avenue Mountain Sights jusqu'à l'amorce de la future esplanade Victoria, incluant la création d'une place à l'angle de la rue Mountain Sights et Buchan.	
Montant total avant taxes :	2 115 631,25 \$
Taxe sur les produits et services 5 % :	105 781,57 \$
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	211 034,22 \$
Montant total :	2 432 447,03 \$

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1145668878

Si non inscrit au REQ, cocher ici :


Je (Nous), soussigné(s) : Les Entreprises de Construction Ventec inc.

Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

5600, rue Notre-Dame O, Montréal Québec H4C 1V1

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du document d'appels d'offres et, si tel est le cas, des addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble des documents de l'appel d'offres, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

Nom et titre du responsable (en majuscules) : DOMENICO ANTONIO SCIROCCO, CHARGÉ DE PROJETS	Téléphone : 514-932-5600		
	Télécopieur : 514-932-8972		
	Courriel : info@ventecinc.com		
Signature: 	Jour 31	Mois 03	Année 2016

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

Résumé du bordereau de soumission

Aménagement de la rue Buchan

Description	# Sous-projet	# Simon	Montant	TPS 5%	TVQ 9,975%	Total
ORGANISATION DE CHANTIER ET MAINTIEN DE LA CIRCULATION	NA	NA	184 483,00 \$	9 224,15 \$	18 402,18 \$	212 109,33 \$
RECONSTRUCTION DE CHAUSSEE	NA	NA	679 954,00 \$	33 997,70 \$	67 825,41 \$	781 777,11 \$
RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES	NA	NA	830 277,00 \$	41 513,85 \$	82 820,13 \$	954 610,98 \$
AMENAGEMENT PAYSAGER ET MOBILIER URBAIN	NA	NA	285 648,50 \$	14 282,43 \$	28 493,44 \$	328 424,36 \$
INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ECLAIRAGE	NA	NA	78 832,50 \$	3 941,63 \$	7 863,54 \$	90 637,67 \$
TRAVAUX CONNEXES	NA	NA	56 436,25 \$	2 821,81 \$	5 629,52 \$	64 887,58 \$
			Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total taxes incl.
			2 115 631,25 \$	105 781,57 \$	211 034,22 \$	2 432 447,03 \$

N° d'inscription de la TPS: 892358144

N° d'inscription de la TVQ: 1018949055

Identification du soumissionnaire:

Domenico Antonio Scirocco 514 932-5600 514 932-8972
 Nom en caractères d'imprimerie Téléphone Télécopieur
Chargé de projets info@ventecinc.com Adresse courriel
 Titre
 Signature et date 31 mars 2016

ESTIMATION CLASSE A RUE BUCHAN

10-mars-16

Projet le Triangle – Phase 3
Aménagement de la rue Buchan

Estimation classe A

Description	Montants
1 ORGANISATION DE CHANTIER ET MAINTIEN DE LA CIRCULATION	187 400 \$
2 RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE	668 013 \$
3 RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES	882 717 \$
4 AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET MOBILIER URBAIN	221 400 \$
5 INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE	55 072 \$
6 TRAVAUX CONNEXES	45 750 \$
SOUS-TOTAL (EXCLUANT INCIDENCES)	2 060 352 \$
Incidences (lampadaire)	111 000 \$
Frais généraux 8.5%	175 130 \$
Profits 5,0%	103 018 \$
SOUS-TOTAL	2 449 500 \$
Taxe TPS 5%	122 475 \$
Taxe TVQ 9.975%	244 338 \$
COUT TOTAL ESTIMÉ	2 816 312 \$

ESTIMATION CLASSE A RUE BUCHAN

10-mars-16

Projet le Triangle – Phase 3
Aménagement de la rue Buchan

Estimation classe A

	Description	Montants
1	ORGANISATION DE CHANTIER ET MAINTIEN DE LA CIRCULATION	187 400 \$
2	RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE	668 013 \$
3	RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES	836 967 \$
4	AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET MOBILIER URBAIN	221 400 \$
5	INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE	55 072 \$
6	TRAVAUX CONNEXES	45 750 \$
	SOUS-TOTAL (EXCLUANT INCIDENCES)	2 014 602 \$
	Incidences (lampadaire)	111 000 \$
	Frais généraux 8.5%	171 241 \$
	Profits 5,0%	100 730 \$
	SOUS-TOTAL	2 397 573 \$
	Taxe TPS 5%	119 879 \$
	Taxe TVQ 9.975%	239 158 \$
	COUT TOTAL ESTIMÉ	2 756 610 \$

ESTIMATION CLASSE A RUE BUCHAN

10-mars-16

Projet le Triangle – Phase 3
Aménagement de la rue Buchan

Estimation classe A

Description	Montants
1 ORGANISATION DE CHANTIER ET MAINTIEN DE LA CIRCULATION	187 400 \$
2 RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE	668 013 \$
3 RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES	836 967 \$
4 AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET MOBILIER URBAIN	221 400 \$
5 INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE	55 072 \$
6 TRAVAUX CONNEXES	45 750 \$
SOUS-TOTAL (EXCLUANT INCIDENCES)	2 014 602 \$
Incidences (lampadaire)	-
Frais généraux 8.5%	171 241 \$
Profits 5,0%	100 730 \$
SOUS-TOTAL	2 286 573 \$
Taxe TPS 5%	114 329 \$
Taxe TVQ 9.975%	228 086 \$
COUT TOTAL ESTIMÉ	2 628 988 \$

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS
CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS



AMÉNAGEMENT DU PROJET LE TRIANGLE NAMUR/JEAN-TALON

Ville de Montréal
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

OCTOBRE 2012

Montréal 

See

- 1.3 « **Annexe 3** » : le document montrant le secteur visé par le Projet;
- 1.4 « **Annexe 4** » : le document intitulé « l'échéancier préliminaire pour chacune des Phases et des Lots »;
- 1.5 « **Avenant** » : toute modification au Marché;
- 1.6 « **Arrondissement** » : l'Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce;
- 1.7 « **Chargé de projet du Contractant** » : la personne désignée par le Contractant, responsable de la conception et de la réalisation du Projet;
- 1.8 « **Chargé de projet de la Ville** » : la personne désignée par le Directeur, responsable du suivi et de l'encadrement du Contractant dans le cadre du projet, de la conciliation des avis et des informations émis lors des rencontres du Comité de suivi, ainsi que de la transmission des directives qui en découlent auprès du Contractant. Il sera chargé de la planification, des agendas et des comptes rendus des rencontres du Comité de suivi et il assurera le lien entre celui-ci et le Chargé de projet du Contractant;
- 1.9 « **Comité de suivi** » : le groupe formé par le Directeur, les principaux intervenants, les services et directions de la Ville, incluant ceux de l'Arrondissement, impliqués dans le projet;
- 1.10 « **Concours** » : le concours de design urbain pour le Réaménagement du secteur Namur-Jean-Talon Ouest;
- 1.11 « **Consultant** » : une personne morale ou physique, membre ou non d'une société ou d'une association professionnelle, offrant des services spécialisés, tels que design urbain, programmation, graphisme, analyse de la valeur, estimation, contrôle des coûts, rédaction de cahier des charges, ingénierie, etc.;
- 1.12 « **Contractant** » : celui avec qui le contrat est signé (voir comparution);
- 1.13 « **Coût estimé des travaux** » : le coût prévu pour chaque étape du Projet, décrit à l'article 10.4, lequel coût inclut les frais généraux, les frais d'administration, les bénéfices de l'Entrepreneur et l'inflation, à l'exclusion :
- a) du coût des travaux contingents (imprévus de construction) ;
 - b) des honoraires et déboursés des professionnels;
 - c) du coût de sondages, essais, analyses et contrôle des matériaux, sauf s'ils font partie du Marché;
 - d) du coût des accessoires fixes et des œuvres d'art pour lesquels le Contractant n'a pas rendu de services professionnels;
 - e) des frais résultant d'erreurs ou d'omissions du Contractant;
- 1.14 « **Coût réel des travaux** » : le montant versé par la Ville à un Entrepreneur, en vertu d'un Marché dont les travaux sont ceux visés dans le Coût estimé des travaux et excluant les imprévus de construction;
- 1.15 « **Directeur** » : le Directeur de l'Arrondissement ou son représentant dûment autorisé;

4.16

assurer la conformité des documents produits avec les données des Annexes 1 et 2. Le Directeur peut en tout temps demander des modifications aux documents du Contractant afin de les rendre conformes à ces Annexes, et ce, sans frais pour la Ville. Dans le cas où les limites budgétaires allouées ne sont pas respectées, le Contractant devra reprendre, à ses frais, les dessins, plans et devis d'aménagement et cahier des charges afin de lancer un nouvel appel d'offres de manière à respecter les limites budgétaires allouées car le coût réel des travaux du Projet ne peut pas excéder les montants indiqués au tableau suivant pour chaque Lot et pour l'ensemble du Projet. Toutefois, si le Coût réel des travaux pour un Lot est inférieur à la somme maximale prévue, la différence entre le prix indiqué au tableau ci-dessous et le Coût réel des travaux peut être reportée sur un Lot suivant, sur approbation écrite du Directeur, à la condition qu'il n'y ait pas dépassement du coût total du Projet montré au tableau ci-après;

Lots	Coûts réels maximaux des travaux
1. Entrée du quartier	2 200 000,00 \$
2. Rue Buchan	2 000 000,00 \$
3. Rue Paré	1 500 000,00 \$
4. Promenade Victoria	3 250 000,00 \$
Total du projet	8 950 000,00 \$

DOCUMENTS

4.17 fournir au Directeur, sans frais, le nombre de copies complètes des documents requis à chaque étape tel qu'indiqué ci-après :

PHASES	DOCUMENTS À FOURNIR	COPIES
Études préparatoires	Rapport(s)	4*
Dossier de faisabilité	Plans d'aménagement, croquis et estimations	4*
Dossier préliminaire	Plans, cahier des charges*** préliminaires et estimations	10*
Dossier définitif	Plans et cahier des charges*** définitifs à 80 % et estimations	10*
	Plans et cahier des charges*** définitifs à 100 % et estimations	10*
Construction	Dossier d'appel d'offres	10**
	Addenda	10*

* plus une copie sur support numérique

** plus une copie reproductible et une copie sur support numérique

*** le cahier des charges doit inclure le cahier des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal tel quel, le cahier des clauses particulières ainsi que le bordereau de soumission.

ARTICLE 10 **HONORAIRES**

- 10.1 En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune de ses obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville s'engage à lui verser un montant maximal de un million soixante-quatorze mille dollars (1 074 000,00 \$), avant taxes, couvrant tous les honoraires, dépenses et tous les frais accessoires, le cas échéant, du Contractant.;
- 10.2 La somme maximale prévue à l'article 10.1 est ventilée comme suit pour chacun des Lots de la convention :

10.2.1 Les Études préparatoires : une somme maximale de cent soixante et un mille cent dollars (161 100,00 \$);

10.2.2 Le lot de réalisation 1 : Entrée du quartier : une somme maximale de deux cent vingt-quatre mille quatre cents dollars (224 400,00 \$);

10.2.3 Le lot de réalisation 2 -- Rue Buchan : une somme maximale de deux cent quatre mille dollars (204 000,00 \$);

10.2.4 Le lot de réalisation 3 - Rue Paré : une somme maximale de cent cinquante-trois mille dollars (153 000,00 \$);

10.2.5 Le lot de réalisation 4 -- Promenade Victoria : une somme maximale de trois cent trente et un mille cinq cents dollars (331 500,00 \$).

10.3 Services supplémentaires

La Ville verse au Contractant une somme maximale de cent mille dollars (100 000,00 \$) avant taxes pour des services supplémentaires. Ces services doivent faire l'objet d'une demande préalable et écrite du Directeur. Ces honoraires professionnels additionnels pourront être rémunérés selon la méthode du taux horaire ou du forfait, au choix du Directeur. Ces honoraires rémunérés selon la méthode du taux horaire seront établis selon les taux horaires prévus au Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement du Québec par des architectes et des ingénieurs. Aux fins de la présente convention, la Méthode du taux horaire consiste à payer le temps réellement passé par des membres du personnel du Contractant appelés à rendre des services supplémentaires et la méthode du forfait consiste à verser au Contractant une somme fixe, préalablement établie et approuvée par écrit par le Directeur.

10.4 Paiement en vertu de l'achèvement des services

Le tableau suivant illustre le montant maximal qui peut être facturé pour chaque Phase de chaque Lot, avant taxes :

██████████

Lots / phases	Coûts estimés des travaux	Honoraires	
		% du lot	Honoraires
Etudes préparatoires			161 100 \$
			161 100 \$
1. Entrée du quartier	2 200 000 \$		
Dossier de faisabilité		17%	38 148 \$
Dossier préliminaire		33%	74 052 \$
Dossier définitif		45%	100 980 \$
Construction		5%	11 220 \$
		100,00%	224 400 \$
2. Rue Buchan	2 000 000 \$		
Dossier de faisabilité		17%	34 680 \$
Dossier préliminaire		33%	67 320 \$
Dossier définitif		45%	91 800 \$
Construction		5%	10 200 \$
		100,00%	204 000 \$
3. Rue Paré	1 500 000 \$		
Dossier de faisabilité		17%	26 010 \$
Dossier préliminaire		33%	50 490 \$
Dossier définitif		45%	68 850 \$
Construction		5%	7 650 \$
		100,00%	153 000 \$
4. Promenade Victoria	3 250 000 \$		
Dossier de faisabilité		17%	56 355 \$
Dossier préliminaire		33%	109 395 \$
Dossier définitif		45%	149 175 \$
Construction		5%	16 575 \$
		100,00%	331 500 \$
Total	8 950 000 \$		1 074 000 \$
Services supplémentaires (budget)			100 000 \$
Total (incluant services supplémentaires)			1 174 000 \$

- 10.5 Le Contractant doit maintenir à jour les feuilles de temps de ses employés, et ce, peu importe la méthode de rémunération pour les services facturés afin de permettre au Directeur de vérifier le pourcentage facturé et s'assurer que les biens livrés sont représentatifs des heures travaillées.

LA FACTURATION

- 10.6 Le Contractant doit présenter ses comptes d'honoraires selon qu'il s'agit de l'une ou l'autre des méthodes applicables aux services rendus, selon la fréquence indiquée ci-après. Tout compte d'honoraires devra indiquer clairement la nature des services rendus ainsi que la période couverte. Il doit tenir compte de l'avancement des travaux et être adressé conformément aux instructions reçues du Directeur.

Procès-verbal d'ouverture de soumissions tenue aux bureaux de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, le **jeudi 31 mars 2016 à 14 heures.**

Sont présents :

• Katerine Rowan	Secrétaire d'arrondissement substitut	Direction des services administratifs et du greffe
• Jacques Lemieux	Ingénieur	Division du greffe Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
• Sylvain Mailloux	Conseiller en aménagement	SMVT – Division des projets urbains – Direction de l'urbanisme
• Danièle Lamy	Secrétaire d'unité administrative	Direction des services administratifs et du greffe Division du greffe

Les soumissions reçues pour **CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-006 - Aménagement de la rue Buchan à partir de l'avenue Mountain Sights jusqu'à l'amorce de la future esplanade Victoria, incluant la création d'une place à l'angle de la rue Mountain Sights et Buchan** sont ouvertes par la secrétaire d'arrondissement de la division du greffe. Les firmes mentionnées soumettent des prix :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	2 467 270,99 \$
AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC.	2 823 565,35 \$
9114-5698 QUÉBEC INC. – AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST	3 266 853,20 \$
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	2 857 153,58 \$
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 991 169,20 \$
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.	2 432 447,03 \$
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	3 224 566,37 \$
BAU-QUÉBEC LTÉE	2 694 566,63 \$

L'appel d'offres sur invitation de la Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises a été publié dans Le Devoir et sur le site SEAO le 11 mars 2016.

Le secrétaire d'arrondissement substitut transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, à la Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises, pour étude et rapport

Katerine Rowan, avocate
 Secrétaire d'arrondissement substitut
 Division du greffe

RÉSULTAT DE SOUMISSION PUBLIQUE

Date de publication : 11 mars 2016

Date d'ouverture : 31 mars 2016

SOUMISSION CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-006

Aménagement de la rue Buchan à partir de l'avenue Mountain Sights jusqu'à l'amorce de la future esplanade Victoria, incluant la création d'une place à l'angle de la rue Mountain Sights et Buchan.

SOUMISSIONS

1	LES EXCAVATIONS SUPER INC.	2 467 270,99 \$
2	AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC.	2 823 565,35 \$
3	9114-5698 QUÉBEC INC. – AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST	3 266 853,20 \$
4	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	2 857 153,58 \$
5	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 991 169,20 \$
6	LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.	2 432 447,03 \$
7	RAMCOR CONSTRUCTION INC.	3 224 566,37 \$
8	BAU-QUÉBEC LTÉE.	2 694 566,63 \$

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES

1	AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC.
2	9114-5698 QUÉBEC INC. – AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST
3	BAU-QUÉBEC LTÉE
4	CONSTRUCTION NRC INC.
5	ENGLOBE
6	GROUPE TNT INC.
7	L'ÉCUYER & FILS LTÉE
8	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.
9	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
10	LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.
11	LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.
12	LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.
13	NEOLECT INC.
14	PAVAGE CHENAIL
15	RAMCOR CONSTRUCTION INC.
16	SALVEX INC.
17	LES EXCAVATIONS SUPER INC.

Préparé le 31 mars 2016

Québec, le 22 août 2013

Les entreprises de construction Ventec inc
À l'attention de Monsieur Gino Ventura
5600, rue Notre-Dame Ouest, bureau 104
Montréal (Québec) H4C 1V1

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Les entreprises de construction Ventec inc.

Autorisation n° 2013-CPSM-0179 n° d'identification de l'Autorité : 2700023710

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65-1 (la « LCOP »). Les entreprises de construction Ventec inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **21 août 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca)

La Directrice principale des opérations
d'encadrement de la distribution

Maryse Pineault

Attestation de Revenu Québec

Cette attestation est délivrée à :

LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.
5600, RUE NOTRE-DAME O, PORTE 104
MONTREAL (QUEBEC) H4C 1V1

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1145668878

Elle atteste que l'entreprise désignée ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
 - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
 - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à l'entreprise désignée.

Numéro de l'attestation : 515100-KKCF-0284482

Date et heure de délivrance de l'attestation : 7 avril 2016 à 14 h 25 min 6 s

Date de fin de la période de validité de l'attestation : 31 juillet 2016

Vous pouvez vérifier l'authenticité de cette attestation sur le site Internet de Revenu Québec, à l'adresse www.revenuquebec.ca.

Assurez-vous que l'attestation a été délivrée dans le délai prévu par la législation en vigueur.

Dossier # : 1166801002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc. le contrat pour l'aménagement de la rue Buchan à partir de l'avenue Mountain Sights jusqu'à l'amorce de la future esplanade Victoria (300 m vers l'est), incluant la création d'une placette à l'angle de l'avenue Mountain Sights et de la rue Buchan, et autoriser une dépense à cette fin de 2 432 447,03 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant - (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-006.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Analyse des soumissions CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-006.pdf](#)



[Intervention GDD - CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-006.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Katerine ROWAN
secrétaire-recherchiste

Tél : 514 872-9492

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-20

Denis GENDRON
Directeur - serv. adm. et du greffe en
arrondissement

Tél : (514) 872-8436

Division : Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce

Entreprise	NEQ	Autorisation AMF ¹	Attestation fiscale	Liste PGC ²	RENA ³	Liste RBQ ⁴	Licence RBQ ⁵	Garantie de soumission	Lettre d'engagement (Formulaire 2)	Commentaire	Conformité
Les Excavations Super Inc.	1142493619	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	Attestation fiscale valide jusqu'au 31 mai 2016	OK
Aménagement Côté Jardin Inc.	1143147123	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	Irrégularité mineure: le montant de «50% du montant du contrat» n'est pas indiqué dans la lettre d'engagement, il est remplacé par la mention «N/A»	OK
9114-5698 Québec Inc. - Aménagements Sud-Oue	1160680998	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	1145922051	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	Irrégularité mineure: Dans la lettre d'engagement, le montant est de 50% du montant de la soumission, alors qu'il devrait être de 50% du montant du contrat.	OK
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	1144756336	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Les Entreprises de Construction Ventec Inc.	1145668878	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Ramcor Construction Inc.	1161184792	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	NON CONFORME	NON CONFORME	Irrégularités majeures: Les formulaires de cautionnement de soumission et lettre d'engagement ne sont pas les bons et contiennent les mauvaises informations - ils réfèrent à un autre appel d'offre, les montants sont mauvais.	NON CONFORME

Bau-Québec Ltée	1171182919	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	Irrégularité majeure: Certains pages du bordereau de soumission ne sont pas les bonnes (les 2 premières pages correspondent à l'addenda 2 au lieu du 3), il manque le résumé du bordereau de soumission signé, ainsi que la liste de rappel signée - Ces irrégularités affectent le montant de la soumission	NON CONFORME
-----------------	------------	----	----	-----	-----	-----	----	----	----	--	---------------------

1. Vise les contrats visés par le Décret 1049-2013, 795-2014 ou un autre décret.
NA = Non applicable / ND = Non documenté / OK = Autorisation déposée avec la soumission
2. Liste du contentieux (Version du **2015-07-16**) et REQ. Analyse de premier niveau. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée.
3. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée. Vérification en date du **2016-04-01**.
4. Vise les contrats d'exécution de travaux. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée. Vérification en date du **2016-04-01**.
5. Vise les contrats d'exécution de travaux. La vérification des catégories et sous-catégories exigées relève du service demandeur.

**DIVISION DU GREFFE - CDN-NDG - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Les Entreprises de Construction Ventec Inc.	2 432 447,03 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les Excavations Super Inc.	2 467 270,99 \$	<input type="checkbox"/>	
Bau-Québec Ltée	2 694 566,63 \$	<input type="checkbox"/>	
Aménagement Côté Jardin Inc.	2 823 565,35 \$	<input type="checkbox"/>	
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	2 857 153,58 \$	<input type="checkbox"/>	
Ramcor Construction Inc.	3 224 566,37 \$	<input type="checkbox"/>	
9114-5698 Québec Inc. - Aménagements Sud-Ouest	3 266 853,20 \$	<input type="checkbox"/>	
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	3 991 169,20 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

1) Les montants soumis incluent 15% de contingences. 2)
L'analyse des soumissions conclut à la non-conformité des soumissions de Bau-Québec Ltée (montant de la soumission) et de Ramcor Construction Inc. (cautionnement de soumission et lettre d'engagement non conformes)

Préparé par : Le - -

Dossier # : 1166801002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc. le contrat pour l'aménagement de la rue Buchan à partir de l'avenue Mountain Sights jusqu'à l'amorce de la future esplanade Victoria (300 m vers l'est), incluant la création d'une placette à l'angle de l'avenue Mountain Sights et de la rue Buchan, et autoriser une dépense à cette fin de 2 432 447,03 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant - (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-006.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SMVT - 1166801002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian DICAIRE
Preposé au budget
Tél : (514) 872-3752

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-21

Camille TROUDE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-5676

Division : Conseil et soutien financier - PS Développement

NO GDD :

1166801002

Taux 2016: 1.0951303727

No d'engagement 2016:

CC66801002

Financement de 100% implique une dépense nette à la charge des contribuables de 2 221 149 \$

Provenance Corpo

Aménagement du domaine public - projet Le Triangle Namur/Jean-Talon (phases 2 à 5)		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement RCG 13-007	6101.7713007.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	2,432,447.03 \$	2,221,148.36 \$	2,221,149 \$

Imputation Corpo

L'aménagement de la rue Buchan à partir de l'avenue Mountain Sights jusqu'à l'amorce de la future esplanade Victoria (300m vers l'est), incluant la création d'une placette à l'angle de la rue Mountain Sights et Buchan		Dépenses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat et contingences - Trottoirs	6101.7713007.802721.03107.57201.000000.0000.161889.000000.17030.00000	954,611.00 \$	871,687.08 \$	871,688 \$
Contrat et contingences - Chaussée	6101.7713007.802721.03107.57201.000000.0000.161888.000000.17020.00000	781,777.00 \$	713,866.60 \$	713,867 \$
Contrat et contingences: Aménagement paysager et Mobilier urbain	6101.7713007.802721.03107.57201.000000.0000.161890.000000.17030.00000	328,425.00 \$	299,895.80 \$	299,896 \$
Contrat et contingences: Éclairage	6101.7713007.802721.03141.57201.000000.0000.161893.000000.19010.00000	90,638.00 \$	82,764.58 \$	82,765 \$
Maintien de la circulation	6101.7713007.802721.03107.57201.000000.0000.161895.000000.17020.00000	276,996.03 \$	252,934.30 \$	252,933 \$

Total :		2,432,447.03 \$	2,221,148.36 \$	2,221,149 \$
----------------	--	-----------------	-----------------	--------------



Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) **AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ** seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Jean-François Rondou Téléphone : 514-868-3837
 Service/Arrondissement :

Période : Année : 2016 -16 Description de l'écriture : GDD 1166801002

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. _____

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	6101	7713007	802600	01909	57201	000000	0000	112522	000000	98001	00000		2,221,149.00	
2	6101	7713007	802721	03107	57201	000000	0000	161889	000000	17030	00000	871,688.00		
3	6101	7713007	802721	03107	57201	000000	0000	161888	000000	17020	00000	713,867.00		
4	6101	7713007	802721	03107	57201	000000	0000	161890	000000	17030	00000	299,896.00		
5	6101	7713007	802721	03141	57201	000000	0000	161893	000000	19010	00000	82,765.00		
6	6101	7713007	802721	03107	57201	000000	0000	161895	000000	17020	00000	252,933.00		
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
Total de l'écriture :												2,221,149.00	2,221,149.00	

Remarques														

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.



Dossier # : 1167291001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de Sciage de Béton 2000 inc., pour la location d'une scie à béton à lame de 36 pouces avec opérateur, incluant les accessoires, pour une période d'environ six (6) mois, pour la réalisation en régie des travaux de réfections mineures de trottoirs et d'autres travaux de voirie, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 14-13412, et autoriser une dépense à cette fin de 54 411,92 \$ (taxes Incluses) applicable aux taux de 2016, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la prolongation du contrat de Sciage de Béton 2000 inc., pour la location d'une scie à béton à lame de 36 pouces avec opérateur, incluant les accessoires, pour une période d'environ six (6) mois, pour la réalisation en régie des travaux de réfections mineurs de trottoirs et d'autres travaux de voirie, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 14-13412.

D'autoriser une dépense à cette fin de 54 411,92 \$ \$ (taxes Incluses) applicable aux taux de 2016, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 16:38

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167291001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de Sciage de Béton 2000 inc., pour la location d'une scie à béton à lame de 36 pouces avec opérateur, incluant les accessoires, pour une période d'environ six (6) mois, pour la réalisation en régie des travaux de réfections mineures de trottoirs et d'autres travaux de voirie, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 14-13412, et autoriser une dépense à cette fin de 54 411,92 \$ (taxes Incluses) applicable aux taux de 2016, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des Travaux publics requiert, pour l'année 2016, la location d'une scie à béton, avec opérateur et accessoires, pour les travaux de réfections mineurs de trottoirs (RMT) effectués en régie, et pour certains travaux de voirie (ex: travaux, d'égout et d'aqueduc ect.).

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce étant responsable du réseau d'aqueduc de l'arrondissement d'Outremont, ce contrat prévoit également l'utilisation du dit équipement dans l'exécution des travaux sur le territoire de cet arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA 12 170455 - Lundi 3 décembre 2012 - Équipe -Travaux de béton
- CA 13 170140 - Lundi 6 Mai 2013 - Équipe - Location d'une scie à béton avec opérateur
- CA 14 170106 - Lundi 8 Avril 2014 - Équipe - Location d'une scie à béton avec opérateur
- CA 15 170025 - Lundi 9 Février 2015 - Équipe - Location d'une scie à béton avec opérateur

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objectif d'autoriser, pour l'année 2016, la prolongation du contrat pour la location d'une (1) scie à béton avec opérateur et accessoires, pour les travaux de réfections mineures de trottoirs (RMT) effectués en régie, et pour certains travaux de voirie (ex.: travaux d'égout et d'aqueduc, etc.). Selon l'appel d'offres, l'équipement est principalement utilisé du lundi au jeudi, de 6 h 30 à 16 h 15, et du vendredi au dimanche, de 6 h 30 à 19 h 15. Toutefois, selon les besoins générés par les travaux, d'autres plages horaires pourraient être déterminées.

Ce contrat permettra de louer l'équipement avec opérateur pour les besoins générés par les travaux de RMT et de voirie pour une durée d'environ six (6) mois, soit approximativement

du 2 mai au 11 novembre 2016.

Le tout conformément à l'article 5 de la section III du cahier des charges. La confirmation de la prolongation de l'adjudicataire se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres prévoit la possibilité de renouveler, et ce annuellement, pour les années 2015 et 2016 le dit contrat. Ce présent dossier vise donc le renouvellement pour l'année 2016.

La location de l'équipement est essentielle au bon fonctionnement des travaux de RMT et de voirie, car l'arrondissement ne dispose pas de cet équipement ni d'opérateur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de location correspond à l'utilisation maximale de 550 heures, du lundi au jeudi, de 6 h 30 à 16 h 15, et de 25 heures du vendredi au dimanche, entre 6 h 30 et 19 h 15; les prix fournis sont fixes (Prix 2016) et aucune révision ne s'applique.

Le montant global s'élève comme suit : **550 heures X 80 \$/heure + 25 heures X 133 \$/heure = 47325 \$ (plus taxes)**

Ce contrat prévoit aussi un minimum d'heures garanties du lundi au jeudi seulement, équivalant à 300 heures et ce, au taux de l'article 1 du bordereau des prix, le tout conformément au cahier des charges, Article 8 de la Section III. Ce montant minimum est détaillé comme suit : **300 heures X 80 \$/heure soit 24 000,00\$ (plus taxes)**.

Les crédits requis de 49 685.34 sont prévus et disponibles au règlement d'emprunt RCA11 17188, qui est à la charge de l'arrondissement de Côte-des-neiges - Notre-Dame-de-Grâce. Les informations relatives aux règlements d'emprunt, aux codes d'imputation et au numéro de sous-projets sont indiquées dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement Côte-des-Neiges -- Notre-Dame-de-Grâce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce contrat respecte la politique de gestion contractuelle mis en place par la Ville de Montréal conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes . Il s'inscrit dans la lignée de la prévention de la collusion et de la fraude conformément à la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

En outre, ce contrat rentre dans le plan stratégique de développement durable de la Ville. Le soumissionnaire est invitée à mettre en place des mesures pour la Protection de l'environnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève REEVES, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Geneviève REEVES, 19 avril 2016
Eliane CLAVETTE, 19 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir CHARLES
Agent Technique en Génie Civil (Eaux /Égouts)

Tél : (514)295-7596
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2016-04-19

Dossier # : 1167291001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de Sciage de Béton 2000 inc., pour la location d'une scie à béton à lame de 36 pouces avec opérateur, incluant les accessoires, pour une période d'environ six (6) mois, pour la réalisation en régie des travaux de réfections mineures de trottoirs et d'autres travaux de voirie, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 14-13412, et autoriser une dépense à cette fin de 54 411,92 \$ (taxes Incluses) applicable aux taux de 2016, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.



[160330-Acceptation renouvellement-SciagedeBéton.pdf](#) [Ville de Mtl- signé.pdf](#)



[160427-Soumission-Sciage de béton 2000.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir CHARLES
Agent Technique en Génie Civil (Eaux /Égouts)

Tél : (514)295-7596
Télécop. :

Direction des travaux publics
Arrondissement CDN-NDG
2140, avenue Madison, 3^e étage
Montréal (Québec) H4B 2T4

Le 24 mars 2016

PAR COURRIEL

Monsieur Giuseppe Ciconte
Président de Sciage de béton 2000 inc.
2481, avenue Dollard,
Lasalle (Québec) H8N 1S2
info@sciagedebeton2000.com

**Objet : Confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre - Appel d'offres
numéro 14-13412
A59- LOCATION D'UNE SCIE À BÉTON À LAME DE 36 POUCES AVEC OPÉRATEUR, INCLUANT
L'ENTRETIEN ET LES ACCESSOIRES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RMT POUR
L'ARRONDISSEMENT CDN-NDG**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres 14-13412. Cette prolongation sera en vigueur à compter de l'année 2016 tel que détaillé dans la clause numéro 5 « Prolongation du contrat » de la section III – Acquisition de biens et services autres que professionnels.

Le prix applicable pour le présent appel d'offres est basé sur l'indice de prix unitaire en vigueur, selon le bordereau des prix, en accord avec la clause numéro 6 « Formule de prix » de la section III – Acquisition de biens et services autres que professionnels.


Nous vous saurions gré, de bien vouloir nous faire part de vos intentions par courriel au plus tard le 1er avril 2016 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat et l'émission des dites ententes.

En vous remerciant de votre collaboration, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

J'accepte l'option de prolongation :

Signature

Date



24/03/2016

Je refuse l'option de prolongation :

Signature

Date

Vladimir Charles
Agent Technique en Ingénierie Municipale
Courriel : vladimir.charles@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 295-7596

Nom assureur : Société d'assurance générale Northbridge

Adresse : 1000, De La Gauchetière Ouest, Bureau 400, Montréal (Québec) H3B 4W5

Téléphone :

ASSURÉ DÉSIGNÉ

Nom : Sciage de Béton 2000 Inc.

Adresse : 2481, avenue Dollard, Lasalle, QC

Code postal : H8N 1S2

Téléphone :

LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE À :

Titulaire : **VILLE DE MONTRÉAL** ainsi que ses employés et les membres de son conseil d'agglomération, de son conseil municipal, de son comité exécutif et de ses conseils d'arrondissement.

Adresse du greffe de la Ville de Montréal : 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1C6

que les contrats d'assurances désignés ci-dessous sont actuellement en vigueur et que les garanties de ces contrats d'assurance sont étendues au Titulaire, ajouté à titre d'assuré supplémentaire, mais uniquement en ce qui concerne les lieux, activités ou projets décrits ci-dessous :

Description des lieux, activités ou projets de L'Assuré désigné : Appel d'offres numéro 14-13412

A59- LOCATION D'UNE SCIE À BÉTON À LAME DE 36 POUCES AVEC OPÉRATEUR, INCLUANT L'ENTRETIEN ET LES ACCESSOIRES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RMT POUR L'ARRONDISSEMENT CDN-NDG

TABLEAU DES GARANTIES			
Nature et étendue des garanties	Contrat N°	Expiration J/M/A	Montants de garantie
<u>Responsabilité civile générale des entreprises (1)</u> Garantie de portée au moins équivalente à celle énoncée à la Garantie A – Dommage corporel et dommage matériel du texte standard recommandé par le Bureau d'assurance du Canada (BAC) en vertu de son formulaire No 2100. Dommage corporel et matériel sur base d'évènement Montant global Risque Produits / Après travaux (PAT) Montant global général (autre que le risque PAT)	CBC 0727660	16/04/2016	2 000 000\$ par sinistre 5 000 000\$ par période d'assurance \$ par période d'assurance
<u>Responsabilité civile automobile (2)</u> F.P.Q. N°6 - Formule des non propriétaires			2 000 000\$ par sinistre

Les garanties ci-dessus sont notamment assujetties aux conditions suivantes :

(1) Responsabilité civile générale des entreprises

Le formulaire BAC 2100 est celui en vigueur à la date de prise d'effet du contrat ou, le cas échéant, à la date du dernier renouvellement précédant immédiatement la survenance des dommages faisant l'objet du sinistre. Il comporte des clauses de limitation des montants de garantie qui ont pour effet de réduire les montants disponibles, lorsque des sinistres surviennent durant la période d'assurance.

Est notamment exclue la responsabilité découlant de la prestation ou du défaut de prestation de services professionnels, dont l'établissement ou l'approbation de cartes, de plans, de dessins d'atelier ou autres, de relevés, de rapports, d'expertise, d'études, de directives de chantier, de modifications, de cahiers des charges ou de devis.

La franchise stipulée au contrat, le cas échéant, ne s'applique pas au Titulaire.

(2) Responsabilité civile automobile

Le formulaire F.P.Q. N°6 – Formule des non-proprétaires est celui approuvé par l'Autorité des marchés financiers et en vigueur au moment du sinistre.

Sauf en ce qui a trait à la réduction des montants de garantie par suite de la survenance d'un sinistre couvert, l'Assureur s'engage à donner au greffier du titulaire, par courrier recommandé ou poste certifiée, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1C6, un préavis de trente (30) jours de toute réduction ou résiliation de ces garanties.


Toutes les autres conditions des contrats demeurent inchangées.

Ce certificat prend effet le 24 mars 2016 à 00 h 01 heure locale, à l'adresse de l'Assuré Désigné.

Émis le : 29 / 03 / 2016
Jour / Mois / Année

Par : 
Signature de l'Assureur

AON PARIZEAU INC.

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles Direction de l'approvisionnement 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	 Montréal SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Page sommaire	APPEL D'OFFRES PUBLIC BIENS ET SERVICES GÉNÉRAUX N° 14-13412
---	--	--

Émission :	Fermeture :	À :
27 janvier 2014	12 février 2014	14 h

A59 – LOCATION D'UNE (1) SCIE À BÉTON À LAME DE 36 POUCES, AVEC OPÉRATEUR, POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION MINEURS DE TROTTOIRS (RMT) ET AUTRES TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Cette soumission devra être reçue à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, au comptoir de réception des soumissions (R-134), avant 14 h le 12 février 2014. Cette soumission sera ouverte immédiatement après l'échéance du délai prévu pour sa présentation dans les locaux de la Direction du greffe à l'hôtel de ville.

Une garantie de soumission égale à 10 % du montant total de la soumission, toutes taxes comprises, doit accompagner cette soumission.

Description et sommaire de soumission	Montant
Location d'une scie de sol avec opérateur, entretien et accessoires pour une période d'environ six (6) mois, avec deux (2) options de prolongations et ce, pour la réalisation des travaux de réfection mineurs de trottoirs (RMT) et autres travaux de voirie dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et occasionnellement dans l'arrondissement d'Outremont, selon les instructions au soumissionnaires, les clauses administratives générales et particulières, les formulaires de soumission ainsi que les spécifications techniques. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="text-align: right;"> <p>TPS 47 825⁰⁰</p> <p>TVA 2 366.25</p> <p>47 20.00</p> <p>51411.92</p> </div> <div style="text-align: left;"> <p>Montant total avant taxes : 150 600.00 \$</p> <p>Taxe sur les produits et services 5 % : 7530.00 \$</p> <p>Taxe de vente du Québec 9,975 % : 15 022.35 \$</p> <p>Montant total : 173 152.35 \$</p> </div> </div>	<div style="font-size: 2em; font-weight: bold;">MS.</div> <div style="font-size: 1.5em; font-weight: bold;">EQ</div>

Identification du soumissionnaire


Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1148386213 Si non inscrit au REQ, cocher ici :

Nous, soussignés..... Sciage de Béton 2000 Inc.
 Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.
 2481, Ave Dollard, Lasalle, Québec, H8N 1S2
 Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du document d'appels d'offres et, si tel est le cas, des addenda le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble des documents de l'appel d'offres, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

Nom et titre du responsable (en majuscules) :	Téléphone : 514-768-0222		
Giuseppe Conte, Président	Télécopieur : 514-768-7450		
Signature:	Courriel : info@sclagedebeton2000.com		
	Jour 12	Mois 02	Année 2014

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles Direction de l'approvisionnement 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	 Montréal SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	APPEL D'OFFRES PUBLIC BIENS ET SERVICES GÉNÉRAUX N° 14-13412
---	--	--

A59 – LOCATION D'UNE (1) SCIE À BÉTON À LAME DE 36 POUÇES, AVEC OPÉRATEUR, POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION MINEURS DE TROTTOIRS (RMT) ET AUTRES TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Numéro d'article	Description et code d'article	Quantité prévisionnelle (heures)	Unité	Prix unitaire	Montant total
Période : durée d'environ à six (6) mois, en vigueur de la date de l'autorisation d'octroi, approximativement le 5 mai 2014 jusqu'au 14 novembre 2014 Prolongation (optionnelle) : - approximativement le 4 mai 2015 jusqu'au 13 novembre 2015 - approximativement le 2 mai 2016 jusqu'au 11 novembre 2016					
Article 1	LOCATION D'UNE SCIE À BÉTON DE 36 po, avec opérateur du lundi au jeudi : de 6h30 à 16h15	550	CH	80 \$ / h	44 000.00 \$
Article 2	LOCATION D'UNE SCIE À BÉTON DE 36 po, avec opérateur du vendredi au dimanche : de 6h30 à 19h15	25	CH	133 \$ / h	3325.00 \$
MONTANT TOTAL AVANT TAXES *:					47 325.00 ===== \$

* Montant à reporter à la page sommaire.

Période 4 Mai 2015 au 13 Novembre 2015

Article 1 : 550 x 85\$ = 46 750.00\$

Article 2 : 25 x 138\$ = 3450.00\$

Montant total avant taxes : 50 200.00\$


Période 2 Mai 2016 au 11 Novembre 2016

Article 1 : 550 x 90\$ = 49 500.00\$

Article 2 : 25 x 143\$ = 3575.00\$

Montant total avant taxes : 53 075.00\$

Veillez prendre note que nous avons prit la même quantité que l'année en cours. Donc, simplement prendre le taux horaire pour les années à venir si la quantité devait changer pour le futur :

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles Direction de l'approvisionnement 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	Montréal  SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Cautonnement de soumission	APPEL D'OFFRES PUBLIC BIENS ET SERVICES GÉNÉRAUX N° 14-13412
---	--	--

N° 7910903-14-004

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

(nom de la compagnie d'assurances)

dont le bureau principal dans la province de Québec est situé au

2020 rue University, bureau 700, Montréal QC H3A 2A5

ici représentée par ANDRÉ BÉTIQUE, MANDATAIRE dûment autorisé(e);

(ci-après appelée la « caution »)

*ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

après avoir pris connaissance d'une soumission écrite devant être présentée à la Ville de Montréal, *(ci-après appelée la « Ville ») le :

12 Février 2014

et des documents d'appels d'offres s'y rapportant, par :

SCIAGE DE BÉTON 2000 INC

(nom du soumissionnaire)

ayant une place d'affaires au 2481, Dollard, Lasalle (Québec) H8N 1S2

ici représentée par Giuseppe Ciconte, Président dûment autorisé(e);

(ci-après appelé « le soumissionnaire »)

pour LOCATION D'UNE SCIE À BÉTON À LAME DE 36 POUÇES, AVEC OPÉRATEUR POUR RÉALISATION DE

TRAVAUX DE RÉFECTION MINEURS DE TROU TOIRS ET AUTRES TRAVAUX / APPEL D'OFFRES 14-13412**

se porte caution du soumissionnaire, envers la Ville, aux conditions suivantes :

La caution s'oblige, en cas de retrait de la soumission par le soumissionnaire ou en cas de refus ou de défaut du soumissionnaire, pour quelque raison que ce soit, de fournir, dans les délais requis, tout document ou renseignement demandés par la Ville en vertu des documents d'appels d'offres, y compris les polices d'assurance, le cautionnement d'exécution, à payer à la Ville la différence en argent entre le montant de la soumission présentée par ledit soumissionnaire et le montant du contrat que la Ville conclura avec une autre personne pour l'exécution du contrat, y compris tous les dommages consécutifs à tel retrait, refus ou défaut, si ce dernier montant est supérieur au premier, sa responsabilité étant limitée à

DIX POUR CENT DU MONTANT DE LA SOUMISSION / dix pour cent (10%) / 10%

La caution ne peut retirer son cautionnement pendant les (120) jours qui suivent la date de l'ouverture des soumissions ou à compter du jour où la soumission du soumissionnaire est acceptée par la Ville.

(suite au verso)

***Il est par les présentes entendu et convenu que si les cautionnements d'exécution et de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux sont requis, ces cautionnements seront émis pour une période d'un (1) an, renouvelables annuellement au seul gré de la Caution. Il est entendu que le renouvellement n'a pas pour effet de modifier ou de cumuler le montant des cautionnements. Le non-renouvellement ne constituera pas un défaut en vertu du cautionnement."

Dossier # : 1167291001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc

Objet :

Autoriser la prolongation du contrat de Sciage de Béton 2000 inc., pour la location d'une scie à béton à lame de 36 pouces avec opérateur, incluant les accessoires, pour une période d'environ six (6) mois, pour la réalisation en régie des travaux de réfections mineures de trottoirs et d'autres travaux de voirie, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 14-13412, et autoriser une dépense à cette fin de 54 411,92 \$ (taxes Incluses) applicable aux taux de 2016, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1167291001 Certification de fonds.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en ressources financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-26

Denis GENDRON
Directeur
Tél : 514 872-8436
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Patricia Arcand Téléphone : 514-868-3488
Service/Arrondissement : Arrondissement CDN - NDG

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

#

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

#

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul des taxes 2016

Contrat	Avec taxes
Montant non taxable	0.00
Montant taxable	47,325.00
TPS 5%	2,366.25
TVQ 9,975%	4,720.67
Contrat →	54,411.92
Ristourne TPS à 100%	(2,366.25)
Ristourne TVQ à 50%	(2,360.33)
Dépense →	49,685.33
TOTAL imputable	49,685.33

Information budgétaire:

Provenance	PTI 2016
Projet	55744
Sous-projet	1555744-001
Projet Simon :	154255
Montant :	49,685.33 \$

Imputation	PTI 2016
Requérant:	59-00
Projet :	55744
Sous-projet :	1455744-003
Projet Simon :	152411
Montant :	49,685.33 \$

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2016-2018	<u>50</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>50</u>
Prévision de la dépense					
Brut	50	0	0	0	50
Autre	0	0	0	0	0
Sub-C	0	0	0	0	0
Net	<u>50</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>50</u>
Écart	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>



Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Diego Andres Martinez Téléphone : 514-868-3814
 Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : MAI Année : 2016 Type d'écriture : Réel (A)

Date de l'écriture : 2016/05/02 Nom d'écriture : 160502umart1m -Location scie à béton Sciage de béton 2000 Inc. GDD 1167291001

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	6406	0611188	800250	01909	57201	000000	0000	102600	000000	98001	00000	49,685.33		
2	6406	0611188	800250	03103	54505	000000	0000	152411	000000	17025	00000		49,685.33	
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												49,685.33	49,685.33	

Remarques

Veuillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.

Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Diego Andres Martinez Téléphone : 514-868-3814
 Service/Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Période : MAI Année : 2016 **MAI-16** Description de l'écriture : 160502umart1m -Location scie à béton Sciage de béton 2000 Inc. GDD 11672910

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. GDD1167291001

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	6406	0611188	800250	01909	57201	000000	0000	102600	000000	98001	00000		49,685.33	
2	6406	0611188	800250	03103	54505	000000	0000	152411	000000	17025	00000	49,685.33		
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														
29														
30														
31														
32														
33														
34														
35														
36														
37														
38														
39														
40														
Total de l'écriture :												49,685.33	49,685.33	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Demande de création de comptes de grand-livre

Activités d'investissement

Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.

Demandeur : Diego Andres Martinez Téléphone : 514-868-3814
 Service/Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Date : 4/27/2016 9:33 AM

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	6406.0614243.800250.01909.57201.000000.0000.102600.000000.98001.00000	0.00	49,685.33
2	6406.0614243.800250.03103.57401.000000.0000.161337.000000.32010.00000	49,685.33	0.00
3	0.00	0.00
4	0.00	0.00
5	0.00	0.00
6	0.00	0.00
7	0.00	0.00
8	0.00	0.00
9	0.00	0.00
10	0.00	0.00
11	0.00	0.00
12	0.00	0.00
13	0.00	0.00
14	0.00	0.00
15	0.00	0.00
16	0.00	0.00
17	0.00	0.00
18	0.00	0.00
19	0.00	0.00
20	0.00	0.00

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	0.00	0.00
2	0.00	0.00
3	0.00	0.00
4	0.00	0.00
5	0.00	0.00
6	0.00	0.00
7	0.00	0.00
8	0.00	0.00
9	0.00	0.00
10	0.00	0.00
11	0.00	0.00
12	0.00	0.00
13	0.00	0.00
14	0.00	0.00
15	0.00	0.00
16	0.00	0.00
17	0.00	0.00
18	0.00	0.00
19	0.00	0.00
20	0.00	0.00
21	0.00	0.00
22	0.00	0.00



Dossier # : 1167291005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de la compagnie Qualinet Environnement inc. pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128, et autoriser une dépense à cette fin de 53 978,27 (taxes incluses) pour l'année 2016.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la prolongation du contrat de la compagnie Qualinet Environnement inc. pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128.

D'autoriser une dépense à cette fin de 53 978,27 \$ pour l'année 2016, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 10:37

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1167291005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de la compagnie Qualinet Environnement inc. pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public15-14128, et autoriser une dépense à cette fin de 53 978,27 (taxes incluses) pour l'année 2016.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dénombre plusieurs mètres linéaires de conduites d'égout combinées locales sur son territoire, qui permettent d'accumuler les eaux usées pluviales et sanitaires.
 Au fil du temps, les conduites accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement, des eaux sanitaires, de particules routières et de matières solides. Il est donc nécessaire d'effectuer ce nettoyage qui fait partie de l'entretien préventif de base pour ce genre de conduites.

Les frais reliés aux travaux du présent contrat sont assumés entièrement par l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. En effet, les budgets de ce type de contrat sont transférés par la DGSRE à l'arrondissement.
 Le contrat prévoit aussi le renouvellement du contrat pour le nettoyage de conduites d'égout pour les années 2016 et 2017. Aussi, un dossier d'autorisation de dépenses devra être soumis au conseil d'arrondissement avant la date de renouvellement, et ce, pour cette année 2016 et pour 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 170064 - lundi 3 mars 2014 - CONTRAT - Vacuum National SM inc. - travaux de nettoyage de conduites d'égouts	
CA13 170229 - mardi 25 juin 2013 - CONTRAT - Vacuum National SM inc. - travaux de nettoyage de conduites d'égouts	
CA12 170178 - lundi 4 juin 2012 - CONTRAT - Veolia ES Canada Services Industriels inc. - conduites d'égouts.	
CA15 170239 -lundi 10 août 2015 -CONTRAT - Qualinet Environnement Inc-Conduites d'égouts.	

DESCRIPTION

Les travaux couverts par le présent contrat pour l'année 2016 consistent au nettoyage approximatif de 4 000 mètres de conduites (quantité initiale 2015) ainsi que +- 10 % d'inspection des longueurs nettoyées par CCTV, rapport inclus, et ce, sur des tronçons visés par la DGSRE. Le contrat prévoit aussi des heures pour des travaux de nettoyage sur appel et en fin de semaines.

JUSTIFICATION

Comme cette opération est spécialisée et nécessite des équipements que l'arrondissement ne possède pas, nous devons procéder à cet entretien par le biais de fournisseurs spécialisés.

L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du réseau d'égout et permet de prévenir les refoulements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À partir de l'année 2016, le budget pour la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égouts a été intégré au fonctionnement de l'arrondissement. Le présent contrat sera donc financé à même le budget de la Direction des Travaux Publics dans le centre de responsabilité 300763 - CDN Gestion de l'eau.

	Article	Prix 2015	IPC déc 2014	IPC déc 2015	Prix 2016	Quant
Article 1 Pr = Po x indice de déc 2015 indice de déc 2014	1	6,05 \$	125,70 \$	125,90 \$	6,06 \$	2
Article 2 Pr = Po x indice de déc 2015 indice de déc 2014	2	12,50 \$	125,70 \$	125,90 \$	12,52 \$	1
Article 3 Pr = Po x indice de déc 2015 indice de déc 2014	3	3,85 \$	125,70 \$	125,90 \$	3,86 \$	
Article 4 Pr = Po x indice de déc 2015 indice de déc 2014	4	4,75 \$	125,70 \$	125,90 \$	4,76 \$	
Article 5 Pr = Po x indice de déc 2015 indice de déc 2014	5	190,00 \$	125,70 \$	125,90 \$	190,30 \$	

* Stat can Transport mensuel Québec dec 2014 à 21

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préservation des actifs. Disposition des boues conforme au MDDEP.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 9 mars 2015 à 14 heures au bureau de la Direction du greffe de la Ville de Montréal, soit au 275, rue Notre-Dame Est.
L'adjudicataire « Qualinet Environnement inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

L'appel d'offres était sous la responsabilité de la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal qui a assumé le suivi ainsi que la conformité (voir leur intervention au sommaire).

Dans le cadre du renouvellement du présent contrat pour 2016, l'entrepreneur a du fournir son avenant d'assurances, son cautionnement et son certificat de l'AMF. (voir pièces jointes du sommaire)

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude, la politique de gestion contractuelle de l'arrondissement (Ville de Montréal) et l'attestation fiscale ont été incluses au cahier des charges.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève REEVES, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 20 avril 2016
Geneviève REEVES, 20 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir CHARLES
Agent Technique en Génie Civil (Eaux /Égouts)

Tél : (514)295-7596
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2016-04-20

Dossier # : 1167291005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de la compagnie Qualinet Environnement inc. pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public15-14128, et autoriser une dépense à cette fin de 53 978,27 (taxes incluses) pour l'année 2016.



Prix soumis - calculs taxes 14128.xls



160331-Acceptation Renouvellement-Qualinet+Avenant+AMF.pdf



160411-Ajustement2016-Cv.xls160414-Ajustement de Prix 2016-15-14128-finale.pdf



160426-Qualinet Environnement-Soumission.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir CHARLES
Agent Technique en Génie Civil (Eaux /Égouts)

Tél : (514)295-7596

Télécop. :

National Vacuum				
Planifiés				
3.1	2385		-----	\$
3.2	1697		-----	\$
3.3	240		-----	\$
3.4	170		-----	\$
Non planifiés				
3.5	50		-----	\$
		Sous total	-----	\$
		TPS	-----	\$
		TVQ	-----	\$
		Montant total	-----	\$

Kelly SaniVac				
Planifiés				
3.1	2385	8.00 \$	19,080.00	\$
3.2	1697	10.00 \$	16,970.00	\$
3.3	240	4.50 \$	1,080.00	\$
3.4	170	4.50 \$	765.00	\$
Non planifiés				
3.5	50	305.00 \$	15,250.00	\$
		Sous total	53,145.00	\$
		TPS	2,657.25	\$
		TVQ	5,301.21	\$
		Montant total	61,103.46	\$

9083-0126 Québec Inc. (Creusage R.L.)				
Planifiés				
3.1	2385		-----	\$
3.2	1697		-----	\$
3.3	240		-----	\$
3.4	170		-----	\$
Non planifiés				
3.5	50		-----	\$
		Sous total	-----	\$
		TPS	-----	\$
		TVQ	-----	\$
		Montant total	-----	\$

Véolia ES Canada Services Industriels Inc.				
Planifiés				
3.1	2385	28.11 \$	67,042.35	\$
3.2	1697	28.11 \$	47,702.67	\$
3.3	240	9.48 \$	2,275.20	\$
3.4	170	9.48 \$	1,611.60	\$
Non planifiés				
3.5	50	351.00 \$	17,550.00	\$
		Sous total	#####	
		TPS	6,809.09	\$
		TVQ	13,584.14	\$
		Montant total	#####	

ABC Environnement Inc.				
Planifiés				
3.1	2385	9.95 \$	23,730.75	\$
3.2	1697	18.50 \$	31,394.50	\$
3.3	240	5.25 \$	1,260.00	\$
3.4	170	6.25 \$	1,062.50	\$
Non planifiés				
3.5	50	400.00 \$	20,000.00	\$
		Sous total	77,447.75	\$
		TPS	3,872.39	\$
		TVQ	7,725.41	\$
		Montant total	89,045.55	\$

Qualinet Environnement Inc.				
Planifiés				
3.1	2385	6.05 \$	14,429.25	\$
3.2	1697	12.50 \$	21,212.50	\$
3.3	240	3.85 \$	924.00	\$
3.4	170	4.75 \$	807.50	\$
Non planifiés				
3.5	50	190.00 \$	9,500.00	\$
		Sous total	46,873.25	\$
		TPS	2,343.66	\$
		TVQ	4,675.61	\$
		Montant total	53,892.52	\$

Aquarehab (Canada) Inc.				
Planifiés				
3.1	2385	17.15 \$	40,902.75	\$
3.2	1697	17.90 \$	30,376.30	\$
3.3	240	9.10 \$	2,184.00	\$
3.4	170	14.00 \$	2,380.00	\$
Non planifiés				
3.5	50	348.00 \$	17,400.00	\$
		Sous total	93,243.05	\$
		TPS	4,662.15	\$
		TVQ	9,300.99	\$
		Montant total	#####	

Qualivac - NON CONFORME				
Planifiés				
3.1	2385		-----	\$
3.2	1697		-----	\$
3.3	240		-----	\$
3.4	170		-----	\$
Non planifiés				
3.5	50		-----	\$
		Sous total	-----	\$
		TPS	-----	\$
		TVQ	-----	\$
		Montant total	-----	\$

Direction des travaux publics
Arrondissement CDN-NDG
2140, avenue Madison, 3^e étage
Montréal (Québec) H4B 2T4

Le 31 mars 2016

PAR COURRIEL

Madame SAIDA BENMENAA
Directrice Technique
Qualinet Environnement
8375 Rue Bombardier
Montréal(Québec) H1J1A5

Objet : Confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre – Appel d'offre # 15-14128

Travaux de nettoyage et d'inspection de conduite d'égouts par caméra dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce avec deux années renouvelables.

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres no 15-14128. Cette prolongation sera en vigueur à compter du 1 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 tel que détaillé dans la clause numéro 5 «Durée du Contrat» de la section III –Clauses Administratives Particulières -Acquisition de biens et services autres que professionnels.

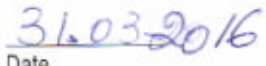
Le prix applicable pour le présent appel d'offres est basé sur le bordereau des prix initial du présent appel d'offres. Il faut noter qu'aucune indexation ne sera tenue en compte pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Nous vous saurions gré, de bien vouloir nous faire parvenir la lettre signée le plus tard le 14 avril 2016 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat et l'émission des dites ententes.

En vous remerciant de votre collaboration, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

J'accepte l'option de prolongation :


Signature


Date

Vladimir Charles
Agent Technique en Génie Civil (Eaux-Égouts)
Courriel : vladimir.charles@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 295-7596

Le 25 mai 2015

QUALINET ENVIRONNEMENT INC.
A/S MONSIEUR BRUNO LABEL
434, DES MONTÉRÉGIENNES
QUÉBEC (QC) G1C 7H3

N° de décision : 2015-CPSM-1030145
N° de client : 3000518869

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). QUALINET ENVIRONNEMENT INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **24 mai 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Ville de Montréal

AVENANT DE LA VILLE DE MONTRÉAL
(Formulaire 6) approuvé par le BAC

ASSUREUR : CERTAINS SOUSCRIPTEURS DES UOYOS

ADRESSE POSTALE : CONTRAT # ESR2015001 (TARTEL)

ASSURÉ : QUALINET ENVIRONNEMENT INC.

ADRESSE POSTALE : 433, MONTE-REQUIENNES QUEBEC G1H 7H9

LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE À :

Nom VILLE DE MONTRÉAL (dénommée le titulaire)

que les assurances énumérées au tableau ci-dessous sont en vigueur à ce jour et qu'elles jouent aussi en faveur du titulaire, de ses employés et des membres de son Conseil Municipal, de son Comité Exécutif et de ses conseils d'arrondissement, étant toutefois précisé que cet avenant est restreint au projet suivant :

DESCRIPTION DU PROJET : 15-14128 - ENTENTE DE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION PAR CAMÉRA DES CONDUITES RÉGULIÈRES INCL. TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS - ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES/NOTRE-DAME-GRACE

TABLEAU DES ASSURANCES

Nature et étendue du (des) contrat(s)	Police N°	Expiration J/M/A	Montants de garantie
<u>Responsabilité civile des entreprises (sauf automobile)</u> Garantie de portée au moins équivalente à celle énoncée à la Garantie A - Dommages corporels, dommages matériels ou privation de jouissance - du texte standard recommandé par le Bureau d'assurance du Canada en vertu de son formulaire No 2100	145556	30.11.2016	Tous dommages confondus 10 000 000 \$ X millions \$ par sinistre 10 000 000 \$ X millions \$ par période d'assurance X millions \$ par sinistre
<u>Responsabilité civile automobile</u> Formule des non-proprétaires	145552	30.11.2016	10 000 000 \$

Les assurances ci-dessus sont aussi assujetties aux conditions suivantes :

1. Responsabilité civile des entreprises

Le texte standard dont il est question ci-dessus est celui en vigueur à la date de prise d'effet du contrat ou, le cas échéant, à la date du dernier renouvellement précédant immédiatement la survenance des dommages faisant l'objet du sinistre.

N.B. : Le texte du formulaire standard BAC 2100 auquel le présent avenant est spécifiquement assujetti comporte des clauses de limitation des montants de garantie qui ont pour effet de réduire les montants disponibles lorsque des sinistres surviennent durant la période de la police.

Est exclue toutefois la responsabilité résultant de l'établissement ou l'approbation de cartes, de plans, de relevés, de rapports, d'expertise, d'études, de cahiers de charges ou de devis.

La franchise stipulée au contrat, le cas échéant, ne s'applique pas au titulaire, ni à ses employés, ni aux membres de son Conseil Municipal, de son Comité Exécutif et de ses conseils d'arrondissement.

2. Responsabilité civile automobile des non-proprétaires

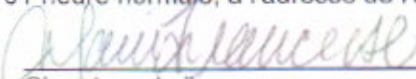
La garantie est régie par le texte standard approuvé par l'Inspecteur général des institutions financières de la province de Québec et s'appliquant lors du sinistre.

3. Réduction des limites

Sauf en ce qui a trait à la réduction de limites par suite de la survenance d'un sinistre couvert, l'assureur s'engage à donner au secrétaire d'arrondissement du titulaire, par courrier recommandé ou poste certifiée, au 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal, H3X 2H9, un préavis de trente (30) jours de toute réduction, suspension, résiliation ou non-renouvellement de ces assurances, lequel doit être accompagné d'une copie de l'avenant visé.

Toutes les autres clauses du (des) contrat(s) demeurent inchangées.

Cet avenant prend effet à compter du début des travaux, en l'occurrence le 3 MARS 2016 à 0 h 01 heure normale, à l'adresse de l'assuré.

Par :  EgR inc.
Signature de l'assureur

Ajustement Contrat Nettoyage d'Egout Appel d'offre 15-14128

	Article	Prix soumis en	IPC déc 2014	IPC déc 2015	Prix ajusté 2016	Quantités	Montant final
Article 1: Nettoyage de conduites d'égout en semaine							
Pr = Po x indice de déc 2015							
indice de déc 2014	1	6.05 \$	125.70 \$	125.90 \$	6.06 \$	2,385	14,452.21 \$
Article 2 : Nettoyage de conduites d'égout fin de semaine							
Pr = Po x indice de déc 2015							
indice de déc 2014	2	12.50 \$	125.70 \$	125.90 \$	12.52 \$	1,697	21,246.25 \$
Article 3 : Inspection télévisée par caméra en semaine							
Pr = Po x indice de déc 2015							
indice de déc 2014	3	3.85 \$	125.70 \$	125.90 \$	3.86 \$	240	925.47 \$
Article 4 : Inspection télévisée par caméra fin de semaine							
Pr = Po x indice de déc 2015							
indice de déc 2014	4	4.75 \$	125.70 \$	125.90 \$	4.76 \$	170	808.78 \$
Article 5 :camion récurer							
Pr = Po x indice de déc 2015							
indice de déc 2014	5	190.00 \$	125.70 \$	125.90 \$	190.30 \$	50	9,515.12 \$
							46,947.83 \$
							53,978.27 \$

*Stat can Transport mensuel Québec dec 2014 à 2015

Direction des travaux publics
Arrondissement CDN-NDG
2140, avenue Madison, 3^e étage
Montréal (Québec) H4B 2T4

Montréal le 14 avril 2016

PAR COURRIEL

Madame SAIDA BENMENAA
Directrice Technique
Qualinet Environnement
8375 Rue Bombardier
Montréal (Québec) H1J 1A5

OBJET : Appel d'offres 15-14128 :

Travaux de nettoyage et d'inspection de conduite d'égouts par caméra dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce renouvelables deux années.

ERRATUM : REVISION DES PRIX - 2016

Madame Benmenaa,

Par la présente, nous vous informons que pour tenir compte des fluctuations de l'indice des prix à la consommation conformément à l'article 17 de la Section III du cahier des charges, nous vous faisons parvenir à titre de référence, le détail des calculs de cette révision en lien avec votre contrat.

Les prix unitaires ainsi révisés seront applicables à partir du 01 janvier de 2016. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Vladimir Charles
Agent Technique en Génie Civil (Égout-Aqueduc)

p.j. Détail du calcul de l'ajustement et l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada

c.c. Mathieu-Pierre Laberge, C/D DGSRE – Unité Nord
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement - Côte des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Benoit Varin, chef de section soutien général - Arr. Côte des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Dominic Boucher, chef de division - Arr. Côte des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

**Travaux de nettoyage et d'inspection de conduite d'égouts par caméra dans l'arrondissement de
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce avec deux années renouvelables.**

Section III, DEVIS TECHNIQUE, ARTICLE 17, - AJUSTEMENT ANNUEL DES PRIX

FORMULE

$$\text{Année 2016 } P_1^* = P_0 \times \frac{\text{IPC}(\text{Décembre 2014})}{\text{IPC}(\text{Décembre 2015})}$$

Dans laquelle :

IPC : indice des prix à la consommation ;

P₀ : dernier prix en vigueur ;

P₁ : prix unitaire révisé ;

DONNÉES

IPC Montréal – Tableau 12 : Indice d'ensemble des prix à la consommation géographique Québec – Transport, Tableau 326-0020, donnée historiques Janv¹.

IPC décembre 2014 = 125,7

IPC décembre 2015 = 125,9

CALCUL

	Article	Prix soumis en 2015	IPC déc 2014	IPC déc 2015	Prix ajusté 2016
Article 1 : Nettoyage d'égouts en semaine					
Pr = Po x (IPC de déc. 2015) / (IPC de déc. 2014)	1	6,05 \$	125,70 \$	125,90 \$	6,06 \$
Article 2 : Nettoyage d'égouts en fin de semaine					
Pr = Po x (IPC de déc. 2015) / (IPC de déc. 2014)	2	12,50 \$	125,70 \$	125,90 \$	12,52 \$
Article 3 Inspection par caméra en semaine					
Pr = Po x (IPC de déc. 2015) / (IPC de déc. 2014)	3	3,85 \$	125,70 \$	125,90 \$	3,86 \$
Article 4 : Inspection par caméra fin de semaine					
Pr = Po x (IPC de déc. 2015) / (IPC de déc. 2014)	4	4,75 \$	125,70 \$	125,90 \$	4,76 \$
Article 5 : Camion récurer					
Pr = Po x (IPC de déc. 2015) / (IPC de déc. 2014)	5	190,00 \$	125,70 \$	125,90 \$	190,30 \$
				Total	46 947,83 \$
				Total TTC	53 978,27 \$

¹ L'Indice des prix à la consommation – Janvier 2016. Statistique Canada – Statistique Canada

Statistique Canada

Accueil > CANSIM

Tableau 326-0020 ^{2, 9} Indice des prix à la consommation mensuel (2002=100)

[Tableau de données](#) |
 [Ajouter/Enlever des données](#) |
 [Manipuler](#) |
 [Télécharger](#) |
 [Sujets reliés](#) |
 [Aide](#)

Tableau de données

Les données ci-dessous font partie du tableau CANSIM 326-0020. Utilisez l'onglet [Ajouter/Enlever des données](#) pour personnaliser un tableau.

Éléments sélectionnés [Ajouter/Enlever des données]													
Géographie = Québec													
Produits et groupes de produits ¹⁵	2014	2015											
	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Ensemble	122,8	122,6	123,9	124,7	124,7	125,3	125,2	125,3	125,2	125,1	125,2	124,9	124,4
Transports	125,7	123,7	125,8	127,6	126,8	128,4	129,8	129,1	127,2	125,7	125,3	126,0	125,9
Transport privé	124,7	122,2	124,4	126,5	125,6	127,5	128,9	128,0	126,0	124,3	124,0	124,6	124,7
Transport public	140,9	143,3	143,8	142,3	144,0	142,6	144,0	144,6	144,6	143,9	143,3	144,9	142,2

[Retour au tableau initial](#)

Renvois :

- L'Indice des prix à la consommation (IPC) n'est pas un indice du coût de la vie. L'objectif d'un indice du coût de la vie est de mesurer les changements nécessaires dans les dépenses qui permettront aux consommateurs de maintenir leur niveau de vie. Le principe de base est que les consommateurs remplaceront normalement un produit par un autre produit équivalent selon les variations du prix relatif de ces produits. Par exemple, si le thé apporte la même satisfaction aux consommateurs que le café, on pourra remplacer le café par le thé lorsque le prix du thé diminue par rapport à celui du café. Ainsi, au produit le plus cher, on peut toujours substituer un produit équivalent moins cher. On pourrait calculer un indice du coût de la vie pour une seule personne, à la condition de connaître tous les goûts et toutes les habitudes de consommation de cette personne. Remplir cette condition pour un grand nombre de personnes n'est évidemment pas possible, et encore moins pour l'ensemble de la population du Canada. Les indices des prix à la consommation qui sont publiés régulièrement sont donc fondés sur le principe du panier fixe et non sur le principe du coût de la vie.
- Ce tableau remplace le tableau [326-0001](#) de CANSIM qui est terminé avec la diffusion des données d'avril 2007.
- Avec la venue du panier de 1992 en janvier 1995, l'accent est passé des villes aux provinces. Les séries des indices d'ensemble pour les villes ont été conservées en raison de leur pertinence pour de nombreux utilisateurs, mais la méthode de calcul a changé. Les indices du logement sont calculés par chaque ville. Ainsi, on prend en compte l'importance du logement dans le panier, les différences appréciables et persistantes dans les mouvements de prix entre villes et la disponibilité de données locales. Pour les sept autres composantes principales, on utilise le mouvement de l'indice provincial à l'exception de Montréal, Toronto et Vancouver pour lesquelles un indice infra-provincial est utilisé. Les composantes principales sont agrégées à partir de la composition des dépenses de la ville pour donner, en fin de compte, l'indice d'ensemble de cette dernière.
- Autrefois Ottawa (Ottawa-Gatineau, partie ontarienne), représente seulement Ottawa.
- La taille relativement faible du marché de l'habitation de ces deux villes rend difficile la construction d'indices de prix fiables pour les maisons neuves. Pour corriger cette situation, on se sert du mouvement des prix du logement en location pour obtenir une approximation de celui des maisons neuves. Les renseignements sur les loyers proprement dits sont obtenus à des fréquences de relevé des prix et selon des méthodes de collecte qui diffèrent de celles utilisées ailleurs dans le pays. En raison de ces problèmes, les indices du logement en location et du logement en propriété ne sont pas publiés pour ces deux villes. Enfin, les indices d'ensemble publiés pour ces deux villes ne sont pas strictement comparables aux mêmes indices pour les provinces ou les 16 autres villes.
- Les données pour Iqaluit sont sur la base de décembre 2002=100 (200212=100) et selon la version 2001 de la classification géographique type (CGT). Avant le 1er avril 1999, la ville d'Iqaluit faisait partie des Territoires du Nord-Ouest. Depuis le 1er avril 1999, la ville d'Iqaluit fait partie du nouveau territoire du Nunavut.
- Tous les biens et services inclus dans l'Indice des prix à la consommation (IPC) sont organisés dans une structure hiérarchique ayant comme premier niveau « IPC d'ensemble » avec les huit composantes principales suivantes : « aliments », « logement », « dépenses courantes, ameublement et équipement du ménage », « vêtements et chaussures », « transports », « soins de santé et soins personnels », « loisirs, formation et lecture » et « boissons alcoolisées et produits du tabac ». Ces composantes principales sont constituées de diverses sous-composantes qui sont à leur tour divisées en d'autres sous-composantes. Les sous-composantes sont décalées afin de montrer les divers niveaux d'agrégation. Par exemple, les huit composantes principales sont décalées d'un espace. NOTA : Certains éléments sont combinés à l'extérieur de la structure principale afin de calculer d'agrégations spéciales tels que « IPC d'ensemble excluant les aliments et l'énergie », « énergie », « biens », « services » ou « fruits et légumes frais ». Ces agrégations spéciales se situent après les sous-composantes de la composante principale intitulée « boissons alcoolisées et produits du tabac ».
- Aliments comprend les boissons non alcoolisées.
- Une partie de l'augmentation de l'indice du logement de Yellowknife qui a été montrée en décembre 2004 reflétait par inadvertance des augmentations de loyer qui s'étaient produites plus tôt. Donc, la variation de l'indice du logement a été surévaluée en décembre 2004 et sous-évaluée les deux années précédentes. La série de l'indice du logement pour Yellowknife a été rectifiée à partir de décembre 2002. De plus, la série de l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'ensemble pour Yellowknife et les indices de certains agrégats spéciaux pour Yellowknife ont également changé. Les données pour le Canada, les provinces et les autres territoires n'ont pas été touchées.
- Environ les deux tiers (4,7 %) de la baisse de 7,4 % enregistrée entre septembre et octobre 2004 dans la série d'indice « Équipement informatique et dispositifs numériques » représente une révision aux données sources.
- En avril 2006, Statistique Canada a modifié sa mise en oeuvre de la formule utilisée pour calculer l'indice de prix de l'hébergement pour voyageurs. Par conséquent, les données diffusées à compter d'avril 2006 ne sont pas tout à fait comparables aux données antérieures.
- La Banque du Canada retranche de son indice de référence huit des composantes les plus volatiles de l'Indice des prix à la consommation (les fruits, les préparations à base de fruits et les noix; les légumes et les préparations à base de légumes; le coût de l'intérêt hypothécaire; le gaz naturel, le mazout et les autres combustibles; l'essence; le transport interurbain; les produits du tabac et les articles pour fumeurs) ainsi que l'effet des variatio

des taxes indirectes sur le reste des composantes. Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de l'inflation mesurée par l'indice de référence, prière de consulter le site de la Banque du Canada à l'adresse suivante : <http://www.banqueducanada.ca/taux/indicateurs/sommaire-des-variables-cles-relatives-a-la-politique-monetaire/sommaire-des-variables-cles-relatives-a-la-politique-monetaire-cible-de-maitrise-de-linflation/>. Depuis la publication de l'Indice des prix à la consommation en octobre 2006, Statistique Canada produit et diffuse l'indice de référence tel que défini par la Banque du Canada.

24. Huit des composantes les plus volatiles identifiées par la Banque du Canada, qui sont exclues de l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'ensemble sont : fruits, préparations à base de fruits et noix; légumes et préparations à base de légumes; coût de l'intérêt hypothécaire; gaz naturel; mazout et autres combustibles; essence; transport interurbain; produits du tabac et articles pour fumeurs. Cette série est utilisée pour obtenir l'indice de référence qui exclut également l'effet des modifications des impôts indirects.
25. L'agrégation « énergie » inclut les composantes suivantes : « électricité », « gaz naturel », « mazout et autres combustibles », « essence » et « carburant, pièces et accessoires pour véhicules de loisirs ».
26. Le panier de 1986 contient sept composantes principales. Avec le nouveau panier de 1992, la composante « habitation » a été séparée en deux : « logement » et « dépenses courantes, ameublement et équipement du ménage » pour un nombre total de huit composantes principales. Aussi, la définition de « logement » a changé. La composante d'hébergement des voyageurs qui faisait partie de « habitation » en 1986 a été déplacée sous « loisirs » avec l'introduction du nouveau panier en 1992. Afin d'assurer une continuité, certaines agrégations ont été reconstruites avec leurs définition du panier de 1986.
27. Il s'agit de biens matériels ou corporels qui sont habituellement classifiés selon leur durée utile en biens non durables, semi-durables et durables. Les biens non durables sont ceux qui se consomment en moins d'un an dans des conditions d'usage normal. Par exemple les aliments frais, les appareils photographiques jetables et l'essence. Les biens semi-durables sont ceux qui peuvent durer plus ou moins de 12 mois selon leur utilisation. Par exemple, les vêtements, les chaussures et les articles ménagers en matière textile. Enfin, les biens durables sont ceux qui peuvent s'utiliser d'une manière répétée ou continue pendant plus d'un an dans des conditions d'usage normal. Par exemple, les voitures, le matériel audio-vidéo et les meubles.
28. Dans l'Indice des prix à la consommation (IPC), on caractérise un service comme le travail utile qu'accomplit une personne ou un organisme pour le compte d'un consommateur, qu'il s'agisse d'entretien de la voiture, de coiffure ou de transport en commun. Les opérations sur services peuvent englober le prix de certains biens par nature. À titre d'exemple, citons les aliments consommés dans les services de restauration et les articles employés dans les services de réparation de vêtements.
29. Révision de la méthodologie de la composante de l'assurance-habitation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) débutant avec les données de février 2008 - http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/2301_D39_T9_V1-fra.pdf.
30. Révision de la méthodologie de la composante des services d'accès Internet de l'Indice des prix à la consommation (IPC) débutant avec les données de mars 2008 - http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/2301_D40_T9_V1-fra.pdf.
31. Au cours des années antérieures, Statistique Canada mettait à jour, par province, l'année des modèles de véhicules automobiles utilisée dans le calcul de l'indice des primes d'assurances de véhicules automobiles sur une période de trois mois. Depuis 2008, cet ajustement de qualité est fait au mois de mai pour toutes les provinces.
32. Révision de la méthodologie de la composante du loyer de l'Indice des prix à la consommation (IPC) débutant avec les données de juillet 2009 - http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/2301_D41_T9_V1-fra.pdf.
33. Révision à la méthodologie de la composante des médicaments sur ordonnance de l'Indice des prix à la consommation (IPC), débutant avec les données de septembre 2012 - http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/2301_D50_T9_V1-fra.htm.
34. Le moment où les nouveaux modèles de l'année des véhicules automobiles sont introduits dans l'indice de l'achat des véhicules automobiles de l'Indice des prix à la consommation (IPC) a changé en 2012. Veuillez consulter http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/2301_D51_T9_V1-fra.htm.

Source : Statistique Canada. Tableau 326-0020 - Indice des prix à la consommation, mensuel (2002=100 sauf indication contraire), CANSIM (base de données). (site consulté :)
[Retourner à la recherche](#)

Date de modification : 2016-01-21

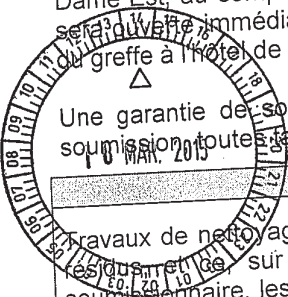
Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Page sommaire	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
--	--	--

Émission : 18 février 2015	Fermeture : 9 mars 2015	A : 14 h
--	---------------------------------------	------------------------

Entente(s) de service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus

Cette soumission devra être reçue au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, au comptoir de réception des soumissions (R-134), **avant 14 h le 9 mars 2015**. Cette soumission sera ouverte immédiatement après l'échéance du délai prévu pour sa présentation dans les locaux du Service du greffe à l'hôtel de ville.

Une garantie de soumission égale à 15 %, par un cautionnement de soumission, du montant total de la soumission, toutes taxes comprises, doit accompagner cette soumission.



Description et sommaire de soumission

Travaux de nettoyage, alésage et inspection par caméra des égouts incluant le transport et la disposition des résidus, sur diverses rues des arrondissements de la Ville de Montréal, selon les instructions au soumissionnaire, les clauses administrative générales et particulières, les renseignements complémentaires, les spécifications techniques et les annexes.

Article	Arrondissement	Montant avant taxes	TPS 5%	TVQ 9,975	Montant total
1	Ahuntsic-Cartierville	102 590	\$ 5 129.50	\$ 10 233.35	117 952.85
2	Anjou	44 432	\$ 2 221.60	\$ 4 443.09	51 085.69
3	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	46 873.25	\$ 2 343.66	\$ 4 687.60	53 892.51
4	Île-Bizard-Sainte-Genève	5 916.00	\$ 295.80	\$ 5 916.21	6 608.01
5	Lachine	7 141.00	\$ 357.05	\$ 7 141.14	8 249.19
6	LaSalle	28 510	\$ 1 425.50	\$ 2 851.00	32 786.50
7	Le Plateau Mont-Royal	49 225	\$ 2 461.25	\$ 4 922.50	56 608.75
8	Le Sud-Ouest	66 150	\$ 3 307.50	\$ 6 615.00	76 072.50
9	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	261 619.45	\$ 13 080.97	\$ 26 161.94	300 862.36
10	Montréal-Nord	39 915	\$ 1 995.75	\$ 3 991.50	45 902.25
11	Outremont		\$	\$	\$
12	Pierrefonds-Roxboro		\$	\$	\$
13	Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	8 116.75	\$ 405.84	\$ 8 116.89	9 339.48
14	Rosemont- La Petite-Patrie	57 028.50	\$ 2 851.42	\$ 5 702.85	65 582.77
15	Saint-Léonard	59 805	\$ 2 990.25	\$ 5 980.50	68 775.75
16	Verdun	38 307.10	\$ 1 915.35	\$ 3 830.71	44 053.16
17	Ville-Marie		\$	\$	\$
Valeur total des soumissions pour cautionnement		1006,189.05	\$ 50 309.45	\$ 100 618.91	1,157 116.41

Identification du soumissionnaire QUALINET ENVIRONNEMENT
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 116 761 5815

Si non inscrit au REQ, cocher ici :



Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
--	---	--

Numéro d'article	Description	Quantités prév.	Unité	Prix unitaire	Montant total
Article 3 : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce					
Nettoyages planifiés					
Article 3.1					
Nettoyage de conduites d'égout en semaine:	Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 12 des « Clauses administratives particulières » et 3 des « Spécifications techniques ».	2385	Mètres linéaires	<u>6,05</u> \$	<u>1429,25</u> \$
Article 3.2					
Nettoyage de conduites d'égout en fin de semaine:	Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 12 des « Clauses administratives particulières » et 3 des « Spécifications techniques ».	1697	Mètres linéaires	<u>12,50</u> \$	<u>2121,50</u> \$
Article 3.3					
Inspection télévisée par caméra suite aux nettoyages d'égouts en semaine	Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 14 des « Clauses administratives particulières » et 6 & 7 des « Spécifications techniques ».	240	Mètres linéaires	<u>3,85</u> \$	<u>924</u> \$
Article 3.4					
Inspection télévisée suite aux nettoyages d'égout en fin de semaine	Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 16 & 17 des « Clauses administratives particulières » et 6 & 7 des « Spécifications techniques ».	170	Mètres linéaires	<u>4,75</u> \$	<u>807,50</u> \$
Nettoyages non planifiés, mais pas urgent (délais d'intervention est supérieur à trois (3) heures)					
Article 3.5					
Camion récurer (Alésage de conduites d'égouts)	Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 15 des « Clauses administratives particulières » et 3 des « Spécifications techniques ».	50	Heures	<u>190</u> \$	<u>9500</u> \$
MONTANT TOTAL AVANT TAXES *:					<u><u>46873,25</u></u> \$
* Montant à reporter à la page sommaire.					

MT

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
--	---	--

À titre d'information voici les quantités prévisionnelles pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce 2016-2017 et 2017-2018 (en option de renouvellement) :

	2016	2017	Unités
Nettoyages planifiés			
Article 3.1	130	130	Heures
Article 3.2	45	45	Heures
Article 3.3	130	130	Heures
Article 3.4	45	45	Heures
Nettoyages non planifiés, mais pas urgent (délais d'intervention est supérieur à trois (3) heures)			
Article 3,5	50	50	Heures



Dossier # : 1167291005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc

Objet :

Autoriser la prolongation du contrat de la compagnie Qualinet Environnement inc. pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public15-14128, et autoriser une dépense à cette fin de 53 978,27 (taxes incluses) pour l'année 2016.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1167291005.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en ressources financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-26

Denis GENDRON
Directeur
Tél : 514 872-8436
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Numéro de dossier	1167291005
Nature du dossier	Contrat de service
Financement	Budget de fonctionnement

Ce dossier vise la prolongation du contrat à Qualinet Environnement inc. pour le nettoyage des conduites d'égouts pour l'année 2016.

Le nettoyage des conduites d'égouts fait partie des activités d'entretien standard et vise à assurer le bon écoulement des eaux de ruissellement dans les conduites d'égouts afin de prévenir les inondations.

À partir de l'année 2016, le budget pour la gestion des réseaux d'aqueduc et égouts a été intégré au budget de fonctionnement de l'arrondissement. Les crédits requis pour imputer cette dépense nette de ristourne sont disponibles dans le Centre de responsabilité 300763 - CDN - Gestion de l'eau à la Direction des travaux publics.

Le montant total du contrat est de 53 978.27 \$ taxes incluses, soit une dépense nette de ristourne de 49 289.36 \$. Pour la prolongation du contrat en 2016, l'appel d'offres prévoit une indexation à l'IPC. La variation de l'IPC fait en sorte que le coût du contrat n'a pas d'augmentation pour cette prolongation.

La dépense sera imputée comme suit:

IMPUTATION - PROVENANCE	2016
2130.0010000.300763.04121.54590.0.0.0.0.0.	
Entité : AF - Fonds de l'eau - Ville de Montréal Centre de responsabilité : CDN - Gestion de l'eau Activité : Réseau de distribution de l'eau potable Objet : Autres services techniques Sous-objet : Général	49 289,36 \$
Total de la disponibilité	49 289,36 \$

Pour 2016, la DA 436670 a été émise afin de réserver les fonds nécessaires dans le système comptable de la Ville.

Calcul de la ristourne pour l'achat de biens et services

		Année 2016
46 947,83 \$		
Soumission	100%	46 947,83 \$
Total soumission		46 947,83 \$
T.P.S	5%	2 347,39 \$
Sous-total		49 295,22 \$
T.V.Q	9,975%	4 683,05 \$
Total Taxes incluses		53 978,27 \$
Ristourne TPS	100%	(2 347,39) \$
Ristourne TVQ	50%	(2 341,52) \$
Déboursé Net		49 289,36 \$



Dossier # : 1167291002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour l'année 2016, à D.C. Excavation inc., aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 13-12588, et autoriser une dépense à cette fin de 150 528,03 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour l'année 2016, à D.C. Excavation inc., aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 13-12588.

D'autoriser une dépense une dépense à cette fin de 150 528,03 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 10:01

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167291002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour l'année 2016, à D.C. Excavation inc., aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 13-12588, et autoriser une dépense à cette fin de 150 528,03 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux d'entretien du secteur d'activité aqueduc et égouts, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce nécessite la location d'une rétrocaveuse avec opérateur et accessoires pour ses besoins opérationnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA13 170392 - Lundi le 9 décembre 2013 - Prolongation de contrat - D.C. Excavation enr. - Location d'une rétrocaveuse avec opérateur.
- CA13 170061 - Lundi le 4 mars 2013 - Contrat - D.C. Excavation enr. - Location d'une rétrocaveuse avec opérateur.
- CA15 170004 - Lundi le 12 janvier 2015- Contrat - D.C. Excavation enr. - Location d'une rétrocaveuse avec opérateur.

DESCRIPTION

Tel que spécifié dans l'article 3 de la section III du cahier des charges, l'arrondissement peut prolonger le contrat aux mêmes conditions pour une période additionnelle de 12 mois **pendant 4 ans . La dernière année de renouvellement possible sera 2017.** Les prix unitaires fournis (dans la soumission) sont sujets à une révision selon le taux d'inflation (article 28 de la section III).

Le présent contrat consiste en la location d'une rétrocaveuse avec opérateur et accessoires, lors des opérations d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, là ou requis, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Ce contrat rend disponible l'équipement avec opérateur, du lundi au jeudi, de 6 h 30 à 16 h 15, et du vendredi au dimanche, de 6 h 30 à 19 h 15, selon les besoins générés par les opérations. D'autres plages horaires sont disponibles au besoin

JUSTIFICATION

Puisque l'arrondissement opère un seul équipement du genre, la location d'un équipement avec opérateur est nécessaire afin de permettre de travailler sur plus d'un chantier en même temps. La location de l'équipement est donc essentielle au bon fonctionnement des opérations d'entretien d'aqueduc et d'égouts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le calcul des dépenses, pour chaque année, inclut les taxes de 5 % (TPS) et de 9,975 % (TVQ) et est basé sur une indexation de l'Indice des Prix à la consommation estimé à 2 %, à partir de la deuxième année, le tout conformément au cahier des charges, article 28 de la Section III. Il est à noter que les indexations peuvent aussi être revues à la baisse ou être plus importantes que prévues.

Le contrat prévoit un minimum d'heures garanties, du lundi au jeudi seulement, équivalant à 300 heures, au taux de l'article 1 du bordereau des prix.

La dépense prévue pour 2016 est approximativement de 150 528,03 \$ (taxes incluses), tel que démontré dans le tableau en pièce jointe.

Le montant est approximatif en ce moment, car l'IPC de janvier 2016 de Statistique Canada n'est pas encore disponible et est nécessaire pour faire les calculs et obtenir les taux horaires de 2016.

À partir de l'année 2016, le budget pour la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égouts a été intégré au budget de fonctionnement de l'arrondissement. Le présent contrat sera donc financé à même le budget de fonctionnement de la Direction des Travaux Publics dans le centre de responsabilité 300763 - CDN Gestion de l'eau.

Le montant approximatif est réparti comme suit :

Arrondissement : 1680 h x 77,93 \$/h = **130922,4\$ (HT)**

TOTAL = 150 528,03\$ (TTC)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce contrat respecte la politique de gestion contractuelle mis en place par la Ville de Montréal conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes . Il s'inscrit dans la lignée de la prévention de la collusion et de la fraude englobée dans la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

En outre, ce contrat rentre dans le plan stratégique de développement durable de la Ville. Le soumissionnaire est invitée à mettre en place des mesures pour la protection de l'environnement.

Tel que spécifié dans l'article 3 de la section III du cahier des charges, l'arrondissement peut prolonger le contrat aux mêmes conditions pour une période additionnelle de 12 mois **pendant 4 ans . La dernière année de renouvellement possible est 2017.**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève REEVES, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 20 avril 2016
Geneviève REEVES, 20 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir CHARLES
Agent Technique en Génie Civil (Eaux /Égouts)

Tél : (514)295-7596
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2016-04-20

Dossier # : 1167291002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour l'année 2016, à D.C. Excavation inc., aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 13-12588, et autoriser une dépense à cette fin de 150 528,03 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.



Ville MTL.pdf



Indice de consommation.pdf



160324-DC excavation ajustement prix 2015-CV.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir CHARLES
Agent Technique en Génie Civil (Eaux /Égouts)

Tél : (514)295-7596
Télécop. :

Direction des travaux publics
Arrondissement CDN-NDG
2140, avenue Madison, 3^e étage
Montréal (Québec) H4B 2T4

Le 24 mars 2016

PAR COURRIER RECOMMANDÉ LP /335218620 CA

Monsieur Daniel Courtemanche
DC Excavation inc.
6060, Ch Vincent Massey
Rawdon (Québec) J0K 1S0

Objet : Confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre – Soumission numéro 13-12588

LOCATION D'UNE (1) RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR, INCLUANT LES ACCESSOIRES, POUR UNE PÉRIODE D'ENVIRON NEUF (9) MOIS AVEC QUATRE (4) OPTIONS DE PROLONGATION SUPPLÉMENTAIRES DE (12) DOUZE MOIS, POUR L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTREDAME-DE-GRÂCE

Monsieur,

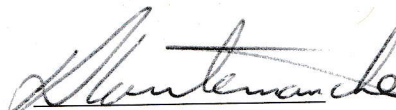
Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres no 13-12588. Cette prolongation sera en vigueur à compter du 1 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 tel que détaillé dans la clause numéro 3 «Durée du Contrat» de la section III –Clauses Administratives Particulières -Acquisition de biens et services autres que professionnels.

Le prix applicable pour le présent appel d'offres est basé sur l'indice de prix unitaire en vigueur, selon le bordereau des prix et l'indice des prix de consommation de janvier 2016, en accord avec la clause numéro 28 «Ajustement Annuel des Prix » de la section III –Clauses Administratives Particulières-Acquisition de biens et services autres que professionnels.

Nous vous saurions gré, de bien vouloir nous faire parvenir la lettre signée le plus tard le 7 avril 2016 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat et l'émission des dites ententes.

En vous remerciant de votre collaboration, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

J'accepte l'option de prolongation :


Signature

01-04-2016
Date

Vladimir Charles
Agent Technique en Ingénierie Municipale
Courriel : vladimir.charles@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 295-7596

Votre relevé d'assurance entreprise 2 ans

Modification de police

Période d'assurance	Plan de paiement
du 17 août 2014 au 17 août 2016	Prélèvements bancaires

Conservez cet avis pour vos dossiers.
Aucune réponse n'est requise.

*mis dans
les dépenses*



9297-6646 QUEBEC INC.
6060, CH. VINCENT-MASSEY
RAWDON QC J0K 1S0

*New Horland
Jonh Deere.
Marteau
Plaque*

Information importante pour vous

- ✓ Votre compte a été mis à jour. Nous effectuerons les prélèvements bancaires tels qu'ils apparaissent sur ce relevé.
- ✓ Veuillez noter que votre prime est établie pour 2 ans.

*expire
17 août 2016*

Détail de votre compte

Date de prise d'effet	Description	Montant
	Solde antérieur	5 892,12 \$
18 déc. 2014	Modification de police	468,00
	Frais d'intérêts	8,19
	Taxe sur prime d'assurance	42,12
18 déc. 2014	Ajustement de taxe - matériel roulant	-18,72
	Nouveau solde - Police 2 ans	6 391,71 \$

Des frais d'intérêts de 1,75% de la prime sont répartis également sur vos prélèvements pour la durée complète de votre police.

intact.ca

Numéro de police	Courtier
367-2323	3424

Date du relevé
22 déc. 2014

Questions ?
Communiquez avec votre courtier :
450 438 4143

ASSUREXPERTS FORGET INC.
4, RUE DE MARTIGNY OUEST
BUREAU 201
SAINT-JEROME QC J7Y 3S9
assurexpertsforget.com

infoforget@assurexperts.qc.ca

Une situation d'urgence ?

Composez le 1 866 464 2424



On prend soin de vous.
EN 30 MINUTES. GARANTI.



Calendrier de paiements

Police 367-2323

Date du paiement	Montant du prélèvement
17 jan. 2015	355,18 \$
17 fév. 2015	355,09
17 mars 2015	355,09
17 avr. 2015	355,09
17 mai 2015	355,09
17 juin 2015	355,09
17 jul. 2015	355,09
17 août 2015	355,09
17 sep. 2015	355,09
17 oct. 2015	355,09
17 nov. 2015	355,09
17 déc. 2015	355,09

Date du paiement	Montant du prélèvement
17 jan. 2016	355,09 \$
17 fév. 2016	355,09
17 mars 2016	355,09
17 avr. 2016	355,09
17 mai 2016	355,09
17 juin 2016	355,09

Intact Compagnie d'assurance
2450, rue Girouard Ouest
St-Hyacinthe, QC
J2S 3B3

Intact Assurance prélèvera les paiements mensuels fixes à même le compte-chèques mentionné ci-après :

XXX6337

Tous les chiffres sauf les quatre derniers sont cachés afin de protéger vos renseignements personnels.

En cas de numéro de compte erroné, avisez votre courtier.

POLICE N° / POLICY NO.

367-2323

POLICE 2 ANS

ASSURANCE DES ENTREPRISES

ASSURÉ / INSURED

9297-6646 QUEBEC INC.
6060, CH. VINCENT-MASSEY
RAWDON QC
J0K 1S0

COURTIER / BROKER

ASSUREXPERS FORGET INC 3424
4, RUE DE MARTIGNY OUEST
BUREAU 201
SAINT-JEROME, QC
J7Y 3S9
BUR 005 C

DURÉE DU CONTRAT

À 0 h 01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

Jour			Mois			An		
17	08	2014	17	08	2016			

TRANSACTION / TRANSACTION

MODIFICATION

PRISE D'EFFET
DU CHANGEMENT

Jour Mois An

31 18 12 2014

LA PRÉSENTE ASSURANCE EST CONSENTIE SUR LA
BASE DES DÉCLARATIONS CONSIGNÉES AUX
CONDITIONS PARTICULIÈRES ET MOYENNANT LE
PAIEMENT DE LA PRIME.

IN CONSIDERATION OF THE PREMIUM STATED, THE
INSURER WILL INDEMNIFY THE INSURED IN ACCOR-
DANCE WITH THE TERMS AND CONDITIONS OF
THE POLICY.

Day Month Year Day Month Year

12.01 AM standard time at the address as stated herein.

POLICY PERIOD

Day Month Year

EFFECTIVE DATE
OF MODIFICATION

ASSUJETTI AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET SUPPLÉMENTAIRES (FORMULAIRE 240.0 VERSION 4)
SITUATION - 1 -

6060 CH VINCENT-MASSEY
RAWDON

C.MUN. 613700-4
CONSTRUCTION 6

ACTIVITÉS (ASSURÉ):
BUREAU DE L'ASSURÉ

INSPECTION
4550591

DETAIL DES GARANTIES

NO	DESCRIPTION	REGLE PROP.	FORMULAIRE	FRANCHISE	MONTANT
11	ASSURANCE EXPRESSEMENT CONSENTIE MATERIEL D'ENTREPRENEURS	80	040.0-8	1 000	
				REF	
1	EXCAVATRICE NEW HOLLAND, MODELE LB116 SERIE 31055194, 2006 (FRANCHISE: 1000\$)			1	27 000
2	EXCAVATRICE JOHN DEERE SERIE T0410JX161411, 2008 (FRANCHISE: 1000\$)			1	70 000
3	EXCAVATRICE JOHN DEERE, MODELE # 410J SERIE # 110410JXCB0199803, 2011 (FRANCHISE 1000\$)			1	48 900
12	AVENANT RELATIF A LA PREVENTION CONTRE LE VOL ASSURANCE EXPRESSEMENT CONSENTIE MATERIEL D'ENTREPRENEURS	80	040.2-4 040.0-8	500	
				REF	
1	MARTEAU HYDRAULIQUE JOHN DEERE SERIE 92351 (FRANCHISE: 500\$)			1	15 000
2	PLAQUE VIBRANTE NPK C4C SERIE 1N8232 (FRANCHISE: 500\$)			1	7 000
3	MARTEAU HYDRAULIQUE HUSKIE HH1000-2 SERIE 6H21290, 2007 (FRANCHISE: 500\$)			1	6 000
4	PLAQUE VIBRANTE TRAMAC TR14-13 SERIE 8843 (FRANCHISE: 500\$)			1	2 000
30	RESPONSABILITE CIVILE GENERALE DES ENTREPRISES CIVICA DE BASE LIMITATIONS DE GARANTIE MONTANT PAR SINISTRE MONTANT GLOBAL POUR LE RISQUE PRODUITS/APRES TRAVAUX		091.0-4	1 000	2 000 000 2 000 000

POLICE N° / POLICY NO.

367-2323

POLICE 2 ANS

ASSURANCE DES ENTREPRISES

ASSURÉ / INSURED

9297-6646 QUEBEC INC.
6060, CH. VINCENT-MASSEY
RAWDON QC
J0K 1S0

COURTIER / BROKER

ASSUREXPERS FORGET INC 3424
4, RUE DE MARTIGNY OUEST
BUREAU 201
SAINT-JEROME, QC
J7Y 3S9

BUR 005 C

DURÉE DU CONTRAT

À 0 h 01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

TRANSACTION / TRANSACTION

PRISE D'EFFET
DU CHANGEMENT

LA PRÉSENTE ASSURANCE EST CONSENTIE SUR LA
BASE DES DÉCLARATIONS CONSIGNÉES AUX
CONDITIONS PARTICULIÈRES ET MOYENNANT LE
PAIEMENT DE LA PRIME.

À 0 h 01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.			TRANSACTION / TRANSACTION			PRISE D'EFFET DU CHANGEMENT		
Jour	Mois	An	Jour	Mois	An	Jour	Mois	An
17	08	2014	17	08	2016	31	18	12 2014

MODIFICATION

31 18 12 2014

Day Month Year Day Month Year
12.01 AM standard time at the address as stated herein.

Day Month Year

EFFECTIVE DATE
OF MODIFICATION

IN CONSIDERATION OF THE PREMIUM STATED, THE
INSURER WILL INDEMNIFY THE INSURED IN ACCOR-
DANCE WITH THE TERMS AND CONDITIONS OF
THE POLICY.

POLICY PERIOD

SITUATION - 1 -

----- DETAIL DES GARANTIES -----

NO	DESCRIPTION	REGLE FORMULAIRE PROP.	FRANCHISE	MONTANT
	MONTANT PREJ. PERSONNEL ET PREJ. IMPUTABLE A LA PUBLICITE			2 000 000
	MONTANT GLOBAL GENERAL			N/A
	MONTANT POUR RESPONSABILITE LOCATIVE		500	250 000
	MONTANT POUR FRAIS MEDICAUX			50 000

QUALITE JURIDIQUE: PERSONNE MORALE

NATURE DES ACTIVITES ET SITUATION DES LIEUX DONT
VOUS ETES PROPRIETAIRE, LOCATAIRE OU OCCUPANT:

EXCAVATION
BASE DE PRIME: RECETTES 145 000

DENEIGEMENT DE ROUTES
BASE DE PRIME: RECETTES 145 000

EXCLUSION - EXPLOSION, VIBRATION OU AFFAISSEMENT	087.3-1		
FPQ NO.6 - POLICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU	094.9-1		2 000 000
QUEBEC - FORMULE DES NON-PROPRIETAIRE			
TABLE DE RESILIATION COURTE DUREE (TABLE 1)	099.0-1		
DIFFERENCE DANS LES GARANTIES ET DANS	093.8-2		
LES LIMITES - ASSURANCE WRAP-UP			
EXTENSIONS DE GARANTIE - CIVICA SUPERIEURE	098.9-6.		

L'ADRESSE EXACTE DU CREANCIER DOIT LIRE:
SERVICE FINANCIER DE LAGE LANDIN CANADA INC.
1235 NORTH SERVICE ROND WEST
OAKVILLE, ONTARIO
L6M 2W2

INDEMNITE PAYABLE A: ----- CLAUSE HYPOTHECAIRE GARANTIE

SERVICE FINANCIER DE LAGE LANDIN CANADA INC. OAKVILLE, ONT. L6M2 NON 11- 1

** EXCLUSIONS COMMUNES 003.1-6.

** AVENANT DE DÉCLARATION D'UNE SITUATION D'URGENCE 003.2-4.

PAGE 2



Conditions particulières
Declarations

POLICE N° / POLICY NO.

367-2323

POLICE 2 ANS

ASSURANCE DES ENTREPRISES

ASSURÉ / INSURED

9297-6646 QUEBEC INC.
6060, CH. VINCENT-MASSEY
RAWDON QC
J0K 1S0

COURTIER / BROKER

ASSUREXPERS FORGET INC 3424
4, RUE DE MARTIGNY OUEST
BUREAU 201
SAINT-JEROME, QC
J7Y 3S9 BUR 005 C

DURÉE DU CONTRAT

À 0 h 01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

17 08 2014 17 08 2016

TRANSACTION / TRANSACTION

MODIFICATION

PRISE D'EFFET DU CHANGEMENT

31 18 12 2014

LA PRÉSENTE ASSURANCE EST CONSENTIE SUR LA
BASE DES DÉCLARATIONS CONSIGNÉES AUX
CONDITIONS PARTICULIÈRES ET MOYENNANT LE
PAIEMENT DE LA PRIME.

IN CONSIDERATION OF THE PREMIUM STATED, THE
INSURER WILL INDEMNIFY THE INSURED IN ACCOR-
DANCE WITH THE TERMS AND CONDITIONS OF
THE POLICY.

Day Month Year Day Month Year
12.01 AM standard time at the address as stated herein.

POLICY PERIOD

Day Month Year

EFFECTIVE DATE
OF MODIFICATION

SITUATION - 1 -

SYNCHRO ENTREPRISE
A93-4855

001.3-1

ASSURE ADDITIONNEL:
VILLE DE MONTREAL
ASSURE ADDITIONNEL TRAVAUX (0514)
IL EST ENTENDU QUE LE FORMULAIRE " ASSURE
ADDITIONNEL TRAVAUX (0514)" CI-JOINT,
FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PRESENT CONTRAT.
TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DU CONTRAT
DEMEURENT INCHANGEES.
L'ASSUREUR S'ENGAGE A NE PAS RESILIER OU
REDUIRE LE CONTRAT SANS DONNER AU PREALABLE
UN AVIS DE 30 JOURS A:
- VILLE DE MONTREAL,
275 RUE NOTRE-DAME EST
MONTREAL, QC. H2Y 1C6.

***** EN CAS D'URGENCE *****

* EN CAS DE SINISTRE GRAVE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE, *
* VEUILLEZ COMPOSER LE NUMERO SUIVANT > 1 866 464 2424 *

PRIME TOTALE POUR LA DUREE DU CONTRAT \$ 7 697

FAIT LE 22-12-2014 SEQ. 00

MONTANT A PAYER : \$468

AJOUT ITEM #3 GAR. 11

PAGE 3

Tableau 12
L'Indice d'ensemble des prix à la consommation par ville ¹, non désaisonnalisé, données historiques

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle ²
	2002=100												
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador (v41692846)													
2011	119,1	119,7	120,7	121,3	121,5	120,8	121,5	121,9	122,1	122,1	122,7	121,9	121,3
2012	122,4	122,9	123,7	125,0	124,4	123,3	123,4	123,8	124,3	124,6	124,1	123,4	123,8
2013	123,4	125,5	125,6	125,6	125,6	125,8	125,8	125,8	126,4	126,5	126,8	126,4	125,8
2014	126,5	127,4	128,2	128,6	129,0	128,8	128,7	128,9	128,8	128,8	127,6	126,6	128,2
2015	126,1	127,2	128,7	128,1	129,4	129,7	129,5	129,7	129,2	129,3	128,9	128,4	128,7
2016	128,9
Charlottetown et Summerside, Île-du-Prince-Édouard (v41692852)													
2011	119,7	120,6	121,7	122,7	123,3	122,7	122,7	123,2	123,1	123,3	123,4	122,7	122,4
2012	122,9	124,1	124,8	125,5	125,1	124,5	124,5	124,9	125,5	125,7	125,2	124,2	124,7
2013	124,4	125,9	126,3	127,8	127,1	127,1	127,4	127,8	128,3	128,3	128,5	127,8	127,2
2014	128,4	129,2	130,0	129,6	129,7	129,6	129,6	129,4	129,7	129,8	128,6	127,5	129,3
2015	126,3	127,7	129,2	128,4	129,1	129,7	129,7	129,6	128,9	128,9	129,1	128,7	128,8
2016	128,6
Halifax, Nouvelle-Écosse (v41692858)													
2011	119,5	120,0	121,3	121,9	122,1	121,5	121,8	122,2	122,8	122,9	122,9	121,6	121,7
2012	122,4	123,0	124,0	124,8	124,2	123,5	123,3	123,8	124,5	124,4	124,3	123,7	123,8
2013	124,1	125,2	125,3	125,4	125,1	125,0	125,1	125,2	126,0	125,4	125,5	125,4	125,2
2014	126,0	127,0	127,6	127,7	128,2	127,7	127,5	127,7	128,2	128,2	127,4	126,2	127,5
2015	125,8	126,9	128,4	128,3	128,9	128,9	128,9	128,8	128,4	128,8	128,1	127,7	128,2
2016	128,2
Saint John, Nouveau-Brunswick (v41692864)													
2011	117,5	118,5	119,8	120,2	120,7	120,1	120,6	120,9	121,1	121,0	121,5	120,6	120,2
2012	121,0	121,4	122,4	123,2	122,8	121,8	121,6	122,0	122,8	122,6	122,1	121,4	122,1
2013	121,5	123,1	123,4	122,8	122,6	122,5	122,6	122,9	123,5	123,5	123,5	123,4	122,9
2014	123,4	124,4	125,2	125,0	125,3	124,8	124,7	124,7	125,1	125,4	124,7	123,9	124,7
2015	123,0	124,1	125,3	124,8	125,9	126,0	126,1	125,9	125,4	125,7	125,6	125,4	125,3
2016	125,9
Québec, Québec (v41692870)													
2011	116,3	116,6	118,2	118,4	118,8	118,1	118,2	118,5	118,7	119,0	119,3	118,7	118,2
2012	119,8	120,4	120,8	121,3	121,2	120,6	120,6	121,0	121,1	121,4	121,3	120,6	120,8
2013	120,6	122,3	122,1	122,0	122,1	122,0	122,0	122,0	122,2	121,8	121,9	121,6	121,9
2014	121,9	122,7	123,0	123,6	123,9	124,0	123,8	124,0	124,1	124,5	123,9	122,9	123,5
2015	122,7	123,9	124,8	124,8	125,3	125,2	125,3	125,2	125,1	125,2	124,9	124,4	124,7
2016	124,5
Montréal, Québec (v41692876)													
2011	116,3	116,5	118,1	118,3	118,6	117,9	118,0	118,2	118,4	118,8	119,0	118,4	118,0
2012	119,4	120,0	120,4	120,9	120,7	120,2	120,2	120,5	120,5	120,9	120,8	120,1	120,4
2013	120,1	121,7	121,4	121,4	121,6	121,4	121,5	121,5	121,5	121,4	121,6	121,2	121,4
2014	121,5	122,3	122,6	123,2	123,5	123,6	123,5	123,7	123,8	124,1	123,8	122,9	123,2
2015	122,9	124,1	124,8	124,9	125,4	125,3	125,3	125,3	125,3	125,6	125,1	124,7	124,9
2016	124,8
Ottawa-Gatineau, partie ontarienne, Ontario/Québec (v41692882) ³													
2011	117,9	118,2	119,5	120,0	121,0	120,2	120,4	120,5	121,1	121,1	121,0	120,3	120,1
2012	120,6	121,4	122,0	122,4	122,3	121,4	121,3	121,7	121,9	122,1	121,9	121,2	121,7
2013	121,3	122,7	123,1	122,8	122,9	123,0	123,3	123,2	123,3	123,1	123,0	122,8	122,9
2014	123,0	124,2	124,7	125,3	125,9	126,3	125,9	125,9	126,1	126,1	125,5	124,7	125,3
2015	124,5	125,4	126,2	126,0	126,9	127,4	127,6	127,1	126,8	126,8	126,8	126,3	126,5
2016	126,5
Toronto, Ontario (v41692888)													
2011	117,5	117,9	119,4	119,8	120,8	120,2	120,4	120,5	121,2	121,1	120,9	120,2	120,0
2012	120,7	121,5	122,0	122,4	122,4	121,7	121,6	121,8	122,1	122,3	122,0	121,4	121,8
2013	121,5	122,9	123,3	123,1	123,2	123,4	123,6	123,7	123,8	123,7	123,6	123,4	123,3
2014	123,7	125,0	125,5	126,4	127,0	127,4	126,9	126,9	127,2	127,4	126,9	126,2	126,4
2015	126,3	127,2	127,9	127,7	128,5	128,8	129,2	128,7	129,0	129,0	129,1	128,7	128,3
2016	129,0

Tableau 12 – suite

L'Indice d'ensemble des prix à la consommation par ville 1, non désaisonnalisé, données historiques

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle ²
	2002=100												
Thunder Bay, Ontario (v41692894)													
2011	114,2	114,2	115,5	116,3	117,3	116,5	116,7	116,8	117,5	117,4	117,2	116,4	116,3
2012	116,5	117,3	117,9	118,1	118,0	117,1	116,8	117,2	117,4	117,9	117,6	116,8	117,4
2013	116,8	118,4	118,6	118,1	118,3	118,5	118,7	118,7	118,6	118,8	118,9	118,8	118,4
2014	118,9	120,0	120,4	121,1	121,7	122,1	121,7	121,6	121,6	121,6	121,2	120,3	121,0
2015	120,2	121,1	122,0	121,6	122,6	123,2	123,3	122,8	122,5	122,8	122,9	122,5	122,3
2016	122,8
Winnipeg, Manitoba (v41692900)													
2011	116,3	116,7	117,6	117,9	119,1	118,3	117,9	118,0	118,8	119,0	119,3	118,3	118,1
2012	118,6	118,7	119,2	120,0	120,4	120,0	119,9	120,2	120,6	120,9	120,8	119,9	119,9
2013	120,0	121,3	121,9	122,2	122,6	123,1	123,4	123,4	123,6	123,6	123,7	122,4	122,6
2014	123,1	123,9	124,7	124,9	125,8	125,6	125,4	125,2	125,4	125,3	125,1	124,3	124,9
2015	124,2	125,0	126,5	126,3	126,6	127,0	126,8	127,6	127,2	127,8	127,4	126,2	126,6
2016	126,7
Regina, Saskatchewan (v41692906)													
2011	120,5	120,7	121,8	121,9	123,0	122,1	122,3	122,5	123,6	123,6	123,9	123,0	122,4
2012	123,5	123,3	124,2	124,8	125,1	124,7	124,6	124,9	125,2	125,6	125,3	124,1	124,6
2013	124,4	125,8	126,3	126,5	127,0	127,2	126,9	126,7	127,4	127,7	127,4	127,2	126,7
2014	127,4	128,7	129,7	129,9	130,2	129,9	129,9	130,1	130,2	130,9	129,9	129,2	129,7
2015	128,9	130,1	131,4	131,4	131,9	132,4	132,2	132,4	131,7	132,4	132,4	131,3	131,5
2016	131,5
Saskatoon, Saskatchewan (v41692912)													
2011	120,9	121,1	122,1	122,2	123,3	122,3	122,5	122,7	123,5	123,6	123,9	122,9	122,6
2012	123,4	123,2	124,0	124,6	125,0	124,6	124,4	124,6	124,9	125,2	125,0	123,7	124,4
2013	123,8	125,0	125,3	125,4	126,0	126,1	125,9	125,7	126,4	126,6	126,2	126,0	125,7
2014	126,4	127,7	128,6	128,6	129,0	128,8	128,8	129,0	129,1	129,9	129,1	128,5	128,6
2015	128,5	129,6	130,7	130,7	131,3	131,7	131,6	131,8	131,4	132,0	132,0	131,0	131,0
2016	131,5
Edmonton, Alberta (v41692918)													
2011	123,9	124,3	124,8	126,2	126,5	125,6	125,9	126,6	126,4	127,6	126,9	126,7	126,0
2012	127,3	126,9	127,0	127,4	127,0	127,2	127,1	127,9	128,1	128,5	127,7	127,0	127,4
2013	126,8	128,0	128,3	129,0	129,7	130,0	129,5	129,4	129,5	129,2	129,3	128,9	129,0
2014	129,6	130,4	132,5	131,9	132,1	132,1	132,4	132,2	132,3	132,8	131,9	131,1	131,8
2015	130,5	131,6	132,6	132,8	133,3	134,1	134,1	134,7	134,4	134,8	134,5	133,2	133,4
2016	133,4
Calgary, Alberta (v41692924)													
2011	123,3	124,2	124,3	125,6	125,8	124,9	125,5	125,9	125,7	126,9	126,3	126,2	125,4
2012	126,7	126,3	126,3	126,7	126,2	126,5	126,4	127,2	127,5	127,5	126,9	126,0	126,7
2013	126,3	127,5	127,9	128,5	129,3	129,7	129,6	129,3	129,5	129,4	129,6	129,3	128,8
2014	130,2	131,2	133,8	132,6	133,5	132,8	133,4	133,4	133,6	133,7	132,6	132,1	132,7
2015	131,7	132,6	133,6	133,6	134,1	135,0	135,1	135,5	135,1	135,7	135,3	134,1	134,3
2016	134,3
Vancouver, Colombie-Britannique (v41692930)													
2011	115,8	116,0	117,0	117,2	118,0	117,5	117,5	117,7	118,3	118,5	118,7	117,7	117,5
2012	117,9	118,4	119,1	119,4	119,8	119,5	119,2	119,4	119,3	119,3	118,9	118,3	119,0
2013	118,5	119,8	120,0	118,5	119,3	119,0	119,3	119,5	119,6	119,3	119,0	118,5	119,2
2014	118,7	119,5	120,3	120,7	121,2	121,4	121,2	121,2	121,2	120,6	120,5	119,6	120,5
2015	119,7	120,6	121,5	121,3	122,4	122,4	122,5	122,7	122,7	122,4	122,7	122,4	121,9
2016	122,7
Victoria, Colombie-Britannique (v41692936)													
2011	114,0	114,3	115,2	115,4	116,2	115,5	115,5	115,8	116,2	116,4	116,5	115,4	115,5
2012	115,7	116,1	116,9	117,3	117,6	117,1	116,7	116,9	116,8	116,8	116,3	115,6	116,7
2013	115,8	116,9	117,1	115,8	116,5	116,2	116,4	116,5	116,5	116,2	116,0	115,6	116,3
2014	115,7	116,5	117,0	117,3	118,0	118,1	118,0	118,0	117,9	117,5	117,4	116,7	117,3
2015	116,7	117,4	118,2	118,1	119,0	119,2	119,3	119,4	119,5	119,0	119,0	118,7	118,6
2016	118,9

Note(s) : L'indice d'ensemble pour Whitehorse et Yellowknife est disponible dans le tableau .
Voir la section « Qualité des données, concepts et méthodologie — Notes explicatives pour tableaux ».

Direction des travaux publics
2140, Avenue Madison, 3^e étage
Montréal (Québec) H4B 2T4
Téléphone : 514-872-8881
Télécopieur : 514-872-0918

Montréal le 24 mars 2016

Monsieur Daniel Courtemanche
DC Excavation inc.
6060, Ch Vincent Massey
Rawdon (Québec) J0K 1S0

OBJET : Soumission 13-12588 :
LOCATION D'UNE (1) RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR, INCLUANT LES ACCESSOIRES,
POUR UNE PÉRIODE D'ENVIRON NEUF (9) MOIS AVEC QUATRE (4) OPTIONS DE
PROLONGATION SUPPLÉMENTAIRES DE (12) DOUZE MOIS, POUR L'ARRONDISSEMENT
DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTREDAME-DE-GRÂCE.
REVISION DES PRIX - 2016

Monsieur,

Nous vous informons par le présent, que pour tenir compte des fluctuations de l'indice des prix à la consommation conformément à l'article 28 de la Section III du cahier des charges, vous trouverez ci-joint, pour votre référence, le détail des calculs de cette révision concernant votre contrat ainsi que les valeurs de Statistique Canada.

Les prix unitaires ainsi révisés seront applicables à partir du 01 janvier de 2016. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Vladimir Charles
Agent Technique en Ingénierie Municipale

c.c.	Mathieu-Pierre Laberge	- C/D DGSRE – Unité Nord
	Geneviève Reeves	- Arr. Côte des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
	Benoit Varin	- Arr. Côte des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
	Dominic Boucher	- Arr. Côte des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
	Pierre P Boutin	- Arr. Côte des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

p.j. Détail du calcul de l'ajustement et l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada

LOCATION D'UNE (1) RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR, INCLUANT LES ACCESSOIRES, POUR UNE PÉRIODE D'ENVIRON NEUF (9) MOIS AVEC QUATRE (4) OPTIONS DE PROLONGATION SUPPLÉMENTAIRES DE (12) DOUZE MOIS, POUR L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES–NOTREDAME-DE-GRÂCE.

Section III, DEVIS TECHNIQUE, ARTICLE 28, - AJUSTEMENT ANNUEL DES PRIX

FORMULE

$$\text{Année2016Pr}_{(2)}^* = Pm \times \frac{IPC(\text{janvier2016})}{IPC(\text{janvier2015})}$$

Dans laquelle :

IPC : indice des prix à la consommation ;

Pm : dernier prix en vigueur ;

Pr : prix unitaire révisé ;

Pr(nb) : (2) applicable le 1er janvier 2016

DONNÉES

IPC Montréal – Tableau 12 : Indice d'ensemble des prix à la consommation par centre urbain 1, non désaisonnalisé, donnée historiques Janv¹.

IPC janvier 2015 = 122.9

IPC janvier 2016 = 124.8

Pm = 75.87 \$/hr (plus taxes)

CALCUL

$$\text{Année2015Pr}_{(2)}^* = 76.74\$/hr \times \frac{124.8}{122.9} = 77.93\$/hr$$

Ce taux de **77.93 \$/hr** (plus taxes) est applicable pour les articles 1 et 2 du bordereau des prix.

¹ L'Indice des prix à la consommation – Janvier 2016. Statistique Canada – Statistique Canada – n° 62-001-X au catalogue

Tableau 12
L'Indice d'ensemble des prix à la consommation par ville 1, non désaisonnalisé, données
historiques

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle ²
2002=100													
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador (v41692846)													
2011	119,1	119,7	120,7	121,3	121,5	120,8	121,5	121,9	122,1	122,1	122,7	121,9	121,3
2012	122,4	122,9	123,7	125,0	124,4	123,3	123,4	123,8	124,3	124,6	124,1	123,4	123,8
2013	123,4	125,5	125,6	125,6	125,6	125,8	125,8	125,8	126,4	126,5	126,8	126,4	125,8
2014	126,5	127,4	128,2	128,6	129,0	128,8	128,7	128,9	128,8	128,8	127,6	126,6	128,2
2015	126,1	127,2	128,7	128,1	129,4	129,7	129,5	129,7	129,2	129,3	128,9	128,4	128,7
2016	128,9
Charlottetown et Summerside, Île-du-Prince-Édouard (v41692852)													
2011	119,7	120,6	121,7	122,7	123,3	122,7	122,7	123,2	123,1	123,3	123,4	122,7	122,4
2012	122,9	124,1	124,8	125,5	125,1	124,5	124,5	124,9	125,5	125,7	125,2	124,2	124,7
2013	124,4	125,9	126,3	127,8	127,1	127,1	127,4	127,8	128,3	128,3	128,5	127,8	127,2
2014	128,4	129,2	130,0	129,6	129,7	129,6	129,6	129,4	129,7	129,8	128,6	127,5	129,3
2015	126,3	127,7	129,2	128,4	129,1	129,7	129,7	129,6	128,9	128,9	129,1	128,7	128,8
2016	128,6
Halifax, Nouvelle-Écosse (v41692858)													
2011	119,5	120,0	121,3	121,9	122,1	121,5	121,8	122,2	122,8	122,9	122,9	121,6	121,7
2012	122,4	123,0	124,0	124,8	124,2	123,5	123,3	123,8	124,5	124,4	124,3	123,7	123,8
2013	124,1	125,2	125,3	125,4	125,1	125,0	125,1	125,2	126,0	125,4	125,5	125,4	125,2
2014	126,0	127,0	127,6	127,7	128,2	127,7	127,5	127,7	128,2	128,2	127,4	126,2	127,5
2015	125,8	126,9	128,4	128,3	128,9	128,9	128,9	128,8	128,4	128,8	128,1	127,7	128,2
2016	128,2
Saint John, Nouveau-Brunswick (v41692864)													
2011	117,5	118,5	119,8	120,2	120,7	120,1	120,6	120,9	121,1	121,0	121,5	120,6	120,2
2012	121,0	121,4	122,4	123,2	122,8	121,8	121,6	122,0	122,8	122,6	122,1	121,4	122,1
2013	121,5	123,1	123,4	122,8	122,6	122,5	122,6	122,9	123,5	123,5	123,5	123,4	122,9
2014	123,4	124,4	125,2	125,0	125,3	124,8	124,7	124,7	125,1	125,4	124,7	123,9	124,7
2015	123,0	124,1	125,3	124,8	125,9	126,0	126,1	125,9	125,4	125,7	125,6	125,4	125,3
2016	125,9
Québec, Québec (v41692870)													
2011	116,3	116,6	118,2	118,4	118,8	118,1	118,2	118,5	118,7	119,0	119,3	118,7	118,2
2012	119,8	120,4	120,8	121,3	121,2	120,6	120,6	121,0	121,1	121,4	121,3	120,6	120,8
2013	120,6	122,3	122,1	122,0	122,1	122,0	122,0	122,0	122,2	121,8	121,9	121,6	121,9
2014	121,9	122,7	123,0	123,6	123,9	124,0	123,8	124,0	124,1	124,5	123,9	122,9	123,5
2015	122,7	123,9	124,8	124,8	125,3	125,2	125,3	125,2	125,1	125,2	124,9	124,4	124,7
2016	124,5
Montréal, Québec (v41692876)													
2011	116,3	116,5	118,1	118,3	118,6	117,9	118,0	118,2	118,4	118,8	119,0	118,4	118,0
2012	119,4	120,0	120,4	120,9	120,7	120,2	120,2	120,5	120,5	120,9	120,8	120,1	120,4
2013	120,1	121,7	121,4	121,4	121,6	121,4	121,5	121,5	121,5	121,4	121,6	121,2	121,4
2014	121,5	122,3	122,6	123,2	123,5	123,6	123,5	123,7	123,8	124,1	123,8	122,9	123,2
2015	122,9	124,1	124,8	124,9	125,4	125,3	125,3	125,3	125,3	125,6	125,1	124,7	124,9
2016	124,8

Direction des travaux publics
Division du bureau technique
2140, rue Madison, 3^e étage
Montréal (Québec) H4B 2T4
Téléphone : 514-872-4469
Télécopieur : 514-872-0918

Montréal le 31 mars 2014

Monsieur
Daniel Courtemanche
DC Excavation enr
6060, Ch Vincent Massey
Rawdon (Québec) J0K 1S0

OBJET : **Soumission 13-12588**
LOCATION D'UNE (1) RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR, INCLUANT LES
ACCESSOIRES, POUR UNE PÉRIODE D'ENVIRON NEUF (9) MOIS AVEC QUATRE (4)
OPTIONS DE PROLONGATION SUPPLÉMENTAIRES DE (12) DOUZE MOIS, POUR
L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTREDAME-DE-GRÂCE.
REVISION DE PRIX - 2014

Monsieur Courtemanche,

Nous vous informons que pour tenir compte des fluctuations de l'indice des prix à la consommation, le montant payé à l'article 1 et à l'article 2 du bordereau des prix sera indexé conformément à l'article 28 de la Section III du cahier des charges.

Vous trouverez ci-joint, pour votre référence, le détail des calculs de cette révision concernant votre contrat ainsi que les valeurs de Statistique Canada.

Le prix unitaire ainsi révisé sera applicable à partir du 01 janvier de 2014.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veillez agréer, M. Courtemanche, l'expression de nos salutations distinguées.



Moris Markarian,
C/D Voirie Arr. Côte des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

c.c.	Kathy David	- C/D DGSRE – Unité Sud
	Pascal Trottier	- Arr. Côte des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
	Sergio Sollazzo	- Arr. Côte des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
	Benoit Varin	- Arr. Côte des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
	Jean Mercier	- Directeur TP, Arr. Côte des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
	Geneviève Reeves	- Secrétaire d'arrondissement, Arr. Côte des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

p.j. Détail du calcul de l'ajustement et l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada

LOCATION D'UNE (1) RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR, INCLUANT LES ACCESSOIRES, POUR UNE PÉRIODE D'ENVIRON NEUF (9) MOIS AVEC QUATRE (4) OPTIONS DE PROLONGATION SUPPLÉMENTAIRES DE (12) DOUZE MOIS, POUR L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTREDAME-DE-GRÂCE.

Section III, DEVIS TECHNIQUE, ARTICLE 28, - AJUSTEMENT ANNUEL DES PRIX

FORMULE

$$\text{Année2014 Pr}_{(1)}^* = P_o \times \frac{\text{IPC}(\text{janvier2014})}{\text{IPC}(\text{janvier2013})}$$

Dans laquelle :

IPC : indice des prix à la consommation ;

Po : prix unitaire soumis ;

Pr : prix unitaire révisé ;

Pr(nb) : (1)* applicable le 1er janvier 2014

*Si le contrat est prolongé, tel que décrit à l'article 3 de la présente section.

DONNÉES

IPC Montréal – Tableau 12 : Indice d'ensemble des prix à la consommation par centre urbain 1, non désaisonnalisé, données historiques Janv¹.

IPC janvier 2014 = 121.5

IPC janvier 2013 = 120.1

Po = 75.00 \$/h plus taxes

CALCULS

En remplaçant les valeurs des données sur la formule, on obtienne :

$$\text{Année2014 Pr}_{(1)}^* = 75,00 \times \frac{121.5}{120.1} = 75,87$$

Nous avons donc, un prix \$/h de **75.87 \$** (sans taxes) à facturer à partir du 01 janvier 2014.

¹ L'Indice des prix à la consommation – Janvier 2014. Statistique Canada – no 62-001-X au catalogue, p46.

Dossier # : 1167291002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour l'année 2016, à D.C. Excavation inc., aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 13-12588, et autoriser une dépense à cette fin de 150 528,03 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1167291002.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en ressources financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-25

Denis GENDRON
Directeur
Tél : 514 872-8436
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Numéro de dossier	1167291002
Nature du dossier	Contrat de service
Financement	Budget de fonctionnement

Ce dossier vise à :

- Prolonger le contrat à DC Excavation inc. pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur et accessoires pour l'année 2016.
- Autoriser la dépense au montant de 150 528.03 \$, toutes taxes incluses.

Le contrat accordé à DC Excavation Inc s'élève à 150 528.03 \$ ce qui représente un déboursé net de ristourne de 137 452.15\$, soit une hausse de 1.6% par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation du coût global s'explique par l'indexation à l'IPC prévue dans le contrat applicable au tarif horaire de location, qui passe de 76.74 \$/hr en 2015 à 77.93 \$/hr en 2016.

Afin d'assurer la réalisation des travaux d'entretien sur le réseau d'aqueduc et d'égouts, l'arrondissement aura besoin d'utiliser la rétrocaveuse pour 1440 hrs du lundi au jeudi et 240 hrs du vendredi au dimanche ce qui fait un total de 1680 hrs pour l'année 2016.

À partir de l'année 2016, le budget pour la gestion des réseaux d'aqueduc et égouts a été intégré au budget de fonctionnement de l'arrondissement. Les crédits requis pour imputer la dépense de location sont disponibles à la Direction des Travaux Publics de l'Arrondissement, dans le centre de responsabilité 300763 - CDN – Gestion de l'eau.

Le coût du contrat sera financé par le budget de fonctionnement de l'arrondissement et sera imputé ainsi:

PROVENANCE - IMPUTATION	2016
2130.0010000.300763.04121.55205.014742.0.0.0.0	
Entité : AF - Fonds de l'eau - Ville de Montréal Centre de responsabilité : CDN - Gestion de l'Eau Activité : Réseau de distribution de l'eau potable Objet : Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement S-Objet : Rétrocaveuses	137 452,15 \$
Total de la disponibilité	137 452,15 \$

La DA 436367 a été préparée afin de réserver les fonds dans le système comptable de la Ville de Montréal.

Calcul de la ristourne pour l'achat de biens et services		
130 922,40 \$		Année 2016
Soumission	100%	130 922,40 \$
Total soumission		130 922,40 \$
T.P.S	5%	6 546,12 \$
Sous-total		137 468,52 \$
T.V.Q	9,975%	13 059,51 \$
Total Taxes incluses		150 528,03 \$
Ristourne TPS	100%	(6 546,12) \$
Ristourne TVQ	50%	(6 529,75) \$
Déboursé Net		137 452,15 \$



Dossier # : 1167291003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à ABC Environnement inc. pour le nettoyage des chambres de vannes dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2016, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 14-13660, et autoriser une dépense à cette fin de 101 638,77 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la prolongation du contrat à ABC Environnement inc. pour le nettoyage des chambres de vannes dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2016, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 14-13660.

D'autoriser une dépense à cette fin de 101 638,77 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 10:36

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1167291003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à ABC Environnement inc. pour le nettoyage des chambres de vannes dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2016, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 14-13660, et autoriser une dépense à cette fin de 101 638,77 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dénombre approximativement 2200 chambres de vannes sur son territoire qui permettent d'avoir accès aux vannes qui isolent le réseau d'aqueduc secondaire, lorsque requis.

Au fil du temps, les chambres de vannes accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement, de particules routières et de matières solides, et doivent être nettoyées. Cette fonction fait partie de l'entretien préventif de base pour ce genre de dispositif et pour les vannes.

En particulier, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, il est démontré que l'on doit effectuer le nettoyage sur un cycle de trois ans afin de maintenir leur efficacité, notamment lors d'un besoin urgent de fermeture d'eau sur le réseau secondaire. Cette pratique aide à atteindre un rendement optimal du réseau d'aqueduc.

Le contrat prévoit le nettoyage pour les années 2014 du secteur 1, 2015 (secteur 2) et 2016 (secteur 3), et ce, renouvelable annuellement, par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Pour 2014, le nettoyage des chambres de vannes de l'arrondissement Outremont est compris. Le détail des secteurs est en pièces-jointes.

Comme cette opération est spécialisée et nécessite de l'équipement que l'arrondissement ne possède pas, nous procédons à cet entretien par le biais de fournisseurs spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Mercredi 13 avril 2015-: CA15 170088 - CONTRAT - ABC Environnement - Nettoyage de chambre de vannes
- Mercredi 25 juin 2014 - CA14 170249 - CONTRAT - ABC Environnement - Nettoyage de chambre de vannes
- Lundi 4 juin 2012 - CA12170179 - CONTRAT - Kelly Sani-Vac - Nettoyage de chambre de vannes

- Mardi 6 septembre 2011 - CA11170296 - CONTRAT - Creusage RL - Nettoyage de chambre de vannes (2011)

DESCRIPTION

Les travaux couverts par le présent contrat consistent à nettoyer les chambres de vannes et les vannes du secteur désigné par la DGSRE avant d'en effectuer l'inspection.

Le contrat prévoit aussi, lorsque requis, des travaux de nettoyage de chambres de vannes et de vannes en cas d'urgence (débordement, fuite, forte pluie sous les viaducs, etc.).

JUSTIFICATION

L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du réseau d'aqueduc et permet de prévenir une dégradation ultérieure des chambres de vannes et des vannes. Ces travaux permettront de nettoyer les chambres de vannes et les vannes, ce qui permettra par la suite à la DGSRE d'effectuer l'inspection des chambres de vannes et des vannes.

Les travaux au présent contrat sont prévus vers le début de mai 2016. Il est à noter que l'adjudicataire doit être disponible pour toute la durée du contrat, en cas de besoins urgents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix soumis en 2014 pour chaque année sont fixes et aucune révision ne s'applique. À partir de l'année 2016, le budget pour la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égouts a été intégré au budget de fonctionnement de l'arrondissement. Le présent contrat sera donc financé à même le budget de fonctionnement de la Direction des Travaux Publics dans le centre de responsabilité 300763 - CDN Gestion de l'eau.

La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce contrat respecte la politique de gestion contractuelle mis en place par la Ville de Montréal conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes . Il s'inscrit dans la lignée de la prévention de la collusion et de la fraude d'après la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

En outre, ce contrat rentre dans le plan stratégique de développement durable de la Ville. Le soumissionnaire est invitée à mettre en place des mesures pour la Protection de l'environnement.

Tel que spécifié dans l'article 5 de la section III du cahier des charges, l'arrondissement

peut prolonger le contrat aux mêmes conditions, une année à la fois. L'année 2016 sera la dernière. Voir en pièce jointe la confirmation de l'adjudicataire concernant la prolongation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève REEVES, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 20 avril 2016
Geneviève REEVES, 20 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir CHARLES
Agent Technique en Génie Civil (Eaux /Égouts)

Tél : (514)295-7596
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2016-04-20

Dossier # : 1167291003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à ABC Environnement inc. pour le nettoyage des chambres de vannes dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2016, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 14-13660, et autoriser une dépense à cette fin de 101 638,77 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.



Montréal 14-13660 Acceptation pour 2016.pdf



Plan vannes d'aqueduc secondaire Secteur3 CDN-NDG 2014-04-30.pdf



14-13660 ABC Environnement Inc.-SOUSSION.pdf



14-13660 ABC Environnement-AMF.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir CHARLES
Agent Technique en Génie Civil (Eaux /Égouts)

Tél : (514)295-7596
Télécop. :

Division du bureau technique
CDN-NDG
2140, rue Madison

PAR COURRIEL

Le 15 décembre 2015

Monsieur Eugene David
Président, ABC Environnement inc.
143, 21^e rue
Crabtree (Québec) J0K 1B0
edavid@abcenvironnement.ca

**Objet : Confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre
Appel d'offres n° 14-13660
A59- TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CHAMBRES DE VANNE DANS LES
ARRONDISSEMENTS DE CDN-NDG ET D'OUTREMONT**

Monsieur,

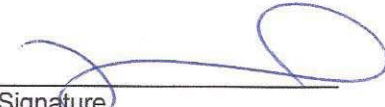
Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres 14-13660. Cette prolongation en accord avec la clause numéro 5 « Renouvellement du contrat » de la section III – acquisition de biens et services autres que professionnels serait pour la période de l'année 2016 à compter de la date de décision entérinée par les instances de la Ville.

Les taux pour le présent appel d'offres est l'option de prix unitaire, selon le bordereau des prix pour l'année 2016, en accord avec la clause numéro 9 « Prix unitaire » de la section III – acquisition de biens et services autres que professionnels.

Nous vous saurons gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 23 décembre 2015 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat et l'émission desdites ententes.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte l'option de prolongation :


Signature _____ Date 22/12/15

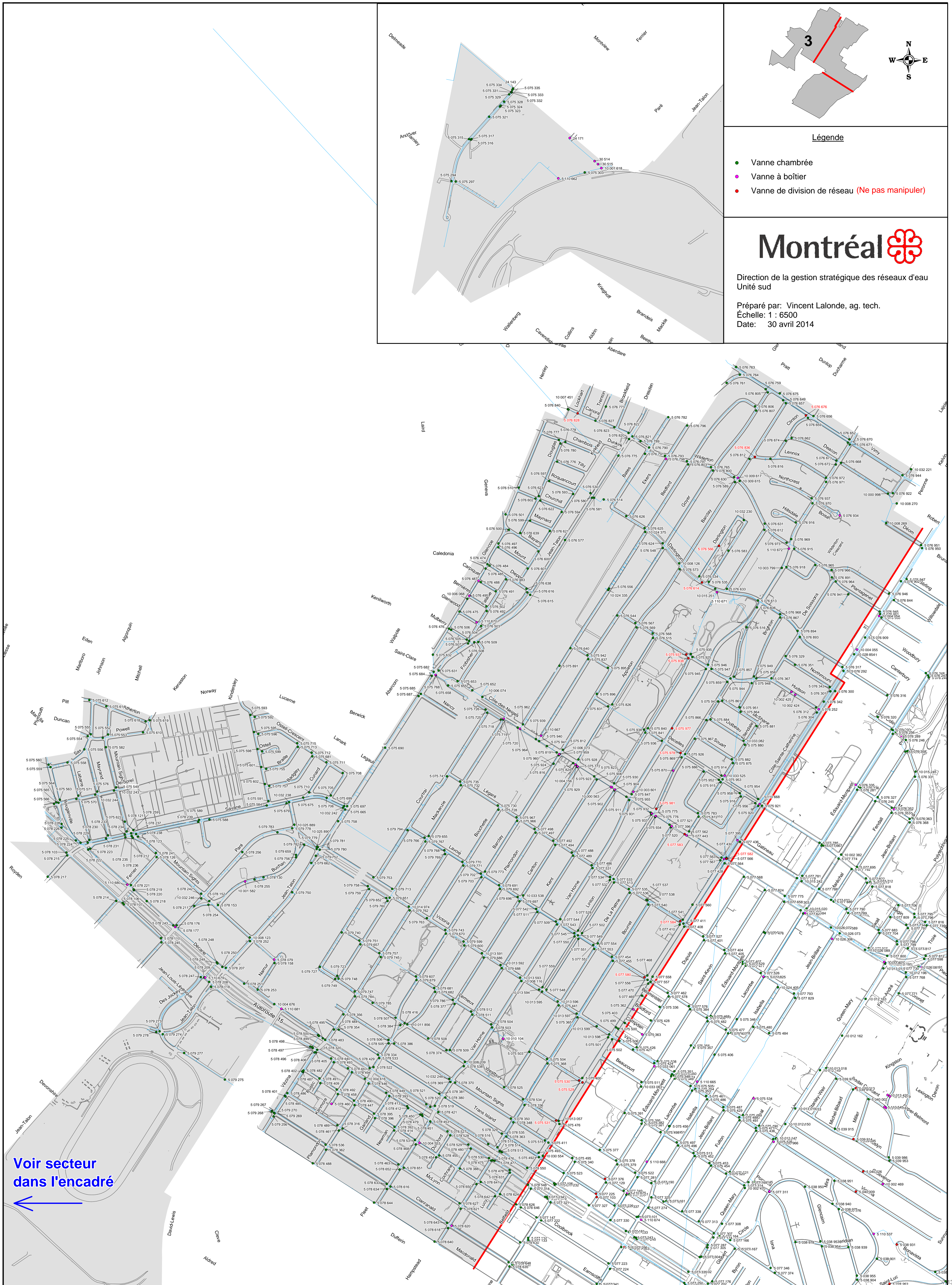
Je refuse l'option de prolongation :

Signature _____ Date _____


Alberto Cardenas
Agent Technique
Courriel : alberto.cardenas@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 949-3590

Vanne d'aqueduc secondaire (Secteur 3)

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce



Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Page sommaire	Appel d'offres public N° 14-13660 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201405
--	--	--

Émission : 26 mai 2014	Fermeture : 11 juin 2014	À : 14 h
--------------------------------------	--	------------------------

A59 – TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CHAMBRES DE VANNE DANS LES ARRONDISSEMENTS DE CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE ET D'OUTREMONT DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Cette soumission devra être reçue au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, au comptoir de réception des soumissions (R-134), **avant 14 h le 11 juin 2014**. Cette soumission sera ouverte immédiatement après l'échéance du délai prévu pour sa présentation dans les locaux du Service du greffe à l'hôtel de ville.

Un cautionnement de soumission égale à 5 %, toutes taxes comprises, doit accompagner cette soumission.

Description et sommaire de soumission					Montant
Travaux de nettoyage de chambre de vanne de transporter et disposition des boues dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, selon les instructions au soumissionnaire, les clauses générales et particulières, les renseignements complémentaires, les spécifications techniques ainsi que les annexes.					
Article		Montant avant taxes	TPS 5%	TVQ 9.975%	Montant total
Section 1	Côte-Des-Neiges—Notre-Dame-De-Grâce 2014	91567.75 \$	4578.39 \$	9133.88\$	105280.02 \$
Section 2	Outremont 2014	40837.50 \$	2041.88 \$	4073.54\$	46952.92 \$
Section 3	Côte-Des-Neiges—Notre-Dame-De-Grâce 2015	88400.75 \$	4420.04 \$	8817.98\$	101638.77 \$
Section 4	Côte-Des-Neiges—Notre-Dame-De-Grâce 2016	88400.75 \$	4420.04 \$	8817.98\$	101638.77 \$


UM
SD

Identification du soumissionnaire

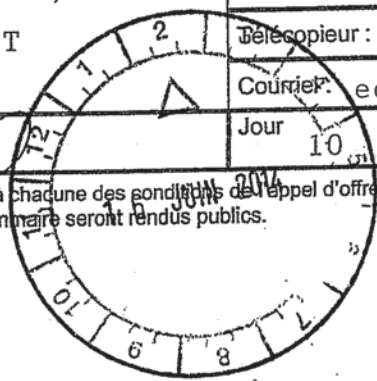
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ): 1141969957 Si non inscrit au REQ, cocher ici:

Nous, soussignés..... ABC Environnement Inc......
 Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.
143, 21e Rue, Crabtree (Québec) JOK 1B0
 Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du document d'appels d'offres et, si tel est le cas, des addenda le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble des documents de l'appel d'offres, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

Nom et titre du responsable (en majuscules): EUGENE DAVID, PRESIDENT	Téléphone: 450-754-4033 Télécopieur: 450-389-0983 Courriel: edavid@abcenvironnement.ca
Signature: 	Jour: 10 Mois: juin Année: 2014

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.



Québec, le 23 octobre 2013

ABC Environnement inc.
À l'attention de : Monsieur Eugène David
254, rue Pierre-Mercure
St-Charles-Borromée (Québec) J6E 0G5

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à ABC Environnement inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0247 n° d'identification de l'Autorité : 2700033503**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ABC ENVIRONNEMENT
- ABC FOSSES SEPTIQUES
- ABC SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
- ENVIRO-SEPTIQUE
- FOSSES SEPTIQUES LORTIE
- NETTOYEUR D'ÉGOUTS J.M. BOUCHER
- NETTOYEUR D'ÉGOUTS J.M. BOUCHER INC.
- SAVIGNAC FOSSES SEPTIQUES
- SEPTO-BEC

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la « LCOP »). ABC Environnement inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 octobre 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.



Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

Québec ☒
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

Montréal ☐
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090

Dossier # : 1167291003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs -
Infrastructures et aqueduc

Objet :

Autoriser la prolongation du contrat à ABC Environnement inc. pour le nettoyage des chambres de vannes dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2016, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 14-13660, et autoriser une dépense à cette fin de 101 638,77 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1167291003.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en ressources financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-26

Denis GENDRON
Directeur
Tél : 514 872-8436
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Numéro de dossier	1167291003
Nature du dossier	Contrat de service
Financement	Budget de fonctionnement

Ce dossier vise la prolongation du contrat à ABC Environnement inc. pour le nettoyage de quelques 2 200 chambres de vanne pour l'année 2016.

Le montant total du contrat est de 101 638.77 \$ taxes incluses, soit une dépense nette de ristourne de 92 809.74 \$.

Rappelons que les travaux d'entretien dans les chambres de vanne sont cycliques. En 2015, le contrat d'entretien des chambres de vanne a été attribué au coût avant taxes de 88 400.75 \$. La prolongation du contrat pour 2016 n'a aucune augmentation sur les prix soumis.

À partir de l'année 2016, le budget pour la gestion des réseaux d'aqueduc et égouts a été intégré au budget de fonctionnement de l'arrondissement. Les crédits requis pour imputer cette dépense nette de ristourne sont disponibles dans le Centre de responsabilité 300763 - CDN - Gestion de l'eau à la Direction des travaux publics.

La dépense sera imputée comme suit:

IMPUTATION - PROVENANCE	2016
2130.0010000.300763.04121.54590.0.0.0.0.0.	
Entité : AF - Fonds de l'eau - Ville de Montréal Centre de responsabilité : CDN - Gestion de l'eau Activité : Réseau de distribution de l'eau potable Objet : Autres services techniques Sous-objet : Général	92 809,74 \$
Total de la disponibilité	92 809,74 \$

Pour 2016, la DA 436673 a été émise afin de réserver les fonds nécessaires dans le système comptable de la Ville.

Calcul de la ristourne pour l'achat de biens et services

88 400,75 \$		Année 2016
Soumission	100%	88 400,75 \$
Total soumission		88 400,75 \$
T.P.S	5%	4 420,04 \$
Sous-total		92 820,79 \$
T.V.Q	9,975%	8 817,97 \$
Total Taxes incluses		101 638,76 \$
Ristourne TPS	100%	(4 420,04) \$
Ristourne TVQ	50%	(4 408,99) \$
Déboursé Net		92 809,74 \$



Dossier # : 1167291006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Qualivac inc. le contrat pour les travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus aux conditions de la dite soumission, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 2 ans (2016 et 2017), et autoriser une dépense à cette fin de 216 691,08 \$, taxes incluses (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public numéro 16-15029.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Qualivac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambre de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus aux conditions de la dite soumission, pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 2 ans (2016 et 2017), aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 16-15029.

D'autoriser une dépense à cette fin de 216 691,08 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 13:43

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1167291006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Qualivac inc. le contrat pour les travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus aux conditions de la dite soumission, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 2 ans (2016 et 2017), et autoriser une dépense à cette fin de 216 691,08 \$, taxes incluses (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public numéro 16-15029.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a participé à l'appel d'offres regroupé des 19 arrondissements initié par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour les services de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus pour 2 années.

En effet, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dénombre approximativement 7 065 puisards sur son territoire qui collectent les eaux de ruissellement pour les acheminer vers le réseau d'égout municipal.

Au fil du temps, les puisards accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement qu'ils servent à capter. Il est donc nécessaire de les nettoyer (incluant les drains) périodiquement. Cette fonction fait partie de l'entretien préventif de base pour ce genre de dispositif.

Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 9 mars 2016 et sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 170023 : Lundi 9 mai 2015 : PROLONGATION DE CONTRAT - VACUUM NATIONAL SM INC. - NETTOYAGE DE PUISARDS ET DE DRAINS

CA11 170242 : Octroyer à Sani-Laurentides - TP-TECH-2011-01;

CA10 170151 : Octroyer à l'entreprise Véolia ES Canada Services Industriels inc. - TP-5909-A010-04;

CA09 170271 : Octroyer un contrat à Groupe Esthétix inc. - TP 5905-A09-09.

DESCRIPTION

Le présent contrat vise le nettoyage et la vérification de l'écoulement d'environ 2830 puisards pour l'année 2016 et idem en 2017 . Aussi, un total de 5660 puisards de diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce seront nettoyés dans le cadre de ce contrat. Il comprend également le nettoyage de chambres de vannes non systématiques et de travaux d'hydro-excavation.

Voilà , les différents soumissionnaires pour le présent appel d'offres:

#	Soumissionnaires
1	Véolia ES
2	Kelly Sani Vac Inc.
3	ABC Environnement
4	Action R Vac inc.
5	Services Infraspéc inc.
6	Qualivac inc.
7	Qualinet Environnement Inc.
8	Beauregard fosses septiques

JUSTIFICATION

L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du système d'évacuation des eaux de ruissellement et permet de prévenir les débordements qui peuvent survenir lors de fortes pluies ou de la fonte de la neige.

La Direction de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public regroupé pour les 19 arrondissements. Chaque soumissionnaire a du fournir un prix pour chaque arrondissement. Huit soumissions ont été déposées. La firme Qualivac inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, le contrat lui est donc octroyé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix soumis pour chaque année sont fixes et aucune révision ne s'applique pour 2017, voir le tableau détaillé des dépenses.

#	Description	Quantités	Prix	Total
1	Puisards rue – nettoyage systématique	2300	24,00 \$	55 200,00 \$
2	Puisards rue – nettoyage non systématique	300	28,00 \$	8 400,00 \$
4	Puisards ruelles – nettoyage non systématique	30	60,00 \$	1 800,00 \$
5	Puisards – nettoyage annuel planifié	200	20,00 \$	4 000,00 \$
6	Puisards dans les parcs	25	60,00 \$	1 500,00 \$
7	Chambre de vannes – nettoyage non systématique	15	100,00 \$	1 500,00 \$
11	Nettoyage puisards (urgent)	75	50,00 \$	3 750,00 \$
12	Travaux d'hydro-excavation (urgent)	75	170,00 \$	12 750,00 \$
	Total			88 900,00 \$
	TRAVAUX CONTIGENTS 6% du total			5 334,00 \$
	Total			94 234,00 \$
			2 ans	188 468,00 \$
	TPS			9 423,40 \$
	TVQ			18 799,68 \$
	Total taxes inclus			216 691,08 \$

Les dépenses liées aux travaux du présent contrat sont assumées entièrement par l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce . En effet à partir de l'année 2016, le budget pour la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égouts a été intégré au budget de fonctionnement de l'arrondissement. Le présent contrat sera donc financé à même le budget

de fonctionnement de la Direction des Travaux Publics dans le centre de responsabilité
300763 - CDN Gestion de l'eau

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le nettoyage des puisards permet d'optimiser le fonctionnement des réseaux pluviaux et permet d'éviter les problèmes de débordement et de refoulement dans les rues ou dans les sous-sols des maisons des citoyens .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux auront lieu entre le 01/06/2016 et le 11/11/2016 pour l'année 2016. Les dates des travaux pour l'année 2017 restent à déterminer

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 9 mars 2016 et sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture. Ce dossier est conforme à l'article 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'adjudication des contrats publics.

- Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier de charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.

- Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève REEVES, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Geneviève REEVES, 20 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir CHARLES
Agent Technique en Génie Civil (Eaux /Égouts)

Tél : (514)295-7596
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-04-20

514 872-5667
514 872-1936

Dossier # : 1167291006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Accorder à Qualivac inc. le contrat pour les travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus aux conditions de la dite soumission, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 2 ans (2016 et 2017), et autoriser une dépense à cette fin de 216 691,08 \$, taxes incluses (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public numéro 16-15029.



[Carte CDN-Nettoyage de puisards.pdf](#)[16-15029 Qualivac corrections.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir CHARLES
Agent Technique en Génie Civil (Eaux /Égouts)


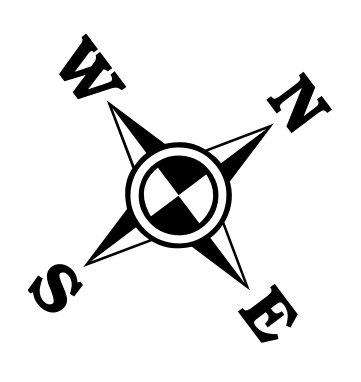
Tél : (514)295-7596
Télécop. :

Nettoyage de puits
années 2014 à 2018

Arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce



Préparé par: Vincent Lalonde, ag. tech. (DGSRE)
Échelle: 1 : 7500
Date: 14 mai 2014



Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe - Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Page sommaire	Appel d'offres public N° 16-15029 biens et services généraux APP_146_BS_R2_201107_public_R120160111
---	---	--

Émission :	Fermeture :	A :
17 février 2016	9 mars 2016	14 h

Services de nettoyage de puisard, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus, 2 ans

Cette soumission devra être reçue au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, au comptoir de réception des soumissions (R-134), avant 14 h le 9 mars 2016. Cette soumission sera ouverte immédiatement après l'échéance du délai prévu pour sa présentation dans les locaux du Service du greffe à l'hôtel de ville.

Une garantie de soumission égale à 20 000 \$, toutes taxes comprises, doit accompagner cette soumission.

Description et sommaire de soumission

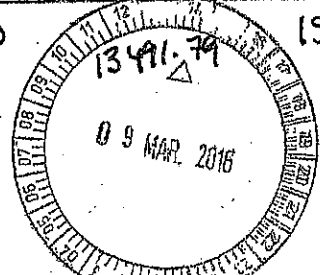
Travaux de nettoyage et de débouchage des drains de puisards systématiques ou non, de paniers récupérateurs, des chambres de vannes, vérification de l'écoulement des puisards, travaux d'hydro-excavation, incluant la récupération et l'élimination des résidus dans 18 arrondissements de la Ville de Montréal, selon les instructions au soumissionnaire, les clauses générales et particulières, les renseignements complémentaires, les spécifications techniques et les annexes.

Article	Arrondissement	Montant	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Montant total ttc
1	Ahuntsic-Cartierville				
2	Anjou	140 810.40	7040.52	14 045.84	161 896.76 ✓
3	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	188 468	9423.40	18 799.68	216 691.08 ✓
4	Île-Bizard-Sainte-Geneviève				
5	Lachine	68 900	3445.00	6 872.78	79 217.78 ✓
6	LaSalle	162 816	8140.80	16 240.90	187 197.70 ✓
7	Le Plateau Mont-Royal				
8	Le Sud-Ouest	135 256	6762.80	13 491.79	155 510.59 ✓
9	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	342 602.60	17 130.13	34 174.61	393 907.34 ✓
10	Outremont	55 293.84	2764.69	5 515.56	63 574.09 ✓
11	Pierrefonds-Roxboro				
12	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	167 395.20	8369.76	16 697.67	192 462.63 ✓
13	Rosémont-La Petite-Patrie				
14	Saint-Laurent	330 720	16 536.00	32 989.32	380 245.32 ✓
15	Saint-Léonard	145 856	7292.80	14 549.18	167 697.94 ✓
16	Verdun	128 700	6435.00	12 837.83	147 972.83 ✓
17	Ville-Marie	537 420	26 871.00	53 607.65	617 898.65 ✓
18	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	294 680	14 734.00	29 394.35	338 808.33 ✓

8 Sud-Ouest

135 256 6762.80

11 mars 2016
E. L.



Dossier # : 1167291006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Accorder à Qualivac inc. le contrat pour les travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus aux conditions de la dite soumission, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 2 ans (2016 et 2017), et autoriser une dépense à cette fin de 216 691,08 \$, taxes incluses (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public numéro 16-15029.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[2016-04-20 Intervention ÉC art 3.xls](#)[2016-03-09 16-15029 Det Cah Final.pdf](#)[15029 PV.pdf](#)



[16-15029 tcp art 3.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-20

Denis LECLERC
C/S approvisionnement stratégique en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
QUALINET ENVIRONNEMENT INC.	385,888.06 \$	<input type="checkbox"/>	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	470,937.49 \$	<input type="checkbox"/>	
SERVICES INFRASPEC INC.	666,245.86 \$	<input type="checkbox"/>	
BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES LTÉE	283,566.13 \$	<input type="checkbox"/>	
QUALIVAC (9249-4962 QC INC.)	216,691.08 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	art 3

Information additionnelle

Un (1) preneur nous dit que son carnet de commandes est plein, un (1) preneur nous dit que les services ne sont pas offerts et cinq (5) sont sans réponse suite à notre demande.

Préparé par : Le - -



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**> Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15029

Numéro de référence : 955030

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service nettoyage puisards, drains de puisards, panier récupérateurs et de chambres de vannes incluant transport et l'élimination résidus, 2 ans

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ABC Environnement inc 143, 21e Rue Crabtree, QC, J0K 1B0 http://www.abcenvironnement.ca NEQ : 1141969957	<u>Monsieur Eugène David</u> Téléphone : 450 754-4033 Télécopieur : 450 389-0983	Commande : (1073581) 2016-02-19 9 h 01 Transmission : 2016-02-19 9 h 01	2558190 - 16-15029 Addenda No 1 2016-03-02 13 h 18 - Courriel 2559293 - 16-15029 Addenda No 2 2016-03-04 11 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Action R-vac inc 8490 pierre martin Montréal, QC, H1E 1E8 NEQ : 1140167355	<u>Monsieur Ronald Robichaud</u> Téléphone : 514 881-9692 Télécopieur : 514 881-0697	Commande : (1074798) 2016-02-22 13 h 58 Transmission : 2016-02-22 13 h 58	2558190 - 16-15029 Addenda No 1 2016-03-02 13 h 18 - Courriel 2559293 - 16-15029 Addenda No 2 2016-03-04 11 h 06 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AGI Environnement Inc. 1440 Rue Hocquart, Suite#114 Saint-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 6E1 NEQ : 1171225460	Madame Sylvie Jolin Téléphone : 514 281-1919 Télécopieur : 514 281-1919	Commande : (1072467) 2016-02-17 15 h 40 Transmission : 2016-02-17 15 h 40	2558190 - 16-15029 Addenda No 1 2016-03-02 13 h 18 - Courriel 2559293 - 16-15029 Addenda No 2 2016-03-04 11 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Beauregard Fosses Septiques. 18160 rue J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J 0H5 NEQ : 1141982521	Madame Dany Fréchette Téléphone : 450 436-1107 Télécopieur : 450 430-3638	Commande : (1076877) 2016-02-24 16 h 40 Transmission : 2016-02-24 16 h 40	2558190 - 16-15029 Addenda No 1 2016-03-02 13 h 19 - Télécopie 2559293 - 16-15029 Addenda No 2 2016-03-04 11 h 06 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Brault Drain inc. 2955 gilford Montréal-Est, QC, h1y 2c1 http://www.braultdrain.com NEQ : 1144429708	Monsieur JEAN-PHILIPPE BRAULT Téléphone : 514 521-5060 Télécopieur : 514 523-0402	Commande : (1075103) 2016-02-23 7 h 55 Transmission : 2016-02-23 7 h 55	2558190 - 16-15029 Addenda No 1 2016-03-02 13 h 18 - Courriel 2559293 - 16-15029 Addenda No 2 2016-03-04 11 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie

			(Purolator)
Construction Camara 1041-5, route Harwood Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2 http://constructioncamara.ca NEQ : 1164339989	Monsieur Alexandre Dubé Téléphone : 450 455- 9726 Télécopieur : 450 455- 4165	Commande : (1083769) 2016-03-08 12 h 04 Transmission : 2016-03-08 12 h 04	2558190 - 16- 15029 Addenda No 1 2016-03-08 12 h 04 - Téléchargement 2559293 - 16- 15029 Addenda No 2 2016-03-08 12 h 04 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Kelly Sani-Vac inc 100, rue Huot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, J7V 7Z8 NEQ : 1144389088	Monsieur Alain Duchesne Téléphone : 514 453- 2279 Télécopieur : 514 453- 7388	Commande : (1072191) 2016-02-17 11 h 44 Transmission : 2016-02-17 11 h 44	2558190 - 16- 15029 Addenda No 1 2016-03-02 13 h 19 - Télécopie 2559293 - 16- 15029 Addenda No 2 2016-03-04 11 h 07 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
National Vacuum Inc 2 Boulevard Maisonneuve Saint-Jérôme, QC, J5L 0A1 NEQ : 1167748715	Madame Brigitte Robé Téléphone : 450 430- 3883 Télécopieur : 450 565- 2180	Commande : (1072190) 2016-02-17 11 h 43 Transmission : 2016-02-17 11 h 43	2558190 - 16- 15029 Addenda No 1 2016-03-02 13 h 19 - Télécopie 2559293 - 16- 15029 Addenda No 2 2016-03-04 11 h 07 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Qualinet Environnement	Madame Saïda	Commande	2558190 - 16-



433 des Montérégiennes Québec Québec, QC, G1C 7J7 NEQ : 1140468472	Benmena Téléphone : 514 666-6666 Télécopieur : 514 344-7335	: (1078771) 2016-02-29 9 h 30 Transmission : 2016-02-29 9 h 30	15029 Addenda No 1 2016-03-02 13 h 18 - Courriel 2559293 - 16- 15029 Addenda No 2 2016-03-04 11 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Qualivac Environnement inc. 2100 terry fox suite 315 Laval, QC, h7t3b8 NEQ : 1167567461	Monsieur David Richer Téléphone : 514 437-0900 Télécopieur :	Commande : (1083300) 2016-03-07 18 h 16 Transmission : 2016-03-07 18 h 16	2558190 - 16- 15029 Addenda No 1 2016-03-07 18 h 16 - Téléchargement 2559293 - 16- 15029 Addenda No 2 2016-03-07 18 h 16 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services Infraspéc inc 1900 rue Cunard Laval, QC, H7S2B2 NEQ : 1166044967	Monsieur Eric Bellemare Téléphone : 450 937-1508 Télécopieur : 450 937-2522	Commande : (1075859) 2016-02-23 15 h 55 Transmission : 2016-02-23 15 h 55	2558190 - 16- 15029 Addenda No 1 2016-03-02 13 h 18 - Courriel 2559293 - 16- 15029 Addenda No 2 2016-03-04 11 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Veolia ES Services D'Assainissement inc. 77, boulevard Saint-Rémi Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1166357260	Madame Josée Lemieux Téléphone : 450 454-7531 Télécopieur	Commande : (1073375) 2016-02-18 16 h 06 Transmission :	2558190 - 16- 15029 Addenda No 1 2016-03-02 13 h 19 - Télécopie 2559293 - 16-

: 450 454-7663	2016-02-18 16 h 06	15029 Addenda No 2 2016-03-04 11 h 07 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
----------------	-----------------------	---

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 
CGI
tc • MEDIA

© 2003-2016 Tous droits réservés

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mercredi 9 mars 2016 à 14 h**

Sont présents :
Mme Marie-Ève Lapointe, technicienne juridique – Service du greffe
M. Éric Durette, agent de bureau – Service du greffe
M. Richard Sarrazin, agent de bureau principal – Service du greffe

APPEL D'OFFRES 16-15029

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus, 2 ans » sont ouvertes par l'agent de bureau du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

9249-4962 QUÉBEC INC.
(QUALIVAC)
2100, rue Terry-Fox, bureau 315
Laval (Québec) H7T 3B8

ABC ENVIRONNEMENT INC.
143, 21^e Rue
Crabtree (Québec) J0K 1B0

Prix

Article 2 - Anjou
161 896,76 \$
Article 3 - CDN-NDG
216 691,08 \$
Article 5 - Lachine
79 217,78 \$
Article 6 - LaSalle
187 197,70 \$
Article 8 - Le Sud-Ouest
145 383,30 \$
Article 9 - M-H-M
393 907,34 \$
Article 10 - Outremont
63 574,09 \$
Article 12 - RDP-PAT
192 462,63 \$
Article 14 - Saint-Laurent
380 245,32 \$
Article 15 - Saint-Léonard
167 697,94 \$
Article 16 - Verdun
147 972,83 \$
Article 17 - Ville-Marie
617 898,65 \$
Article 18 - V-SM-PE
338 808,33 \$

(Traite bancaire de 20 000,00 \$)

Article 1 - Ahuntsic-Cartierville
148 588,17 \$
Article 2 - Anjou
162 091,76 \$
Article 10 - Outremont
73 269,67 \$

(Cautionnement de 20 000,00 \$)

Soumissionnaires

ACTION R-VAC INC.
8490, avenue Pierre-Martin
Montréal (Québec) H1E 1E8

BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES LTÉE
18160, rue J.-A.-Bombardier
Mirabel (Québec) J7J 0H5

Prix

Article 1 - Ahuntsic-Cartierville
122 239,12 \$
Article 2 - Anjou
136 863,94 \$
Article 12 - RDP-PAT
133 232,11 \$
Article 14 - Saint-Laurent
249 535,99 \$
Article 15 - Saint-Léonard
202 858,44 \$
Article 17 - Ville-Marie
877 062,64 \$
Article 18 - V-SM-PE
572 196,08 \$

(Mandat bancaire de 20 000,00 \$)

Article 1 - Ahuntsic-Cartierville
115 021,29 \$
Article 2 - Anjou
197 995,69 \$
Article 3 - CDN-NDG
283 566,13 \$
Article 4 - Île-Bizard-Sainte-Geneviève
51 592,21 \$
Article 5 - Lachine
77 403,08 \$
Article 6 - LaSalle
171 694,42 \$
Article 7 - Le Plateau Mont-Royal
549 027,93 \$
Article 8 - Le Sud-Ouest
158 768,01 \$
Article 9 - M-H-M
527 106,54 \$
Article 10 - Outremont
50 914,36 \$
Article 11 - Pierrefonds-Roxboro
173 442,32 \$
Article 12 - RDP-PAT
167 789,39 \$
Article 13 - Rosemont-La Petite-Patrie
288 425,83 \$
Article 14 - Saint-Laurent
187 429,26 \$
Article 15 - Saint-Léonard
181 071,60 \$
Article 16 - Verdun
140 240,65 \$
Article 17 - Ville-Marie
707 222,18 \$
Article 18 - V-SM-PE
286 885,35 \$

(Cautionnement de 20 000,00 \$)

Soumissionnaires

KELLY SANI-VAC INC.
100, rue Huot
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 7Z8

QUALINET ENVIRONNEMENT INC.
433, rue des Montérégiennes
Québec (Québec) G1C 7J7

Prix

Article 2 - Anjou
290 119,97 \$
Article 4 - Île-Bizard-Sainte-Geneviève
38 139,09 \$
Article 5 - Lachine
51 077,18 \$
Article 6 - LaSalle
161 033,10 \$
Article 8 - Le Sud-Ouest
175 180,97 \$
Article 10 - Outremont
52 137,48 \$
Article 11 - Pierrefonds-Roxboro
182 975,51 \$
Article 12 - RDP-PAT
179 007,80 \$
Article 14 - Saint-Laurent
174 259,11 \$
Article 15 - Saint-Léonard
197 751,94 \$
Article 16 - Verdun
132 360,99 \$

(Cautionnement de 20 000,00 \$)

Article 1 - Ahuntsic-Cartierville
138 320,56 \$
Article 2 - Anjou
138 935,79 \$
Article 3 - CDN-NDG
385 888,06 \$
Article 4 - Île-Bizard-Sainte-Geneviève
40 212,17 \$
Article 5 - Lachine
98 254,41 \$
Article 6 - LaSalle
203 041,25 \$
Article 7 - Le Plateau Mont-Royal
560 593,73 \$
Article 8 - Le Sud-Ouest
195 977,46 \$
Article 9 - M-H-M
590 111,49 \$
Article 10 - Outremont
72 873,04 \$
Article 11 - Pierrefonds-Roxboro
237 348,64 \$
Article 12 - RDP-PAT
187 051,45 \$
Article 13 - Rosemont-La Petite-Patrie
263 734,25 \$
Article 14 - Saint-Laurent
181 884,01 \$
Article 15 - Saint-Léonard
160 446,46 \$
Article 16 - Verdun
196 964,48 \$

Soumissionnaires

SERVICES INFRASPEC INC.
1900, rue Cunad
Laval (Québec) H7S 2B2

VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
77, boulevard Saint-Rémi
C.P. 3400
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

Prix

Article 17 - Ville-Marie

1 622 136,29 \$

Article 18 - V-SM-PE

393 480,78 \$

(Cautionnement de 20 000,00 \$)

Article 1 - Ahuntsic-Cartierville

214 692,36 \$

Article 2 - Anjou

263 307,70 \$

Article 3 - CDN-NDG

666 245,86 \$

Article 4 - Île-Bizard-Sainte-Genève

109 283,97 \$

Article 5 - Lachine

76 780,31 \$

Article 6 - LaSalle

163 310,49 \$

Article 7 - Le Plateau Mont-Royal

604 797,24 \$

Article 8 - Le Sud-Ouest

258 079,32 \$

Article 9 - M-H-M

616 862,72 \$

Article 10 - Outremont

132 613,00 \$

Article 11 - Pierrefonds-Roxboro

366 961,11 \$

Article 12 - RDP-PAT

204 893,73 \$

Article 13 - Rosemont-La Petite-Patrie

341 855,17 \$

Article 14 - Saint-Laurent

235 276,79 \$

Article 15 - Saint-Léonard

360 867,43 \$

Article 16 - Verdun

215 079,13 \$

Article 17 - Ville-Marie

1 563 637,01 \$

Article 18 - V-SM-PE

340 514,56 \$

(Cautionnement de 20 000,00 \$)

Article 1 - Ahuntsic-Cartierville

222 809,13 \$

Article 2 - Anjou

268 182,64 \$

Article 3 - CDN-NDG

470 937,49 \$

Article 4 - Île-Bizard-Sainte-Genève

76 912,51 \$

Article 5 - Lachine

91 846,06 \$

Article 6 - LaSalle

162 631,90 \$

Soumissionnaires

Prix

Article 7 - Le Plateau Mont-Royal
394 681,60 \$
Article 8 - Le Sud-Ouest
190 356,17 \$
Article 10 - Outremont
70 779,25 \$
Article 11 - Pierrefonds-Roxboro
595 132,68 \$
Article 12 - RDP-PAT
245 258,23 \$
Article 13 - Rosemont-La Petite-Patrie
530 832,22 \$
Article 14 - Saint-Laurent
227 671,89 \$
Article 15 - Saint-Léonard
240 967,80 \$
Article 16 - Verdun
182 252,46 \$

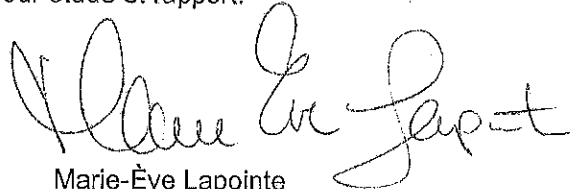
(Cautionnement de 20 000,00 \$)

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 17 février 2016 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au directeur du Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/mpg

Vér. 1
S.A. 4



Marie-Ève Lapointe
Technicienne juridique – Service du greffe



Richard Sarrazin
Agent de bureau principal – Service du greffe

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Éliane Clavette <i>E Clavette</i>
2	Titre de l'appel d'offres	Services de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambre de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus, 2 ans
3	Description (si nécessaire en complétement du titre)	Article 3 - Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
4	No de l'appel d'offres	16-15029
5	Préposée au secrétariat	Annie Emond (lundi 14 mars 2016)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	Mercredi 9 mars 2016
8	Service requérant	Service de l'approvisionnement
9	Requérant	Éliane Clavette

#	Soumissionnaire	Commentaires	Conditions de paiement	Garantie de soumission	%/\$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	QUALINET ENVIRONNEMENT INC.	Cautionnement de soumission de 20 000,00 \$	Net 30 jours	Fournie	\$		Conforme	17058
2	VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	Cautionnement de soumission de 20 000,00 \$	Net 30 jours	Fournie	\$		Conforme	17059
3	SERVICES INFRASPEC INC.	Cautionnement de soumission de 20 000,00 \$	Net 30 jours	Fournie	\$		Conforme	17060
4	BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES LTÉE	Cautionnement de soumission de 20 000,00 \$	Net 30 jours	Fournie	\$		Conforme	17061
5	QUALIVAC (9249-4962 QC INC.)	Chèque #419545 au montant de 20 000,00 \$	Non spécifié	Fournie	\$		Conforme	17062
6								
7								
8								

Agent d'approvisionnement				Numéro de l'appel d'offres:				16-15029				Titre de l'appel d'offres:					
Éliane Clavette				QUALINET ENVIRONNEMENT INC.		VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.		SERVICES INFRASPEC INC.		BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES LTÉE		QUALIVAC (9249-4962 QC INC.)					
G	No	Articles	Terme	Qu	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	
	3	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce															
	3.1	Puisards rue - nettoyage systématique	2	2300	38,00 \$	174 800,00 \$	53,20 \$	244 720,00 \$	49,00 \$	225 400,00 \$	34,47 \$	158 562,00 \$	24,00 \$	110 400,00 \$			
	3.2	Puisards rue - nettoyage non systématique	2	300	45,00 \$	27 000,00 \$	66,50 \$	39 900,00 \$	95,00 \$	57 000,00 \$	34,47 \$	20 682,00 \$	28,00 \$	16 800,00 \$			
	3.3	Puisards ruelles - nettoyage systématique															
	3.4	Puisards ruelles - nettoyage non systématique	2	30	78,00 \$	4 680,00 \$	66,50 \$	3 990,00 \$	180,00 \$	10 800,00 \$	54,00 \$	3 240,00 \$	60,00 \$	3 600,00 \$			
	3.5	Puisards - nettoyage annuel planifié	2	200	38,00 \$	15 200,00 \$	53,20 \$	21 280,00 \$	75,00 \$	30 000,00 \$	34,47 \$	13 788,00 \$	20,00 \$	8 000,00 \$			
	3.6	Puisards dans les parcs	2	25	78,00 \$	3 900,00 \$	66,50 \$	3 325,00 \$	180,00 \$	9 000,00 \$	34,47 \$	1 723,50 \$	60,00 \$	3 000,00 \$			
	3.7	Chambre de vannes - nettoyage non systématique	2	15	285,00 \$	8 550,00 \$	265,00 \$	7 950,00 \$	49,00 \$	1 470,00 \$	59,00 \$	1 770,00 \$	100,00 \$	3 000,00 \$			
	3.8	Paniers récupérateur															
	3.9	Débouchage de drains de puisards															
	3.10	Vérification de l'écoulement du puisard															
	3.11	Nettoyage puisards (urgent)	2	75	275,00 \$	41 250,00 \$	150,00 \$	22 500,00 \$	795,00 \$	119 250,00 \$	39,88 \$	5 982,00 \$	50,00 \$	7 500,00 \$			
	3.12	Travaux d'hydro-excavation (urgent)	2	75	275,00 \$	41 250,00 \$	285,00 \$	42 750,00 \$	625,00 \$	93 750,00 \$	179,50 \$	26 925,00 \$	170,00 \$	25 500,00 \$			
	3.13	Contingences (6 %)	2	1	9 498,90 \$	18 997,80 \$	11 592,45 \$	23 184,90 \$	16 400,10 \$	32 800,20 \$	6 980,18 \$	13 960,36 \$	5 334,00 \$	10 668,00 \$			
					Total	335 627,80 \$	Total	409 599,90 \$	Total	579 470,20 \$	Total	246 632,86 \$	Total	188 468,00 \$	Total	Total	Total
					TPS	16 781,39 \$	TPS	20 480,00 \$	TPS	28 973,51 \$	TPS	12 331,64 \$	TPS	9 423,40 \$	TPS	TPS	TPS
					TVQ	33 478,87 \$	TVQ	40 857,59 \$	TVQ	57 802,15 \$	TVQ	24 601,63 \$	TVQ	18 799,68 \$	TVQ	TVQ	TVQ
					TOTAL	385 888,06 \$	TOTAL	470 937,49 \$	TOTAL	666 245,86 \$	TOTAL	283 566,13 \$	TOTAL	216 691,08 \$	TOTAL	TOTAL	TOTAL
<i>Soumissionnaire le moins cher au total</i> →					QUALIVAC (9249-4962 QC INC.)	188 468,00 \$	+ TPS	9 423,40 \$	+ TVQ	18 799,68 \$	=	216 691,08 \$					

Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	16-15029	Titre de l'appel d'offres	Services de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambre de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus, 2 ans			Nom de l'agent d'approvisionnement	Éliane Clavette
Date d'ouverture	Mercredi 9 mars 2016	Appel d'offres	Publique	Service requérant	Service de l'approvisionnement	Requérant	Éliane Clavette

	QUALINET ENVIRONNEMENT INC.	VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	SERVICES INFRAPEC INC.	BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES LTÉE	Adjudicataire recommandé QUALIVAC (9249-4962 QC INC.)			
Total avant taxes	335 627,80 \$	409 599,90 \$	579 470,20 \$	246 632,86 \$	188 468,00 \$	0	0	0
TPS	16 781,39 \$	20 480,00 \$	28 973,51 \$	12 331,64 \$	9 423,40 \$			
TVQ	33 478,87 \$	40 857,59 \$	57 802,15 \$	24 601,63 \$	18 799,68 \$			
TOTAL	385 888,06 \$	470 937,49 \$	666 245,86 \$	283 566,13 \$	216 691,08 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

Commentaires	
--------------	--

Dossier # : 1167291006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Accorder à Qualivac inc. le contrat pour les travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus aux conditions de la dite soumission, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 2 ans (2016 et 2017), et autoriser une dépense à cette fin de 216 691,08 \$, taxes incluses (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public numéro 16-15029.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1167291006.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en ressources financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-26

Denis GENDRON
Directeur
Tél : 514 872-8436
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Numéro de dossier	1167291006
Nature du dossier	Contrat de service
Financement	Budget de fonctionnement

Ce dossier vise à accorder à Qualivac Inc. le contrat pour les travaux de nettoyage de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus pour une période de deux ans, soit 2016 et 2017.

La dépense totale pour les deux années s'élève à 216 691.08 \$ taxes incluses ce qui représente un déboursé net de ristourne de 197 867.84 \$, soit une augmentation de 21% par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation du coût global s'explique, premièrement par l'addition des travaux d'hydro-excavation pour 12 750 \$. Et deuxièmement, par une hausse du nombre de nettoyage non systématique des puisards de rue prévue dans le contrat, qui passe de 300 puisards en 2015 à 330 puisards en 2016 combiné à une hausse de prix unitaire de 4.23 \$ par puisard.

Les crédits requis pour imputer cette dépense, sont donc disponibles à la Direction des travaux publics de l'arrondissement, dans le Centre de responsabilité 300763 - CDN – Gestion de l'eau.

La dépense sera imputée comme suit, après avoir effectué le virement budgétaire suivant.

PROVENANCE	2016
2130.0010000.300763.04161.54506 .0.0.0.0.0.0.	
Entité : AF - Fonds de l'eau - Ville de Montréal Centre de responsabilité : CDN - Gestion de l'eau Activité : Réseaux d'égout Objet : - Serv tech. - Sport, culture, et éven. publics Sous-objet : Général	38 933,92 \$
Total de la disponibilité	38 933,92 \$
PROVENANCE	2016
2130.0010000.300763.04161.54590 .0.0.0.0.0.0.	
Entité : AF - Fonds de l'eau - Ville de Montréal Centre de responsabilité : CDN - Gestion de l'eau Activité : Réseaux d'égout Objet : - Autres services techniques Sous-objet : Général	60 000,00 \$
Total de la disponibilité	60 000,00 \$

IMPUTATION	2016
2130.0010000.300763.04161.54590 .0.0.0.0.0.	
Entité : AF - Fonds de l'eau - Ville de Montréal Centre de responsabilité : CDN - Gestion de l'eau Activité : Réseaux d'égout Objet : - Autres services techniques Sous-objet : Général	98 933,92 \$
Total de la disponibilité	98 933,92 \$

Le bon de commande sera émis une fois que le dossier décisionnel sera approuvé par le conseil d'arrondissement.

Pour les années subséquentes, la Direction des travaux publics devra financer ce contrat pour les travaux de nettoyage de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes à même l'enveloppe budgétaire du Centre de responsabilité 300763 - CDN – Gestion de l'eau.

Calcul de la ristourne pour l'achat de biens et services		
188 468,00 \$		Année 2016
Soumission	100%	188 468,00 \$
Total soumission		188 468,00 \$
T.P.S	5%	9 423,40 \$
Sous-total		197 891,40 \$
T.V.Q	9,975%	18 799,68 \$
Total Taxes incluses		216 691,08 \$
Ristourne TPS	100%	(9 423,40) \$
Ristourne TVQ	50%	(9 399,84) \$
Déboursé Net		197 867,84 \$



Dossier # : 1167291004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à Hewitt Équipements Itée pour la location d'une rétrocaveuse de 95 hp sans opérateur, avec entretien et accessoires pour une période de 12 mois, aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission TP-TECH-2011-26, et autoriser une dépense à cette fin de 81 305,72 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la prolongation du contrat pour la location d'une rétrocaveuse de 95 hp sans opérateur, avec entretien et accessoires, pour une période de 12 mois, avec Hewitt Équipement Itée, aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission TP-TECH-2011-26.

D'autoriser une dépense à cette fin de 81 305,72 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 10:01

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167291004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à Hewitt Équipements Ltée pour la location d'une rétrocaveuse de 95 hp sans opérateur, avec entretien et accessoires pour une période de 12 mois, aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission TP-TECH-2011-26, et autoriser une dépense à cette fin de 81 305,72 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics requiert la prolongation de l'entente de location d'une rétrocaveuse, avec accessoires, pour les travaux d'entretien et de réparation des conduites d'égout et d'aqueduc.
 Cette location a pour but de nous assurer d'avoir l'équipement requis au moment opportun et d'avoir des opérateurs provenant des travaux publics qui sont bien formés et qui détiennent l'expérience et les connaissances requises dans l'exécution de nos travaux. La période de la location se terminera le 12 mars 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 170026 - Lundi 6 février 2012 - CONTRAT - HEWITT ÉQUIPEMENTS LTÉE - LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE

- CA13 170103 - Mercredi 3 avril 2013 - CONTRAT - HEWITT ÉQUIPEMENTS LTÉE - PROLONGATION D'UNE LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE
- CA14 170010 - Lundi 13 janvier 2014 - CONTRAT - HEWITT ÉQUIPEMENTS LTÉE - PROLONGATION D'UNE LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE
- CA15 170026 - Lundi 9 Février 2015 - CONTRAT - HEWITT ÉQUIPEMENTS LTÉE - PROLONGATION D'UNE LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE

DESCRIPTION

Tel que spécifié à l'article 3, de l'addenda no. 1, du cahier des charges, l'arrondissement peut prolonger le contrat, aux mêmes conditions, pour une période additionnelle de 12 mois; le contrat a une durée maximale de 60 mois. Aussi, le présent contrat sera renouvelée jusqu' au 12 mars 2017 (**Date d' anniversaire de la mise en service**). Les prix unitaires fournis (dans la soumission) ne seront pas sujets à une révision.

Le taux mensuel de l'appareil, incluant les accessoires, a été établi selon une utilisation moyenne de 2750 heures de service de l'appareil, par période de 12 mois. Tel que stipulé à la clause 16.4 de l'addenda no. 1 du cahier des charges, l'ajustement du montant total de la soumission est prévu au contrat en cas de dépassement de la moyenne de 2750 heures de service par période de 12 mois et ce, au taux horaire établi.

JUSTIFICATION

Puisque l'arrondissement ne dispose pas d'une rétrocaveuse, la location d'un tel l'équipement est essentielle au bon fonctionnement des opérations d'entretien d'égout et d'aqueduc, car l'équipement permet d'excaver, de remblayer et d'effectuer d'autres opérations sur les lieux d'intervention.

Il est donc recommandé de prolonger le contrat d'un an, soit jusqu'au 12 mars 2017. Le présent renouvellement prendra en compte, et ce de manière rétroactive, la période comprise entre le 12 mars 2016 et le 2 mai 2016. Toutes les dépenses associées à cette période devront être prises en compte dans le présent contrat TP-TECH-2011-26.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ventilation des coûts de la location de 12 mois			
Description	Quantité (a)	Taux unitaire (b)	Montant (a)*(b)
Taux mensuel de la rétrocaveuse en location, incluant outillage, accessoires, dépréciation, inflation, financement, remisage, entretien et réparation, lubrification, transport, administration et profits.	12 mois	5 218,00 \$	62 616,00 \$
Taux horaire pour la réparation de bris facturables , incluant l'outillage, les accessoires, le financement, le transport, l'administration et les profits. Note La quantité d'heures de service de réparation est une estimation et ne garantit en aucun temps un minimum d'heures.	60 heures	135,00 \$	8 100,00 \$
Sous total pour un service de 12 mois			70 716,00 \$
Taxe sur les produits et services de 5 % :			3 535,80 \$
Taxe de vente du Québec de 9,975 % :			7 053,92 \$
Montant :			81 305,72 \$

Les dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément au cahier de charges et à la lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus liés à la Direction des travaux publics de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève REEVES, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Geneviève REEVES, 21 avril 2016
Eliane CLAVETTE, 21 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir CHARLES
Agent Technique en Génie Civil (Eaux /Égouts)

Tél : (514)295-7596
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2016-04-20

Dossier # : 1167291004

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs -
Infrastructures et aqueduc

Objet :

Autoriser la prolongation du contrat à Hewitt Équipements Itée pour la location d'une rétrocaveuse de 95 hp sans opérateur, avec entretien et accessoires pour une période de 12 mois, aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission TP-TECH-2011-26, et autoriser une dépense à cette fin de 81 305,72 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.



[160413-Avenant Hewitt.pdf](#)[Soumission Hewitt-GDD.pdf](#)[160421-Lettre Signé-Hewitt.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir CHARLES
Agent Technique en Génie Civil (Eaux /Égouts)

Tél : (514)295-7596

Télécop. :

AVENANT D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ASSUREUR

Nom Intact Assurance		
Adresse 2450, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe QC	Code postal J2S 3B3	Téléphone 450 773-9701

ASSURÉ DESIGNÉ

Nom Hewitt Équipement Limitée		
Adresse 5001, Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec	Code postal H9R 1B8	Téléphone

Le présent document atteste à :

VILLE DE MONTRÉAL (dénommée le titulaire) que les assurances énumérées au tableau ci-dessous sont en vigueur à ce jour et qu'elles jouent aussi en faveur du titulaire, de ses employés et des membres de son conseil municipal, de son comité exécutif et de ses conseils d'arrondissement, étant toutefois précisé que cet avenant est restreint au projet suivant :

Description du projet : Appel d'offre TP-TECH_2011-28 - Location d'une rétrocaveuse de 95 HP neuve, sans opérateur, avec entretien.		
Date d'occupation :	Début (J / M / A) 01/04/16	Fin (J / M / A) 01/04/17

TABLEAU DES ASSURANCES

Nature et étendue du(des) contrat(s)	Police N°	Expiration J / M / A	Montants de garantie
Responsabilité civile des entreprises (sauf automobile) Garantie de portée au moins équivalente à celle énoncée à la Garantie A - Dommages corporels, dommages matériels et/ou privation de jouissance - du texte standard recommandé par le Bureau d'assurance du Canada en vertu de son formulaire # 2100.	151-0413	01-04-2017	<u>Tous dommages confondus</u> 5 000 000 \$ par sinistre 5 000 000 \$ par période d'assurance
Responsabilité civile automobile Formule des non-proprétaires		01-04-2017	5 000 000 \$ par sinistre

Les assurances ci-dessus sont aussi assujetties aux conditions suivantes :

1. Responsabilité civile des entreprises

Le texte standard dont il est question ci-dessus est celui en vigueur à la date de prise d'effet du contrat ou, le cas échéant, à la date du dernier renouvellement précédant immédiatement la survenance des dommages faisant l'objet du sinistre.

N.B. : Le texte du formulaire standard BAC 2100 auquel le présent avenant est spécifiquement assujéti comporte des clauses de limitation des montants de garantie qui ont pour effet de réduire les montants disponibles lorsque des sinistres surviennent durant la période de la police.

Est toutefois exclue, la responsabilité résultant de l'établissement ou l'approbation de cartes, de plans, de relevés de rapports, d'expertises, d'études, de cahiers de charges ou de devis.

La franchise stipulée au contrat, le cas échéant, ne s'applique pas au titulaire, ni à ses employés, ni aux membres du conseil municipal, de son comité exécutif et de ses conseils d'arrondissements.

2. Responsabilité civile automobile des non-proprétaires

La garantie est régie par le texte standard approuvé par l'Inspecteur général des Institutions financières de la province de Québec et s'appliquant lors du sinistre.

Sauf en ce qui a trait à la réduction des limites par suite de la survenance d'un sinistre couvert, l'assureur s'engage à donner au greffier du titulaire, par courrier recommandé ou poste certifié, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1C6, un préavis de trente (30) jours de toute réduction ou résiliation de ces assurances.

Toutes les autres clauses du (des) contrat(s) demeurent inchangées.

Intact Compagnie d'assurance

Cet avenant prend effet, le 12/04/16 à 00 h 01 heure normale, à l'adresse de l'assuré.
Jour / Mois / Année

Date : 13/04/16
Jour / Mois / Année

Par: 
Signature de l'assureur



CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION
(Formulaire 1)

La Compagnie Travelers Garantie du Canada
(nom de la compagnie d'assurances)

N° CAT-12-2

dont le bureau principal dans la province de Québec est situé au
1010 rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 1100
Montréal, Québec H3B 2N2

ici

représentée

par JONATHAN LÉVESQUE

dûment autorisé(e);

(ci-après appelée la "caution")

après avoir pris connaissance d'une soumission écrite devant être présentée à la Ville
de Montréal,

(ci-après appelée la "Ville")

le 12 JANVIER 2012 et des documents d'appels

d'offres s'y rapportant, par
HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE

(nom de l'Entrepreneur)

ayant une place d'affaires au

5001, route Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec H9R 1B8

ici

représentée

par

RONALD HARGBAY ET ALAIN CARIGNAN dûment

autorisé(e);

(ci-après appelé "l'Entrepreneur")

Pour Soumission: TP-Tech-2011-26 - Location d'une rétrocaveuse de 95 HP neuve,
sans opérateur, avec entretien, pour une période maximale de 60 mois
(description du contrat)

se porte caution de l'entrepreneur, envers la Ville, aux conditions suivantes :

La caution s'oblige, en cas de retrait de la soumission par l'entrepreneur ou en cas
de refus ou de défaut de l'entrepreneur, pour quelque raison que ce soit, de fournir,
dans les délais requis, tout document ou renseignement demandés par la Ville en vertu
des documents d'appels d'offres, y compris les polices d'assurances, à payer à la Ville
la différence en argent entre le montant de la soumission présentée par ledit
entrepreneur et le montant du contrat que la Ville conclura avec une autre personne
pour l'exécution du contrat, y compris tous les dommages consécutifs à tel retrait,
refus ou défaut, si ce dernier montant est supérieur au premier, sa responsabilité étant
limitée à

dix pourcent (10%) du prix de la soumission

N/A dollars (N/A \$).

Location d'une rétrocaveuse de 95 HP neuve,
sans opérateur, avec entretien, pour une période maximale de 60 mois

La **caution** ne peut retirer son cautionnement pendant les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la date de l'ouverture des soumissions ou à compter du jour où la soumission de l'**entrepreneur** est acceptée par la **Ville**.

La **caution** renonce au bénéfice de discussion.



**CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION
(Formulaire 1)**

Le présent cautionnement est régi par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans les douze (12) mois de la date des présentes, dans le district judiciaire de Montréal.

En foi de quoi, la caution et l'entrepreneur, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé à

Montréal, le 9 janvier 2012.

<p>L'entrepreneur <i>[Signature]</i> (représentant autorisé)</p>	<p>La caution <i>[Signature]</i> (représentant autorisé)</p>
<p>Témoin <i>[Signature]</i></p>	<p>Témoin Jonathan Lévesque <i>[Signature]</i> Christine Aoun</p>

Accepté par la Ville

 Fonctionnaire autorisé

Ouverture de soumission : 12 janvier 2012

Le Soumissionnaire doit présenter, avec sa soumission, une garantie de soumission au montant de dix (10) pour cent du montant total de la soumission location de 12 mois

Description (location de 12 mois renouvelable chaque année) (durée maximale de 60 mois)	Quantité (a)	Taux unitaire (b)	Montants (a)* (b)
<p>Taux mensuel de la rétrocaveuse en location incluant l'outillage, les accessoires, la dépréciation, l'inflation, le financement, le remisage, l'entretien et réparation, la lubrification, le transport, l'administration et les profits</p> <p>Note Le taux mensuel de la rétrocaveuse doit être valide pour une période de 12 mois</p>	12 mois	5 218 \$	62 616 \$
<p>Taux horaire pour réparation de bris facturable incluant l'outillage, les accessoires, le financement, le transport, l'administration et les profits</p> <p>Note La quantité d'heures de service de réparation est une estimation et ne garantit en aucun temps un minimum d'heures</p>	60 heures	135 \$	8 100 \$
<p>Sous-total – pour un service de 12 mois renouvelable chaque année (5 ans maximum)</p>			70 716 \$
<p>Taxe sur les produits et services 5 % :</p>			3 535,80 \$
<p>Taxe de vente du Québec 9.5 % :</p>			7 053,92 \$
<p>Montant total de la soumission</p>			81 305,72 \$

**Veillez compléter cette page
 et la retourner avec votre soumission**

Nous, Hewitt Équipement Limitée
 soussignés.....
 (nom du Soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable)

5001, route Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec) H9R 1B8

 (adresse commerciale aux fins du présent contrat)

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du document d'appel d'offres et, si tel est le cas, des addenda le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint et nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble des documents de l'appel d'offres, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

Nom et titre du responsable (en majuscules) : VICE-PRÉSIDENT VENTES MACHINES Signature: <i>[Signature]</i>	Téléphone : 514-630-3100 pointeclaire@hewitt.ca Courriel : et/ou info@hewitt.ca Jour <u>11</u> Mois <u>01</u> Année <u>2012</u>
---	--

1. Sous-traitants :

Nom	Adresse	Nature de l'intervention
Nom	Adresse	Nature de l'intervention
Nom	Adresse	Nature de l'intervention

2. Numéro d'entreprise du Québec (NEQ: 1143555028)

3. Le Soumissionnaire devra fournir une photocopie ou un duplicata du certificat d'immatriculation en vigueur émis par la Société de l'assurance automobile du Québec pour chaque unité

Direction des travaux publics
2140, avenue Madison, 3^e étage
Montréal (Québec) H4B 2T4
Téléphone : 514-872-8881
Télécopieur : 514-872-0918

Le 7 avril 2016

PAR COURRIER RECOMMANDÉ LP/ 335 218 545

Monsieur Luc Dubé
Hewitt équipement Limitée
5001, route Transcanadienne
Montréal (Québec) H9R 1B8
ldube@hewitt.ca

Objet : Confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre - 2016
Appel d'offres n° TP-TECH-2011-26
LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE DE 95 HP NEUVE, SANS OPÉRATEUR, AVEC ENTRETIEN,
POUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS RENOUELABLE CHAQUE ANNÉE (DURÉE MAXIMALE DE 60
MOIS)

Monsieur,

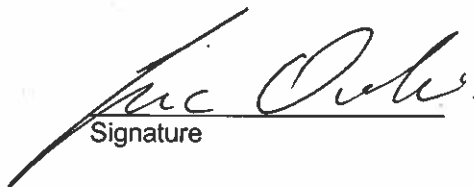
Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres TP-TECH-2011-26. Cette prolongation en accord avec l'article 16.1 de la Section D du cahier des charges à compter de la date mentionnée dans les documents contractuel.

Les taux pour le présent appel d'offres est l'option de prix unitaire, selon le bordereau des prix, en accord avec la clause numéro 2, de la Section C du cahier des charges.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le **19 avril 2016** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat et l'émission des dites ententes.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte l'option de prolongation :


Signature

13-04-2016
Date

Vladimir Charles
Agent Technique en Génie civil (Eaux/Égout)
Courriel : vladimir.charles@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 295-7596

Dossier # : 1167291004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à Hewitt Équipements ltée pour la location d'une rétrocaveuse de 95 hp sans opérateur, avec entretien et accessoires pour une période de 12 mois, aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission TP-TECH-2011-26, et autoriser une dépense à cette fin de 81 305,72 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1167291004.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en ressources financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-25

Denis GENDRON
Directeur
Tél : 514 872-8436
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Numéro de dossier	1167291004
Nature du dossier	Contrat de service
Financement	Budget de fonctionnement

Ce dossier vise le renouvellement de l'entente de location d'une rétrocaveuse sans opérateur avec entretien et accessoires pour une période de douze (12) mois soit du 13 mars 2016 au 12 mars 2017.

Le montant total du contrat est de 81 305.72\$ taxes incluses, soit une dépense nette de ristourne de 74 242.96\$.

Le contrat prévoit une utilisation de l'équipement pour 12 mois facturée à raison de 5 218.00 \$ par mois et 60 hrs pour la réparation des bris facturables à raison de 135.00 \$ / hr. Les taux horaires tant de location que de réparation n'ont pas eu d'augmentation par rapport au contrat précédente.

À partir de l'année 2016, le budget pour la gestion des réseaux d'aqueduc et égouts a été intégré au budget de fonctionnement de l'arrondissement. Les crédits requis pour imputer cette dépense nette de ristourne sont disponibles dans le Centre de Responsabilité 300763 - CDN - Gestion de l'Eau à la Direction des Travaux Publics.

La dépense sera imputée comme suit après avoir effectué le virement budgétaire suivant :

PROVENANCE	2016
2130.0010000.300763.04121.54590.0.0.0.0.0.	
Entité : AF - Fonds de l'eau - Ville de Montréal Centre de responsabilité : CDN - Gestion de l'eau Activité : Réseau de distribution de l'eau potable Objet : Autres services techniques Sous-objet : Général	52 951,39 \$
2406-0010000-300778-03005-55403-010452.0.0.0.0.0.	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Centre de responsabilité : CDN - Gestion de l'eau Activité : Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir Objet : Entr. rép. - Véhic.. outillage. machinerie et équipement Sous-objet : Bris/entr.rép. à l'acte - Véh. Ville - CSP - MRA - Fact.interne	6 849,79 \$
Total de la disponibilité	59 801,18 \$

IMPUTATION	2016
2130.0010000.300763.04121.55205.014742.0.0.0.0.0.	
Entité : AF - Fonds de l'eau - Ville de Montréal Centre de responsabilité : CDN - Gestion de l'eau Activité : Réseau de distribution de l'eau potable Objet : Location - Véhic.. outillage. machinerie et équipement Sous-objet : Rétrocaveuses	52 951,39 \$
2406-0010000-300778-03005-55403-010452.0.0.0.0.0.	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Centre de responsabilité : CDN - Gestion de l'eau Activité : Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir Objet : Entr. rép. - Véhic.. outillage. machinerie et équipement Sous-objet : Bris/entr.rép. à l'acte - Véh. Ville - CSP - MRA - Fact.interne	6 849,79 \$
Total de la dépense nette	59 801,18 \$

Pour 2016, la DA 436391 a été émise afin de réserver les fonds nécessaires dans le système comptable de la Ville.

Pour 2017, la dépense calculée dans la pièce jointe devra être prévue dans le budget de fonctionnement du centre de responsabilité 300763 - CDN - Gestion de l'Eau.

		Année 2016 au 2016-12-31 du 2016-03-13		Année 2017 du 2017-01-01 au 2017-03-12		Total
Soumission	Rétrocaveuse	50 435,90 \$		12 180,10 \$		62 616,00 \$
	Bris facturables		6 524,38 \$		1 575,62 \$	8 100,00 \$
Total soumission		50 435,90 \$	6 524,38 \$	12 180,10 \$	1 575,62 \$	70 716,00 \$
T.P.S	5%	2 521,80 \$	326,22 \$	609,00 \$	78,78 \$	3 535,80 \$
Sous-total		52 957,70 \$	6 850,60 \$	12 789,10 \$	1 654,40 \$	74 251,80 \$
T.V.Q	9,975%	5 030,98 \$	650,81 \$	1 214,96 \$	157,17 \$	7 053,92 \$
Total Taxes incluses		57 988,68 \$	7 501,41 \$	14 004,07 \$	1 811,57 \$	81 305,72 \$
Ristourne T.P.S.	100%	(2 521,80) \$	(326,22) \$	(609,00) \$	(78,78) \$	(3 535,80) \$
Ristourne T.V.Q.	50,0%	(2 515,49) \$	(325,40) \$	(607,48) \$	(78,58) \$	(3 526,96) \$
Déboursé Net		52 951,39 \$	6 849,79 \$	12 787,58 \$	1 654,20 \$	74 242,96 \$



Dossier # : 1155302013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 7 016,89 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de transformation du terrain de pétanque en jardins d'agriculture urbaine de légumes et de fines herbes dans le parc de la Confédération, dans le cadre du contrat accordé à Les Constructions Argozy inc., (résolution CA16 170059) majorant ainsi la dépense à cette fin de 55 009,79 \$ à 62 026,68 \$ comprenant tous les frais accessoires.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense additionnelle de 7 016,89 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de transformation du terrain de pétanque en jardins d'agriculture urbaine de légumes et de fines herbes dans le parc de la Confédération, dans le cadre du contrat accordé à la firme Les constructions Argozy inc. (résolution CA16 170059) majorant ainsi le montant du contrat de 49 261,04 \$ à 56 277,93 \$ taxes incluses, et faisant passer la dépense totale, comprenant les contingences, de 55 009,79 \$ à 62 026,68, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-25 08:43

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155302013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 7 016,89 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de transformation du terrain de pétanque en jardins d'agriculture urbaine de légumes et de fines herbes dans le parc de la Confédération, dans le cadre du contrat accordé à Les Constructions Argozy inc., (résolution CA16 170059) majorant ainsi la dépense à cette fin de 55 009,79 \$ à 62 026,68 \$ comprenant tous les frais accessoires.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Suite à l'appel d'offres sur invitation CDN-NDG-15-AOI-DAI-044, l'arrondissement accordait à la firme Les constructions Argozy inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de transformation du terrain de pétanque en jardins d'agriculture urbaine de légumes et de fines herbes dans le parc de la Confédération, pour un montant total de 49 261,04\$, taxes incluses (Résolution CA16 170059 en date du 18 janvier 2016), pour une dépense totale de 55 009,79 \$, comprenant les taxes, les contingences et les frais accessoires, le cas échéant

Au début du projet, un laboratoire spécialisé dans l'étude des sols a été mandaté pour prélever sur le site des échantillons de surface de sol et en faire l'analyse. Au total, 6 échantillons ont été prélevés.

Le laboratoire a, par la suite, comparé les résultats des analyses chimiques des échantillons de sols aux critères génériques « A », « B » et « C » de la Grille des critères génériques pour les sols de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques du Québec (DDELCC).

Dans cette Politique, il est recommandé que toute réutilisation d'un terrain pour des fins agricoles se fasse sur des sols propres, c'est-à-dire, qu'il respecte les critères génériques « A ». Or, deux des six échantillons de sols prélevés dépassent les critères génériques « A »; ils se situent au niveau critère générique «A-B». Ainsi dans son rapport, le laboratoire demande que des sols propres soient ajoutés dans ces secteurs afin que l'épaisseur de sol utilisée pour des fins agricoles soit constituée de sols propres.

Afin de satisfaire cette exigence, 91 mètres cubes de sol de la zone contenant du sol classé «A-B» devront être enlevés, transportés hors du site et remplacés par du sol propre. Ces travaux n'étaient pas prévus au contrat original de l'entrepreneur.

Le coût de ces travaux supplémentaires est de 7 704,17 \$ avant taxes, soit de 8 857,87 \$ taxes incluses. En tenant compte de la disponibilité des contingences de construction, le montant total additionnel requis est de 7 016,89 \$ taxes incluses, ce qui équivaut à une augmentation de moins de 14,3 % du prix forfaitaire de la soumission incluant les contingences initiales.

Description

Dans le cadre du présent addenda, le montant supplémentaire à autoriser est de 6 102,97 \$ avant taxes pour un total de 7 016,89 \$, taxes incluses. Par conséquent, tel que présenté dans le tableau ci-dessous et dans la section « Pièces jointes » du présent dossier, le montant total du contrat de travaux incluant les taxes augmente de 49 261,04 \$ à 56 277,93 \$ pour une dépense totale qui augmente de 55 009,79 \$ à 62 026,68 \$ comprenant les taxes, les contingences et les frais accessoires, le cas échéant

TABLEAU DES COÛTS

	Travaux forfaitaires	Prix avant taxes	TPS	TVQ	Prix incluant taxes
1	Prix original du contrat	38 950,00 \$	1 947,50 \$	3 885,26 \$	44 782,76 \$
2	Budget des contingences originales	3 895,00 \$	194,75 \$	388,53 \$	4 478,28 \$
	Budget des incidences	5 000,00 \$	250,00 \$	498,75 \$	5 748,75 \$
3	Directives approuvées	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
4	Directives en préparation	9 997,97 \$	499,90 \$	997,30 \$	11 495,17 \$
5	Total des suppléments en contingences (lignes 4+5-2)	6 102,97 \$	305,15 \$	608,77 \$	7 016,89 \$
6	Total - Contrat augmenté (lignes 1+2+5)	48 947,97 \$	2 447,40 \$	4 882,57 \$	56 277,93 \$
7	Budget des incidences originales	5 000,00 \$	250,00 \$	498,75 \$	5 748,75 \$
8	Montant à autoriser (ligne 6+7)	53 947,97 \$	2 697,40 \$	5 381,31 \$	62 026,68 \$

Aspect(s) financier(s)

La somme totale à autoriser est de 7 016,89 \$, taxes incluses (6 407,36 \$ au net) et sera financé par le Fonds de Parc de l'arrondissement.

La certification des Fonds et les informations relatives au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiquées dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges— Notre-Dame-de-Grâce.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Autorisation d'une dépense additionnelle : 2 mai 2016

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Geneviève REEVES, 18 avril 2016
Michelle DESJARDINS, 18 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

514 872-4140

Tél :

Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1155302013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 7 016,89 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de transformation du terrain de pétanque en jardins d'agriculture urbaine de légumes et de fines herbes dans le parc de la Confédération, dans le cadre du contrat accordé à Les Constructions Argozy inc., (résolution CA16 170059) majorant ainsi la dépense à cette fin de 55 009,79 \$ à 62 026,68 \$ comprenant tous les frais accessoires.



[20160415 tableau DC.pdf](#)[Tableau des couts des travaux.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-4140
Télocop. : 000-0000

TABLEAU DES DIRECTIVES DE CHANGEMENTS

0160- Parc de la Confédération
Transformation de la pataugeoire en jeux d'eau
Mise à jour 15 avril 2016

CONTRAT ORIGINAL	Arrondissement	38 950,00 \$
	Central	0,00 \$
	Total Contingences	3 895,00 \$
	Total Incidences	5 000,00 \$

Total du contrat original **47 845,00 \$**

tps 5% 2 392,25 \$
 tvq 9,975% 4 772,54 \$

Grand total **55 009,79 \$**

Directives	Descriptions	prix vérifiés
1	Enlevement A-B	7 704,17 \$
2	Remplacement terre initiale par Super mélange	1 283,80 \$
3	Réfection cabane à jardin	1 010,00 \$

Total directives avant taxes **9 997,97 \$**

tps 5% 499,90 \$
 tvq 9,975% 997,30 \$

Grand total à ce jour avec taxes **11 495,17 \$**

Contingence au contrat totale avant taxes **3 895,00 \$**
 tps 5% 194,75 \$
 tvq 9,975% 388,53 \$
 contingence avec taxes **4 478,28 \$**

Balance des contingences avec taxes **-7 016,89 \$**

préparé par Brigitte lemay, gestionnaire immobilier

TABLEAU DES COÛTS DES TRAVAUX

Projet : CDN-NDG 15-AOI-DAI-044

Parc de la Confédération

Transformation des terrains de pétanque en jardins d'agriculture urbaine

révision 2016-04-15

		Tps 5,0%		Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires	38 950,00	1 947,50	3 885,26	44 782,76
	Sous-total :	38 950,00	1 947,50	3 885,26	44 782,76
	Contingences initiales	3 895,00	194,75	388,53	4 478,28
	Total - Contrat initial :	42 845,00	2 142,25	4 273,79	49 261,04
	Total contingences supplémentaires à autoriser	6 102,97	305,15	608,77	7 016,89
	Total - Contrat majoré :	48 947,97	2 447,40	4 882,56	56 277,93
Incidences :	Dépenses générales	5 000,00	250,00	498,75	5 748,75
	Total - Incidences :	5 000,00	250,00	498,75	5 748,75
	Total - Contrat majoré	53 947,97	2 697,40	5 381,31	62 026,68
	Montant à autoriser	6 102,97	305,15	608,77	7 016,89

préparé par Brigitte Lemay

Dossier # : 1155302013

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 7 016,89 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de transformation du terrain de pétanque en jardins d'agriculture urbaine de légumes et de fines herbes dans le parc de la Confédération, dans le cadre du contrat accordé à Les Constructions Argozy inc., (résolution CA16 170059) majorant ainsi la dépense à cette fin de 55 009,79 \$ à 62 026,68 \$ comprenant tous les frais accessoires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Fichier des infos budg. et compt. FONDS de PARC demande add. 1155302013.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514-868-5140

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-19

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644

Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
Service/Arrondissement : Arrondissement CDN-NDG

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

* Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

#

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul des taxes 2015

Contrat		Avec taxes
Montant avant taxes		53,947.97
TPS 5%		2,697.40
TVQ 9,975%		5,381.31
Contrat →		62,026.68
Ristourne TPS à 100%		(2,697.40)
Ristourne TVQ à 50%		(2,690.66)
Dépense →		56,638.63

56638.625

Incidence		Avec taxes
Montant avant taxes		0.00
TPS 5%		0.00
TVQ 9,975%		0.00
Contrat →		0.00
Ristourne TPS à 100%		0.00
Ristourne TVQ à 50%		0.00
Dépense →		0.00

TOTAL imputable **56,638.63**

GDD 1155302013 - Travaux de transformation du terrain de pétanque en jardin comm - Parc Confédération
 Constructions Argozy inc.

Calcul des dépenses				
Montant avant taxes		TPS	TVQ	Dépenses t.t.i
Contrat	38,950.00 \$	1,947.50 \$	3,885.26 \$	44,782.76 \$
Add.Contingences	9,997.97 \$	499.90 \$	997.30 \$	11,495.17 \$
Total contrat	48,947.97 \$	2,447.40 \$	4,882.56 \$	56,277.93 \$
Incidences	5,000.00 \$	250.00 \$	498.75 \$	5,748.75 \$
Total projet	53,947.97 \$	2,697.40 \$	5,381.31 \$	62,026.68 \$

dération - Les

Crédits
40,892.63 \$
10,496.62 \$
51,389.25 \$
5,249.38 \$
56,638.63 \$

DOSSIER	:	1145896004
Estimation du coût du projet	:	62,026.68 \$
Contrat travaux	:	62,026.68 \$
Incidences	:	-
Laboratoire	:	-
Ingénierie	:	-
Imprévis	:	-
Moins ristourne (TPS)	:	(2,697.40)
Moins ristourne (TVQ)	:	(2,690.66)
Coût total du projet	=	56,638.63 \$

PROVENANCE	SURPLUS ARRON
Requérant	: 59-00
Objet	: 33001

IMPUTATION	
Requérant	: 59-00
Projet	: 67851
Sous-projet	: 1667851004
Exécutant	: 59-00
Projet SIMON	: 161060
	0

	2016	2017	2018	Ult	TOTAL
Budget au net au PTI - 2015-2017	0	0	0	0	0
Prévision de la dépense					
Brut	57	0	0	0	57
Autre	0	0	0	0	0
B.F.	57				
Sub-C	0	0	0		0
Net	0	0	0	0	57
Écart	0	0	0	0	-57



Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
 Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : AVR Année : 2016 Type d'écriture : Réel (A)

Date de l'écriture : 2016-01-18 Nom d'écriture : 160118udesjvc -Transformation en jardin comm. -Parc Confédération- Les Constructions Argozy - GDD 1155302013

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	2406	0000000	000000	00000	33001	000000	0000	000000	000000	00000	00000	50,231.27		Contrat initial
2	6406	9500998	800250	41000	74320	000000	0000	161060	000000	15010	00000		50,231.27	Contrat initial
3														
4	2406	0000000	000000	00000	33001	000000	0000	000000	000000	00000	00000	6,407.36		addenda
5	6406	9500998	800250	41000	74320	000000	0000	161060	000000	15010	00000		6,407.36	addenda
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												56,638.63	56,638.63	

Remarques

Veillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.

Demande de virement de crédits

Période : _____ 18-Jan

Téléphone : _____ 514-868-5140

Saisie par: _____
Initial: _____

Confirmation # : _____

Service/Arrondissement : _____ **CDN NDG**

Description du virement : 160118udesjvc -Transformation en jardin comm. -Parc Confédération- Les Constructic
*(Exemple: 140308udechna - Description) **Le code U doit être celui du demandeur*

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur	À (DT)	De (CT)	Description
1	6406	9500998	0250	41000	74320	00000	0000	161060	000000	15015	00000		50,231.27	Contrat initial
2	6406	9500998	0250	07165	57201	00000	0000	161060	000000	15015	00000	50,231.27		Contrat initial
3														
4	6406	9500998	800250	41000	74320	000000	0000	161060	000000	15015	00000		6,407.36	addenda
5	6406	9500998	800250	07165	57201	000000	0000	161060	000000	15015	00000	6,407.36		addenda
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
Total de l'écriture												56,638.63	56,638.63	

Remarques

Approbation: _____ Date: _____

Report : _____
(V.90) (Signature) (Date) (Confirmation #)

Catégorie de virement : V.10 V.20 V.90

Approbation Directeur d'Arrondissement	
Stéphane Plante	Date

**Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre à la personne qui a le pouvoir de faire la saisie dans SIMON.
Si vous effectuez la saisie pour une personne autorisée en vertu du règlement de délégation, veuillez transmettre la copie signée à Nathalie Dechamps**

ms Argozy - GDD 1155302013

Demande de création de comptes de grand-livre

Activités d'investissement

Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
 Service/Arrondissement : Arrondissement CDN-NDG

Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1	6406	9500998	800250	41000	74320	000000	0000	161060	000000	15015	00000
2	6406	9500998	800250	07165	57201	000000	0000	161060	000000	15015	00000
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	6406.9500998.800250.41000.74320.000000.0000.161060.000000.15015.00000
2	6406.9500998.800250.07165.57201.000000.0000.161060.000000.15015.00000
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!

17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!
39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!



Dossier # : 1165946004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Lignes-Fit inc. le contrat pour les travaux de marquage de chaussée pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges -Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 47 786.48 \$ taxes incluses (4 soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation numéro 16-15182.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à Lignes-Fit inc. le contrat pour les travaux de marquage de chaussée pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro 16-15182

D'autoriser une dépense à cette fin de 47 786.48 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 13:43

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165946004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Lignes-Fit inc. le contrat pour les travaux de marquage de chaussée pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 47 786.48 \$ taxes incluses (4 soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation numéro 16-15182.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des mesures d'apaisement de la circulation et afin d'améliorer le sentiment de sécurité des différents utilisateurs, le présent contrat prévoit certains travaux de marquage sur la chaussée, là où requis, sur le territoire de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

(Dossier 1134644010) - CA13 170 228 - Accorder à Lignco Sigma inc., le contrat pour les travaux de marquage de chaussée pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12913, et autoriser une dépense à cette fin de 53 116,03 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire).

(Dossier 1146373001) - CA14 170 126 - Accorder à « Lignes Rive-Sud inc. » le contrat pour les travaux de marquage de chaussée pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13371, et autoriser une dépense à cette fin de 51 204,98 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire).

(Dossier 1154644004) - Accorder à Lignbec (Div. Entreprise T.R.A. (2011) inc.) le contrat pour les travaux de marquage de chaussée pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro 15-14254, et autoriser une dépense à cette fin de 53 058,09 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'octroi du contrat pour des travaux de marquage sur la chaussée. L'appel d'offres 16-15182 a été transmis à cinq (5) firmes le 18 mars 2016. Quatre (4) d'entre elles ont présenté des soumissions dans les délais prescrits, soit avant le 1er avril 2016 à 11 heures :

- Marquage GB

- Lignes-Fit inc.
- LIGNBEC (Div. entreprise T.R.A. (2011) inc.)
- Lignes Rive-Sud

Vous trouverez ci-dessous les prix soumis ainsi que l'analyse de la conformité technique effectuée par le Service de l'Approvisionnement.

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONFORMITÉ
Marquage GB	35 345.00\$	Non-conforme*
Lignes-Fit inc.	47 786.48\$	Conforme
LIGNBEC (Div. entreprise T.R.A. (2011) inc.)	50 663.16\$	Conforme
Lignes Rive-Sud	64 788.41\$	Conforme

* Marquage GB est non conforme administrativement. La page sommaire n'a pas été jointe à la soumission (pas de signature), ce qui entraîne le rejet de la soumission.

L'appel d'offres était sous la responsabilité du Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal qui en a assumé le suivi ainsi que l'analyse de conformité administrative

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des entrepreneurs et le montant de l'octroi:

FIRMES SOUSSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL (TAXES INCLUSES)
1	Lignes-Fit inc.	47 786.48\$
2	LIGNBEC (Div. entreprise T.R.A. (2011) inc.)	50 663.16\$
3	Lignes Rive-Sud	64 788.41\$
Estimation professionnelle		61 807.69\$
Coûts moyens des soumissions reçues		(\$) 54 412.68\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%) 12.17 %
Écart entre la haute et la plus basse conforme		(\$) 10 375.73 \$
		(%) 19.07 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) -14 021.21 \$
		(%) -22.69 %

Analyse de l'écart de -22.69 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation :

L'estimation professionnelle a été réalisée à l'aide des prix unitaires du plus bas soumissionnaire en 2015.

En conséquence, la Direction des travaux publics recommande d'accorder le contrat à Lignes-Fit inc. plus bas soumissionnaire conforme.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment de Québec ont été faites.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense total de 47 786.48 \$, taxes incluses est prévue au budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics - Bureau technique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 2 mai 2016
Début des travaux : mai 2016
Fin de travaux : automne 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Lucy BILODEAU)

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève REEVES, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Geneviève REEVES, 20 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon TAILLEFER
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-5669

Télécop. : 514 872-0918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-19

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667

Télécop. : 514 872-1936

Dossier # : 1165946004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Objet :	Accorder à Lignes-Fit inc. le contrat pour les travaux de marquage de chaussée pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges -Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 47 786.48 \$ taxes incluses (4 soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation numéro 16-15182.

Plus bas soumissionnaire conforme



[16-15182 Lignes Fit.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon TAILLEFER
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-5669
Télécop. : 514 872-0918

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4 Client : Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	SECTION III FORMULAIRES DE SOUMISSION Page sommaire	Appel d'offres sur invitation N° 16-15182 biens et services généraux APP_169_BS_201303_invitation_abr_R1201508
---	---	---

Émission	Fermeture	A
18 mars 2016	1er avril 2016	11 h

A59 – MARQUAGE DE CHAUSSÉE POUR L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE 2016

Cette soumission devra être reçue au Service de l'approvisionnement situé au 9515, rue Saint-Hubert, avant la date et l'heure indiquées ci-haut. Cette soumission sera ouverte immédiatement après l'échéance du délai prévu pour sa présentation dans les locaux du Service de l'approvisionnement.


Aucune garantie de soumission n'est exigée pour cet appel d'offres.

Description et sommaire de soumission	Montant								
Fourniture de peinture pour le marquage routier ainsi que tous les travaux relatifs au traçage de marques sur la chaussée, dans les limites de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, selon le bordereau de soumission, les instructions aux soumissionnaires, les clauses générales et particulières ainsi que le devis technique.	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: right;">Montant total avant taxes :</td> <td style="text-align: right;">41562.50 \$</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Taxe sur les produits et services 5 % :</td> <td style="text-align: right;">2078.13 \$</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Taxe de vente du Québec 9,975 % :</td> <td style="text-align: right;">4145.86 \$</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Montant total :</td> <td style="text-align: right;">47786.48 \$</td> </tr> </table>	Montant total avant taxes :	41562.50 \$	Taxe sur les produits et services 5 % :	2078.13 \$	Taxe de vente du Québec 9,975 % :	4145.86 \$	Montant total :	47786.48 \$
Montant total avant taxes :	41562.50 \$								
Taxe sur les produits et services 5 % :	2078.13 \$								
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	4145.86 \$								
Montant total :	47786.48 \$								

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1171357180 Si non inscrit au REQ, cocher ici :

Nous, soussignés... Lignes-Fit inc
 Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.
2282 ch. Jean-Alexis 10e1 D., St-Sauveur, QC, J0R 1R2
 Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du document d'appels d'offres et, si tel est le cas, des addenda le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble des documents de l'appel d'offres, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

Nom et titre du responsable (en majuscules) : JEAN-BENOIT MALARD	Téléphone : <u>450-820-8234</u>
Signature : 	Télécopieur : <u> </u>
	Courriel : <u>Jbmalarc@lignes-Fit.com</u>
	Jour <u>30</u> Mois <u>03</u> Année <u>2016</u>

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4 Client : Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	SECTION III FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres sur invitation N° 16-15182 biens et services généraux APP_169_BS_201303_Invitation_abr_R1201508
---	---	---

A59 – MARQUAGE DE CHAUSSÉE POUR L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE 2016

Item	Description	Quantité approximative	Unité	Prix unitaire	Montant total
LIGNES					
Item 1	Ligne axiale simple continue (110 mm) (blanc ou jaune)	5 000	m	<u>0.48</u> \$	<u>2400</u> \$
Item 2	Ligne axiale simple discontinue (3 mètres tous les 8 mètres) (blanc ou jaune)	750	m	<u>0.48</u> \$	<u>360.</u> \$
Item 3	Ligne axiale (30 m aux lignes d'arrêt) (jaune)	30	unité	<u>26.70</u> \$	<u>801.</u> \$
Item 4	Ligne simple pour marquage de saillie (blanc ou jaune)	450	m	<u>0.89</u> \$	<u>400.50</u> \$
Item 5	Marquage de bordure en béton (jaune)	12 000	m	<u>0.99</u> \$	<u>11880.</u> \$
Item 6	Ligne d'arrêt (bande de 400 mm de large) (blanc)	500	m	<u>3.99</u> \$	<u>1995</u> \$
Item 7	Ligne de guidage (0,5 mètre tous les 1 mètre) (blanc ou jaune)	50	m	<u>0.89</u> \$	<u>44.50</u> \$
MARQUAGE AUX INTERSECTIONS					
Item 8	Passage pour personne (deux lignes parallèles) (blanc)	300	m	<u>2.78</u> \$	<u>834.</u> \$
Item 9	Passage pour piétons (bande de 400 mm x 2400 mm) (blanc ou jaune)	1 500	unité	<u>6.80</u> \$	<u>10200</u> \$
FLÈCHES DE SÉLECTION DE VOIE / DOS D'ÂNE					
Item 10	Toutes les flèches de l'annexe B du tome V, chapitre 6, page 16-17 (blanc)	15	unité	<u>21</u> \$	<u>315.00</u> \$
Item 11	Flèche de dos d'âne de l'annexe H du tome V, chapitre 6, page 23 (blanc)	50	unité	<u>15</u> \$	<u>750.00</u> \$
LOGOS					
Item 12	Marquage des zones scolaires de l'annexe G du tome V, chapitre 6, page 22 (blanc)	10	unité	<u>115</u> \$	<u>1150.00</u> \$
Item 13	Symbole de vélo avec chevrons de l'annexe D du tome V, chapitre 7 page 35 (jaune)	10	unité	<u>35</u> \$	<u>350</u> \$

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4 Client : Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	SECTION III FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres sur invitation N° 16-15182 biens et services généraux APP_169_BS_201303_Invitation_abr_R1201508
---	---	---

Item	Description	Quantité approximative	Unité	Prix unitaire	Montant total
HACHURES					
Item 14	Hachurage de l'annexe F du tome V, chapitre 6, page 21, surface ≤ 150 m2 (blanc ou jaune)	600	m2	<u>3.95</u> \$	<u>2370</u> \$
Item 15	Hachurage de l'annexe F du tome V, chapitre 6, page 21, surface > 150 m2 (blanc ou jaune)	750	m2	<u>3.95</u> \$	<u>2962.50</u> \$
EFFACEMENT					
Item 16	Effacement de ligne simple continue ou discontinue sur chaussée d'asphalte (blanc ou jaune)	500	m	<u>3.80</u> \$	<u>1900</u> \$
Item 17	Effacement de marques sur chaussées ou discontinue sur chaussée d'asphalte (blanc ou jaune)	50	m2	<u>32.00</u> \$	<u>1600</u> \$
Item 18	Déplacement (mobilisation et démobilisation)	10	unité	<u>125</u> \$	<u>1250</u> \$
* Montant à reporter à la page sommaire.		MONTANT TOTAL AVANT TAXES (T.P.S & T.V.Q.)		<u>41562.50</u> \$*	

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4 Client : Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	SECTION III FORMULAIRES DE SOUMISSION Renseignements complémentaires	Appel d'offres sur invitation N° 16-15182 biens et services généraux APP_169_BS_201303_invitation_abr_R1201508
---	---	---

Ces renseignements complémentaires sont requis dans le cadre de cet appel d'offres. Veuillez compléter les pages suivantes et les retourner avec votre soumission.

1. Confirmation de réception des addenda (s'il y a lieu) :

Addenda n° 1 : _____ Addenda n° 3 : _____
 Addenda n° 2 : _____ Addenda n° 4 : _____

2. Conditions de paiement relatives à cet appel d'offres : net/30 jours

N.B. : Vous trouverez plus d'information concernant les conditions de paiement dans la clause 16 des «Instructions au soumissionnaire et les clauses administratives générales».

3. Numéro d'enregistrement des taxes TPS / TVQ:

Numéro TPS : 791398324 rt
 Numéro TVQ : 1223293014+Q

Si vous n'êtes pas inscrit comme fournisseur de la Ville, nous vous encourageons à le faire dans la section Les affaires du portail Internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca, sous la rubrique *Fichier des fournisseurs*.

4. Clause SIMDUT :

Si les produits ou un des produits inclus à cet appel d'offres sont sujets au « Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail » (SIMDUT) nous vous prions d'indiquer le nom de la personne responsable de ce dossier dans votre entreprise :

Nom : Jean-Benoit Malard Tél. : 450-720-7294

5. Délais d'exécution :

Le début d'exécution des travaux est prévu pour : avril-mai 2016 (octroi du contrat)

Si le soumissionnaire propose un délai d'exécution, il doit l'indiquer ci-dessous :

25 jours selon marché
 (Inscrire le nombre de jours ouvrables)

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4 Client : Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	SECTION III FORMULAIRES DE SOUSSION Renseignements complémentaires	Appel d'offres sur invitation N° 16-15182 biens et services généraux APP_169_BS_201303_invitation_abr_R1201508
---	---	---

La personne à contacter pour les renseignements techniques :

Nom : Jean-Benoit Malard

Téléphone : 450-820-8294

Télécopieur : —

Courriel : Jbmalarc@lignes-fit.com

9. CSST du Québec

Veillez fournir les informations suivantes :

CSST (pour la durée du contrat).

Numéro d'employeur : 8888 9945

Date d'expiration : _____

AVENANT D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ASSUREUR

Nom Intact Assurance		
Adresse 2450, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe QC	Code postal J2S 3B3	Téléphone 450 773-9701

ASSURÉ DESIGNÉ

Nom Lignes-Fil Inc.		
Adresse 2282 Chemin Jean-Adam Saint-Sauveur QC	Code postal J0R 1R2	Téléphone 450 620-8204

Le présent document atteste à :

VILLE DE MONTRÉAL (dénommée le titulaire) que les assurances énumérées au tableau ci-dessous sont en vigueur à ce jour et qu'elles jouent aussi en faveur du titulaire, de ses employés et des membres de son conseil municipal, de son comité exécutif et de ses conseils d'arrondissement, étant toutefois précisé que cet avenant est restreint au projet suivant :

Description du projet : A59 - Marquage de chaussée pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce 2016		
Date d'occupation :	Début (J / M / A) 01/04/16	Fin (J / M / A) 30/06/16

TABEAU DES ASSURANCES

Nature et étendue du(des) contrat(s)	Police N°	Expiration J / M / A	Montants de garantie
Responsabilité civile des entreprises (sauf automobile) Garantie de perte au moins équivalente à celle énoncée à la Garantie A - Dommages corporels, dommages matériels et/ou privation de jouissance - du texte standard recommandé par le Bureau d'assurance du Canada en vertu de son formulaire # 2100.	368-4098	02/04/2017	Tous dommages confondus 5,000,000 \$ par sinistre 5,000,000 \$ par période d'assurance
Responsabilité civile automobile Formule des non-propriétaires	368-4098	02/04/2017	5,000,000 \$ par sinistre

Les assurances ci-dessus sont aussi assujetties aux conditions suivantes :

- Responsabilité civile des entreprises**
Le texte standard dont il est question ci-dessus est celui en vigueur à la date de prise d'effet du contrat ou, le cas échéant, à la date du dernier renouvellement précédant immédiatement la survenance des dommages faisant l'objet du sinistre.
N.B. : Le texte du formulaire standard BAC 2100 auquel le présent avenant est spécifiquement assujéti comporte des clauses de limitation des montants de garantie qui ont pour effet de réduire les montants disponibles lorsque des sinistres surviennent durant la période de la police.

Est toutefois exclue, la responsabilité résultant de l'établissement ou l'approbation de cartes, de plans, de relevés de rapports, d'expertises, d'études, de cahiers de charges ou de devis.

La franchise stipulée au contrat, le cas échéant, ne s'applique pas au titulaire, ni à ses employés, ni aux membres du conseil municipal, de son comité exécutif et de ses conseils d'arrondissements.

- Responsabilité civile automobile des non-propriétaires**
La garantie est régie par le texte standard approuvé par l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec et s'appliquant lors du sinistre.

Sauf en ce qui a trait à la réduction des limites par suite de la survenance d'un sinistre couvert, l'assureur s'engage à donner au greffier du titulaire, par courrier recommandé ou poste certifié, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1C6, un préavis de trente (30) jours de toute réduction ou résiliation de ces assurances.

Toutes les autres clauses du (des) contrat(s) demeurent inchangées.

Cet avenant prend effet, le **01/04/16** à 00 h 01 heure normale, à l'adresse de l'assuré.
Jour / Mois / Année

Date : **31/03/16**
Jour / Mois / Année


Signature de l'assureur

Dossier # : 1165946004

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public

Objet :

Accorder à Lignes-Fit inc. le contrat pour les travaux de marquage de chaussée pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges -Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 47 786.48 \$ taxes incluses (4 soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation numéro 16-15182.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1165946004.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en ressources financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-26

Denis GENDRON
Directeur
Tél : 514 872-8436
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Numéro de dossier	1165946004
Nature du dossier	Contrat de service
Financement	Budget de fonctionnement

Ce dossier vise à accorder à Lignes-Fit Inc le contrat pour les travaux de marquage de chaussée.

La dépense totale s'élève à 47 786.48 \$ ce qui représente un déboursé net de ristourne de 43 635.43 \$, soit une réduction de 9.9% par rapport à l'année précédente.

Cette diminution du coût global s'explique, entre autres, par une réduction du nombre de mètres linéaires dans le marquage des lignes axiales, simples, d'arrêt et de guidance prévus dans le contrat, qui passe de 10 685 m. en 2015 à 8 560 m. en 2016.

En plus, l'augmentation du nombre de mètres de marquage de bordure de béton (12000 m en 2016 contre 10000 m en 2015), est compensée par la baisse du coût unitaire qui passe de 1.60 \$/m à 0.99 \$/m, ce qui représente une économie de 4 120 \$ sur le coût total par rapport au contrat précédent.

Les crédits requis pour imputer cette dépense, sont donc disponibles à la Direction des travaux publics de l'arrondissement, dans le centre de responsabilité 300726 - CDN - BUREAU TECHNIQUE.

La dépense sera imputée comme suit après avoir effectué le virement budgétaire suivant

PROVENANCE	2016
2406.0010000.300726.03003.57402.015040.0.0.0.0.	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Centre de responsabilité : CDN - Bureau technique Activité : Transport - Soutien tech et fonct - À répartir Objet : Achats de biens non capitalisés Sous-objet : Matériel de signalisation et d'identification	43 635,43 \$

IMPUTATION	2015
2406.0010000.300726.03003.54507.0.0.0.0.0.0.	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Centre de responsabilité : CDN - Bureau technique Activité : Transport - Soutien tech et fonct - À répartir Objet : Serv tech scientifiques et de génie Sous-objet : Général	43 635,43 \$

Un bon de commande sera émis une fois que le dossier soit approuvé par le conseil d'arrondissement.

Calcul de la ristourne pour l'achat de biens et services		
41 562,50 \$		Année 2016
Soumission	100%	41 562,50 \$
Total soumission		41 562,50 \$
T.P.S	5%	2 078,12 \$
Sous-total		43 640,62 \$
T.V.Q	9,975%	4 145,86 \$
Total Taxes incluses		47 786,48 \$
Ristourne TPS	100%	(2 078,12) \$
Ristourne TVQ	50%	(2 072,93) \$
Déboursé Net		43 635,43 \$

Dossier # : 1165946004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Objet :	Accorder à Lignes-Fit inc. le contrat pour les travaux de marquage de chaussée pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges -Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 47 786.48 \$ taxes incluses (4 soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation numéro 16-15182.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[INTERVENTION resultat 16-15182.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lucy BILODEAU
Agente d'approvisionnement 1
Tél : 514-872-1998

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-22

Richard DAGENAIS
c/s app.strat.en biens
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

a transmit sa soumission via courriel

n'a pas fournit la page sommaire signée par le représentant autorisé

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Lignes-Fit Inc.	47786,49	<input checked="" type="checkbox"/>	
Lignbec (div.Entreprise T.R.A. (2011) Inc.	50663,16	<input type="checkbox"/>	
Lignes Rive-Sud	64788,41	<input type="checkbox"/>	
JBM Marquage Routier Inc.	70716,5	<input type="checkbox"/>	
Marquage GB Inc.	40637,91	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Marquage Expert Ligne Inc. , Profilco Inc. , Marquage Park Lignes , Marquage Multi Ligne ,Marquage Ligne Direct , Ligne Xcel Inc. N'ont pas déposés de soumissions

Préparé par :

Le - -



Dossier # : 1165265006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 5 800 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 5 800 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
L'Association St-Vincent et Grenadines de Montréal inc. Case postale 396, Station Snowdon Montréal (Québec) H3X 3T3 a/s Alfred Dear Président	Pour aider à l'organisation de leurs nombreuses activités annuelles dans l'arrondissement.	TOTAL : 250 \$ Jeremy Searle 250 \$
Groupe Caribbean Pioneer Women of Canada 6767, ch. Côte-Saint-Luc, #308 Montréal, (Québec) H4V 2Z6 a/s Janet Smith	Afin d'aider à l'organisation des activités culturelles, récréationnelles et sociales de cet organisme.	TOTAL : 300 \$ Russell Copeman 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$
La Ligue des Noirs du Québec 5201, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2 a/s Peter Francis Président	Dans le cadre de ses activités annuelles touchant la justice sociale et les droits de la personne, notamment la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition qui aura lieu le 23 août 2016.	TOTAL : 1 000 \$ Marvin Rotrand 500 \$ Magda Popeanu 500 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges Carrefour jeunesse-emploi de CDN	Pour aider à l'organisation des des activités annuelles communautaires lors de la Fête	TOTAL : 750 \$ Russell Copeman 250 \$

6555, ch. de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 2A6 a/s Brian Smith Coordonnateur de projet	du Canada, le 1 ^{er} juillet 2016 dans le parc Van Horne.	Lionel Perez 250 \$ Magda Popeanu 250 \$
12^e Groupe scout Notre-Dame-Grâce 5333, Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2 a/s Gabriel Noël-Letendre animateur responsable ÉMETTRE LE CHÈQUE À : 12^e Poste Kampi NDG À : Gabriel Noel-Letendre Animateur responsable 1294, rue Panet Montréal (Québec) H2L 2Y8	Afin d'aider à amasser des fonds lors d'un souper-bénéfice qui permettront à des jeunes de 14 à 18 ans de découvrir l'Est du Canada au cours d'un voyage d'une durée de 12 jours.	TOTAL : 250 \$ Peter McQueen 250 \$
Balconfête / Porchfest a/s Aurora Robinson et Sara Ring Fiduciaire : Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce 5964, av. Notre-Dame-de-Grâce, #204 Montréal (Québec) H4A 1N1 a/s Halah Al-Ubaidi directrice générale	Afin d'aider à l'organisation des activités du Festival Balconfête/ <i>Porchfest</i> qui aura lieu les 7 et 8 mai 2016.	TOTAL : 450 \$ Peter McQueen 200 \$ Jeremy Searle 250 \$
Organisme de participation de parents (OPP) de l'école Notre-Dame-des-Neiges 5309, ch. de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3T 1Y4 a/s Nancie Valenti Vice-présidente du CÉ de l'école Notre-des-Neiges et de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal a/s Christian Baaklini Président du Conseil d'établissement	Pour aider à la réalisation des activités organisées pour les enfants à la fin de l'année.	TOTAL : 500 \$ Magda Popeanu 500 \$
La Communauté Érythréenne du Québec 2025, av. Belgrave Montréal (Québec) H4A 2L6 a/s Major Abraha Teklemichael Président	Pour aider la participation aux activités sportives de la Communauté Érythréenne au Parc Georges-Saint-Pierre.	TOTAL : 500 \$ Russell Copeman 300 \$ Peter McQueen 100 \$ Jeremy Searle 100 \$

Association des Hindous du Bangladesh du Québec 4875, av. Bourret, #301 Montréal (Québec) H3W 1L2 a/s M. Goutam Mitra Président	Pour aider à l'organisation d'activités pour le festival "Durga Puja".	TOTAL : 800 \$ Russell Copeman 200 \$ Marvin Rotrand 300 \$ Lionel Perez 300 \$
Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce 2146, avenue Marlowe Montréal (Québec) H4A 3L5 a/s Daniel Rotman Directeur général	Pour aider à la culture des fruits et légumes dans le jardin communautaire du parc de la Confédération.	TOTAL : 1 000 \$ Jeremy Searle 1 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 14:39

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165265006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 5 800 \$.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Marvin Rotrand, conseiller de la Ville pour le district de Snowdon, de Lionel Perez, conseiller de la Ville pour le district de Darlington, de Peter McQueen, conseiller de la Ville pour le district de Notre-Dame-de-Grâce, de Magda Popeanu, conseillère de la Ville pour le district de Côte-des-Neiges et de Jeremy Searle, conseiller de la Ville pour le district de Loyola, autoriser le versement de contributions financières non récurrentes de 5 800 \$ à divers organismes sportifs, communautaires ou bénévoles qui ont comme objectifs d'encourager, de récompenser, de souligner ou de permettre la participation des citoyens de notre arrondissement à des événements ou de mettre en valeur et de faire connaître notre patrimoine. Ces contributions totalisant 5 800 \$, proviennent des budgets discrétionnaires des élus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Autoriser aux divers organismes les contributions financières totalisant la somme de 5 800 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise à autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente à différents organismes pour un montant total de 5 800 \$. La dépense totale est imputée au budget des élus, tel que décrit dans la certification de fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia GAUDREULT, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Sonia GAUDREULT, 25 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

Tél : 514-872-4863
Télécop. : 514-868-3327

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-22

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

Tél : 514-868-3523
Télécop. : 514-868-3327

Dossier # : 1165265006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 5 800 \$.

Voir le Tableau des sommaires décisionnels des élus de CDN-NDG ci-joint.



[2016-05-02 - Tableau des sommaires décisionnels VF.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

Tél : 514-872-4863
Télécop. : 514-868-3327

SOMMAIRES DÉCISIONNELS POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 2 MAI 2016

Organisme	Justification	Montants et Donateurs	
<p>L'Association St-Vincent et Grenadines de Montréal inc. Case postale 396, Station Snowdon Montréal (Québec) H3X 3T3</p> <p>a/s Alfred Dear Président</p>	<p>Pour aider à l'organisation de leurs nombreuses activités annuelles dans l'arrondissement.</p>	<p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Marvin Rotrand 250 \$</p>	
<p>Groupe Caribbean Pioneer Women of Canada 6767, ch. Côte-Saint-Luc, #308 Montréal, (Québec) H4V 2Z6</p> <p>a/s Janet Smith</p>	<p>Afin d'aider à l'organisation des activités culturelles, récréationnelles et sociales de cet organisme.</p>	<p>TOTAL : 300 \$</p> <p>Russell Copeman 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$</p>	
<p>La Ligue des Noirs du Québec 5201, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2</p> <p>a/s Peter Francis Président</p>	<p>Dans le cadre de ses activités annuelles touchant la justice sociale et les droits de la personne, notamment la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition qui aura lieu le 23 août 2016.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Marvin Rotrand 500 \$ Magda Popeanu 500 \$</p>	
<p>Carrefour jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges Carrefour jeunesse-emploi de CDN 6555, ch. de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 2A6</p> <p>a/s Brian Smith Coordonnateur de projet</p>	<p>Pour aider à l'organisation des activités annuelles communautaires lors de la Fête du Canada, le 1^{er} juillet 2016 dans le parc Van Horne.</p>	<p>TOTAL : 750 \$</p> <p>Russell Copeman 250 \$ Lionel Perez 250 \$ Magda Popeanu 250 \$</p>	
<p>12^e Groupe scout Notre-Dame-Grâce 5333, Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2</p> <p>a/s Gabriel Noël-Letendre animateur responsable</p> <p>ÉMETTRE LE CHÈQUE À :</p> <p>12^e Poste Kampi NDG À : Gabriel Noel-Letendre Animateur responsable 1294, rue Panet Montréal (Québec) H2L 2Y8</p>	<p>Afin d'aider à amasser des fonds lors d'un souper-bénéfice qui permettront à des jeunes de 14 à 18 ans de découvrir l'Est du Canada au cours d'un voyage d'une durée de 12 jours.</p>	<p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Peter McQueen 250 \$</p>	

SOMMAIRES DÉCISIONNELS POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 2 MAI 2016

Organisme	Justification	Montants et Donateurs	
<p>BalconFête / Porchfest a/s Aurora Robinson et Sara Ring</p> <p>Fiduciaire : Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce 5964, av. Notre-Dame-de-Grâce #204 Montréal (Québec) H4A 1N1</p> <p>a/s Halah Al-Ubaidi directrice générale</p>	<p>Afin d'aider à l'organisation des activités du Festival Balconfête/<i>Porchfest</i> qui aura lieu les 7 et 8 mai 2016.</p>	<p>TOTAL : 450 \$</p> <p>Peter McQueen 200 \$ Jeremy Searle 250 \$</p>	
<p>Organisme de participation de parents (OPP) de l'école Notre-Dame-des-Neiges 5309, ch. de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3T 1Y4</p> <p>a/s Nancie Valenti Vice-présidente du CÉ de l'école Notre-des-Neiges et de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal</p> <p>a/s Christian Baaklini Président du Conseil d'établissement</p>	<p>Pour aider à la réalisation des activités organisées pour les enfants à la fin de l'année.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Magda Popeanu 500 \$</p>	
<p>La Communauté Érythréenne du Québec 2025, av. Belgrave Montréal (Québec) H4A 2L6</p> <p>a/s Major Abraha Teklemichael Président</p>	<p>Pour aider la participation aux activités sportives de la Communauté Érythréenne au Parc Georges-Saint-Pierre.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Russell Copeman 300 \$ Peter McQueen 100 \$ Jeremy Searle 100 \$</p>	
<p>Association des Hindous du Bangladesh du Québec 4875, av. Bourret, #301 Montréal (Québec) H3W 1L2</p> <p>a/s M. Goutam Mitra Président</p>	<p>Pour aider à l'organisation d'activités pour le festival "Durga Puja".</p>	<p>TOTAL : 800 \$</p> <p>Russell Copeman 200 \$ Marvin Rotrand 300 \$ Lionel Perez 300 \$</p>	
<p>Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce 2146, avenue Marlowe Montréal (Québec) H4A 3L5</p> <p>a/s Daniel Rotman Directeur général</p>	<p>Pour aider à la culture des fruits et légumes dans le jardin communautaire du parc de la Confédération.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Jeremy Searle 1 000 \$</p>	

Dossier # : 1165265006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 5 800 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1165265006.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en ressources financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-26

Denis GENDRON
Directeur
Tél : 514 872-8436
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Montréal

Numéro de dossier	1165265006
Nature du dossier	Contrat de service
Financement	Budget de fonctionnement

Ce dossier vise à autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente à différents organismes pour un montant total de 5 800 \$ comme suit :

Organisme	DA	Jeremy Searle	Lionel Perez	Magda Popeanu	Marvin Rotrand	Peter McQueen	Russel Copeman	Total
12e Groupe scout Notre-Dame-Grâce	436584					(250 \$)		(250 \$)
Association des Hindous du Bangladesh du Québec	436590		(300 \$)		(300 \$)		(200 \$)	(800 \$)
BalconFête / Porchfest	436607	(250 \$)				(200 \$)		(450 \$)
Carrefour jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges	436616		(250 \$)	(250 \$)			(250 \$)	(750 \$)
Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce	436624	(1 000 \$)						(1 000 \$)
Groupe Caribbean Pioneer Women of Canada	436627				(150 \$)		(150 \$)	(300 \$)
La Communauté Érythréenne du Québec	436772	(100 \$)				(100 \$)	(300 \$)	(500 \$)
La Ligue des Noirs du Québec	436640			(500 \$)	(500 \$)			(1 000 \$)
L'Association St-Vincent et Grenadines de Montréal inc.	436641	(250 \$)						(250 \$)
Organisme de participation de parents (OPP) de l'école Notre-Dame-des-Neiges	436768			(500 \$)				(500 \$)
TOTAL		(1 600 \$)	(550 \$)	(1 250 \$)	(950 \$)	(550 \$)	(900 \$)	(5 800 \$)

La dépense totale est imputée au budget des élus comme suit :

Élu	Imputation	Total
Jeremy Searle	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.001575.0	(1 600 \$)
Lionel Perez	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000557.0	(550 \$)
Magda Popeanu	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.001577.0	(1 250 \$)
Marvin Rotrand	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137.0	(950 \$)
Peter McQueen	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000558.0	(550 \$)
Russel Copeman	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.001576.0	(900 \$)
		(5 800 \$)

Les fonds ont été réservés par les demandes d'achat inscrites au tableau.



Dossier # : 1167061003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières totalisant 15 000 \$ (incluant toutes les taxes applicables), réparties comme suit : 7 500 \$ à l'Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) le 17 juillet 2016 et 7 500 \$ au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance » le 25 juin 2016.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ (incluant toutes les taxes applicables), à l'organisme Association des Philippins de Montréal et Banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) le 17 juillet 2016;

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ (incluant toutes les taxes applicables), à l'organisme Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de la Journée de l'indépendance des Philippines le 25 juin 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-27 14:23

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167061003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières totalisant 15 000 \$ (incluant toutes les taxes applicables), réparties comme suit : 7 500 \$ à l'Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) le 17 juillet 2016 et 7 500 \$ au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance » le 25 juin 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, les organismes Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) et le Conseil des associations canadiennes philippines du Québec (le «Conseil») organisent des événements importants pour la communauté philippine de l'arrondissement. Conformément à l'énoncé de sa mission, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) contribue annuellement au succès de ces événements, notamment :

- en facilitant l'obtention des permis nécessaires;
- en fournissant une scène pour les représentations culturelles;
- en fournissant les branchements électriques requis;
- en fournissant des tables à pique-nique et des barricades.

En plus du soutien logistique offert par l'arrondissement, F.A.M.A.S. et le Conseil ont formulé une demande de soutien financier pour les aider à couvrir des dépenses pour la location de tentes et de tables nécessaires à la réalisation de ces événements.

Le F.A.M.A.S. et le Conseil ont chacun fait une demande de soutien financier de 10 000 \$. Étant donné que les ressources financières disponibles ne nous permettent pas de répondre à cette demande, la DCSLDS recommande qu'une contribution non récurrente identique à 2015, soit 7 500 \$ taxes comprises, soit versée à chaque organisme pour la réalisation de leur événement respectif en 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 170093 (13 avril 2015) - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 7 500 \$, toutes taxes comprises, à l'Association des Philippins de Montréal et Banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) le 19 juillet 2015. Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 7 500 \$, toutes taxes comprises, au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de la Journée de l'indépendance des Philippines le 28 juin 2015.

DESCRIPTION

Il s'agit de demandes de soutien financier formulées par F.A.M.A.S. pour la tenue de la Fête des villages des Philippines (« Pista Sa Nayon ») qui aura lieu le 17 juillet 2016 au parc MacKenzie-King et par le «Conseil» pour la Journée de l'indépendance des Philippines qui aura lieu le 25 juin 2016, également au parc MacKenzie-King. Les contributions visent à couvrir des dépenses d'acquisition ou de location du matériel nécessaire à la réalisation des événements.

JUSTIFICATION

F.A.M.A.S. organise « Pista Sa Nayon », soit la Fête des villages des Philippines qui se tiendra le 17 juillet 2016. Différentes activités culturelles et de loisir sont organisées afin de rejoindre plus de 1800 membres de la communauté ainsi que les citoyens intéressés à mieux connaître la culture philippine. Quant à la Journée de l'indépendance des Philippines, 25 juin 2016, elle est réalisée par le «Conseil» et attire plus de 1500 citoyens de la communauté philippine qui résident dans l'arrondissement et ailleurs dans l'agglomération. Un tel événement est conforme aux orientations entreprises dans l'arrondissement. Cet organisme intervient auprès des clientèles plus isolées de la communauté, telles que les jeunes et les aînés, facilitant ainsi le développement de leur plein potentiel citoyen. En plus d'un soutien financier, l'arrondissement offre son soutien à ces événements en offrant de l'équipement (barricades, tables, scène mobile et électricité). Un représentant de la DCSLDS est présent sur le site lors de ces événements et peut évaluer le bon déroulement. Le représentant peut donc fournir ses recommandations pour l'autorisation des deux événements et du soutien financier grâce à l'évaluation terrain qui est effectuée. En 2015, ces événements ont attiré plus de 1500 citoyens qui ont pu profiter des différentes activités en place. Le budget alloué par l'arrondissement représente près de 62 % du budget total de l'événement. En 2015, les deux organismes ont bien utilisé ces contributions et ce, selon les modalités demandées.

Ces événements permettent de réaliser certains objectifs poursuivis par l'Arrondissement dans sa Déclaration pour un arrondissement en santé et soutienne le «vivre ensemble» par la participation et l'ouverture de ces organismes à faire vivre différentes expériences aux citoyens de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ pour chaque organisme est prévue au budget de fonctionnement de la DCSLDS. Ces contributions incluent toutes les taxes applicables.

Imputation	Montant	Exercice financier	Demande d'achat
Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.)	7 500 \$	2016	434453
2406.0010000.300741.07123.61900.016490			

Conseil des associations canadiennes philippines du Québec	7 500 \$	2016	434457
2406.0010000.300741.07123.61900.016490			

Les crédits ont été réservés par les demandes d'achat no 434453 et no 434457.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Permetts l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers : soit le sport, le loisir, le développement social et la culture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans une approche de vivre ensemble et compte tenu du caractère cosmopolite de l'arrondissement, ces événements favorisent à la fois le développement du sentiment d'appartenance à un quartier et les échanges interculturels nécessaires pour assurer la qualité du milieu de vie offert dans l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sous la responsabilité des deux organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Remise des contributions financières aux organismes;
- Visite terrain lors des événements;
- Soutien logistique pour l'organisation des deux événements;
- Suivi et évaluation de la réalisation des événement;
- Bilan des événements avec les promoteurs et réception du budget réel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Muy-Heak TANG TONGSOMSONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LIVERNOCHE
Chef de section

Tél : 514 872-5014
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-25

Sonia GAUDREAU
Directrice

Tél : 514 868-5024
Télécop. : 514 872-4585

Dossier # : 1167061003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social , Division des sports_des loisirs et du
développement social

Objet :

Autoriser le versement de contributions financières totalisant 15 000 \$ (incluant toutes les taxes applicables), réparties comme suit : 7 500 \$ à l'Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) le 17 juillet 2016 et 7 500 \$ au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance » le 25 juin 2016.

Lettres de demandes et budget prévisionnel:

Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.)



Budget previsionnel FAMAS.pdfLettre d'intention FAMAS.pdf

Conseil des associations canadiennes philippines du Québec



LTR SPORT LEISUSRE.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LIVERNOCHE
Chef de section

Tél : 514 872-5014

Télécop. :

FILIPINO ASSOCIATION OF MONTREAL AND SUBURBS INC.

Pista sa Nayon Event

Forecast Financial Statement as of July 18, 2016

		Year 2015		Year 2016	
REVENUE					
CDN & NDG BOROUGH Contribution		7500		7500	
Tent Rentals Collection		6010.75		6311.29	
Souvenir Program Advertisements		3150		3307.5	
TOTAL REVENUES		16660.75		\$17,118.79	
EXPENSES					
Chapiteau National Tent		7972.56		8371.19	
Souvenir Program Printing		600.00		630.00	
Supplies and Cutlery		150.00		157.50	
Gifts		120.00		126.00	
Food and Beverages		618.70		649.64	
Pista sa Nayon Streamer		120.00		126.00	
Sound System		500.00		525.00	
Tent Installers tip				60.00	
Table & Chair rentals				1,500.00	
Parlor Games				140.00	
3 Large Lechon				750.00	
Delivery & packaging fee				220.00	
TOTAL EXPENSES		10081.26		\$13,255.33	
NET INCOME		6579.49		3863.46	
Prepared by:					
Aristia Elumbaring					
Accountant					
Noted by:					
Corazon Aberin					
President					



FAMAS

FILIPINO ASSOCIATION OF MONTREAL AND SUBURBS, INC.

Association des Philippines de Montréal et Banlieues, Inc.

April 26, 2016

Executive Board
2015-2017

ARRONDISSEMENT
Cote-des-Neiges
Notre-Dame-des-Grace

Corazon Santiago-Aberin
President

Dear Mme Sonia Goudreault,

Cesar Manuel
Vice President Internal

Svetlana Suarez
Vice President External

Kathleen Rebugio
Secretary

Mimi Gasapo
Treasurer

Ernel Lebario
Auditor

Aristia Elumbaring
Accountant

Lourdes Fabia
Public Relations Officer

Babylon Gonowon
Education Director

Angelita Vasquez-Ramos
Membership Director

Chris Bautista
Sports & Youth Director

Ruben Matienzo
Outreach Director

Mercy Sia
Special Projects Director

The Filipino Association of Montreal and Suburb better known as FAMAS was founded 1963. Our organization grown to become the principal organization of the Filipino In Quebec. We provide social, cultural and recreational services. We welcome Newcomers in our community, raises funds and provides aid when there is urgent Back home, encourages or youth to strive for academic success and provides counsel To all origin and heritage. As we are celebrating our yearly Traditional Philippine Festivity "Pista sa Nayon" a thanksgiving for the bountiful blessing of our Lord above. It is well attended by Filipino in the Borough of CDN and Suburbs. It's open to public To showcases our cultural dances, singing competition and traditional. Mr Rotrand and Mr Perez are invited to give an inspirational talks. Our objective for the event is to Attract 1,500-2,000 people again this year from the Borough and across Montreal.

The big event is scheduled on July 17, 2016, an all day affair that will start at 8:00am 10:00pm, includes clean up. It will be held at McKenzie King Park. The possibility of "Pista sa Nayon" is made mainly through the sponsorship and donations of generous And civic spirited citizens. We would like to appeal for a grant in the amount of \$10,000.00. We need to rent 54 tents which cost about \$7,000.00 plus we would Be renting 30 tables and 200 chairs since there is a shortage of picnic tables supplies This would be additional expenses for our celebrations. Props and decorations, sound System are costly this days estimated for this additional items about \$2,000. You may Send the cheque to our Philippine Community Center at 4708 Van Horne Avenue H3W 1H7. We are looking forward for your most favorable reply.

Thank you in anticipation for your continued support to FAMAS and the Filipino Community.

Yours truly,

Corazon S. Aberin
FAMAS President
2015-2017



Conseil des Associations Canadiennes Philippines du Quebec, Inc.
Council of Canadian Filipino Associations of Quebec, Inc

6342 Trans-Island Avenue, Montreal (PQ) H3W 3B8, Canada

26 April 2016

Ms. Sonia Gaudreault
Director, Sports and Leisure CDN-NDG
Montreal, Quebec

Dear Ms. Gaudreault:

The Council of Canadian-Filipino Associations of Quebec, Inc. will be hosting the annual 118th Philippine Independence Day at Mackenzie King Park on Saturday, June 25, 2016.

The anniversary of the signing of the Philippine Declaration of Independence is an event honoured by millions of Filipinos around the world. On this day, members of the Filipino Canadian community celebrate our proud heritage that places the highest value on patriotism and sacrifice for our country, our people, and our freedom. As we commemorate the historical day that marks the end of colonial rule in our country of birth, let us also be thankful that we live in Canada, a country that shares our ideals and sense of duty and allows us to honour our unique culture and traditions.

A parade will be featured in the morning from 11:30 am to 1:30 pm. After the parade, a sumptuous lunch will be served at the park, provided by the various Filipino associations and sponsors. The afternoon will be filled with our guest speakers from three levels of government. We also invited Filipinos from Cote des Neiges and NDG Borough, West Island and South Shore and most especially the multicultural communities to participate in our event. Usually, there are 1500 to 2000 people gathering in and out of the park the whole day.

We have to pay the tent rental, food, sound system, rental for additional table and other incidental expenses. In regard to all these, to ensure the success of this event, we are requesting for \$10,000 to help finance part of the expenses. Please see attached budget proposal for your review.

We have designated Mr. James de la Paz to be the over-all coordinator for that day.

We thank you for your kind consideration.

Sincerely yours,

Gerry C. Danzil
CCFAQ President
514-651-4288

Encl: Budget Proposal



Conseil des Associations Canadiennes Philippines du Quebec, Inc.
 Council of Canadian Filipino Associations of Quebec, Inc

6342 Trans-Island Avenue, Montreal (PQ) H3W 3B8, Canada

PROJECTED EXPENSES FOR
 118TH PHILIPPINE INDEPENDENCE DAY CELEBRATION
 25 JUNE 2016

1)	Tents	\$5000.00	Delivery, taxes, installation & removal
2)	3 BAM artillery (Cannons)	\$1,000.00	
3)	Block Watch Bagpipers Honorarium	\$350.00	
4)	Sound System (whole day)	\$800.00	
5)	International Folkloric Dance Companies Honorarium	\$500.00	
6)	Convertible & Half Truck for floats, decorations and rental fees	\$500.00	
7)	Souvenir Program Lay Out	\$500.00	
8)	Souvenir Program Printing	\$800.00	
9)	MMTV Coverage	\$300.00	
10)	FOOD (200-300 visitors to be fed)	\$1,000.00	
11)	Picnic Items (plates, glasses, cutlery, table cloth and balloons)	\$200.00	
12)	Gas for cars, running errands (before, during and after the event)	\$200.00	
13)	Postage, stationeries, ink cartridges for flyers and invitations	\$200.00	
	TOTAL	\$11,350.00	

Dossier # : 1167061003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Objet :

Autoriser le versement de contributions financières totalisant 15 000 \$ (incluant toutes les taxes applicables), réparties comme suit : 7 500 \$ à l'Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) le 17 juillet 2016 et 7 500 \$ au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance » le 25 juin 2016.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1167061003 Certification de fonds.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Muy-Heak TANG TONGSOMSONG
Agente de gestion des ressources financières et matérielles

Tél : 514 868-3230

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-27

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 872-0419

Division : Direction des services administratifs et du greffe

No de dossier	1167061003
Nature du dossier	Contributions financières
Financement	Budget de fonctionnement

Ce dossier vise à autoriser le versement de deux contributions financières non récurrentes pour un montant total de 15 000 \$ comme suit :

Organisme	Demande d'achat	Montant
Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.)	434453	7 500 \$
Conseil des associations canadiennes philippines du Québec	434457	7 500 \$

Les crédits nécessaires pour assumer cette dépense sont disponibles au compte budgétaire suivant :

IMPUTATION	Montant
2406.0010000.300741.07123.61900.016490.0.0.0.0	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Centre de responsabilité : CDN – Gestion sports, loisirs, dév. soc. Activité : Exploitation des centres commun. – Act. récréatives Objet : Contribution à d'autres organismes Sous-objet : Organismes sportifs et récréatifs	15 000 \$

Les fonds ont été réservés par les demandes d'achats indiquées au tableau.

CE DOSSIER EST EN PROJET

LA VERSION FINALE VOUS SERA REMISE SÉANCE TENANTE

POINT 20.12 – 1165153008

Accorder à Pavages Métropolitain inc. le contrat au montant total de 3 108 624,48 \$ taxes incluses, portant sur la reconstruction des trottoirs et bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce - PRR-4-2016 (rues artérielles), et autoriser une dépense à cette fin de 3 207 452,37 \$ incluant les taxes et les frais accessoires (7 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-027.



Dossier # : 1165153008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder à Pavages Métropolitain inc. le contrat au montant total de 3 108 624,48 \$ taxes incluses, portant sur la reconstruction des trottoirs et bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce -PRR-4-2016 (rues artérielles), et autoriser une dépense à cette fin de 3 207 452,37 \$ incluant les taxes et les frais accessoires - Appel d'offres public: CDN-NDG-16-AOP-TP-024 - 7 soumissionnaires

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 2 878 676,51 \$ taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - PRR-2-2016 (rues locales), aux prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-008.

D'autoriser une dépense à cette fin de 2 974 741,51 \$, comprenant les contingences au montant de 326 834.83 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 30 000 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165153008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder à Pavages Métropolitain inc. le contrat au montant total de 3 108 624,48 \$ taxes incluses, portant sur la reconstruction des trottoirs et bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce -PRR-4-2016 (rues artérielles), et autoriser une dépense à cette fin de 3 207 452,37 \$ incluant les taxes et les frais accessoires - Appel d'offres public: CDN-NDG-16-AOP-TP-024 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des orientations budgétaires 2016-2018, le programme de réfection routière du réseau local a été reconduit pour l'année 2016, et ce, pour une somme de 60 M\$ pour l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal. Donc, en fonction des besoins d'entretien du réseau des chaussées et des trottoirs, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce devra procéder à des travaux dans le cadre du « Programme de réfection routière du réseau local relatif au PRR-2-2016 (rues locales), allouée à cet effet par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de la Ville centre, et à l'enveloppe budgétaire supplémentaire confirmée et autorisée par le même service (SIVT) pour le PRR-3-2016 (rues artérielles) et pour le PRR-4-2016 (rues artérielles).

--	--

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

En attente :GDD # 2163558016-JAUNE- (intervention de M carrier et décision déléguée de M.Champagne)

CA16 170098 - lundi 4 avril 2016 : Approuver, dans le cadre du « Programme de réfection routière du réseau local » le PRR-1- 2016, le PRR-2- 2016, le PRR-3-2016 et le PRR-4-2016, les listes des rues visées par les travaux de réfections des chaussées et des trottoirs sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CA 15 170262 - 8 septembre 2015 - Accorder au Groupe TNT inc. le contrat au montant de 3 210 231,87\$ taxes incluses, portant sur la reconstruction des trottoirs et bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce PRR

-2-2015 (local)-D'autoriser une dépense à cette fin de 3 286 085,77 \$ incluant les taxes et les frais accessoires - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-BT-012 (10 soumissionnaires).

CA 15 170190 - 22 juin 2015 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal*, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel qui, avant le 1^{er} janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce dans le cadre de son Programme de réfection routière 2015.

CA 14 170316 - 2 septembre 2014 : Accorder à Construction Bau-Val inc. le contrat portant sur les travaux de planage de chaussée d'asphalte et de revêtement bitumineux du boulevard de Maisonneuve, entre les rues Addington et West Broadway, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, PRR-4-2014 (local), aux prix et conditions de sa soumission, datée du 25 août 2014, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-14-AOP-BT-023.

CA 14 170039 - 10 février 2014 : Accorder au Groupe Hexagone, s.e.c. le contrat portant sur la reconstruction des trottoirs et bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission datée du 19 avril 2013, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-13-AOP-BT-007-PRR-2-2013 (local).

CA 14 170018 - 13 janvier 2014 : Approuver dans le cadre du « Programme de réfection routière PRR-2-2014 (local) » la liste des rues visées par les travaux de réfection de chaussées et de trottoirs pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

CA 14 170162 - mai 2014 : Accorder à Construction Soter inc. le contrat portant sur la reconstruction des trottoirs et bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission datée du 14 avril 2014, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-14-AOP-BT-002-PRR-2-2014 (local).

DESCRIPTION

Un contrat doit être octroyé pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que pour la reconstruction des trottoirs et bordures qui y sont associés, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce -PRR-4-2016 (rues artérielles), tel qu'identifié sur la liste des rues détaillées ci-dessous.

La présente a pour but d'autoriser la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à effectuer les dépenses requises relatives aux travaux associés à la réalisation du « Programme de réfection routière PRR-4-2016 », ainsi que d'autres dépenses imprévues mais liées aux travaux décrits

Liste des rues du PRR-4-2016

Numéro	Rue	De	À	District	Rue
---------------	------------	-----------	----------	-----------------	------------

					(Artérielle)
1	Lacombe	Côte-des-Neiges	Gatineau	CDN	Artérielle 85
2	Victoria	Queen-Mary	Dornal	CDN	Artérielle 85
3	Victoria	Dornal	Fulton	CDN	Artérielle 85
4	Victoria	Fulton	Jean-Brillant	CDN	Artérielle 85
5	Victoria	Isabella	Lacombe	CDN	Artérielle 85
6	Wilderton, avenue	Wilderton-Crescent	Van Horne	CDN	Artérielle 85
7	Victoria	Édouard-Montpetit	Saint-Kevin	CDN	Artérielle 85
8	Van Horne	Decelles	Hudson	CDN	Artérielle
9	Bates	Darlington	Wilderton	Darlington	Artérielle 85
10	Hudson	Barclay	Goyer	Darlington	Artérielle 85
11	Barclay	Côte-des-Neiges	Decelles	Darlington	Artérielle 85
12	Glencoe	Churchil	Chambois	Darlington	Artérielle 85
13	Chambois	Kirkfield	Douglas	Darlington	Artérielle 85
14	Terrebonne	Melrose	Wilson	NDG	Artérielle 85
15	Côte-Saint-Antoine	Grey	Limite arrondissement	NDG	Artérielle 85
16	Côte-Saint-Antoine	Grey	Vendome	NDG	Artérielle 85
17	Côte-Saint-Antoine	Vendome	Marlowe	NDG	Artérielle 85
18	Terrebonne	Marcil	Old Orchard	NDG	Artérielle 85
19	Terrebonne	Oxford	Marcil	NDG	Artérielle 85
20	Terrebonne	Harvard	Oxford	NDG	Artérielle 85
21	Terrebonne	Wilson	Harvard	NDG	Artérielle 85
22	Somerled	Hampton	Hingston	NDG	Artérielle 85
23	Somerled	Hampton	Royal	NDG	Artérielle 85
24	Fielding	Walkley	Prince-of-Wales	Loyola	Artérielle 85
25	Monkland	Cavendish	Prince of wales	Loyola	Artérielle 85
26	Monkland	Prince of wales	Walkley	Loyola	Artérielle 85
27	Bourgainville	de Sorel	Sax	Snowdon	Artérielle 85
28	Plamondon	Coolbrook	Décarie	Snowdon	Artérielle 85
29	Plamondon	Décarie	Trans Island	Snowdon	Artérielle 85

Il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et autorisé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF), soit à l'entreprise Pavages Métropolitains inc. , pour un montant de 3 108 624,48 \$ (incluant les taxes et les travaux contingents).

Vous trouverez ci-après la liste des entreprises ayant soumissionné et les prix soumis par chacune d'elles :

SOUSSIONNAIRES		PRIX
1	LES PAVAGES CHENAIL INC.	4 218 363,34 \$
2	CONSTRUCTION SOTER INC.	3 683 404,07 \$
3	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	3 350 340,31 \$

4	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	3 823 028,44 \$
5	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 968 599,56 \$
6	GROUPE TNT INC.	3 246 678,71 \$
7	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	3 108 624,48 \$

<u>PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES</u>		
1	CONSTRUCTION SOTER INC.	
2	DEMIX CONSTRUCTION, division de CRH CANADA INC.	
3	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	
4	GROUPE TNT INC.	
5	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	
6	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	
7	LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.	
8	LES PAVAGES CHENAIL INC.	
9	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	

Ces interventions sont nécessaires et utiles pour assurer la pérennité du réseau routier au sein de l'arrondissement.

Les travaux de réalisation sur les rues devenues artérielles en vertu de l'article 85 ne comprennent aucun réaménagement géométrique.

Un sommaire décisionnel (Système de gestion des décisions déléguées), n°: 2163558016, portant sur l'autorisation de la Direction du SIVT de lancement d'un appel d'offres pour exécuter les travaux sur les rues artérielles a également été créé.

JUSTIFICATION

En date du 5 mars 2014, l'entrepreneur Pavages Métropolitain inc a été accrédité par l'AMF pour conclure un contrat ou sous-contrat public, entre autre avec la Ville de Montréal .

N° de décision: 2014-CPSM-1013434

N° de client: 3000157721

L'adjudicataire Pavages Métropolitain inc est le plus bas soumissionnaire conforme.

Pavages Métropolitain inc a fourni une autorisation émise par l'Autorité des Marchés Financiers pour pouvoir conclure un contrat ou sous contrat auprès des organismes publics , tel que requis en vertu du décret 1049-2013, ainsi qu'une attestation fiscale émise par Revenu Québec. Ces documents ont été vérifiés par la division du greffe de l'arrondissement et sont joints en pièces jointes du présent sommaire décisionnel

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important et nécessaire d'investir les sommes requises pour pallier à moyen terme à la dégradation accrue du réseau routier, suite au constat de l'état des chaussées, des trottoirs et des rues de l'arrondissement.

La Division infrastructures et aqueduc de la Direction des travaux publics n'est pas dotée de personnel spécialisé dans ce type de travaux ni des moyens matériels pour répondre aux objectifs du contrat. Pour ce faire, il est important d'engager les sommes recommandées en objet afin d'apporter les correctifs requis dû au mauvais état du réseau routier, notamment les chaussées et les trottoirs des rues visées par le présent projet, pour assurer un niveau de service d'exploitation appréciable pour tous les usagers.

Suite au constat de la détérioration avancée de l'état des chaussées, des trottoirs et des rues de l'arrondissement, il est primordial d'améliorer l'état du réseau routier.

Budget estimé :

ESTIMATION	MONTANT TOTAL
Total (avec taxes)	3 916 950,71 \$

T.P.S. (5 %) : 170 339,24 \$ T.V.Q. (9,975 %) : 339 826,77\$

La valeur du montant des travaux contingents : 309 707,70 \$ (avant taxes)

Le coût total de l'estimation susmentionnée inclut le montant des travaux contingents : 3 916 950,71 \$ (avec taxes).

Le montant total de la soumission est de 3 108 624,48 \$ (avec taxes)

Écart entre le montant la plus basse soumission conforme et l'estimé est de 808 326,23 \$ (avec taxes).

Le montant de l'estimation des coûts des travaux est supérieur approximativement de 26% du montant de la plus basse soumission conforme.

Budget à autoriser :

Les travaux seront réalisés conformément au budget alloué au « Programme de réfection routière PRR-4-2016 », lequel inclut tous les travaux de reconstruction de trottoirs.

Coût du contrat :

	PRR- 4- 2016 (avant taxes)	T.P.S. (5 %)	T.V.Q. (9,975 %)	Total (avec taxes)
Contrat	2 703 739,58 \$	135186,98 \$	269 698,02 \$	3 108 624,58 \$

T.P.S. (5 %) : 135 186,98 \$ T.V.Q. (9,975 %) : 269 698,02 \$

Le coût total de la soumission susmentionnée : 3 108 624,58 \$ (incluant les taxes et les travaux contingents).

Le coût du sous total des travaux : 2 457 945,07 \$ (sans les taxes, sans les travaux contingents)

Le coût des travaux contingents : 245 794,51 \$ (sans les taxes)

Le coût du sous total de la soumission susmentionnée : 2 703 739,58 \$ (sans les

taxes)

La répartition des coûts des travaux des trottoirs et des chaussées sur les rues locales et artérielles est la suivante:

Les trottoirs des rues artérielles (incluant les contingences) : 1 008 012,23 \$ (sans les taxes)

Les chaussées des rues artérielles (incluant les contingences) : 1 695 727,35 \$ (sans les taxes)

Au montant total de la soumission 3 108 624,58 \$ il faut ajouter :

- Les dépenses incidentes : 30 000,00 \$ (incluant les taxes);
- Les frais du bureau conseil pour la mise en plan (dessin) des travaux à réaliser : 7827,79 \$ (incluant les taxes);
- Les frais de laboratoire pour les travaux de carottage pour la conception et préparation des documents d'appel d'offres : 6000,00 \$ (incluant les taxes);
- Les frais de services professionnels (laboratoire) : Contrôle qualitatif des matériaux de construction (approximativement) : 55 000,00 \$ (incluant les taxes).

Au total, les dépenses à autoriser : **3 207 452,37 \$** = (Soumission 3 108 624,58 \$ + Labo 55 000,00 \$ + Dessins- plans 7827,79 \$ + Carottage 6000,00 \$ + Incidences 30 000,00 \$) incluant les taxes, les contingences, les services professionnels de laboratoire et les frais incidents.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection routière du présent sommaire décisionnel portant sur les travaux de chaussées et de trottoirs, visent à améliorer l'infrastructure routière et à assurer la sécurité du public ainsi qu' aux usagers du réseau routier de l'arrondissement tout en utilisant les techniques, les matériaux qui respectent les normes environnementales en vigueur.

Aussi, la réalisation de ces travaux s'inscrivent dans le cadre suivant :

- le maintien des conditions de circulation dans les secteurs très achalandés;
- améliorer l'état des infrastructures routières à moyen terme;
- assurer la sécurité du public;
- prolonger la pérennité des infrastructures routières;
- assurer la sécurité des usagers du réseau routier de l'arrondissement et incluant tous les organismes et institutions (Centres universitaires, Hôpitaux, écoles.....etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Travaux de réfections de trottoirs et de chaussées des rues visées par le programme de réfection routière du réseau local " PRR-4-2016 (rues artérielles), ont un impact majeur sur l'entretien de ces rues afin d'améliorer l'état des infrastructures routières pour une période à moyen terme.

Une gestion rigoureuse et un suivi permanent seront assurés par l'arrondissement en ce qui a trait au volet "signalisation et circulation". L'impact sur la circulation sera décrit dans les cahiers des charges des documents d'appel d'offres.

--	--

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens riverains des rues concernées par les travaux du programme de réfection routière du réseau local des projets susmentionnés seront informés, par lettre, de la nature et la durée des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser par l'entrepreneur (échancier approximatif) :

- Réfection de trottoirs + corrélatifs 25 mai - 10 juillet / 2016
- Planage 10 juillet - 30 août / 2016
- Revêtement bitumineux 25 août - 10 octobre / 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il est à noter que conformément aux règlements en vigueur, les cahiers des charges à préparer pour les documents d'appel d'offres des différents contrats feront mention, de manière explicite, à l'ensemble des soumissionnaires, des clauses administratives générales en prévention de la collusion et de la fraude, afin de mettre en exergue la transparence et la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Les dossiers respecteront au meilleur de nos connaissances les encadrements suivants :

- gestion des contingences et des incidences;
- politique de gestion contractuelle des contrats;
- loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction;
- dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats;
- l'accréditation de l'autorité des marchés financiers pour conclure un contrat ou sous-contrat public, entre autre avec la Ville de Montréal;
- respect des clauses contractuelles en matières de la santé et de la sécurité du travail (SST);
- application de la grille d'évaluation de l'entrepreneur en charge des travaux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid OUARET
INGENIEUR

Tél : 514 872-7408
Télécop. : 872-0918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-27

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

CE DOSSIER EST EN PROJET

LA VERSION FINALE VOUS SERA REMISE SÉANCE TENANTE

POINT 20.13 – 1165153007

Accorder à Pavages Métropolitain inc. le contrat au montant total de 2 878 676,51 \$ taxes incluses, portant sur la reconstruction des trottoirs et bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce PRR-2-2016 (rues locales), et autoriser une dépense à cette fin de 2 974 741,51 \$ incluant les taxes et les frais accessoires (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-008.



Dossier # : 1165153007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder à Pavages Métropolitain inc. le contrat au montant de 2 878 676,51 \$ taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - PRR-2-2016 (rues locales), et autoriser une dépense à cette fin de 2 974 741,51 \$ incluant les taxes et les frais accessoires - (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-008.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 2 878 676,51 \$ taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - PRR-2-2016 (rues locales), aux prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-008.

D'autoriser une dépense à cette fin de 2 974 741,51 \$, comprenant les contingences au montant de 326 834.83 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 30 000 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1165153007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder à Pavages Métropolitain inc. le contrat au montant de 2 878 676,51 \$ taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - PRR-2-2016 (rues locales), et autoriser une dépense à cette fin de 2 974 741,51 \$ incluant les taxes et les frais accessoires - (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-008.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des orientations budgétaires 2016-2018, le programme de réfection routière du réseau local a été reconduit pour l'année 2016 et ce, pour une somme de 60 M\$ pour l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal. Donc, en fonction des besoins d'entretien du réseau des chaussées et des trottoirs, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce devra procéder à des travaux dans le cadre du « Programme de réfection routière du réseau local relatif au PRR-2-2016 (rues locales) », allouée à cet effet par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de la Ville centre.

--	--

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 170098 - lundi 4 avril 2016 : Approuver, dans le cadre du « Programme de réfection routière du réseau local » le PRR-1- 2016, le PRR-2- 2016, le PRR-3-2016 et le PRR-4-2016, les listes des rues visées par les travaux de réfections des chaussées et des trottoirs sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.
 CA 15 170262 - 8 septembre 2015 - Accorder au Groupe TNT inc. le contrat au montant de 3 210 231,87\$ taxes incluses, portant sur la reconstruction des trottoirs et bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce PRR -2-2015 (local)-D'autoriser une dépense à cette fin de 3 286 085,77 \$ incluant les taxes et les frais accessoires - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-BT-012 (10 soumissionnaires).

CA 15 170190 - 22 juin 2015 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal* , que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau

routier artériel qui, avant le 1^{er} janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce dans le cadre de son Programme de réfection routière 2015.

CA 14 170316 - 2 septembre 2014 : Accorder à Construction Bau-Val inc. le contrat portant sur les travaux de planage de chaussée d'asphalte et de revêtement bitumineux du boulevard de Maisonneuve, entre les rues Addington et West Broadway, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, PRR-4-2014 (local), aux prix et conditions de sa soumission, datée du 25 août 2014, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-14-AOP-BT-023.

CA 14 170039 - 10 février 2014 : Accorder au Groupe Hexagone, s.e.c. le contrat portant sur la reconstruction des trottoirs et bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission datée du 19 avril 2013, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-13-AOP-BT-007-PRR-2-2013 (local).

CA 14 170018 - 13 janvier 2014 : Approuver dans le cadre du « Programme de réfection routière PRR-2-2014 (local) » la liste des rues visées par les travaux de réfection de chaussées et de trottoirs pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

CA 14 170162 - mai 2014 : Accorder à Construction Soter inc. le contrat portant sur la reconstruction des trottoirs et bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission datée du 14 avril 2014, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-14-AOP-BT-002-PRR-2-2014 (local).

DESCRIPTION

Un contrat doit être octroyé pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que pour la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures qui y sont associés, là où requis, sur les différentes rues en mauvais état, tel qu'identifié sur la liste des rues détaillées ci-dessous.

La présente a pour but d'autoriser la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à effectuer les dépenses requises relatives aux travaux associés à la réalisation du « Programme de réfection routière PRR-2-2016 », ainsi que d'autres dépenses imprévues mais liées aux travaux décrits.

Liste des rues du PRR -2- 2016

Numéro	Rue	De	À	District	Rue
					(Locale)
1	Linton, avenue	Hudson	Van Horne	CDN	Locale
2	Plantagenet	Côte-Sainte-Catherine	Soissons	CDN	Locale
3	Jean-Brillant	Victoria	Fin de rue	CDN	Locale
4	McShane	Ellendale	Linton	CDN	Locale
5	Tilly	Kirkfield	Douglas	Darlington	Locale

6	Carlton	Lavoie	Légaré	Darlington	Locale
7	Douglas	Chambois	Roquancourt	Darlington	Locale
8	Glenwood	Jean-Talon	Glencoe	Darlington	Locale
9	Northcliffe	Notre-Dame-de-Grâce	Brillon	NDG	Locale
10	Hingston	Terrebonne	Somerled	NDG	Locale
11	Patricia	Somerled	Fielding	Loyola	Locale
12	Patricia	Sherbrooke	Terrebonne	Loyola	Locale
13	Somerled	Tranholme	Patricia	Loyola	Locale
14	Park Row Ouest	De Maisonneuve	Sherbrooke	Loyola	Locale
15	Trenholme	Somerled	Townsend	Loyola	Locale
16	Avonmore	Clanranald	Clanranald	Snowdon	Locale
17	Jacques-Grenier	Décarie	Fin de rue	Snowdon	Locale
18	Trans-Island	Plamondon	Vézina	Snowdon	Locale
19	Wellstead	Fin de rue	Décarie	Snowdon	Locale
20	Trans-Island	Fin de rue	Vézina	Snowdon	Locale
21	Décarie	Fin de rue	Namur	Snowdon	Locale
22	Westbury	Kent	Carlton	Snowdon	Locale
23	Westbury	Carlton	Plamondon	Snowdon	Locale

Il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et autorisé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF), soit à l'entreprise Pavages Métropolitains inc. , pour un montant de 2 878 676,51 \$ (incluant les taxes et les travaux contingents).

Vous trouverez ci-après la liste des entreprises ayant soumissionné et les prix soumis par chacune d'elles :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>		<u>PRIX</u>
1	LES PAVAGES CHENAIL INC.	3 679 724,82 \$
2	CONSTRUCTION SOTER INC.	3 237 575,86 \$
3	CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	3 214 236,29 \$
4	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	3 010 898,24 \$
5	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	3 463 887,75 \$
6	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 458 989,69 \$
7	GROUPE TNT INC.	2 991 223,23 \$
8	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	2 878 651,23 \$

<u>PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES</u>	
1	CIMA+ s.e.n.c.
2	CONSTRUCTION BAU-VAL INC.
3	CONSTRUCTION SOTER INC.
4	DEMIX CONSTRUCTION, division de CRH CANADA INC.

5	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC
6	GROUPE TNT INC.
7	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.
8	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
9	LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC.
10	LES PAVAGES CHENAIL INC.
11	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.

JUSTIFICATION

En date du 5 mars 2014, l'entrepreneur Pavages Métropolitain inc a été accrédité par l'AMF pour conclure un contrat ou sous-contrat public, entre autre avec la Ville de Montréal .

N° de décision: 2014-CPSM-1013434

N° de client: 3000157721

L'adjudicataire Pavages Métropolitain inc est le plus bas soumissionnaire conforme.

Pavages Métropolitain inc a fourni une autorisation émise par l'Autorité des Marchés Financiers pour pouvoir conclure un contrat ou sous contrat auprès des organismes publics , tel que requis en vertu du décret 1049-2013, ainsi qu'une attestation fiscale émise par Revenu Québec. Ces documents ont été vérifiés par la division du greffe de l'arrondissement et sont joints en pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important et nécessaire d'investir les sommes requises pour pallier à moyen terme à la dégradation accrue du réseau routier, suite au constat de l'état des chaussées, des trottoirs et des rues de l'arrondissement.

La Division infrastructures et aqueduc de la Direction des travaux publics n'est pas dotée de personnel spécialisé dans ce type de travaux ni des moyens matériels pour répondre aux objectifs du contrat. Pour ce faire, il est important d'engager les sommes recommandées en objet afin d'apporter les correctifs requis dû au mauvais état du réseau routier, notamment les chaussées et les trottoirs des rues visées par le présent projet, pour assurer un niveau de service d'exploitation appréciable pour tous les usagers.

Suite au constat de la détérioration avancée de l'état des chaussées, des trottoirs et des rues de l'arrondissement, il est primordial d'améliorer l'état du réseau routier.

Budget estimé :

ESTIMATION	MONTANT TOTAL
Total (avec taxes)	3 595 183,17 \$

T.P.S. (5 %) : 156 346,30 \$ T.V.Q. (9,975 %) : 311 910,87 \$

La valeur du montant des travaux contingents : 284 266,00 \$ (avant taxes)

Le coût total de l'estimation susmentionnée inclut le montant des travaux contingents : 3 595 183,17 \$ (avec taxes).

Le montant total de la soumission est de 2 878 676,51 \$ (avec taxes)

Écart entre le montant la plus basse soumission conforme et l'estimé est de 716 506,66 \$ (avec taxes).

Le montant de l'estimation des coûts des travaux est supérieur approximativement de 24,89 % du montant de la plus basse soumission conforme.

Financement du dossier:

	MONTANT (net de ristourne)	%
Ville - Centre	2 716 335,50 \$	100%
Arrondissement CDN-NDG	- \$	0%

Budget à autoriser :

Les travaux seront réalisés conformément au budget alloué au « Programme de réfection routière PRR-2-2016 », lequel inclut tous les travaux de reconstruction de trottoirs.

Coût du contrat :

	PRR - 2- 2016 (avant taxes)	T.P.S. (5 %)	T.V.Q. (9,975 %)	Total (avec taxes)
Contrat	2 503 741,26 \$	125 187,06 \$	249 748,19 \$	2 878 676,51 \$

T.P.S. (5 %) : 125 187,06 \$ T.V.Q. (9,975 %) : 249 748,19 \$

Le coût total de la soumission susmentionnée : 2 878 676,51 \$ (incluant les taxes et les travaux contingents).

Le coût total des travaux : 2 276 128,42 \$ (sans les taxes, sans les travaux contingents)

Le coût des travaux contingents : 227 612,84 \$ (sans les taxes)

Le coût du sous total de la soumission susmentionnée : 2 503 741,26 \$ (sans les taxes)

La répartition des coûts des travaux des trottoirs et des chaussées sur les rues locales et artérielles est la suivante:

Les trottoirs des rues locales (incluant les contingences) : 1 004 515,655 \$ (sans les taxes)

Les chaussées des rues locales (incluant les contingences) : 1 499 225,61 \$ (sans les taxes)

Au montant total de la soumission 2 878 676,51 \$ il faut ajouter :

- Les dépenses incidentes : 30 000 ,00 \$ (incluant les taxes);

- Les frais du bureau conseil pour la mise en plan (dessin) des travaux à réaliser : 9 065,00 \$ (incluant les taxes);
- Les frais de laboratoire pour les travaux de carottage pour la conception et préparation des documents d'appel d'offres : 7 000,00 \$ (incluant les taxes);
- Les frais de services professionnels (laboratoire) : Contrôle qualitatif des matériaux de construction (approximativement) : 50 000,00 \$ (incluant les taxes).

Au total, les dépenses à autoriser : **2 974 741,51 \$** = (Soumission 2 878 676,51 \$ + Labo 50 000,00 \$ + Dessins- plans 9 065,00 \$ + Carottage 7 000,00 \$ + Incidences 30 000,00 \$) incluant les taxes, les contingences, les services professionnels de laboratoire et de bureau conseil , ainsi que les frais incidents.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection routière du présent sommaire décisionnel portant sur les travaux de chaussées et de trottoirs, visent à améliorer l'infrastructure routière et à assurer la sécurité du public ainsi qu' aux usagers du réseau routier de l'arrondissement tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels qui respectent les normes environnementales en vigueur.

Aussi, la réalisation de ces travaux s'inscrivent dans le cadre suivant :

- le maintien des conditions de circulation dans les secteurs très achalandés;
- améliorer l'état des infrastructures routières à moyen terme;
- assurer la sécurité du public;
- prolonger la pérennité des infrastructures routières;
- assurer la sécurité des usagers du réseau routier de l'arrondissement et incluant tous les organismes et institutions (Centres universitaires, Hôpitaux, écoles.....etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Travaux de réfections de trottoirs et de chaussées des rues visées par le programme de réfection routière du réseau local " PRR-2-2016 (rues locales), ont un impact majeur sur l'entretien de ces rues afin d'améliorer l'état des infrastructures routières pour une période à moyen terme.

Une gestion rigoureuse et un suivi permanent seront assurés par l'arrondissement en ce qui a trait au volet "signalisation et circulation". L'impact sur la circulation sera décrit dans les cahiers des charges des documents d'appel d'offres.

--	--

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens riverains des rues concernées par les travaux du programme de réfection routière du réseau local des projets susmentionnés seront informés, par lettre, de la nature et la durée des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser par l'entrepreneur (échancier approximatif) :

- Réfection de trottoirs + corrélatifs 25 mai - 10 juillet / 2016

- Planage 10 juillet - 30 août / 2016
- Revêtement bitumineux 25 août - 10 octobre / 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il est à noter que conformément aux règlements en vigueur, les cahiers des charges à préparer pour les documents d'appel d'offres des différents contrats feront mention, de manière explicite, à l'ensemble des soumissionnaires, des clauses administratives générales en prévention de la collusion et de la fraude, afin de mettre en exergue la transparence et la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Les dossiers respecteront au meilleur de nos connaissances les encadrements suivants :

- gestion des contingences et des incidences;
- politique de gestion contractuelle des contrats;
- loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction;
- dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats;
- l'accréditation de l'autorité des marchés financiers pour conclure un contrat ou sous-contrat public, entre autre avec la Ville de Montréal;
- respect des clauses contractuelles en matières de la santé et de la sécurité du travail (SST);
- application de la grille d'évaluation de l'entrepreneur en charge des travaux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Katerine ROWAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid OUARET
INGENIEUR

Tél : 514 872-7408
Télécop. : 872-0918

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2016-04-27

Dossier # : 1165153007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Accorder à Pavages Métropolitain inc. le contrat au montant de 2 878 676,51 \$ taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - PRR-2-2016 (rues locales), et autoriser une dépense à cette fin de 2 974 741,51 \$ incluant les taxes et les frais accessoires - (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-008.



Récapitulatif PV.pdf150617-Lettre AMF.pdf



Attestation Revenu Quebec-Pavages Métropolitains.pdf



160427-Soumission Pavages Métropolitain Inc. CORRIGÉE après vérifications - 27 avril 2016.pdf



RÉSULTATS.pdf



151110-PJ-Note_PRR local 2016 et PCPR CDN-NDG.pdf



160428-OF-ESTIMATION RÉVISÉE-PRR-2-2016.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid OUARET
INGENIEUR

Tél : 514 872-7408
Télécop. : 872-0918

Procès-verbal d'ouverture de soumissions tenue aux bureaux de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, le **mercredi 27 avril 2016 à 11 heures**.

Sont présents :

- | | | | |
|---|-----------------------------|---|--|
| • | Katerine Rowan | Secrétaire
d'arrondissement substitut | Direction des services administratifs et du greffe
Division du greffe |
| • | Farid Ouaret | Ingénieur | Direction des travaux publics |
| • | Anthony Chivinski | Stagiaire | Direction des travaux publics |
| • | Nicolas Groleau-
Bernier | Agent technique en
ingénierie municipale | Direction des travaux publics |
| • | Vladimir Charles | Agent technique en génie
civil – eaux égouts | Direction des travaux publics |
| • | Danièle Lamy | Secrétaire d'unité
administrative | Direction des services administratifs et du greffe
Division du greffe |

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres public : **CDN-NDG-16-AOP-TP-008**

Reconstruction de trottoirs et de bordures, planage et revêtement des chaussées en enrobé bitumineux, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (PRR-2-2016) sont ouvertes par la secrétaire d'arrondissement substitut de la division du greffe. Les firmes mentionnées soumettent des prix :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
LES PAVAGES CHENAIL INC.	3 679 724,82 \$
CONSTRUCTION SOTER INC.	3 237 575,86 \$
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	3 214 236,29 \$
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	3 010 898,24 \$
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	3 463 887,75 \$
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 458 989,69 \$
GROUPE TNT INC.	2 991 223,23 \$
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	2 878 651,23 \$

L'appel d'offres sur invitation de la Direction des travaux publics a été publié dans Le Devoir et sur le site SEAO le 11 avril 2016.

Le secrétaire d'arrondissement substitut transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, à la Direction des travaux publics, pour étude et rapport.

Katerine Rowan, avocate
Secrétaire d'arrondissement substitut
Division du greffe

Le 5 mars 2014

PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.
A/S MONSIEUR JEAN CHAGNON
3500, BOUL SIR-WILFRID-LAURIER
SAINT-HUBERT (QC) J3Y 6T1

N° de décision : 2014-CPSM-1013434
N° de client : 3000157721

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- RECYCLAGES MÉTROPOLITAIN
- RECYCLAGES MÉTROPOLITAIN - BÉTON, ASPHALTE, PIERRES, GRAVIER, TERRE VÉGÉTALE

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 mars 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



Attestation de Revenu Québec

Cette attestation est délivrée à :

PAVAGES METROPOLITAIN INC.
3500, BOUL. SIR-WILFRID-LAURIER
SAINT-HUBERT (QUÉBEC) J3Y 6T1

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1168058395

Elle atteste que l'entreprise désignée ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
 - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
 - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à l'entreprise désignée.

Numéro de l'attestation : 613172-AHCT-0274045

Date et heure de délivrance de l'attestation : 3 mars 2016 à 15 h 2 min 48 s

Date de fin de la période de validité de l'attestation : 31 juillet 2016

Vous pouvez vérifier l'authenticité de cette attestation sur le site Internet de Revenu Québec, à l'adresse www.revenuquebec.ca.

Assurez-vous que l'attestation a été délivrée dans le délai prévu par la législation en vigueur.

ORIGINAL

Soumission CDN-NDG-16-AOP-TP-008
SECTION A

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Formule de soumission

Contrat à prix unitaires et/ou forfaitaire
À remplir en caractères d'imprimerie à l'exception de la signature

Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
Direction des travaux publics
2140, avenue Madison, 3^e étage
Montréal (Québec) H4B 2T4

Je (nous) soussigné,

Pavages Métropolitain inc.

(nom de l'entrepreneur ou raison sociale)

Adresse: 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, St-Hubert (Québec)

(adresse commerciale aux fins du présent contrat)

J3Y 6T1

(code postal)

Téléphone : (450) 321-2442

Télécopieur :

(877) 292-2237

Après avoir visité les lieux et obtenu tous les renseignements sur les conditions locales et les exigences des documents de la soumission, offre (offrons) par les présentes à la Ville de Montréal d'exécuter les travaux suivants :

Titre de la soumission :

Reconstruction de trottoirs et de bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (PRR-2-2016)

Arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Conformément aux documents de soumission, pour le montant de ~~deux millions huit cent soixante dix-huit mille six cent~~

~~cinquante et un virgule vingt-trois~~

dollars (~~2 878 651.23~~ \$)

← Erreur de calcul au niveau des contingences

(en toutes lettres)

TOTAL corrigé : 2 878 676.51 \$

tel que détaillé au bordereau de soumission.

Je m'engage (nous nous engageons) à terminer les travaux dans un délai maximal de soixante cinq (65) jours de calendrier de la date mentionnée dans l'ordre donné par écrit, par le Directeur, de commencer les travaux.

27 avril 2016

Un cautionnement de soumission de ~~287 865.12~~ **287 867.65 \$** \$ accompagne cette soumission.

Note : Tous les documents transmis avec la présente soumission sont publics.

Cette soumission devra être reçue par la Ville à l'adresse suivante :

Signature

(manuscrite)

Bureau Accès Montréal
Arrondissement CDN-NDG

Nom :

5160, boul. Décarie, RDC, Montréal (QC) H3X 2H9

STÉPHANE LAVOIE

(caractère d'imprimerie)

Cette soumission sera ouverte à

En qualité de : Directeur Régional

11 h 00 le mercredi 27 avril 2016

Ce : 27 avril 2016

Signature :

1 de 9



Résumé du bordereau de soumission

Titre de la soumission:

Reconstruction de trottoirs et de bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (PRR-2-2016)

Description	Montant	TPS 5%	TVQ 9,975%	Total
Reconstruction de trottoirs et de bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (PRR-2-2016)	2 503 719,27\$ 2 503 741,26	125-185,96 \$ 125 187,06	249 746,00 \$ 249 748,19	2 878 651,23 \$ 2 878 676,51

Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total (TTC)
2 503 719,27 \$ 2 503 741,26	125 185,96 \$ 125 187,06	249 746,00 \$ 249 748,19	2 878 651,23 \$ 2 878 676,51

N° d'inscription de la TPS : 819202680
N° d'inscription de la TVQ : 1218725763

Montants corrigés suite à une erreur de calcul minime au niveau des contingences.

[Signature]
27 avril 2016

* Montant à reporter à la page 1 « Formule de soumission »

Identification du soumissionnaire		
<u>STÉPHANE LAVOIE</u> Nom en caractères d'imprimerie	<u>450-321-2442</u> Téléphone	<u>877-292-2237</u> Télocopieur
<u>Directeur Régional</u> Titre	<u>slavoie@pavagesmetropolitain.com</u> Adresse courriel	
	<u>27 avril 2016</u> Signature et date	

Reconstruction de trottoirs et de bordures associés aux travaux de planage et de revêtement des chaussées en enrobé bitumineux, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (PRR -2-2016)

FORMULE DE SOUMISSION

Bordereau des prix

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE CDN-NDG

Description	Quantité Probable	Prix Unit. /forf.	Montant en \$
<u>TROTTOIR MONOLITHE CROQUIS M.V. 245</u>			
PRÉPARATION DU LIT 2-6, 12.01 (3.01 A 3.08)	5210 M CA.	34.47 \$	179 588.70\$
FONDATION EN PIERRE 2-6, 12.02 (5.01 A 5.03)	5210 M CA.	35.62 \$	185 580.20\$
REVÈTEMENT EN BETON 2-6, 12.04 (6.01 A 6.07), 10	5210 M CA.	45.96 \$	239 451.60\$
ACIER D'ARMATURE - TREILLIS METALLIQUE 2-6, 12.03 (9) CR. M.V. 248	140 M CA.	17.25 \$	2 415.00\$
<u>TROTTOIR BOULEVARD CROQUIS M.V. 246</u>			
PRÉPARATION DU LIT 2-6, 12.01 (3.01 A 3.08)	380 M CA.	34.47 \$	13 098.60\$
FONDATION EN PIERRE 2-6, 12.02 (5.01 A 5.03)	380 M CA.	35.62 \$	13 535.60\$
REVÈTEMENT EN BETON 2-6, 12.04 (6.01 A 6.07)	380 M CA.	45.96 \$	17 464.80\$
NIVELLEMENT DES PAVES DE BÉTON EXISTANTS 2-6, 8.06	280 M CA.	68.00 \$	19 040.00\$
BORDURE EN BETON 2-7, 11.01 (1.02, 2.02) CR. M.V. 285	270 M.	89.00 \$	24 030.00\$
PAVAGE DE RUELLÉ 2-5, 8.01, 8.06, 8.13 CR. M.V. 242	5 M CA.	110.00 \$	550.00\$
MARCHE EN BETON 2-6, 12.11 (11.16) CR. M.V. 25720	20 M.	95.00 \$	1 900.00\$
PLATE-BANDE A REVÈTEMENT BITUMINEUX 2-6, 12.08 (11.04)	775 M CA.	48.00 \$	37 200.00\$
ENROBÉ BITUMINEUX FOURNI ET POSE A LA MAIN 2-5, 8.23 (6.03)	10 TONNES.	121.82 \$	1 218.20\$
NIVELLEMENT DES ESPACES EN TERRE 2-6, 12.07 (11.19)	2100 M CA.	7.00 \$	14 700.00\$
Montant à reporter à la page 4		Sous-total	: 749 772.70\$

FORMULE DE SOUMISSION
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE CDN-NDG

Bordereau des prix

Description	Quantité Probable	Prix Unit. /forf.	Montant en \$
Montant reporté de la page 3		Sous-total :	749 772.70 \$
GAZONNEMENT 2-5, 12.17	2100 M CA.	7.00 \$	14 700.00 \$ <i>K. P. 14 700.00</i>
PIERRE PREMELANGÉE POUR ENTREE ET/OU ROUTÉ TEMPORAIRE 2-5, 8.55	310 TONNES.	21.00 \$	6 510.00 \$
REPARATION DU COURS D'EAU CROQUIS M.V. 245-A			
PREPARATION DU LIT 2-5, 12.12 (11.17-A)	1685 M CA.	17.23 \$	29 032.55 \$
COUSSIN DE PIERRE 2-5, 8.07 (4.02) 150 MM EPAIS.	1180 M CA.	24.12 \$	28 461.60 \$
FONDATION EN BETON 2-6, 12.13 (11.17-B)	1180 M CA.	68.94 \$	81 349.20 \$
REVETEMENT BITUMINEUX - COUCHE DE BASE EB-14,2A, 2, PG 58-28 2-5, 8.14 (6.04) CR. M.V. 245-A 50 MM EPAIS.	1685 M CA.	1.00 \$	1 685.00 \$
REVETEMENT BITUMINEUX - COUCHE DE SURFACE EB-10C, 2A, 2, PG 58-28 2-5, 8.14 (6.04) CR. M.V. 245-A 40 MM EPAIS.	1685 M CA.	1.00 \$	1 685.00 \$
Remplacement d'arrêt de distribution d'eau 2-9, 6.29	1 UNITES	525.00 \$	525.00 \$
BOITE DE SERVICE D'EAU À RÉPARER AVEC EXCAVATION ET REMPLISSAGE (article 3.7 de la section B)	30 M	453.00 \$	13 590.00 \$
PUISARD À DÉPLACER 2-8, 6.14 (6.13)	5 UNITÉS	3 024.60 \$	15 123.00 \$
FOURNITURE ET POSE DE DRAIN EN BETON ARMÉ, EN FONTE OU EN P.V.C 2-8, 6.27 (3.06, 3.07) 225 MM DIAM. OU MOINS	15 M	200.40 \$	3 006.00 \$
TÊTE DE PUISARD DE RUE CONVENTIONNELLE À REMPLACER PAR AJUSTABLE INCLUANT LE NETTOYAGE 2-8, 6.38 (5.08)	37 UNITES	1 124.84 \$	41 619.08 \$
GRILLE DE PUISARD DE RUE - MODELE ANTI-VELO 2-8, 6.39 (5.08) CR. M.V. 221-H	29 UNITÉS	323.85 \$	9 391.65 \$
Montant à reporter à la page 5		Sous-total :	996 450.78 \$

FORMULE DE SOUMISSION
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE CDN-NDG

Bordereau des prix

Description	Quantité Probable	Prix Unit. /forf.	Montant en \$
Montant reporté de la page 4			Sous-total : 996 450.78 \$
NOUVEAU PUISARD (article 3.20 section B)	3 UNITÉS.	4 706.40 \$	14 119.20 \$
TÊTE DE PUISARD DE RUE À NIVELER (INCLUANT LES TRAVAUX CONNEXES) 2-8, 6.12 CR. M.V. 208	11 UNITÉS.	30.00 \$	330.00 \$
TÊTE DE PUISARD DE TROTTOIR 2-8, 6.37 (5.08)	21 UNITÉS.	480.00 \$	10 080.00 \$
TÊTE DE PUISARD DE TROTTOIR A NIVELER 2-8, 6.12 CR. M.V. 208	11 UNITÉS.	125.00 \$	1 375.00 \$
PUISARD À RÉPARER 2-8, 6.13	45 M.	300.00 \$	13 500.00 \$
COUVERCLE ET CADRE DE CHAMBRE DE VANNE ET REGARD À NIVELER 2-8, 6.22 (5.07)	25 UNITÉS.	30.00 \$	750.00 \$
REGARD D'ÉGOUT ET/OU CHAMBRE DE VANNE À RÉPARER 2-8, 6.23	50 M.	300.00 \$	15 000.00 \$
NIVELLEMENT DE BOÎTE DE VANNE (PAVAGE) 2-5, 8.36	15 UNITÉS.	30.00 \$	450.00 \$
NIVELLEMENT DE BOÎTE DE VANNE (TROTTOIR) 2-5, 8.36	3 UNITÉS.	125.00 \$	375.00 \$
COUVERCLE ET CADRE DE CHAMBRE DE VANNE À REMPLACER PAR AJUSTABLE 2-9, 6.15 CR. MV 220F	24 UNITÉS.	1 721.24 \$	41 309.76 \$
TÊTE DE BOITE DE VANNE DE TYPE AJUSTABLE 2-9, 6.5, CR. MV 263D	22 UNITÉS.	352.23 \$	7 749.06 \$
COUVERCLE ET CADRE DE REGARD À REMPLACER PAR AJUSTABLE 2-8, 6. 21(5.08) CR.MV.220-F	56 UNITÉS.	1 378.07 \$	77 171.92 \$
MANCHON POUR SIGNALISATION ÉCRITE 2-6, 12.38 CR.MV.245-D	10 UNITÉS.	50.00 \$	500.00 \$
COUVERCLE ET CADRE DE REGARD (U.P) À NIVELER (article 3.19 section B)	6 UNITÉS.	30.00 \$	180.00 \$
ARPENTAGE-TROTTOIRS ASSOCIÉS (article 3. 22 section B)	1 GLOBAL.	51 429.33 \$	51 429.33 \$
ARPENTAGE- RECONSTRUCTIONS MINEURES DE TROTTOIRS (article 3. 23 section B)	7 UNITÉS.	2 297.91 \$	16 085.37 \$
Montant à reporter à la page 6			Sous-total: 1246 855.42 \$

FORMULE DE SOUMISSION
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE CDN-NDG

Bordereau des prix

Description	Quantité Probable	Prix Unit. /forf.	Montant en \$
Montant reporté de la page 6			Sous-total : 1 246 855,42
PLANAGE DE CHAUSSÉES BITUMINEUSES			
PLANAGE DE CHAUSSÉES BITUMINEUSES INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATERIAUX DE SCARIFICATION. (article 4.1 section B)			
90 MM D'ÉPAISSEUR	30 000 M CA.	5.74 \$	172 220.00 \$
60 MM D'ÉPAISSEUR	7 000 M CA.	5.46 \$	38 220.00 \$
CORRECTION D'ASPHALTE – ÉPAISSEUR VARIABLE, POSÉE MÉCANIQUEMENT (article 4.2 section B)	250 T.M.	58.15 \$	14 537.50 \$
PÁVAGE DE CORRECTION FOURNI ET POSÉ À LA MAIN (article 4.3 section B)	250 T.M.	106.02 \$	26 505.00 \$
RÉPARATION DE PAVAGE ET DE LA FONDATION DE BÉTON (article 4.4 section B)	300 M CA.	10.00 \$	3 000.00 \$
RÉPARATION DE TYPE A (article 4.5 section B)	350 M CA.	110.90 \$	38 815.00 \$
RÉPARATION DE TYPE B (article 4.6 section B)	450 M CA.	114.59 \$	51 565.50 \$
FOURNITURE ET POSE DE MEMBRANE <u>PVPEPREP</u> OU (ÉQUIVALENTE) (article 4.7 section B)	550 M CA.	20.00 \$	11 000.00 \$
REVÊTEMENT BITUMINEUX DE CHAUSSÉES			
FOURNITURE ET POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (article 5.1 section B) C-SS-1h, 0,2 L /m ²	30 000 M CA.	0.18 \$	5 400.00 \$
FOURNITURE ET POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (article 5.1 section B) C-SS-1h, 0,3 L /m ²	37 000 M CA.	0.53 \$	19 610.00 \$
FOURNITURE ET POSE DE COUCHE DE CORRECTION (article 5.3 section B) – EC-10,2B, 2, PG 64-2B 30 MM D'ÉPAISSEUR	30 000 M CA.	6.32 \$	189 600.00 \$
FOURNITURE ET POSE DE COUCHE DE SURFACE (article 5.2 section B) – ESG-10,2B, 2, PG 64-2B 60 MM D'ÉPAISSEUR	37 000 M CA.	12.40 \$	458 800.00 \$
TRAVAUX CONTINGENTS (10% la somme de tous les items ci-dessus, article 6.1 section B)	1 GLOBAL.		227 610.84 \$ 2 274 12,84
Montant reporté de la page 7		Sous-total:	2 603 749,26 \$ 2 503 741,26

FORMULE DE SOUMISSION
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE CDN-NDG

Bordereau des prix

Montant reporté de la page 6

Sous-total :

~~2 503 719.27~~
2 503 741,26 \$

N°. d'inscription de la TPS : 819202680

T.P.S. (5%) :

125 187,06
125 185,96 \$

N°. d'inscription de la TVQ : 1218725763

T.V.Q. (9,975%) :

249 746,00
249 748,19 \$

TOTAL DE LA SOUMISSION :

2 878 651,23 \$
2 878 676,51

K. R.

SOUMISSION CDN-NDG-16-AOP-TP-008

Reconstruction de trottoirs et de bordures, planage et revêtement des chaussées en enrobé bitumineux, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (PRR-2-2016)

SOUMISSIONS

1	LES PAVAGES CHENAIL INC.	3 679 724,82 \$
2	CONSTRUCTION SOTER INC.	3 237 575,86 \$
3	CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	3 214 236,29 \$
4	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	3 010 898,24 \$
5	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	3 463 887,75 \$
6	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 458 989,69 \$
7	GROUPE TNT INC.	2 991 223,23 \$
8	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	2 878 651,23 \$

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES

1	CIMA+ s.e.n.c.
2	CONSTRUCTION BAU-VAL INC.
3	CONSTRUCTION SOTER INC.
4	DEMIX CONSTRUCTION, division de CRH CANADA INC.
5	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC
6	GROUPE TNT INC.
7	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.
8	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
9	LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC.
10	LES PAVAGES CHENAIL INC.
11	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.

Préparé le 27 avril 2016

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des transports

Division gestion d'actifs

801, rue Brennan, 8^e étage, bureau 8143

Montréal (Québec) H3C 0G4

Note

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Boutin
Directeur des travaux publics
Arrondissement CDN-NDG

EXPÉDITEUR : Jean Carrier, ing. M.Ing., *Original signé*
Chef d'équipe

DATE : Le 9 octobre 2015

OBJET : **Reconduction du Programme de réfection du réseau routier local & du Programme complémentaire de planage-revêtement pour l'année 2016**

Programme de réfection du réseau routier local 2016 (60 M\$)

C'est avec plaisir que nous vous informons qu'en vertu des orientations budgétaires 2016-2018, le Programme de réfection du réseau routier local (PRR) sera reconduit pour l'année 2016 et doté d'une enveloppe budgétaire globale de 60 M\$. Ce programme sera également reconduit en 2017 & 2018 pour un montant équivalent. Ces investissements confirment donc la volonté du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de contribuer à la remise à niveau du réseau routier tant local qu'artériel.

Les projets proposés dans le cadre de ce programme seront pris en charge par les arrondissements, tant au niveau de la sélection des tronçons, la détermination de la nature des travaux, la conception des plans et devis, le processus d'appel d'offres et l'octroi de contrats et finalement la réalisation des travaux. Le financement des projets sera entièrement assumé par la Direction des transports et couvrira, dans la mesure où les coûts sont capitalisables, les honoraires professionnels et le contrôle qualitatif. De plus, s'il s'avérait que des entrées de service au plomb devaient être remplacées, le coût de ce remplacement serait défrayé par le Service de l'eau.

Le Programme de réfection du réseau routier local est assujéti à certains critères afin d'assurer l'atteinte des objectifs établis. À ce titre, la Direction des transports est responsable de la validation des projets proposés relativement au respect des critères énumérés ci-dessous et de l'enveloppe budgétaire allouée. Les critères à prendre en compte lors de la sélection des projets sont les suivants :

- Les tronçons de rues proposés ne sont pas inclus au RAAV et ne nécessitent donc pas une délégation de responsabilité de la part du Conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;
- Un minimum de 75 % de l'enveloppe budgétaire allouée devra être consacré à la réhabilitation et la reconstruction de chaussées en mauvais état;

...2

- Les vérifications d'usage devront avoir été effectuées préalablement auprès de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau, de manière à valider que les projets retenus ne requièrent aucune intervention au niveau des conduites d'eau souterraines pour une période de temps équivalente à la durée de vie anticipée des interventions ou incorporant les travaux requis à même le projet identifié, après entente avec la DGSRE, quant au financement de ceux-ci;
- Les travaux seront réalisés en 2016, selon l'échéancier fourni;
- Les projets retenus constituent un investissement additionnel dans la voirie locale puisque d'autres projets, permettant la remise à niveau de la condition de chaussées locales, sont déjà prévus au PRR de l'arrondissement;
- Les projets retenus devront être identifiés dans le tableau 1 joint à cette note, y incluant l'ensemble des informations demandées.

La portion résiduelle de l'enveloppe disponible, dont le solde doit représenter moins que 25 % du total alloué, pourrait être utilisée pour des interventions de réfection de trottoirs ou de bonification géométrique réalisées de façon indépendante des travaux au niveau de la chaussée, en gardant à l'esprit que celles-ci devront demeurer capitalisables. Il est important de mentionner qu'aucun report d'enveloppe à une année ultérieure ne sera possible.

La répartition des crédits alloués pour ce programme a été déterminée suite à la redéfinition du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV); le tout, en proportion du nombre de kilomètres rues locales dans chacun des arrondissements et pondérée en fonction des besoins, de sorte que les sommes qui vous seront vraisemblablement réservées se chiffrent à 4 200 000 \$. Les arrondissements qui ne pourront satisfaire aux exigences du programme se verront, à regret, retirer les sommes qui leurs étaient réservées au profit des autres arrondissements.

Programme complémentaire de planage-revêtement 2016 (65 M\$)

Tout comme le PRR du réseau routier local, le Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) annoncé l'année dernière sera également reconduit en 2016 et doté d'une enveloppe budgétaire globale de 65 M\$. 50 M\$ de cette enveloppe seront principalement consacrés à la portion du réseau routier nouvellement ajoutée au RAAV et incluront quelques tronçons du réseau artériel original. Les 15 M\$ restant seront quant à eux disponibles pour des travaux de planage-revêtement dans des rues locales aux fins d'étendre les bénéfices des interventions de conservation de la chaussées. Pour ce qui est de la réalisation des travaux, la portion du 50 M\$ sera prise en charge par la Direction des infrastructures, alors que la réalisation de la portion de 15 M\$ sera sous l'entière responsabilité des arrondissements.

Le choix des rues, pour la portion de 15 M\$ sous la responsabilité des arrondissements, devra être effectué en considérant les critères du programme énumérés ci-dessous. La validation des projets retenus ainsi que le financement des travaux demeureront sous la responsabilité de la Direction des transports. Les critères à prendre en compte lors de la sélection des projets sont les suivants :

- Les tronçons de rues proposés ne sont pas inclus au RAAV et ne nécessitent donc pas une délégation de responsabilité de la part du Conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;
- La durée de vie anticipée de l'intervention est de 9 à 12 ans;
- Le programme ne prévoit aucune provision pour bonifier l'aménagement ou la réfection de trottoirs autre que lorsque nécessaire pour la correction d'une problématique de drainage ou d'un risque potentiel pour le déplacement sécuritaire des piétons;

...3

- Les vérifications d'usage devront avoir été effectuées préalablement auprès de la DGSRE, les projets retenus ne requérant aucune intervention au niveau des conduites d'eau souterraines dans les cinq (5) prochaines années;
- Aucun projet de reconstruction n'est planifié pour les tronçons retenus dans les cinq (5) prochaines années;
- Les caractéristiques structurales de la fondation, la nature des dégradations présentes à la surface de la chaussée ainsi que l'épaisseur du revêtement existant doivent être compatibles avec une intervention de ce type;
- Les travaux seront réalisés en 2016, selon l'échéancier fourni;
- Les projets retenus devront être identifiés dans le tableau 2 joint à cette note, y incluant l'ensemble des informations demandées.

La répartition des crédits alloués pour ce programme a été déterminée suite à la redéfinition du RAAV; le tout, en proportion du nombre de kilomètres de rues locales dans chacun des arrondissements et pondérée en fonction des besoins, de sorte que les sommes qui vous seront vraisemblablement réservées se chiffrent à 1 000 000 \$. L'enveloppe du programme inclus également le coût des honoraires professionnels et du contrôle qualitatif.

Dans le but d'harmoniser les façons de faire de la Ville de Montréal et d'accompagner les arrondissements dans la préparation des documents d'appel d'offres, la structure du devis technique élaboré par la Direction des infrastructures dans le cadre du programme PCPR sera disponible sur le site intranet Sirius de la Direction pour consultation et intégration. Il convient, par ailleurs, de mentionner, que des adaptations au contexte particulier de chaque projet devront être apportées lorsque cela est nécessaire.

Transmission des projets proposés

Veillez prendre note que les sommes allouées à votre arrondissement dans le cadre de ces programmes ne vous seront confirmées qu'au moment où vous aurez fait la démonstration de la complétude de vos projets, c'est-à-dire lorsque qu'ils répondront à tous les critères énoncés précédemment. Par ailleurs, afin d'assurer le bon déroulement du processus de planification, le choix des tronçons pour chacun des programmes devra nous être transmis avant la fin novembre 2015.

Enfin, nous vous saurions gré de bien vouloir également compléter le tableau 3 joint à cette note. L'objectif de cette initiative étant de constituer une base de données centralisée des interventions réalisées au cours des cinq (5) dernières années sur l'ensemble du réseau routier de la Ville de Montréal. Ces informations pourront être utilisées afin de développer des modèles de comportement propres aux différentes configurations existantes et en fonction de la nature des interventions réalisées.

Pour tous renseignements supplémentaires, vous êtes prié de communiquer avec le signataire, au 514 872-0407.

p. j.

c. c. Monsieur Stéphane Plante, directeur d'arrondissement – CDN-NDG
M. Marc Blanchet, directeur général adjoint – Développement
M. Claude Carette, directeur de service – SIVT
M. Benoit Champagne, directeur des transports – SIVT

ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX:
 PRR-2- 2016 RUES LOCALES

Date du relevé: 2016-02-01
 Sous-projet: PRR-2- 2016

SOUSSION: CDN-NDG-16-AOP-TP-008

TROTTOIRS ET CORRÉLATIFS

	Quantité Probable	Prix unit./forf.	Montant en \$
<u>Trottoir monolithe croquis M.V. 245</u>			
1 - Préparation du lit 2-6, 12.01 (3.01 à 3.08)	5210,00 m ²	43,00 \$	224 030,00 \$
2 - Fondation en pierre 2-6, 12.02 (5.01 à 5.03)	5210,00 m ²	43,00 \$	224 030,00 \$
3 - Revêtement en béton 2-6, 12.04 (6.01 à 6.07)	5210,00 m ²	46,00 \$	239 660,00 \$
4 - Acier d'armature - treillis métallique 2-6, 12.03 (9) CR. M.V. 248	140,00 m ²	18,00 \$	2 520,00 \$
<u>Trottoir boulevard croquis M.V. 245</u>			
5 - Préparation du lit 2-6, 12.01 (3.01 à 3.08)	380,00 m ²	41,00 \$	15 580,00 \$
6 - Fondation en pierre 2-6, 12.02 (5.01 à 5.03)	380,00 m ²	41,00 \$	15 580,00 \$
7 - Revêtement en béton 2-6, 12.04 (6.01 à 6.07)	380,00 m ²	44,00 \$	16 720,00 \$
8 Nivellement des pavés de béton existant 2-6, 8.06	280,00 m ²	80,00 \$	22 400,00 \$
9 Bordure en béton 2-7, 11.01 (1.02, 2.02) CR. M.. 285	270,00 m	100,00 \$	27 000,00 \$
10 Pavage de ruelle 2-5, 8.01, 8.06, 8.13 CR. M.V. 242	5,00 m ²	100,00 \$	500,00 \$
11 Marche en béton 2-6, 12.11 (11.16) CR. M.V. 257	20,00 m	105,00 \$	2 100,00 \$
12 Plate-bande à revêtement bitumineux 2-6, 12.08 (11.04)	775,00 m ²	50,00 \$	38 750,00 \$
13 Bitume fourni et posé à la main 2-5, 8.23 (6.03)	10 tonne	120,00 \$	1 200,00 \$
14 Nivellement des espaces en terre 2-6, 12.07 (11.19)	2100,00 m ²	7,00 \$	14 700,00 \$
15 Gazonnement 2-6, 12.17	2100,00 m ²	7,00 \$	14 700,00 \$
16 Pierre prémélangée pour entrée et/ou route temporaire 2-5, 8.55	310,0 tonne	17,00 \$	5 270,00 \$
Montants reporté à la page 2	Sous-total :		<u>864 740,00 \$</u>

ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX:
PRR-2- 2016 RUES LOCALES

Date du relevé: 2016-02-01
 Sous-projet: PRR-2- 2016

SOUSSION: CDN-NDG-16-AOP-TP-008

TROTTOIRS ET CORRÉLATIFS

page 1

	Quantité Probable	Prix unit./forf.	Montant en \$
Sous-total :			864 740,00 \$
<u>Réparation du cours d'eau croquis M.V. 245-A</u>			
17 - Préparation du lit 2-6, 12.12 (11.17-A)	1685,00 m ²	20,00 \$	33 700,00 \$
18 - Coussin de pierre 150 mm épais. 2-5, 8.07 (4.02)	1180,00 m ²	20,00 \$	23 600,00 \$
19 - Fondation en béton 2-6, 12.13 (11.17-B)	1180,00 m ²	60,00 \$	70 800,00 \$
20 - Revêtement bit. - couche de base EB-14, 2a, 2, PG 58-28, 50 mm épais. 2-5, 8.14 (6.04) CR. M.V. 245-A	1685,00 m ²	18,00 \$	30 330,00 \$
21 - Revêtement bit. - couche de surface EB-10C, 2A, 2, PG58-28, 40 mm épais. 2-5, 8.14 (6.04) CR. M.V. 245-A	1685,00 m ²	18	30 330,00 \$
<u>Ajustement fourniture de voirie (corrélatifs)</u>			
22 Remplacement d'arrêt de distribution d'eau 2-9, 6.29	1 unité	700,00 \$	700,00 \$
23 Boîte de service d'eau à réparer avec excavation et remplissage (article 21, prescriptions spéciales)	30 m	450,00 \$	13 500,00 \$
24 Puisard à déplacer 2-8, 6.14 (6.13)	5 unité	3 000,00 \$	15 000,00 \$
25 Fourniture et pose de drain en béton armé ou en C.P.V. 225 mm diam. ou moins 2-8, 6.27 (3.06, 3.07)	15,00 m	560,00 \$	8 400,00 \$
26 Tête de puisard de rue conventionnelle à remplacer par ajustable 2-8, 6.38 (5.08)	37 unité	1 800,00 \$	66 600,00 \$
27 Grille de puisard de rue - modèle anti-vélo CR. M.V. 221-H 2-8, 6.39 (5.08)	29 unité	400,00 \$	11 760,00 \$
28 Tête de puisard de rue à niveller CR. M.V. 208 2-8, 6.12	11 unité	575,00 \$	6 325,00 \$
29 Tête de puisard de trottoir 2-8, 6.37 (5.08)	21 unité	720,00 \$	15 120,00 \$
Montants reporté à la page 3	Sous-total :		1 190 905,00 \$

ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX:
PRR-2- 2016 RUES LOCALES

Date du relevé: 2016-02-01
 Sous-projet: PRR-2- 2016

SOUSSION: CDN-NDG-16-AOP-TP-008

TROTTOIRS ET CORRÉLATIFS

page 2

	Quantité Probable	Prix unit./forf.	Montant en \$
	Sous-total :		1 190 905,00 \$
30 Tête de puisard de trottoir à niveler CR. M.V. 208 2-8, 6.12	11 unité	425,00 \$	4 675,00 \$
31 Puisard à réparer	45 m	300,00 \$	13 500,00 \$
32 Puisard dalot à NIV.	0 unité	0,00 \$	0,00 \$
33 C+C de regard ajustable	56 unité	2 000,00 \$	112 000,00 \$
34 C+C de regard conventionnel	0 unité	0,00 \$	0,00 \$
35 Cadre & couvercle de regard à niveler	9 unité	450,00 \$	4 050,00 \$
36 Regard d'égout et/ou chambre de vanne à réparer	50,00 m	150,00 \$	7 500,00 \$
37 C+C de CH de Vanne ajustable	24 unité	2 000,00 \$	48 000,00 \$
38 Cadre & couvercle de CH. de vanne conventionnel	0 unité	0,00 \$	0,00 \$
39 C+C de CH. de vanne à niveler	15 unité	450,00 \$	6 750,00 \$
40 Manchon pour signalisation	10 unité	100,00 \$	1 000,00 \$
41 Nivellement de boîte de vanne	15 unité	100,00 \$	1 500,00 \$
42 Couvercle et cadre de regard U.P. à niv	6 unité	800,00 \$	4 800,00 \$
43 Tête de Boîte de vanne à remplacer par ajustable	22 unité	350,00 \$	7 700,00 \$
44 Arpentage- Trottoirs associés (art. 33 prescriptions spéciales)	1 Global	75 000,00 \$	75 000,00 \$
45 Arpentage -Reconstructions mineures de trottoirs (art. 34 prescriptions spéciales)	7 unité	900,00 \$	6 300,00 \$
46 Puisard nouveau et/ou reconstruction	3 unité	4 200,00 \$	12 600,00 \$
		S/TOTAL	1 496 280,00 \$

ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX

PRR-2-2016

SOUSSION: CDN-NDG-16-AOP-TP-008

PLANAGE ET PAVAGE

	Quantité Probable	Prix unit./forf.	Montant en \$
<u>Planage de chaussée d'asphalte</u>			
90 MM d'épaisseur	30000 m ²	5,80 \$	174 000,00 \$
60 MM d'épaisseur	7000 m ²	5,00 \$	35 000,00 \$
Correction d'asphalte- épaisseur variable posée mécaniquement	250 tonne	100,00 \$	25 000,00 \$
pavage de correction posé a la main	250 tonne	120,00 \$	30 000,00 \$
réparation de pavage	300 m ²	95,00 \$	28 500,00 \$
Réparation de la fondation de béton (type A)	350 m ²	95,00 \$	33 250,00 \$
Fourniture et Pose de membrane PVPPREP ou Équivalente	550 m ²	126,00 \$	69 300,00 \$
Réparation de la fondation de béton (type B)	450 m ²	140,00 \$	63 000,00 \$
<u>Revêtement bitumineux de chaussé</u>			
Fourniture et pose d'un revêtement bitumineux en couche de surface 60 mm d'épaisseur, ESG-10,2B,2,PG64-28	37000 m2	15,00 \$	555 000,00 \$
Fourniture et pose d'un revêtement bitumineux 30 mm d'épaisseur, EC-10,2B,2,PG64-28	30000 m2	9,00 \$	270 000,00 \$
Préparation des surfaces de contact (émulsion de bitume) - 0,3 L/m2	37000 m2	0,99 \$	36 630,00 \$
Préparation des surfaces de contact (émulsion de bitume) - 0,2 L/M2	30000 m2	0,89 \$	26 700,00 \$
		S/TOTAL	1 346 380,00 \$
Planage et pavage		S/TOTAL	1 346 380,00 \$
Trottoirs et corrélatif		S/TOTAL	1 496 280,00 \$
			2 842 660,00 \$
Travaux conitngents (10% de la somme des items ci-dessus) inclus trottoirs et corrélatif			284 266,00 \$
		TOTAL	3 126 926,00 \$
TPS	5%		156 346,30 \$
TVQ	9,975%		311 910,87 \$
GRAND TOTAL			3 595 183,17 \$

le 28/04/2016
Farid Ouaret, ing

(Handwritten signature and initials)

Dossier # : 1165153007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Accorder à Pavages Métropolitain inc. le contrat au montant de 2 878 676,51 \$ taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - PRR-2-2016 (rues locales), et autoriser une dépense à cette fin de 2 974 741,51 \$ incluant les taxes et les frais accessoires - (8 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-008.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



Analyse des soumissions CDN-NDG-16-AOP-TP-008 (PRR-2).pdf



Intervention - CDN-NDG-16-AOP-TP-008 (PRR-2).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Katerine ROWAN
secrétaire-researchiste

Tél : 514 872-9492

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-28

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement - En remplacement de Denis Gendron, directeur - serv. adm. et du greffe en arrondissement
Tél : (514) 868-4358
Division : Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce

Entreprise	NEQ	Autorisation AMF ¹	Attestation fiscale	Liste PGC ²	RENA ³	Liste RBQ ⁴	Licence RBQ ⁵	Garantie de soumission	Lettre d'engagement (Formulaire 2)	Commentaire	Conformité
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	1144756336	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Pavages Métropolitain Inc.	1168058395	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Construction Bau-Val Inc.	1143718063	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Eurovia Québec Construction Inc.	1169491884	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Groupe TNT Inc.	1160480704	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Les Pavages Chenail Inc.	1142533042	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	A noter: la lettre l'autorisation de l'AMF fournie est expirée, mais la firme est enregistrée au registre de l'AMF	OK
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	1145922051	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Construction Soter Inc.	1143161066	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK

1. Vise les contrats visés par le Décret 1049-2013, 795-2014 ou un autre décret.

NA = Non applicable / ND = Non documenté / OK = Autorisation déposée avec la soumission

2. Liste du contentieux (Version du **2015-07-16**) et REQ. Analyse de premier niveau. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée.

3. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée. Vérification en date du **2016-04-27**.

4. Vise les contrats d'exécution de travaux. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée. Vérification en date du **2016-04-27**.

5. Vise les contrats d'exécution de travaux. La vérification des catégories et sous-catégories exigées relève du service demandeur.

**DIVISION DU GREFFE - CDN-NDG - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Pavages Métropolitain Inc.	* 2 878 676.51 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Groupe TNT Inc.	2 991 223.23 \$	<input type="checkbox"/>	
Eurovia Québec Construction Inc.	3 010 898.24 \$	<input type="checkbox"/>	
Construction Bau-Val Inc.	3 214 236.29 \$	<input type="checkbox"/>	
Construction Soter Inc.	3 237 575.86 \$	<input type="checkbox"/>	
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	3 458 989.69 \$	<input type="checkbox"/>	
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	* 3 463 885.75 \$	<input type="checkbox"/>	
Les pavages Chenail Inc.	3 679 724.82 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

1) Les montants soumis incluent des contingences de 10 %.

* Erreur mineure de calcul de Pavages Métropolitain Inc. au niveau des contingences. Le montant total de la soumission est 2 878 676.51 \$ au lieu de 2 878 651.27 \$.

* Erreur mineure de Les Constructions et Pavage Jeskar: le montant de la soumission est 3 463 885.75 \$, plutôt que 3 463 887.75 \$.

Préparé par : Le - -



Dossier # : 1165153006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder à Groupe TNT inc. le contrat au montant de 4 655 492,51 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - PRR-1-2016 (rues locales), et autoriser une dépense à cette fin de 4 784 802,51 \$ incluant les taxes et les frais accessoires - (10 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-007.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 4 655 492,51 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - PRR-1-2016 (rues locales), au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-007.

D'autoriser une dépense à cette fin de 4 784 802,51 \$, comprenant les contingences au montant de 423 226,60 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 30 000 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-28 12:18

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165153006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder à Groupe TNT inc. le contrat au montant de 4 655 492,51 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - PRR-1-2016 (rues locales), et autoriser une dépense à cette fin de 4 784 802,51 \$ incluant les taxes et les frais accessoires - (10 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-007.

CONTENU

CONTEXTE

En fonction des besoins d'entretien du réseau des chaussées et des trottoirs, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce devra procéder à des travaux dans le cadre du « Programme de réfection routière du réseau local PRR -1- 2016 - rues locales du PTI 2015 à 2017 ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 170179- 4 juin 2013 : Approuver la liste des projets qui constituent le programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévues pour ces projets en 2014, 2015 et 2016 et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CA15 170066 - lundi 16 mars 2015 : Approuver, dans le cadre du Programme de réfection routière du réseau local- PRR-1-2015, la liste des rues visées par les travaux de réfection des chaussées et des trottoirs pour l'ensemble du territoire de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

CA16 170098 - lundi 4 avril 2016 : Approuver, dans le cadre du « Programme de réfection routière du réseau local » le PRR-1- 2016, le PRR-2- 2016, le PRR-3-2016 et le PRR-4-2016, les listes des rues visées par les travaux de réfections des chaussées et des trottoirs sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

DESCRIPTION

Un contrat doit être octroyé pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que pour la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures qui y sont associés, là où requis, sur les différentes rues en mauvais état, tel qu'identifié sur

la liste des rues détaillées ci-dessous.

La présente a pour but d'autoriser la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce à effectuer les dépenses requises relatives aux travaux associés à la réalisation du « Programme de réfection routière PRR-1-2016 », ainsi que d'autres dépenses imprévues mais liées aux travaux décrits.

Liste des rues du PRR-1-2016

Numéro	Rue	De	À	District	Rue
					(Locale)
1	Lacombe	Decelles	McKenna	CDN	Locale
2	Hudson	Côte-Sainte-Catherine	De Soissons	CDN	Locale
3	Ellendale	Mac Shane	Decelles	CDN	Locale
4	Linton	Souart	Dolbeau	CDN	Locale
5	Lavoie	Dupuis	Côte-Sainte-Catherine	CDN	Locale
6	Bedford	Decelles	Ch. Goyer	Darlington	Locale
7	Clinton	Deacon	Vimy	Darlington	Locale
8	Decelles	Van Horne	Kent	Darlington	Locale
9	Place Decelles	Ellendale	Decelles	Darlington	Locale
10	Decelles	Rue Goyer	Bedford	Darlington	Locale
11	Decelles	Appelton	Barclay	Darlington	Locale
12	de LaPeltrie	Victoria	Lavoie	Darlington	Locale
13	Draper	Sherbrooke	Ch. Côte-Saint-Antoine	NDG	Locale
14	Regent	Saint-Jacques	Upper-Lachine	NDG	Locale
15	Melrose	Monkland	Terrebonne	NDG	Locale
16	Oxford	Saint-Jacques	Upper-Lachine	NDG	Locale
17	Hingston	Somerled	Fielding	NDG	Locale
18	Cumberland	Chester	Côte-Saint-Luc	Loyola	Locale
19	West-Hill	De Maisonneuve	Notre-Dame-de-Grâce	Loyola	Locale
20	Walkley	Somerled	Fielding	Loyola	Locale
21	Duncan	Prince-of-Wales	Cavendish	Loyola	Locale
22	Prince-of-Wales	Somerled	Fielding	Loyola	Locale
23	Mayrand	Powell	Atherton	Snowdon	Locale
24	Trans Island	Lacombe	Édourad-Montpetit	Snowdon	Locale
25	Trans Island	Édouard-Montpetit	Dupuis	Snowdon	Locale
26	Mackenzie	Lemieux	Victoria	Snowdon	Locale
27	Mackenzie	Westbury	Lemieux	Snowdon	Locale
28	Plamondon	MacDonald	Clanranald	Snowdon	Locale
29	Dornal	Lemieux	Victoria	Snowdon	Locale
30	Dalou	Décarie	Fin de rue	Snowdon	Locale
31	Byron	Décarie	Fin de rue	Snowdon	Locale

Il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et autorisé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF), soit à l'entreprise Groupe TNT inc. , pour un montant de **4 655 492,51 \$** (incluant les taxes et les travaux contingents).

Vous trouverez ci-après la liste des entreprises ayant soumissionné et les prix soumis par chacune d'elles :

SOUSSION CDN-NDG-16-AOP-TP-007		
Reconstruction de trottoirs et de bordures, planage et revêtement des chaussées en enrobé bitumineux, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (PRR-1-2016)		
SOUSSIONS		
1	LES PAVAGES CHENAIL INC.	5 879 704,73 \$
2	GRUPE TNT INC.	4 655 492,51 \$
3	CONSTRUCTION SOTER INC.	5 189 230,61 \$
4	SINTRA INC. (RÉGION MONTERÉGIE-RIVE-SUD)	5 207 263,64 \$
5	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	5 659 434,29 \$
6	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	4 791 433,34 \$
7	DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	5 229 673,28 \$
8	CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	5 094 802,74 \$
9	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	4 674 786,82 \$
10	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	5 238 433,72 \$

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	CIMA+ S.E.N.C.
2	COJALAC INC.
3	CONSTRUCTION BAU-VAL INC.
4	CONSTRUCTION SOTER INC.
5	DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
6	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
7	GRUPE TNT INC.
8	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.
9	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
10	LES PAVAGES CHENAIL INC.
11	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.
12	SINTRA INC. (RÉGION MONTERÉGIE-RIVE-SUD)

JUSTIFICATION

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme.

L'adjudicataire, Groupe TNT inc a fourni une autorisation émise par l'Autorité des Marchés Financiers pour pouvoir conclure un contrat ou sous contrat auprès des organismes publics , tel que requis en vertu du décret 1049-2013, ainsi qu'une attestation fiscale émise par Revenu Québec. Ces documents ont été vérifiés par la division du greffe de l'arrondissement et sont joints en pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important et nécessaire d'investir les sommes requises pour pallier, à moyen terme, à la dégradation accrue du réseau routier, suite au constat de l'état des chaussées, des trottoirs et des rues de l'arrondissement.

La Division infrastructures et aqueduc de la Direction des travaux publics n'est pas dotée de personnel spécialisé dans ce type de travaux ni des moyens matériels pour répondre aux objectifs du contrat. Pour ce faire, il est important d'engager les sommes recommandées en objet afin d'apporter les correctifs requis dû au mauvais état du réseau routier, notamment les chaussées et les trottoirs des rues visées par le présent projet, pour assurer un niveau de service d'exploitation appréciable pour tous les usagers.

Suite au constat de la détérioration avancée de l'état des chaussées, des trottoirs et des rues de l'arrondissement, il est primordial d'améliorer l'état du réseau routier.

Budget estimé :

ESTIMATION	MONTANT TOTAL
Total (avec taxes)	5 742 239,14\$

T.P.S. (5 %) : 249 716,86 \$ T.V.Q. (9,975 %) : 498 185,13 \$

La valeur du montant des travaux contingents 454 030,65 (avant taxes)

Le coût total de l'estimation susmentionnée inclut le montant des travaux contingents : 5 742 239,14 \$ (avec taxes).

Le montant total de la soumission est de 4 655 492,51 \$ (avec taxes)

Écart entre le montant la plus basse soumission conforme et l'estimé est de 1 086 746,63 \$ (avec taxes).

Le montant de l'estimation des coûts des travaux est supérieur approximativement de 23,34 % du montant de la plus basse soumission conforme.

Budget à autoriser :

Le budget requis pour financer le « Programme de réfection routière PRR-1-2016 », lequel inclut tous les travaux de reconstruction de trottoirs, est disponible au PTI de l'arrondissement.

Le budget proviendra du report du PTI 2014-2015 à hauteur de 3 256 000\$ et du budget alloué au programme de réfection routière au PTI 2016 à hauteur de 1 113 162,45\$.

Les crédits demandés sont disponibles aux règlements d'emprunts **RCA 14 17219** et **RCA 15 17260**.

Coût du contrat :

	PRR-1- 2016 (avant taxes)	T.P.S. (5 %)	T.V.Q. (9,975 %)	Total (avec taxes)
--	------------------------------	-------------------	-----------------------	-----------------------

Contrat	4 049 134,60 \$	202 456,73 \$	403 901,18 \$	4 655 492,51 \$
---------	-----------------	---------------	---------------	-----------------

T.P.S. (5 %) : 202 456,73 \$ **T.V.Q. (9,975 %) :** 403 901,18 \$ **RISTOURNE T.P.S. :** 202 456,73 \$

Le coût total de la soumission susmentionnée : 4 655 492,51 \$ (incluant les taxes et les travaux contingents).

Le coût total des travaux : 3 681 031,45 \$ (sans les taxes, sans les travaux contingents)

Le coût des travaux contingents : 368 103,15 \$ (sans les taxes)

Le coût du sous total de la soumission susmentionnée : 4 049 134,60 \$ (sans les taxes)

La répartition des coûts des travaux des trottoirs et des chaussées sur les rues locales et artérielles est la suivante:

Les trottoirs des rues locales (incluant les contingences) : 1 428 460,00 \$ (sans les taxes)

Les chaussées des rues locales (incluant les contingences) : 2 620 674,59 \$ (sans les taxes)

Au montant total de la soumission 4 655 492,51 \$ (avec taxes) il faut ajouter :

- Les dépenses incidentes : 30 000 ,00 \$ (incluant les taxes);
- Les frais du bureau conseil pour la mise en plan (dessin) des travaux à réaliser : 9 310,00 \$ (incluant les taxes) -entente cadre (Ville de Montréal) 1083187-appel d'offres 15-14461-offre de service 121517-010 ;
- Les frais de laboratoire pour les travaux de carottage pour la conception et préparation des documents d'appel d'offres : 10 000 ,00 \$ (incluant les taxes);
- Les frais de services professionnels (laboratoire) : Contrôle qualitatif des matériaux de construction (approximativement) : 80 000,00 \$ (incluant les taxes).

Au total, les dépenses à autoriser : 4 784 802,51 \$ = (Soumission 4 655 492,51 \$ + Labo 80 000, 00 \$ + Dessins- plans 9 310,00 \$ + Carottage 10 000,00 \$ + Incidences 30 000 ,00 \$) incluant les taxes, les contingences, les services professionnels de laboratoire et de bureau conseil , ainsi que les frais incidents.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection routière du présent sommaire décisionnel portant sur les travaux de chaussées et de trottoirs, visent à améliorer l'infrastructure routière et à assurer la sécurité du public ainsi qu'aux usagers du réseau routier de l'arrondissement tout en utilisant les techniques, les matériaux qui respectent les normes environnementales en vigueur.

Aussi, la réalisation de ces travaux s'inscrivent dans le cadre suivant :

- le maintien des conditions de circulation dans les secteurs très achalandés;
- améliorer l'état des infrastructures routières à moyen terme;
- assurer la sécurité du public;

- prolonger la pérennité des infrastructures routières;
- assurer la sécurité des usagers du réseau routier de l'arrondissement et incluant tous les organismes et institutions (Centres universitaires, Hôpitaux, écoles.....etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de réfection de trottoirs et de chaussées des rues visées par le programme de réfection routière du réseau local PRR-1-2016 (rues locales) ont un impact majeur sur l'entretien de ces rues afin d'améliorer l'état des infrastructures routières pour une période à moyen terme.

Une gestion rigoureuse et un suivi permanent seront assurés par l'arrondissement en ce qui a trait au volet "signalisation et circulation". L'impact sur la circulation est décrit dans les cahiers des charges des documents d'appel d'offres.

--	--

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens riverains des rues concernées par les travaux du programme de réfection routière du réseau local des projets susmentionnés seront informés, par lettre, de la nature et la durée des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser par l'entrepreneur (échancier approximatif) :

- Réfection de trottoirs + corrélatifs 25 mai - 10 juillet / 2016
- Planage 10 juillet - 30 août / 2016
- Revêtement bitumineux 25 août - 10 octobre / 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il est à noter que conformément aux règlements en vigueur, les cahiers des charges à préparer pour les documents d'appel d'offres des différents contrats feront mention, de manière explicite, à l'ensemble des soumissionnaires, des clauses administratives générales en prévention de la collusion et de la fraude, afin de mettre en exergue la transparence et la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Les dossiers respecteront au meilleur de nos connaissances les encadrements suivants :

- gestion des contingences et des incidences;
- politique de gestion contractuelle des contrats;
- loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction;
- dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats;
- l'accréditation de l'autorité des marchés financiers pour conclure un contrat ou sous-contrat public, entre autre avec la Ville de Montréal;
- respect des clauses contractuelles en matières de la santé et de la sécurité du travail (SST);
- application de la grille d'évaluation de l'entrepreneur en charge des travaux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Katerine ROWAN)

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Patricia ARCAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid OUARET
INGENIEUR

Tél : 514 872-7408
Télécop. : 872-0918

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2016-04-27

Dossier # : 1165153006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Accorder à Groupe TNT inc. le contrat au montant de 4 655 492,51 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - PRR-1-2016 (rues locales), et autoriser une dépense à cette fin de 4 784 802,51 \$ incluant les taxes et les frais accessoires - (10 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-007.



[Récapitulatif PV.pdf](#)



[Changement de nom AMF - 13 mars 2015.pdf](#)

[LETTRE AMF 20 JUIN 2015-GROUPE TNT INC.pdf](#)



[RÉSULTATS.pdf](#)

[160425--SOUMISSION-PAGE-1-GROUPE TNT-PRR-1-2016.pdf](#)



[Attestation de Revenu Québec -Groupe TNT inc..pdf](#)



[160428-OF-ESTIMATION CORRIGÉE-PRR-1-2016.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid OUARET
INGENIEUR

Tél : 514 872-7408
Télécop. : 872-0918

Procès-verbal d'ouverture de soumissions tenue aux bureaux de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, le **lundi 25 avril 2016 à 11 heures**.

Sont présents :

- | | | |
|-------------------------------|---|--|
| • Katerine Rowan | Secrétaire
d'arrondissement substitut | Direction des services administratifs et du greffe
Division du greffe |
| • Farid Ouaret | Ingénieur | Direction des travaux publics |
| • Anthony Chivinski | Stagiaire | Direction des travaux publics |
| • Nicolas Groleau-
Bernier | Agent technique en
ingénierie municipale | Direction des travaux publics |
| • Viviane Gauthier | Analyste de dossiers | Direction des services administratifs et du greffe
Division du greffe |

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres public : **CDN-NDG-16-AOP-TP-007**

Reconstruction de trottoirs et de bordures, planage et revêtement des chaussées en enrobé bitumineux, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (PRR-1-2016) sont ouvertes par la secrétaire d'arrondissement substitut de la division du greffe. Les firmes mentionnées soumettent des prix :

<u>SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
LES PAVAGES CHENAIL INC.	5 879 704,73 \$
GROUPE TNT INC.	4 655 492,51 \$
CONSTRUCTION SOTER INC.	5 189 230,61 \$
SINTRA INC. (RÉGION MONTÉRÉGIE-RIVE-SUD)	5 207 263,64 \$
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR	5 659 434,29 \$
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	4 791 433,34 \$
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	5 229 673,28 \$
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	5 094 802,74 \$
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	4 674 786,82 \$
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	5 238 433,72 \$

L'appel d'offres sur invitation de la Direction des travaux publics a été publié dans Le Devoir et sur le site SEAO le 7 avril 2016.

Le secrétaire d'arrondissement substitut transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, à la Direction des travaux publics, pour étude et rapport.

Katerine Rowan, avocate
Secrétaire d'arrondissement substitut
Division du greffe

Le 13 mars 2015

GROUPE TNT INC.

À l'attention de : Monsieur Alain Robert
600, boulevard Roland-Godard
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C5

N° de décision : 2013-CPSM-0102

N° de client : 2700000263

Objet : Changement de nom de TNT2 inc. à Groupe TNT inc.

Monsieur,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise TNT2 inc. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant Groupe TNT inc. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1160480704 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise TNT2 inc. autorisée le 20 juin 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Benoît au 1 877 525-0337, poste 4866.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics
et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Québec, le 20 juin 2013

TNT2 inc.
À l'attention de : Monsieur Alain Robert
600, boulevard Roland-Godard
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C5

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à TNT2 inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0102 n° d'identification de l'Autorité : 2700000263**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- GROUPE TNT MERCERON
- PIEUX BCA

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65-1 (la « LCOP »). TNT2 inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 19 juin 2016 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

Québec
Place de la Cité, tour Caminar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090

SOUMISSION CDN-NDG-16-AOP-TP-007

Reconstruction de trottoirs et de bordures, planage et revêtement des chaussées en enrobé bitumineux, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (PRR-1-2016)

SOUMISSIONS

1	LES PAVAGES CHENAIL INC.	5 879 704,73 \$
2	GROUPE TNT INC.	4 655 492,51 \$
3	CONSTRUCTION SOTER INC.	5 189 230,61 \$
4	SINTRA INC. (RÉGION MONTÉRÉGIE-RIVE-SUD)	5 207 263,64 \$
5	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	5 659 434,29 \$
6	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	4 791 433,34 \$
7	DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	5 229 673,28 \$
8	CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	5 094 802,74 \$
9	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	4 674 786,82 \$
10	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	5 238 433,72 \$

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES

1	CIMA+ S.E.N.C.
2	COJALAC INC.
3	CONSTRUCTION BAU-VAL INC.
4	CONSTRUCTION SOTER INC.
5	DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
6	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
7	GROUPE TNT INC.
8	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.
9	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
10	LES PAVAGES CHENAIL INC.
11	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.
12	SINTRA INC. (RÉGION MONTÉRÉGIE-RIVE-SUD)



Formule de soumission

Contrat à prix unitaires et/ou forfaitaire
À remplir en caractères d'imprimerie à l'exception de la signature

Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
Direction des travaux publics
2140, avenue Madison, 3^e étage
Montréal (Québec) H4B 2T4

Je (nous) soussigné,
Groupe TNT inc
(nom de l'entrepreneur ou raison sociale)

Adresse: 20845 Chemin de la Côte-Nord, bur.200,Boisbriand J7E 4H5
(adresse commerciale aux fins du présent contrat) (code postal)

Téléphone : (450) 431-7887 Télécopieur : (450) 420-0414

Après avoir visité les lieux et obtenu tous les renseignements sur les conditions locales et les exigences des documents de la soumission, offre (offrons) par les présentes à la Ville de Montréal d'exécuter les travaux suivants :

Titre de la soumission :
Reconstruction de trottoirs et de bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (PRR-1-2016)

Arrondissement Côte-des Neiges -- Notre-Dame-de-Grâce

Conformément aux documents de soumission, pour le montant de **QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET CINQUANTE-UN** dollars (4 655 492.51 \$)

(en toutes lettres)

tel que détaillé au bordereau de soumission.

Je m'engage (nous nous engageons) à terminer les travaux dans un délai maximal de soixante quinze (75) jours de calendrier de la date mentionnée dans l'ordre donné par écrit, par le Directeur, de commencer les travaux.

Un cautionnement de soumission de 10% \$ accompagne cette soumission.

Note : Tous les documents transmis avec la présente soumission sont publics.

Cette soumission devra être reçue par la Ville à l'adresse suivante :

Signature

(manuscrite)

Bureau Accès Montréal
Arrondissement CDN-NDG

Nom :

5160, boul. Décarie, RDC, Montréal (QC) H3X 2H9

Jean Lussier

(caractère d'imprimerie)

Cette soumission sera ouverte à

En qualité de : Vice président voirie urbaine

11 h 00 le **lundi 25 avril 2016**

Ce : 25 avril 2016

Signature :

Attestation de Revenu Québec

Cette attestation est délivrée à :

GROUPE TNT INC.
20845, CH. DE LA COTE N, PORTE 200
BOISBRIAND (QUEBEC) J7E 4H5

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1160480704

Elle atteste que l'entreprise désignée ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
 - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
 - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à l'entreprise désignée.

Numéro de l'attestation : 894160-BKZW-0269665

Date et heure de délivrance de l'attestation : 22 février 2016 à 11 h 55 min 6 s

Date de fin de la période de validité de l'attestation : 30 juin 2016

Vous pouvez vérifier l'authenticité de cette attestation sur le site Internet de Revenu Québec, à l'adresse www.revenuquebec.ca.

Assurez-vous que l'attestation a été délivrée dans le délai prévu par la législation en vigueur.

SOUSSION: CDN-NDG-16-AOP-TP-007

TROTTOIRS ET CORRÉLATIFS

	Quantité Probable	Prix unit./forf.	Montant en \$
<u>Trottoir monolithe croquis M.V. 245</u>			
1 - Préparation du lit 2-6, 12.01 (3.01 à 3.08)	8300,00 m ²	45,00 \$	373 500,00 \$
2 - Fondation en pierre 2-6, 12.02 (5.01 à 5.03)	8300,00 m ²	45,00 \$	373 500,00 \$
3 - Revêtement en béton 2-6, 12.04 (6.01 à 6.07)	8300,00 m ²	49,00 \$	406 700,00 \$
4 - Acier d'armature - treillis métallique 2-6, 12.03 (9) CR. M.V. 248	200,00 m ²	18,00 \$	3 600,00 \$
<u>Trottoir boulevard croquis M.V. 245</u>			
5 - Préparation du lit 2-6, 12.01 (3.01 à 3.08)	750,00 m ²	44,00 \$	33 000,00 \$
6 - Fondation en pierre 2-6, 12.02 (5.01 à 5.03)	750,00 m ²	44,00 \$	33 000,00 \$
7 - Revêtement en béton 2-6, 12.04 (6.01 à 6.07)	750,00 m ²	49,00 \$	36 750,00 \$
8 Nivellement des pavés de béton existant 2-6, 8.06	500,00 m ²	90,00 \$	45 000,00 \$
9 Bordure en béton 2-7, 11.01 (1.02, 2.02) CR. M. 285	100,00 m	107,00 \$	10 700,00 \$
10 Pavage de ruelle 2-5, 8.01, 8.06, 8.13 CR. M.V. 242	5,00 m ²	136,00 \$	680,00 \$
11 Marche en béton 2-6, 12.11 (11.16) CR. M.V. 257	30,00 m	140,00 \$	4 200,00 \$
12 Plats-bande à revêtement bitumineux 2-6, 12.08 (11.04)	1100,00 m ²	53,00 \$	58 300,00 \$
13 Bitume fourni et posé à la main 2-5, 8.23 (6.03)	10 tonne	178,00 \$	1 780,00 \$
14 Nivellement des espaces en terre 2-6, 12.07 (11.19)	3500,00 m ²	7,00 \$	24 500,00 \$
15 Gazonnement 2-6, 12.17	3500,00 m ²	7,00 \$	24 500,00 \$
16 Pierre prémélangée pour entrée et/ou route temporaire 2-5, 8.55	250,0 tonne	17,00 \$	4 250,00 \$

Montants reporté à la page ___

Sous-total :

1 433 960,00 \$

SOUSSION: CDN-NDG-16-AOP-TP-007

TROTTOIRS ET CORRÉLATIFS

	Quantité Probable	Prix unit./forf.	Montant en \$
Montants reporté de la page ___	Sous-total :	Prix unit./forf.	1 433 960,00 \$
<u>Réparation du cours d'eau croquis M.V. 245-A</u>			
17 - Préparation du lit 2-6, 12.12 (11.17-A)	2450,00 m ²	23,00 \$	56 350,00 \$
18 - Coussin de pierre 150 mm épais. 2-5, 8.07 (4.02)	1750,00 m ²	21,00 \$	36 750,00 \$
19 - Fondation en béton 2-6, 12.13 (11.17-B)	1750,00 m ²	58,00 \$	101 500,00 \$
20 - Revêtement bit. - couche de base EB-14, 2a, 2, PG 58-28, 50 mm épais. 2-5, 8.14 (6.04) CR. M.V. 245-A	2450,00 m ²	18,00 \$	44 100,00 \$
21 - Revêtement bit. - couche de surface EB-10C, 2A, 2, PG58-28, 40 mm épais. 2-5, 8.14 (6.04) CR. M.V. 245-A	2450,00 m ²	18,00 \$	44 100,00 \$
<u>Ajustement fourniture de voirie</u>			
22 Remplacement d'arrêt de distribution d'eau 2-9, 6.29	2 unité	650,00 \$	1 300,00 \$
23 Boîte de service d'eau à réparer / et ou remplacer avec excavation et remplissage (article 21, prescriptions spéciales)	30 m	430,00 \$	12 900,00 \$
24 Puisard à déplacer 2-8, 6.14 (6.13)	4 unité	2 924,00 \$	11 696,00 \$
25 Fourniture et pose de drain en béton armé ou en C.P.V. 225 mm diam. ou moins 2-8, 8.27 (3.06, 3.07)	12,00 m	554,00 \$	6 648,00 \$
26 Tête de puisard de rue conventionnelle à remplacer par ajustable 2-8, 6.38 (5.08)	86 unité	1 636,00 \$	140 696,00 \$
27 Grille de puisard de rue - modèle anti-vélo CR. M.V. 221-H 2-8, 6.39 (5.08)	84 unité	388,00 \$	32 592,00 \$
28 Tête de puisard de rue à niveller CR. M.V. 208 2-8, 6.12	40 unité	950,00 \$	38 000,00 \$
29 Tête de puisard de trottoir 2-8, 6.37 (5.08)	25 unité	950,00 \$	23 750,00 \$
Montants reporté à la page ___	Sous-total :		1 984 342,00 \$

SOUSSION: CDN-NDG-16-AOP-TP-007

TROTTOIRS ET CORRÉLATIFS

	Quantité Probable	Prix unit./forf.	Montant en \$
Montants reporté de la page __	Sous-total :		1 984 342,00 \$
30 Tête de puisard de trottoir à niveler CR. M.V. 208 2-8, 6.12	25 unité	450,00 \$	11 250,00 \$
31 Puisard à réparer	60 m	60,00 \$	3 600,00 \$
32 Puisard (nouveau)	3 unité	3 900,00 \$	11 700,00 \$
33 C+C de regard ajustable	56 unité	1 300,00 \$	72 800,00 \$
34 C+C de regard conventionnel	0 unité	0,00 \$	0,00 \$
35 Cadre & couvercle de regard à niveler	17 unité	1 000,00 \$	17 000,00 \$
36 Regard d'égout et/ou chambre de vanne à réparer	60,00 m	244,00 \$	14 640,00 \$
37 C+C de CH de Vanne ajustable	35 unité	2 000,00 \$	70 000,00 \$
38 Cadre &couvercle de CH. de vanne conventionnel	0 unité	0,00 \$	0,00 \$
39 C+C de CH. de vanneà niveler	17 unité	1 000,00 \$	17 000,00 \$
40 CH.Vanne à reconstruire	0 unité	0,00 \$	0,00 \$
41 Nivellement de boîte de vanne	25 unité	425,00 \$	10 625,00 \$
42 Couvercle et cadre de regard U.P. à niv	6 unité	1 100,00 \$	6 600,00 \$
43 Tête de Boite de vanne à remplacer par ajustable	10 unité	500,00 \$	5 000,00 \$
44 Manchon pour signalisation écrite CR. M.V. 245-D 2-6, 12.38	15 unité	100,00 \$	1 500,00 \$
45 Arpentage- Trottoirs associés (art. 33 prescriptions spéciales)	1 Global	70 000,00 \$	70 000,00 \$
46 Arpentage -Reconstructions mineures de trottoirs (art. 34 prescriptions spéciales)	7 unité	1 063,00 \$	7 441,00 \$

TOTAL	2 303 498,00 \$
--------------	------------------------

ESTIMATION

BORDEREAU DES PRIX - Planage , pavage,trottoirs et corrélatif

PRR-1-2016 (rues locales)

SOUSSION: CDN-NDG-16-AOP-TP-007

PLANAGE ET PAVAGE

Planage de chaussée d'asphalte

	Quantité Probable	Prix unit./forf.	Montant en \$
90 MM d'épaisseur	57330 m²	5,50 \$	315 315,00 \$
60 MM d'épaisseur	7609 m²	5,00 \$	38 045,00 \$
Correction d'asphalte- épaisseur variable posée mécaniquement	250 tonne	120,00 \$	30 000,00 \$
pavage de correction posé a la main	250 tonne	130,00 \$	32 500,00 \$
réparation de pavage	300 m²	95,00 \$	28 500,00 \$
Réparation de Type A	400 m²	95,00 \$	38 000,00 \$
Réparation type B	550 m²	140,00 \$	77 000,00 \$
Membrane PVPEPREP ou (équivalente)	600 m²	126,00 \$	75 600,00 \$

Revêtement bitumineux de chaussé

Fourniture et pose d'un revêtement bitumineux en couche de surface 60 mm d'épaisseur, ESG-10,2B,2,PG64-28	64939 m2	14,00 \$	909 146,00 \$
Fourniture et pose d'un revêtement bitumineux 30 mm d'épaisseur, EC-10,2B,2,PG64-28	57330 m2	10,00 \$	573 300,00 \$
Préparation des surfaces de contact (émulsion de bitume) 0,2 L/m2	57330 m2	0,95 \$	54 463,50 \$
Préparation des surfaces de contact (émulsion de bitume) 0,3 L/m2	64939 m2	1,00 \$	64 939,00 \$

PLANAGE ET PAVAGE

Sous total 2 236 808,50 \$

TROTTOIRS ET CORRÉLATIFS

Sous total 2 303 498,00 \$

Sous total 4 540 306,50 \$

Travaux contingents (10% de la somme des items ci-dessus) inclus trottoirs et corrélatif

454 030,65 \$

TOTAL 4 994 337,15 \$

TPS 5% 249 716,86 \$
TVQ 9,9975% 523 356,59 \$

GRAND TOTAL 5 767 410,60 \$

499185,3
O.F

5742239.14

28/04/2016. O.F

Farid Ouaret, ing

O.F

le 13/04/2016.

Dossier # : 1165153006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Accorder à Groupe TNT inc. le contrat au montant de 4 655 492,51 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - PRR-1-2016 (rues locales), et autoriser une dépense à cette fin de 4 784 802,51 \$ incluant les taxes et les frais accessoires - (10 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-007.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Analyse des soumissions CDN-NDG-16-AOP-TP-007 \(PRR-1\).pdf](#)



[Intervention - CDN-NDG-16-AOP-TP-007 \(PRR-1\).pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Katerine ROWAN
secrétaire-researchiste

Tél : 514 872-9492

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-28

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement - En remplacement de Denis Gendron, directeur - serv. adm. et du greffe en arrondissement
Tél : (514) 868-4358
Division : Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce

Entreprise	NEQ	Autorisation AMF ¹	Attestation fiscale	Liste PGC ²	RENA ³	Liste RBQ ⁴	Licence RBQ ⁵	Garantie de soumission	Lettre d'engagement (Formulaire 2)	Commentaire	Conformité
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	1144756336	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Pavages Métropolitain Inc.	1168058395	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Construction Bau-Val Inc.	1143718063	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada Inc.	1171462923	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Eurovia Québec Construction Inc.	1169491884	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Groupe TNT Inc.	1160480704	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Les Pavages Chenail Inc.	1142533042	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	À noter: la lettre l'autorisation de l'AMF fournie est expirée, mais la firme est enregistrée au registre de l'AMF	OK
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	1145922051	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	1145755295	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Construction Soter Inc.	1143161066	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK

1. Vise les contrats visés par le Décret 1049-2013, 795-2014 ou un autre décret.

NA = Non applicable / ND = Non documenté / OK = Autorisation déposée avec la soumission

2. Liste du contentieux (Version du **2015-07-16**) et REQ. Analyse de premier niveau. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée.

3. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée. Vérification en date du **2016-04-25**.

4. Vise les contrats d'exécution de travaux. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée. Vérification en date du **2016-04-25**.

5. Vise les contrats d'exécution de travaux. La vérification des catégories et sous-catégories exigées relève du service demandeur.

**DIVISION DU GREFFE - CDN-NDG - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :
 Titre de l'appel d'offres :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :
 Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :
 Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :
 Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
GRUPE TNT INC.	4 655 492,51 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	4 674 786,82 \$	<input type="checkbox"/>	
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	4 791 433,34 \$	<input type="checkbox"/>	
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	5 094 802,74 \$	<input type="checkbox"/>	
CONSTRUCTION SOTER INC.	5 189 230,61 \$	<input type="checkbox"/>	
SINTRA INC. (RÉGION MONTÉRÉGIE-RIVE-SUD)	5 207 263,64 \$	<input type="checkbox"/>	
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	5 229 673,28 \$	<input type="checkbox"/>	
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	5 238 433,72 \$	<input type="checkbox"/>	
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	5 659 434,29 \$	<input type="checkbox"/>	
LES PAVAGES CHENAIL INC.	5 879 704,73 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Les montants soumis incluent des contingences de 10 %.

Préparé par : Le - -

Dossier # : 1165153006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Objet :	Accorder à Groupe TNT inc. le contrat au montant de 4 655 492,51 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - PRR-1-2016 (rues locales), et autoriser une dépense à cette fin de 4 784 802,51 \$ incluant les taxes et les frais accessoires - (10 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-007.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165153006 Certification de fonds.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-28

Geneviève REEVES
Directrice par intérim

Tél : 514 878-4358

Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Calcul des taxes 2016

Calcul des dépenses						
	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	Montant net de ristourne
Contrat	3,681,031.45 \$	184,051.57 \$	367,182.89 \$	4,232,265.91 \$	367,643.01 \$	3,864,622.90 \$
Contingences	368,103.15 \$	18,405.16 \$	36,718.29 \$	423,226.60 \$	36,764.30 \$	386,462.30 \$
Sous-total	4,049,134.60 \$	202,456.73 \$	403,901.18 \$	4,655,492.51 \$	404,407.32 \$	4,251,085.19 \$
Incidences	26,092.63 \$	1,304.63 \$	2,602.74 \$	30,000.00 \$	2,606.00 \$	27,394.00 \$
Frais de bureau-conseil	8,097.41 \$	404.87 \$	807.72 \$	9,310.00 \$	808.73 \$	8,501.27 \$
Frais de laboratoire	8,697.54 \$	434.88 \$	867.58 \$	10,000.00 \$	868.67 \$	9,131.33 \$
Frais de services professionnels	69,580.34 \$	3,479.02 \$	6,940.64 \$	80,000.00 \$	6,949.34 \$	73,050.66 \$
Total des dépenses	4,161,602.52 \$	208,080.13 \$	415,119.86 \$	4,784,802.51 \$	415,640.06 \$	4,369,162.45 \$

	Montant	%
Portion Ville-Centre		0.0%
CDN-NDG	4,369,162.45 \$	100.0%

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Patricia Arcand Téléphone : 514-868-3488
Service/Arrondissement : Arrondissement CDN - NDG

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

#

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

#

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Information budgétaire:

Provenance	PTI 2016
Projet	55734
Sous-projet	1555734 - 001
Projet Simon :	154254
Montant :	2,816,162.45 \$

Provenance	PTI 2016
Projet	55734
Sous-projet	1655734 - 001
Projet Simon :	159203
Montant :	1,553,000.00 \$

Imputation	PTI 2016
Requérant:	59-00
Projet :	55734
Sous-projet :	1655734-002
Projet Simon :	162761
Montant :	4,369,162.45 \$

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2016-2018	<u>4369</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>4369</u>
Prévision de la dépense					
Brut	4369	0	0	0	4369
Autre	0	0	0	0	0
Sub-C	0	0	0	0	0
Net	<u>4369</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>4369</u>
Écart	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>



Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Patricia Arcand Téléphone : 514-868-3488
 Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : MAI Année : 2016 Type d'écriture : Réel (A)

Date de l'écriture : 2016/05/02 Nom d'écriture : 160502uarca93 - PRR 1 - 2016 Groupe TNT inc. inc. GDD 1165153006

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	6406	0614219	800250	01909	57201	000000	0000	102600	000000	98001	00000	3,297,411.80		
2	6406	0615362	800250	01909	57201	000000	0000	102600	000000	98001	00000	1,071,750.65		
3	6406	0614219	800250	03103	57201	000000	0000	162761	000000	17025	00000		3,297,411.80	
4	6406	0615362	800250	03103	57201	000000	0000	162761	000000	17025	00000		1,071,750.65	
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												4,369,162.45	4,369,162.45	

Remarques

Veillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.

Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Patricia Arcand Téléphone : 514-868-3488
 Service/Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Période : MAI Année : 2016 **MAI-16** Description de l'écriture : PRR 1 - 2016 Groupe TNT inc. GDD 1165153006

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. GDD1165153006

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	6406	0614219	800250	01909	57201	000000	0000	102600	000000	98001	00000		3,297,411.80	
2	6406	0615362	800250	01909	57201	000000	0000	102600	000000	98001	00000		1,071,750.65	
3	6406	0614219	800250	03103	57201	000000	0000	162761	000000	17025	00000	3,297,411.80		
4	6406	0615362	800250	03103	57201	000000	0000	162761	000000	17025	00000	1,071,750.65		
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														
29														
30														
31														
32														
33														
34														
35														
36														
37														
38														
39														
40														
Total de l'écriture :												4,369,162.45	4,369,162.45	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Demande de création de comptes de grand-livre

Activités d'investissement

Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.

Demander : Patricia Arcand Téléphone : 514-868-3488
Service/Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1	6406	0614219	800250	03103	57201	000000	0000	162761	000000	17025	00000
2	6406	0615362	800250	03103	57201	000000	0000	162761	000000	17025	00000
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Date : 4/28/2016 12:25 PM

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	6406.0614219.800250.0310357201.000000.0000.162761.000000.17025.00000
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	6406.0614243.800250.01909.57201.000000.0000.102600.000000.98001.00000	0.00	3,297,411.80
2	6406.0614243.800250.03103.57401.000000.0000.161337.000000.32010.00000	0.00	0.00
3	0.00	0.00
4	0.00	0.00
5	0.00	0.00
6	0.00	0.00
7	0.00	0.00
8	0.00	0.00
9	0.00	0.00
10	0.00	0.00
11	0.00	0.00
12	0.00	0.00
13	0.00	0.00
14	0.00	0.00
15	0.00	0.00
16	0.00	0.00
17	0.00	0.00
18	0.00	0.00
19	0.00	0.00
20	0.00	0.00

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	0.00	0.00
2	0.00	0.00
3	0.00	0.00
4	0.00	0.00
5	0.00	0.00
6	0.00	0.00
7	0.00	0.00
8	0.00	0.00
9	0.00	0.00
10	0.00	0.00
11	0.00	0.00
12	0.00	0.00
13	0.00	0.00
14	0.00	0.00
15	0.00	0.00
16	0.00	0.00
17	0.00	0.00
18	0.00	0.00
19	0.00	0.00
20	0.00	0.00
21	0.00	0.00
22	0.00	0.00



Dossier # : 1161371002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Travaux et propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme 7762763 Canada Inc. (Les entreprises KéPasc), un contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 107 264,21 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (7 soumissionnaires) - Appel d'offres public 16-15095.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme 7762763 Canada Inc. (Les entreprises KéPasc), le contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;

D'autoriser une dépense à cette fin de 107 264, 21 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

D'imputer cette dépense tel qu'inscrit à même l'intervention de la Direction des Services administratifs et du Greffe.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-25 08:40

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1161371002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Travaux et propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme 7762763 Canada Inc. (Les entreprises KéPasc), un contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 107 264,21 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (7 soumissionnaires) - Appel d'offres public 16-15095.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme d'essouchement de l'arrondissement accuse un retard important. L'abattage, au cours des dernières années, de plusieurs centaines d'arbres atteints de l'agrile du frêne a grandement contribué à cette situation. La présence d'autant de souches occupant des fosses de plantation potentielles retardent également la plantation de nouveaux arbres. Puisque l'arrondissement ne possède pas d'essoucheuse, les travaux doivent être donnés à contrat. Dans un premier temps, la Division de la voirie et des parcs de la Direction des travaux publics a identifié 300 souches à faire à titre prioritaire. Ces essouchements permettront éventuellement de replanter des arbres sur les rues où des coupes à blanc ont été effectuées en raison de l'infestation de l'agrile du frêne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 170247 Accorder à la firme Émondage Allard un contrat pour des travaux arboricoles d'essouchement, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation no DPI2010-02, et autoriser une dépense à cette fin de 42 843,59\$, taxes incluses, comprenant tous les frais et accessoires le cas échéant - (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à effectuer des travaux d'essouchement sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, incluant le remplissage des fosses avec de la terre ainsi que l'ensemencement.

JUSTIFICATION

La Direction des travaux publics ne dispose pas des ressources humaines et matérielles pour répondre à l'ensemble des requêtes relatives aux travaux d'essouchement. Les services d'entreprises privées sont donc requis afin de diminuer le retard accumulé dans l'exécution de ces travaux.

Pour réaliser ce projet, le Service de l'approvisionnement, à la demande de la Division voirie et parcs de la Direction des travaux publics, a procédé, le 7 mars dernier, à un appel d'offres public. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 mars 2016. L'entreprise 7762763 Canada Inc. (Les entreprises KéPasc) a déposé la plus basse soumission conforme (la liste des soumissionnaires invités est détaillée dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

7762763 CANADA INC. (LES ENTREPRISES KÉPASC) 107 264,21 \$

Puisque la firme 7762763 Canada Inc. (Les entreprises KéPasc) a présenté la plus basse soumission conforme, nous recommandons de retenir la proposition de cette firme (proposition jointe en annexe) et de lui accorder le contrat.

Estimé du coût des travaux: étant donné la complexité des travaux demandés, il était plutôt difficile d'estimer le coût des travaux de façon précise. Basé sur les renseignements que nous avons à l'automne 2015, une moyenne de 700 \$ par souche pouvait être considéré. Ce qui, pour 300 souches, donnait un total de 210 000 \$. La soumission de l'entreprise 7762763 CANADA INC. est près de 50 % plus basse que le coût estimé. La période de soumission peut être un facteur important pouvant expliquer la différence de coût. Selon les vérifications effectuées, l'entreprise en question rencontre toutes les exigences et devrait être en mesure de réaliser les travaux adéquatement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat sera financé à même les surplus de l'arrondissement CDN-NDG. Les informations comptables et budgétaires sont inscrites dans la certification des fonds de l'intervention financière de ce sommaire

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis plusieurs années, la forêt urbaine de l'arrondissement connaît une décroissance qui va en s'accroissant depuis l'apparition de l'agrile du frêne sur le territoire. Les efforts de plantation ne doivent donc pas être ralentis indûment par des retards d'exécution d'essouchement de frênes et d'autres essences d'arbres.

Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (PDDCM) prévoit l'amélioration des infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 (par rapport à 2007). L'arrondissement doit donc maintenir et même augmenter ses investissements dans sa forêt urbaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra de traiter un bon nombre de requêtes et, après coup, de remplacer des arbres publics qui ont été abattus depuis quelques années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 2 mai 2016

Début des travaux : dans les 5 jours suivant la résolution du CA

Fin des travaux : 11 novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution de contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Katerine ROWAN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Certification de fonds :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève REEVES, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Geneviève REEVES, 29 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin POLISENO
Chef de division, Division voirie et parcs

Tél : 514-872-9167
Télécop. : 514-872-1670

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-29

Pierre P BOUTIN
Directeur, Direction des travaux publics

Tél : 514-872-5667
Télécop. : 514-872-1936

Dossier # : 1161371002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Travaux et propreté
Objet :	Accorder à la firme 7762763 Canada Inc. (Les entreprises KéPasc), un contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 107 264,21 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (7 soumissionnaires) - Appel d'offres public 16-15095.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[15095 Det Cah Final.pdf](#)[16-15095 tcp.pdf](#)[16-15095 Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Youness FAOUZI
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-868-5852

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-19

Denis LECLERC
C/S approvisionnement stratégique en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services



Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats
d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 16-15095

Numéro de référence : 960317

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : A59 - Service d'essouchement pour l'arrondissement de CDN-NDG - 2016

	<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
	Arbo-Design 125 rang Ste-Sophie Oka, QC, J0N 1E0 http://www.arbo-design.com NEQ : 1163711832	<u>Monsieur Sylvain Légaré</u> Téléphone : 450 623-3090 Télécopieur : 450 479-1179	Commande : (1085617) 2016-03-10 12 h 41 Transmission : 2016-03-10 12 h 41	2561324 - 16-15095 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-10 12 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Arboriculture de Beauce Inc. 364E Route du Président-Kennedy Beauceville, QC, G5X 1N9 NEQ : 1143264779	<u>Monsieur Denis Rancourt</u> Téléphone : 418 774-6217 Télécopieur : 418 774-3371	Commande : (1083634) 2016-03-08 10 h 39 Transmission : 2016-03-08 10 h 39	2561324 - 16-15095 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-09 11 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Élagage Prestige inc.. 330, rue Malepart Laval, QC, H7C 1R2 NEQ : 1166539370	<u>Monsieur Jeannot Cloutier</u> Téléphone : 514 382-5313 Télécopieur : 450 664-2074	Commande : (1083439) 2016-03-08 9 h Transmission : 2016-03-08 9 h	2561324 - 16-15095 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-09 11 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique


Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9 NEQ : 1145922051	Monsieur Richard Morin Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	Commande : (1084212) 2016-03-09 8 h 27 Transmission : 2016-03-09 8 h 35	2561324 - 16-15095 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-09 11 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises KéPasc 13175 37e avenue Saint-Georges, QC, G6A 0A9 NEQ : 1167198820	Monsieur Keven Poulin Téléphone : 418 228-6118 Télécopieur : 418 227-9639	Commande : (1085604) 2016-03-10 12 h 19 Transmission : 2016-03-10 12 h 19	2561324 - 16-15095 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-10 12 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michele & Angelo Cardillo Ltée. 10797 HÉNAULT Montréal, QC, H1G 5R9 NEQ : 1166522046	Monsieur Angelo Cardillo Téléphone : 514 801-4029 Télécopieur : 514 324-4511	Commande : (1084722) 2016-03-09 13 h 02 Transmission : 2016-03-09 13 h 04	2561324 - 16-15095 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-09 13 h 02 - Autocueillette Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	Commande : (1083839) 2016-03-08 13 h 25 Transmission : 2016-03-08 15 h	2561324 - 16-15095 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-09 11 h 33 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LV Construction 3300, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.lumivert.com NEQ : 1140658478	Madame Pamela Akkari Téléphone : 450 664-1010 Télécopieur : 450 664-7058	Commande : (1093749) 2016-03-23 10 h 43 Transmission : 2016-03-23 10 h 43	2561324 - 16-15095 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-23 10 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Paysagiste workforce 399 montrose Beaconsfield, QC, h9w1h2 NEQ : 3371605174	Monsieur zachary yassa Téléphone : 514 886-9275 Télécopieur :	Commande : (1092522) 2016-03-21 17 h 17 Transmission : 2016-03-21 17 h 17	2561324 - 16-15095 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-21 17 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Service d'entretien d'arbres Viau 269 Cantin terrebonne Terrebonne, QC, J6W 5R9 NEQ : 1164728298	Monsieur Sylvain Trépanier Téléphone : 514 242- 0747 Télécopieur : 450 964- 5131	Commande : (1084695) 2016-03-09 12 h 25 Transmission : 2016-03-09 12 h 25	2561324 - 16-15095 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-09 12 h 25 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	--	---	---

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics](#)

[hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#)



À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

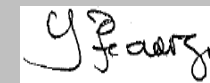
Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Youness Faouzi
2	Titre de l'appel d'offres	A59 - Service d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-- Notre-Dame-de-Grâce - 2016
3	Description (si nécessaire en complétement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	16-15095
5	Préposée au secrétariat	Catherine Desmeules (19 avril 2016)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	mercredi 30-03-2016
8	Service requérant	Arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce
9	Requérant	Meagan Hanna



#	Soumissionnaire	Commentaires	Conditions de paiement	Garantie de soumission	%/\$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	Michèle & Angelo Cardillo Itée	* Non conforme techniquement	nil	Fournie	2%		Non conforme	17607
2	7762763 Canada inc.	Chèque #352559352 au montant de 2 145,25 \$	net 30 jours	Fournie	2%		Conforme	17608
3	Arboriculture de Beauce inc.		net 30 jours	Fournie	2%		Conforme	17609
4	Services d'arbres Viau (9187-8447 Québec inc.)	Chèque #001637 au montant de 2 580,00 \$ Garantie de soumission non conforme : Montant de la garantie inférieur au 2% requis	net 30 jours	Fournie	2%		Non conforme	17610
5	Arbo Design inc.	Garantie de soumission non conforme : Montant de la garantie non indiqué.	30 jours	Fournie	2%		Non conforme	17611
6	Les Entreprises de construction Ventec inc.		net 30 jours	Fournie	2%		Conforme	17612
7	Élagage Prestige inc.	Chèque #000587 au montant de 6 300,00 \$	net 30 jours	Fournie	2%		Conforme	17614

Agent d'approvisionnement				Numéro de l'appel d'offres:				16-15095				Titre de l'appel d'offres:																			
Youness Faouzi				Non conforme Michèle & Angelo Cardillo ltée				7762763 Canada inc.				Arboriculture de Beauce inc.				Non conforme Services d'arbres Viau (9187-8447 Québec inc.)				Non conforme Arbo Design inc.				Les Entreprises de construction Ventec inc.				Élagage Prestige inc.			
G	No	Articles	Terme	Quantité prév. de souches	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total											
	1	Service d'essouchement comprenant le déchiquetage de souche et l'empattement racinaire, le ramassage de copeaux, la pose de terre et semences pour une souche de 20 à 40 cm de diamètre	1	55	200,00 \$	11 000,00 \$	150,00 \$	8 250,00 \$	260,00 \$	14 300,00 \$	250,00 \$	13 750,00 \$	250,00 \$	13 750,00 \$	570,00 \$	31 350,00 \$	450,00 \$	24 750,00 \$													
	2	Service d'essouchement comprenant le déchiquetage de souche et l'empattement racinaire, le ramassage de copeaux, la pose de terre et semences pour une souche de 41 à 75 cm de diamètre	1	197	255,00 \$	50 235,00 \$	285,50 \$	56 243,50 \$	360,00 \$	70 920,00 \$	450,00 \$	88 650,00 \$	575,00 \$	113 275,00 \$	650,00 \$	128 050,00 \$	910,00 \$	179 270,00 \$													
	3	Service d'essouchement comprenant le déchiquetage de souche et l'empattement racinaire, le ramassage de copeaux, la pose de terre et ayant un diamètre de 76 cm de plus	1	48	290,00 \$	13 920,00 \$	600,00 \$	28 800,00 \$	780,00 \$	37 440,00 \$	550,00 \$	26 400,00 \$	750,00 \$	36 000,00 \$	1 100,00 \$	52 800,00 \$	1 240,00 \$	59 520,00 \$													
					Total	75 155,00 \$	Total	93 293,50 \$	Total	122 660,00 \$	Total	128 800,00 \$	Total	163 025,00 \$	Total	212 200,00 \$	Total	263 540,00 \$													
					TPS	3 757,75 \$	TPS	4 664,68 \$	TPS	6 133,00 \$	TPS	6 440,00 \$	TPS	8 151,25 \$	TPS	10 610,00 \$	TPS	13 177,00 \$													
					TVQ	7 496,71 \$	TVQ	9 306,03 \$	TVQ	12 235,34 \$	TVQ	12 847,80 \$	TVQ	16 261,74 \$	TVQ	21 166,95 \$	TVQ	26 288,12 \$													
					TOTAL	86 409,46 \$	TOTAL	107 264,21 \$	TOTAL	141 028,34 \$	TOTAL	148 087,80 \$	TOTAL	187 437,99 \$	TOTAL	243 976,95 \$	TOTAL	303 005,12 \$													

Soumissionnaire le moins cher au total →

7762763 Canada inc.	93 293,50 \$	+ TPS	4 664,68 \$	+ TVQ	9 306,03 \$	=	107 264,21 \$
----------------------------	--------------	-------	-------------	-------	-------------	---	----------------------

■ Direction de
■ l'approvisionnement

Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	16-15095	Titre de l'appel d'offres	A59 - Service d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce - 2016			Nom de l'agent d'approvisionnement	Youness Faouzi
Date d'ouverture	2016-03-30	Appel d'offres	Publique	Service requérant	Arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce	Requérant	Meagan Hanna

Adjudicataire recommandé

	Non conforme Michèle & Angelo Cardillo ltée	7762763 Canada inc.	Arboriculture de Beauce inc.	Non conforme Services d'arbres Viau (9187-8447 Québec inc.)	Non conforme Arbo Design inc.	Les Entreprises de construction Ventec inc.	Élagage Prestige inc.
Total avant taxes	75 155,00 \$	93 293,50 \$	122 660,00 \$	128 800,00 \$	163 025,00 \$	212 200,00 \$	263 540,00 \$
TPS	3 757,75 \$	4 664,68 \$	6 133,00 \$	6 440,00 \$	8 151,25 \$	10 610,00 \$	13 177,00 \$
TVQ	7 496,71 \$	9 306,03 \$	12 235,34 \$	12 847,80 \$	16 261,74 \$	21 166,95 \$	26 288,12 \$
TOTAL	86 409,46 \$	107 264,21 \$	141 028,34 \$	148 087,80 \$	187 437,99 \$	243 976,95 \$	303 005,12 \$

Commentaires	
--------------	--

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :
 Titre de l'appel d'offres :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :
 Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs
 Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :
 Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
ENTREPRISE MICHELE ET 9187-8447 QUÉBEC INC.	technique
ARBO-DESIGN INC	administratif - Garantie de soumission non conforme
	administratif - Garantie de soumission non conforme

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ENTREPRISE MICHELE ET ANGELO CARDILLO LTÉE (Non conformité technique)	86409,46	<input type="checkbox"/>	
7762763 CANADA INC. (LES ENTREPRISES KEPASC).	107264,2	<input checked="" type="checkbox"/>	
ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.	141028,34	<input type="checkbox"/>	
9187-8447 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ARBRE VIAU) (Non conformité administrative)	148084,8	<input type="checkbox"/>	
ARBO-DESIGN INC. (Non conformité administrative)	187437,99	<input type="checkbox"/>	
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.	243976,95	<input type="checkbox"/>	
ÉLAGAGE PRESTIGE INC.	303005,12	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Préparé par : Le - -

Dossier # : 1161371002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Travaux et propreté
Objet :	Accorder à la firme 7762763 Canada Inc. (Les entreprises KéPasc), un contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 107 264,21 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (7 soumissionnaires) - Appel d'offres public 16-15095.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1161371002.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en ressources financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-22

Denis GENDRON
Chef de division
Tél : 514 872-0419
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Numéro de dossier	1161371002
Nature du dossier	Contrat de service
Financement	Surplus de gestion

Ce dossier vise à :

- Accorder à 7763763 Canada Inc (Les Entreprises KéPasc) le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat des travaux d'essouchement dans l'arrondissement, pour une période de 6 mois.
- Autoriser la dépense au montant de 107^o264.21 \$, toutes taxes incluses.

L'arrondissement a manifesté son intention d'utiliser les fonds transférés de la réserve neige (GDD 1167078001) pour financer des projets importants. Le projet de foresterie urbaine est l'un de ces projets et le présent contrat s'y inscrit.

Le programme de remplacement des arbres abattus prévoit pour l'année 2016 l'essouchement de quelque 300 arbres au coût moyen de 310 \$ par souche.

Le contrat accordé à Les Entreprises KéPasc s'élève à 107 264.21\$ ce qui représente un déboursé net de ristourne de 97 946.52\$. Le coût du contrat sera financé par le surplus libre de l'arrondissement et sera imputé ainsi:

PROVENANCE - IMPUTATION	2016
2406.0012000.300716.07163.54505.014411.0.0.0.0.0.	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Centre de responsabilité : CDN - Surplus libre 2002 - TP Activité : Horticulture et arboriculture Objet : Serv.tech. - Équipements et matériel roulant Sous-objet : Équipements et matériel roulant avec opérateur	97 946,52 \$

Un bon de commande sera fait suite à l'approbation du dossier par le conseil d'arrondissement.

Calcul de la ristourne pour l'achat de biens et services

		Année 2016
93 293,51 \$		
Soumission	100%	93 293,51 \$
Total soumission		93 293,51 \$
T.P.S	5%	4 664,68 \$
Sous-total		97 958,18 \$
T.V.Q	9,975%	9 306,03 \$
Total Taxes incluses		107 264,21 \$
Ristourne TPS	100%	(4 664,68) \$
Ristourne TVQ	50%	(4 653,01) \$
Déboursé Net		97 946,52 \$

Dossier # : 1161371002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Travaux et propreté
Objet :	Accorder à la firme 7762763 Canada Inc. (Les entreprises KéPasc), un contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 107 264,21 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (7 soumissionnaires) - Appel d'offres public 16-15095.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Conformément à la politique d'approvisionnement dont s'est dotée la Ville de Montréal et qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2012, c'est le Service de l'approvisionnement qui a assumé la responsabilité de l'ensemble du processus d'appel d'offres pour le présent dossier, lequel processus comprend notamment la validité des documents d'appel d'offres et des soumissions, et les vérifications quant à l'admissibilité des soumissionnaires.

Cependant, et suite à l'analyse de la conformité technique des soumissions par le gestionnaire de l'appel d'offres en arrondissement, la Division du greffe de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce intervient afin de confirmer le rejet de la plus basse soumission, soit celle de la firme Michele & Angelo Cardillo Ltée (ci-après «MAC»).

Les motifs de rejet sont les suivants:

1) Lors de la préparation de sa soumission, MAC n'a pas tenu compte de l'article 7 des clauses administratives particulières du cahier des charges, indiquant clairement qu'aucune sous-traitance n'est permise dans le cadre de ce contrat spécifique. La soumission de la firme MAC, ainsi que les précisions additionnelles demandées ultérieurement à celle-ci par l'agent du Service de l'approvisionnement attitré au dossier, indiquent clairement la volonté de cette firme de sous-contracter dans le cadre de cet appel d'offres.

2) À la lecture de la soumission et des précisions additionnelles fournies par MAC suite à la demande de l'agent du Service de l'approvisionnement, il appert que le plus bas soumissionnaire ne répond pas aux critères de la clause éliminatoire établie par l'article 29 des clauses administratives particulières du cahier des charges. Il était requis que le soumissionnaire ait lui-même réalisé durant les cinq (5) dernières années, trois (3) contrats, d'envergure minimale de cent (100) souches. Cependant, la firme MAC admet avoir toujours donné ses travaux d'essouchement en sous-traitance. En conséquence, la firme ne répond pas aux exigences de cette clause éliminatoire.

Dans la mesure où le plus bas soumissionnaire ne répond pas aux exigences de deux (2)

conditions essentielles du cahier des charges, nous concluons que la soumission n'est pas conforme et qu'elle doit être rejetée.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Katerine ROWAN
secrétaire-recherchiste

Tél : 514 872-9492

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél: 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-22

Denis GENDRON
Directeur - serv. adm. et du greffe en
arrondissement

Tél : (514) 872-8436

Division : Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce



Dossier # : 1165284003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de 400 billets de faveur pour assister au match de football des Alouettes de Montréal, qui se tiendra le 17 juin 2016, lesquels seront redistribués aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement, et autoriser une dépense à cette fin de 2 400 \$, taxes incluses.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser l'achat de 400 billets de faveur pour assister au match de football des Alouettes de Montréal, qui se tiendra le 17 juin 2016, lesquels seront redistribués aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement ;

D'autoriser une dépense à cette fin de 2 400 \$, taxes et frais administratifs inclus ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 16:37

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1165284003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de 400 billets de faveur pour assister au match de football des Alouettes de Montréal, qui se tiendra le 17 juin 2016, lesquels seront redistribués aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement, et autoriser une dépense à cette fin de 2 400 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le club de football des Alouettes de Montréal offre des billets pour le match du 17 juin 2016 au prix de 6 \$ chacun, taxes et frais administratifs inclus. Les billets sont offerts à prix modique afin que nous puissions les redistribuer aux organismes et groupes communautaires de notre arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1155284002 - Autoriser une dépense de 2 000 \$ pour l'achat de 400 billets de faveur offerts par les Alouettes de Montréal pour assister au match de football qui se tiendra le 18 juin 2015

DESCRIPTION

L'arrondissement souhaite acheter 400 billets de faveur de :
Le Club de football des Alouettes de Montréal
#100 - 1260 boulevard Robert-Bourassa,
Montréal (Québec) H3B 3B9
514-787-2525

Ces billets seront redistribués aux organismes communautaires et sportifs intéressés de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement travaille à longueur d'année avec des organismes communautaires qui viennent en aide aux jeunes et aux familles en difficulté. Ce geste donnera l'occasion à des

jeunes d'aller voir un match de football gratuitement et ainsi découvrir une activité sportive qui pourrait les intéresser.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer la somme du budget de fonctionnement 2016 de la clé comptable suivante :
2406.0010000.300700.01301.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000
NB - IMPORTANT : il faut envoyer un chèque avant de recevoir les billets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Patricia ARCAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia GAUDREULT, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yolande MOREAU
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-04-13

Tél : 514-872-6339
Télécop. : 514 868-3572

Tél : 514-872-6339
Télécop. : 514 868-3572

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement
Tél : 514 872-6339
Approuvé le : 2016-04-26

Dossier # : 1165284003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Autoriser l'achat de 400 billets de faveur pour assister au match de football des Alouettes de Montréal, qui se tiendra le 17 juin 2016, lesquels seront redistribués aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement, et autoriser une dépense à cette fin de 2 400 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1165284003.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-26

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 872-0419

Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

GDD 1165284003

Ce dossier vise à :

- autoriser une dépense de 2400\$ pour l'achat de 400 billets de faveur offerts par les Alouettes de Montréal pour assister à un match de football.

Un budget est prévu en 2016 à la Direction de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Cette dépense sera imputée comme suit :

2406.0010000.300700.01301.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

Dossier # : 1165284003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Autoriser l'achat de 400 billets de faveur pour assister au match de football des Alouettes de Montréal, qui se tiendra le 17 juin 2016, lesquels seront redistribués aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement, et autoriser une dépense à cette fin de 2 400 \$, taxes incluses.



[ALOUETTES 4700450_246235 a.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yolande MOREAU
Secrétaire de direction - directeur de premier niveau

Tél : 514-872-6339
Télécop. : 514 868-3572

FACTURE // INVOICE



Dossier / File: 4700450 Date: 4/15/2016

Numéro du facture / Invoice number : 246235



Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - 169552
Mr Stéphane Plante
600 - 5160, boulevard Décarie
Montréal, QC H3X 2H9

Club de Football Les Alouettes de Montréal
100-1260, boul. Robert-Bourassa
Montréal, (Québec) H3B 3B9
T. : 514 787-2525 F. : 514 787-2550
www.montrealalouettes.com

DÉTAILS / DETAILS

Section - Rangée - Siège(s)
Section - Row - Seat(s)

Prix / Price

TPS
861567030

TVQ
1208269581

TOTAL

Toronto - 17 juin 2016	K2	15	3 - 38	\$187.92	\$9.36	\$18.72	\$216.00
Toronto - 17 juin 2016	K2	14	7 - 38	\$167.04	\$8.32	\$16.64	\$192.00
Toronto - 17 juin 2016	K2	13	7 - 22	\$83.52	\$4.16	\$8.32	\$96.00
Toronto - 17 juin 2016	K2	12	7 - 10	\$20.88	\$1.04	\$2.08	\$24.00
Toronto - 17 juin 2016	L2	13	1 - 2	\$10.44	\$0.52	\$1.04	\$12.00
Toronto - 17 juin 2016	L2	12	1 - 2	\$10.44	\$0.52	\$1.04	\$12.00
Toronto - 17 juin 2016	L2	11	1 - 16	\$83.52	\$4.16	\$8.32	\$96.00
Toronto - 17 juin 2016	L2	10	11 - 16	\$31.32	\$1.56	\$3.12	\$36.00
Toronto - 17 juin 2016	L2	9	11 - 16	\$31.32	\$1.56	\$3.12	\$36.00
Toronto - 17 juin 2016	L2	8	1 - 16	\$83.52	\$4.16	\$8.32	\$96.00

Total:

Total payé/Total paid:

Solde/Amount Due:

Pour relocaliser ou toute question concernant vos billets, communiquez avec votre gestionnaire de compte
For relocations or questions concerning your tickets, contact your account manager

zBilletterie Alouettes

MODE DE PAIEMENT / METHOD OF PAYMENT

CARTE DE CRÉDIT / CREDIT CARD

- Par internet / By Internet: <http://bit.ly/ClientAlouettes>
Votre numéro de compte est / Your account ID is: 4700450
- En appelant votre gestionnaire de compte
By contacting your Account Manager

EN PERSONNE / IN PERSON

Au bureau administratif des Alouettes de Montréal,
entre 9h et 17h, du lundi au vendredi.
At the Montreal Alouettes administration office,
between 9:00 a.m. and 5:00 p.m. - Monday to Friday.

CHÈQUE / CHEQUE

- Veillez émettre votre chèque à l'ordre de
Please make your cheque payable to the order of
Cie Alouettes de Montréal Football Club
- Veillez indiquer votre numéro de client au recto de votre chèque
Please indicate your client number on the front of your cheque
- Veillez joindre une copie de votre avis de renouvellement avec votre
paiement lors de l'envoi à l'adresse ci-dessous
Please include a copy of this renewal notice when sending
your payment to the address below
Club de Football Les Alouettes de Montréal
100-1260, boul. Robert-Bourassa, Montréal, (Québec) H3B 3B9

FACTURE // INVOICE



Dossier / File: 4700450 Date: 4/15/2016

Numéro du facture / Invoice number : 246235

Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - 169552
Mr Stéphane Plante
600 - 5160, boulevard Décarie
Montréal, QC H3X 2H9



Club de Football Les Alouettes de Montréal
100-1260, boul. Robert-Bourassa
Montréal, (Québec) H3B 3B9
T. : 514 787-2525 F. : 514 787-2550
www.montrealalouettes.com

DÉTAILS / DETAILS

Section - Rangée - Siège(s)
Section - Row - Seat(s)

Prix / Price

TPS
861567030

TVQ
1208269581

TOTAL

Toronto - 17 juin 2016	L2	7	6 - 16	\$57.42	\$2.86	\$5.72	\$66.00
Toronto - 17 juin 2016	L2	6	11 - 20	\$52.20	\$2.60	\$5.20	\$60.00
Toronto - 17 juin 2016	L2	3	11 - 14	\$20.88	\$1.04	\$2.08	\$24.00
Toronto - 17 juin 2016	L2	2	9 - 13	\$26.10	\$1.30	\$2.60	\$30.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	25	22 - 24	\$15.66	\$0.78	\$1.56	\$18.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	25	4 - 5	\$10.44	\$0.52	\$1.04	\$12.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	24	4 - 24	\$109.62	\$5.46	\$10.92	\$126.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	23	22 - 23	\$10.44	\$0.52	\$1.04	\$12.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	23	8 - 9	\$10.44	\$0.52	\$1.04	\$12.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	23	2 - 5	\$20.88	\$1.04	\$2.08	\$24.00

Total:

Total payé/Total paid:

Solde/Amount Due:

Pour relocaliser ou toute question concernant vos billets, communiquez avec votre gestionnaire de compte
For relocations or questions concerning your tickets, contact your account manager

zBilletterie Alouettes

MODE DE PAIEMENT / METHOD OF PAYMENT

CARTE DE CRÉDIT / CREDIT CARD

- Par internet / By Internet: <http://bit.ly/ClientAlouettes>
Votre numéro de compte est / Your account ID is: 4700450
- En appelant votre gestionnaire de compte
By contacting your Account Manager

EN PERSONNE / IN PERSON

Au bureau administratif des Alouettes de Montréal,
entre 9h et 17h, du lundi au vendredi.
At the Montreal Alouettes administration office,
between 9:00 a.m. and 5:00 p.m. - Monday to Friday.

CHÈQUE / CHEQUE

- Veillez émettre votre chèque à l'ordre de
Please make your cheque payable to the order of
Cie Alouettes de Montréal Football Club
- Veillez indiquer votre numéro de client au recto de votre chèque
Please indicate your client number on the front of your cheque
- Veillez joindre une copie de votre avis de renouvellement avec votre
paiement lors de l'envoi à l'adresse ci-dessous
Please include a copy of this renewal notice when sending
your payment to the address below
Club de Football Les Alouettes de Montréal
100-1260, boul. Robert-Bourassa, Montréal, (Québec) H3B 3B9

FACTURE // INVOICE



Dossier / File: 4700450 Date: 4/15/2016

Numéro du facture / Invoice number : 246235



Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - 169552
Mr Stéphane Plante
600 - 5160, boulevard Décarie
Montréal, QC H3X 2H9

Club de Football Les Alouettes de Montréal
100-1260, boul. Robert-Bourassa
Montréal, (Québec) H3B 3B9
T. : 514 787-2525 F. : 514 787-2550
www.montrealalouettes.com

DÉTAILS / DETAILS

Section - Rangée - Siège(s)
Section - Row - Seat(s)

Prix / Price

TPS
861567030

TVQ
1208269581

TOTAL

Toronto - 17 juin 2016	L1	22	12 - 21	\$52.20	\$2.60	\$5.20	\$60.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	22	6 - 9	\$20.88	\$1.04	\$2.08	\$24.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	21	17 - 21	\$26.10	\$1.30	\$2.60	\$30.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	21	5 - 12	\$41.76	\$2.08	\$4.16	\$48.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	20	15 - 20	\$31.32	\$1.56	\$3.12	\$36.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	20	5 - 10	\$31.32	\$1.56	\$3.12	\$36.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	19	1 - 13	\$67.86	\$3.38	\$6.76	\$78.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	18	13 - 22	\$52.20	\$2.60	\$5.20	\$60.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	18	3 - 8	\$31.32	\$1.56	\$3.12	\$36.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	17	4 - 22	\$99.18	\$4.94	\$9.88	\$114.00

Total:

Total payé/Total paid:

Solde/Amount Due:

Pour relocaliser ou toute question concernant vos billets, communiquez avec votre gestionnaire de compte
For relocations or questions concerning your tickets, contact your account manager

zBilletterie Alouettes

MODE DE PAIEMENT / METHOD OF PAYMENT

CARTE DE CRÉDIT / CREDIT CARD

- Par internet / By Internet: <http://bit.ly/ClientAlouettes>
Votre numéro de compte est / Your account ID is: 4700450
- En appelant votre gestionnaire de compte
By contacting your Account Manager

EN PERSONNE / IN PERSON

Au bureau administratif des Alouettes de Montréal,
entre 9h et 17h, du lundi au vendredi.
At the Montreal Alouettes administration office,
between 9:00 a.m. and 5:00 p.m. - Monday to Friday.

CHÈQUE / CHEQUE

- Veillez émettre votre chèque à l'ordre de
Please make your cheque payable to the order of
Cie Alouettes de Montréal Football Club
- Veillez indiquer votre numéro de client au recto de votre chèque
Please indicate your client number on the front of your cheque
- Veillez joindre une copie de votre avis de renouvellement avec votre
paiement lors de l'envoi à l'adresse ci-dessous
Please include a copy of this renewal notice when sending
your payment to the address below
Club de Football Les Alouettes de Montréal
100-1260, boul. Robert-Bourassa, Montréal, (Québec) H3B 3B9

FACTURE // INVOICE



Dossier / File: 4700450 Date: 4/15/2016

Numéro du facture / Invoice number : 246235



Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - 169552
Mr Stéphane Plante
600 - 5160, boulevard Décarie
Montréal, QC H3X 2H9

Club de Football Les Alouettes de Montréal
100-1260, boul. Robert-Bourassa
Montréal, (Québec) H3B 3B9
T. : 514 787-2525 F. : 514 787-2550
www.montrealalouettes.com

DÉTAILS / DETAILS

Section - Rangée - Siège(s)
Section - Row - Seat(s)

Prix / Price

TPS
861567030

TVQ
1208269581

TOTAL

Toronto - 17 juin 2016	L1	16	4 - 21	\$93.96	\$4.68	\$9.36	\$108.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	15	5 - 21	\$88.74	\$4.42	\$8.84	\$102.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	14	5 - 21	\$88.74	\$4.42	\$8.84	\$102.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	13	5 - 21	\$88.74	\$4.42	\$8.84	\$102.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	12	19 - 20	\$10.44	\$0.52	\$1.04	\$12.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	12	5 - 14	\$52.20	\$2.60	\$5.20	\$60.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	11	9 - 15	\$36.54	\$1.82	\$3.64	\$42.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	11	5 - 6	\$10.44	\$0.52	\$1.04	\$12.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	10	5 - 15	\$57.42	\$2.86	\$5.72	\$66.00
Toronto - 17 juin 2016	L1	9	7 - 12	\$31.32	\$1.56	\$3.12	\$36.00

Total:

Total payé/Total paid:

Solde/Amount Due:

Pour relocaliser ou toute question concernant vos billets, communiquez avec votre gestionnaire de compte
For relocations or questions concerning your tickets, contact your account manager

zBilletterie Alouettes

MODE DE PAIEMENT / METHOD OF PAYMENT

CARTE DE CRÉDIT / CREDIT CARD

- Par internet / By Internet: <http://bit.ly/ClientAlouettes>
Votre numéro de compte est / Your account ID is: 4700450
- En appelant votre gestionnaire de compte
By contacting your Account Manager

EN PERSONNE / IN PERSON

Au bureau administratif des Alouettes de Montréal,
entre 9h et 17h, du lundi au vendredi.
At the Montreal Alouettes administration office,
between 9:00 a.m. and 5:00 p.m. - Monday to Friday.

CHÈQUE / CHEQUE

- Veillez émettre votre chèque à l'ordre de
Please make your cheque payable to the order of
Cie Alouettes de Montréal Football Club
- Veillez indiquer votre numéro de client au recto de votre chèque
Please indicate your client number on the front of your cheque
- Veillez joindre une copie de votre avis de renouvellement avec votre
paiement lors de l'envoi à l'adresse ci-dessous
Please include a copy of this renewal notice when sending
your payment to the address below
Club de Football Les Alouettes de Montréal
100-1260, boul. Robert-Bourassa, Montréal, (Québec) H3B 3B9

FACTURE // INVOICE



Dossier / File: 4700450 Date: 4/15/2016

Numéro du facture / Invoice number : 246235



Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - 169552
Mr Stéphane Plante
600 - 5160, boulevard Décarie
Montréal, QC H3X 2H9

Club de Football Les Alouettes de Montréal
100-1260, boul. Robert-Bourassa
Montréal, (Québec) H3B 3B9
T. : 514 787-2525 F. : 514 787-2550
www.montrealalouettes.com

DÉTAILS / DETAILS

Section - Rangée - Siège(s)
Section - Row - Seat(s)

Prix / Price

TPS
861567030

TVQ
1208269581

TOTAL

Toronto - 17 juin 2016

L1 8 7 - 12

\$31.32

\$1.56

\$3.12

\$36.00

Total: \$2,400.00

Total payé/Total paid: \$0.00

Solde/Amount Due: \$2,400.00

Pour relocaliser ou toute question concernant vos billets, communiquez avec votre gestionnaire de compte
For relocations or questions concerning your tickets, contact your account manager

zBilletterie Alouettes

MODE DE PAIEMENT / METHOD OF PAYMENT

CARTE DE CRÉDIT / CREDIT CARD

- Par internet / By Internet: <http://bit.ly/ClientAlouettes>
Votre numéro de compte est / Your account ID is: 4700450
- En appelant votre gestionnaire de compte
By contacting your Account Manager

EN PERSONNE / IN PERSON

Au bureau administratif des Alouettes de Montréal,
entre 9h et 17h, du lundi au vendredi.
At the Montreal Alouettes administration office,
between 9:00 a.m. and 5:00 p.m. - Monday to Friday.

CHÈQUE / CHEQUE

- Veillez émettre votre chèque à l'ordre de
Please make your cheque payable to the order of
Cie Alouettes de Montréal Football Club
- Veillez indiquer votre numéro de client au recto de votre chèque
Please indicate your client number on the front of your cheque
- Veillez joindre une copie de votre avis de renouvellement avec votre
paiement lors de l'envoi à l'adresse ci-dessous
Please include a copy of this renewal notice when sending
your payment to the address below
Club de Football Les Alouettes de Montréal
100-1260, boul. Robert-Bourassa, Montréal, (Québec) H3B 3B9



Dossier # : 1164570011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter la somme de 350 000 \$ du fonds de réserve en Santé et Sécurité au Travail (SST) et prolonger pour un an le poste de préventionniste en SST et financer le coût relié aux assignations temporaires pour 2017.

Affecter la somme de 350 000 \$ du fonds de réserve en Santé et Sécurité au Travail (SST) et prolonger pour un an le poste de préventionniste en SST et financer le coût relié aux assignations temporaires pour 2017.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 14:39

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164570011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter la somme de 350 000 \$ du fonds de réserve en Santé et Sécurité au Travail (SST) et prolonger pour un an le poste de préventionniste en SST et financer le coût relié aux assignations temporaires pour 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan quinquennal de la Ville de Montréal de 2014 -2018 de réduction de moitié des coûts des lésions professionnelles avec un objectif ultime de « zéro accident » en respect des règles et des normes de santé et sécurité au travail. La Ville de Montréal renouvelle son engagement à procurer un environnement de travail sain et sécuritaire à tous ses employés et à appliquer les pratiques de gestion favorisant l'intégration de la prévention à la gestion quotidienne des activités municipales.

La Ville souhaite faire de la santé et sécurité une valeur de son organisation et non seulement une priorité. Un changement de culture prend entre 5 et 10 ans à prendre racine. L'arrondissement doit donc, avant tout, s'assurer de fournir à ses employés des outils, des équipements et des locaux adéquats, éléments de base pour effectuer un travail selon les règles de l'art en toute sécurité sans oublier la formation et les méthodes de travail adéquates.

Dans ce contexte, l'arrondissement a généré une économie de 580 000 \$ en 2014 et de 1 100 000 \$ en 2015 par :

- l'arrivée en poste d'un conseiller en prévention;
- des suivis rigoureux des dossiers d'accidents;
- des suivis des contestations;
- des suivis de demandes de partage de coûts;
- des suivis de l'envoi quasi systématique des employés accidentés en expertise auprès de notre médecin à l'interne ou auprès de firmes spécialisées à l'externe;
- des suivis des nombreuses assignations temporaires (1357 jours calendrier d'assignations en 2015).

En 2015, on compte 44 accidents avec perte de temps et de 70 sans perte de temps. Pour 2016, on note pour le premier trimestre un nombre de 10 accidents avec perte de temps contre 15 sans perte de temps.

Malgré le travail colossal accompli en 2014 et 2015 pour la réduction des taux de fréquence et de gravité en SST, il reste beaucoup de travail à réaliser avant d'atteindre une pleine

maîtrise opérationnelle de plusieurs activités, dont les creusements, la signalisation, les excavations et les tranchées. De plus, à la demande du directeur général pour l'année 2016, notre objectif est toujours de réduire de 10 % le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail.

Par ailleurs, la mise en place d'un plan d'action très exigeant pour 2016 fait en sorte que nous aurons besoin de prolonger le poste de conseiller en ressources humaines prévention ainsi qu'un budget qui permet de compenser les besoins en assignations temporaires.

Plan d'action 2016 pour l'arrondissement de CDN – NDG :

- Coordonner l'ensemble des activités de formation en santé, sécurité du travail;
- Effectuer une analyse rigoureuse des enquêtes et analyse des événements accidentels et faire un suivi des mesures correctives;
- Effectuer l'identification et l'évaluation des phénomènes dangereux et des risques pour les catégories d'emplois présentant le plus grand nombre d'accidents de travail;
- Proposer des assignations temporaires au personnel étant en arrêt de travail;
- Mise en place d'un comité d'analyse des accidents de travail;
- Plan de formation (en 2015 : 281 employés formés dans 4 secteurs d'activités, 21 contremaîtres);
- Plan de communication SST pour l'ensemble de l'arrondissement.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce désire prolonger le poste de conseiller spécialisé en prévention de la santé et la sécurité au travail afin de soutenir les gestionnaires dans le suivi du système de gestion SST et son plan d'action annuel local.

La personne embauchée, sous l'autorité de la division des ressources humaines, devra fournir l'expertise-conseil aux gestionnaires en matière de prévention, d'enquête et d'analyse d'accident et de mesures correctives, d'évaluation des risques, inspection des milieux de travail, du suivi des comités locaux de santé et sécurité au travail et du plan d'action en vue de réduire les accidents de travail et de mettre en place des mesures de contrôle de la gestion de la santé et de la sécurité du travail.

Comme demandé par le directeur général de la Ville pour l'année 2015, les priorités seront mises sur :

- Développer une culture en SST;
- Diminution du taux de gravité et du taux de fréquence de 10%;
- Diminution des coûts en SST;
- Effectuer un suivi rigoureux des enquêtes et analyses des accidents de travail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Patricia ARCAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marion ANGELY
Chef de division ressources humaines

Tél : 514 868-4677
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-21

Denis GENDRON
Directeur
Direction des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3644
Télécop. : 514 872-7474

Dossier # : 1164570011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Objet :	Affecter la somme de 350 000 \$ du fonds de réserve en Santé et Sécurité au Travail (SST) et prolonger pour un an le poste de préventionniste en SST et financer le coût relié aux assignations temporaires pour 2017.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1164570011 - Certification fonds.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-26

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 872-0419

Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

GDD 1164570011

Ce dossier vise à affecter la somme de 350 000\$ du fonds de réserve en Santé et Sécurité au travail (SST) visant à prolonger jusqu'au 31 décembre 2017 le poste de préventionniste en SST et de financer le coût relié aux assignations temporaires en 2017.

Actuellement, le poste de préventionniste en SST est prolongé jusqu'au 31 décembre 2016 (GDD 2156389088) et un montant de 200 000\$ est affecté aux assignations temporaires 2016.

L'approbation de ce dossier permettra donc de financer, en 2017, le poste de préventionniste SST et le coût relié aux assignations temporaires jusqu'à concurrence de 350 000\$ à même le surplus SST.

Le compte de bilan d'où proviendra le financement de cette affectation est le suivant :

Entité : 2406

Objet : 31027

Sous-objet : 000000



Dossier # : 1167059011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente à intervenir entre l'arrondissement Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Montréal, été 2016 (COFJQ – 2016).

Approuver le protocole d'entente à intervenir entre l'arrondissement Côte-des-Neiges--
Notre-Dame-de-Grâce et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec –
Montréal, été 2016 (COFJQ – 2016).

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-27 14:24

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167059011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente à intervenir entre l'arrondissement Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Montréal, été 2016 (COFJQ – 2016).

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 mars 2013, le Maire de Montréal, ainsi que le président de SPORTS QUÉBEC annonçaient en conférence de presse que la Ville de Montréal obtenait les droits d'organisation de la 51^e Finale des Jeux du Québec, du 17 au 25 juillet 2016.

Le dépôt du Cahier de planification de la Finale des Jeux du Québec – Montréal été 2016, en décembre 2013, a fixé l'essence de l'événement qui se déroulera à Montréal. Fort de ses infrastructures sportives de haut niveau ainsi que de son expertise reconnue en organisation d'événements d'envergure, la Ville de Montréal et ses partenaires ont su répondre aux exigences de planification. Ce projet a déjà rallié les intervenants des trois grands pôles sportifs, soit le Parc olympique, le complexe sportif Claude-Robillard et le parc Jean-Drapeau. La Commission scolaire de Montréal, Sport et loisir de l'Île de Montréal, le Collège Maisonneuve, la Société de transport de Montréal, les différentes chambres des commerces, ainsi que plusieurs arrondissements sont également au nombre des organisations impliquées dans l'événement et collaboreront à son succès.

Chaque arrondissement et service central de la Ville de Montréal a nommé, à l'été 2014, un « porteur de drapeau » des Jeux du Québec afin d'amorcer le travail de collaboration au dossier en essayant d'optimiser au maximum la concertation et le support de chacun. Compte tenu que l'arrondissement accueille annuellement les Championnats mondiaux de cyclisme, l'arrondissement a été sollicité pour accueillir les compétitions dans cette discipline sportive qui se dérouleront du 18 au 21 juillet.

L'opportunité unique de lier l'événement aux célébrations du 40^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal vient appuyer la volonté de faire vivre à la relève sportive un événement exceptionnel et confère à Montréal un statut particulier. Ce projet est rassembleur; il se veut mobilisateur pour la population montréalaise et permet à Montréal de renforcer ses liens avec les différentes régions du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions antérieures de l'arrondissement :

CA13 170269 - 12 août 2013 : Monsieur Lionel Perez et Monsieur Marvin Rotrand déposent le document officiel de la Déclaration de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour un arrondissement en santé adoptée à la séance du Conseil d'arrondissement du 4 juin 2012

CA12 170004 - 16 janvier 2012 : Approuver le plan d'action de la politique sur les saines habitudes de vie pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à coordonner la mise en application de ce plan d'action.

CA11 170200 - 27 juin 2011 : Approuver la politique sur les saines habitudes de vie pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, intégrant le second volet visant à promouvoir un mode de vie physiquement actif, et mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à coordonner la mise en application de cette politique.

Décisions antérieures de la Ville :

CG14 0292 – 19 juin 2014 - Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ)

CG14 0291 – 19 juin 2014 - Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Corporation SPORTSQUÉBEC inc. afin de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs dans le cadre de l'accueil de la 51^e Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016

CM14 1123 - 24 novembre 2014 – Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active en mai 2014.

CG13 0017 – 31 janvier 2013 - Approuver la candidature de Montréal pour l'accueil de la Finale provinciale des Jeux du Québec de l'été 2016 / Approuver le budget prévisionnel et le soutien de la Ville pour garantir le déficit de l'événement, le cas échéant.

CM10 0767 – 25 octobre 2010 – Adopter la déclaration sur le sport régional « La collaboration au bénéfice de nos jeunes ».

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objectif de définir l'implication de l'arrondissement dans le cadre de l'organisation de la Finale des Jeux du Québec, Montréal – été 2016.

Par la présente convention, l'arrondissement, hôte d'activités sportives s'engage à :

- Rendre disponible des locaux, terrains sportifs, équipements et du matériel tel qu'identifié à la convention;
- Nommer un représentant de l'arrondissement pour veiller au bon fonctionnement de la convention et au bon déroulement de l'événement sur son territoire;
- Respecter la politique de communication identifiée à la convention.

À ce sujet, la direction culture, sports, loisirs et développement social et la direction des travaux publics travaillent en étroite collaboration afin d'assurer la préparation d'un parcours de qualité sur son territoire, en fonction des divers chantiers de réfection ou rénovation routières dans les environs des parcours. Ces chantiers font également partie des priorités de l'Arrondissement et les Jeux ne présentent pas de risques majeurs pour leur réalisation dans les délais prévus.

En contrepartie, le COFJQ – 2016 s'engage à :

- Utiliser les locaux, terrains, aires de circulation tel qu'identifiés et les remettre dans leur état original;
- Défrayer les coûts de réparation ou de remplacement, si nécessaire;
- Maintenir en vigueur les assurances responsabilités civiles;
- Respecter les directives émises par l'arrondissement;
- Reconnaître l'arrondissement comme partenaire selon la valeur de la convention en considérant les biens et services offerts en plus de l'engagement et l'implication de l'arrondissement dans la préparation et la réalisation des Jeux.

JUSTIFICATION

Le COFJQ – 2016 doit conclure une convention avec l'ensemble des responsables des sites utilisés pour la tenue de ses activités, dont les arrondissements. Cette convention permettra ainsi à l'organisme d'avoir tous les outils en main pour bien planifier l'exécution de son mandat, sa raison d'être.

Il est justifié que les arrondissements hôtes de compétitions sportives s'engagent dans la réalisation, car ce sont les conseils d'arrondissement qui disposent de la majorité des compétences en sport et activité physique et qui ont le contact direct avec les citoyens, les installations, les équipements et l'accès aux services.

Dans son Plan d'action sur les saines habitudes de vie, l'arrondissement s'est engagé à utiliser les événements sportifs ayant lieu dans l'arrondissement comme outil de promotion du sport.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lors du dépôt de sa candidature, la Ville (arrondissements, services centraux et villes liées) s'est engagée à soutenir l'événement financièrement et en biens et services.

Par la signature de cette convention entre le COFJQ – 2016 et l'arrondissement, ce dernier accorde un soutien en biens et services évalué à 75 211,56 \$, incluant le prêt de plateaux,

d'équipements, ainsi que les services associés aux activités qui se dérouleront dans les installations dont il est responsable. Cette valeur sera comptabilisée dans l'offre de biens et services fournis par la Ville de Montréal.

Ces dépenses seront imputées au budget de fonctionnement 2016 des unités administratives impliquées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, l'organisme est sensibilisé à l'importance de réaliser un événement éco-responsable, ainsi qu'à la nécessité de transmettre des legs à la communauté montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accueil des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 permettra à l'arrondissement de profiter de nombreux avantages économiques, médiatiques, touristiques, sociaux et sportifs, tel que la mise en valeur de ses sites touristiques et de sa richesse culturelle, la mise en valeur des infrastructures sportives utilisées pour l'événement et la promotion des saines habitudes de vies auprès des jeunes. (voir pièce jointe).

La signature du protocole permettra au COFJQ - 2016 de pourvoir à ses besoins afin de poursuivre la planification de l'événement, ainsi qu'à respecter les exigences des conventions déjà signées. De plus, par ce protocole d'entente l'arrondissement contribuera au succès de ce projet rassembleur et mobilisateur pour la population montréalaise dont celle de l'arrondissement.

Si l'arrondissement ne conclut pas un protocole d'entente avec l'organisme, en plus de l'impact financier et logistique que cela engendrera pour l'organisme, cela aura pour effet de nuire à la confiance qui unit la Ville, l'organisme et SPORTSQUÉBEC.

Un retard de la décision pourrait avoir un impact sérieux sur la réalisation de l'événement compromettant entre autres la planification des besoins et la répartition des ressources appropriées.

Si le dossier était refusé, cela irait à l'encontre de la recommandation d'approbation de la convention globale (CG13 0017) et, dans le pire des cas, advenant une mauvaise planification, Montréal pourrait perdre l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'Arrondissement veillera à relayer à sa population les informations pertinentes et significatives liées à cet événement. Bien que la charge de signaler aux citoyens les impacts inhérents à l'organisation des Jeux reste sous la responsabilité du COFJQ, l'arrondissement lui ouvrira ses canaux de communications pour que les messages soient transmis efficacement. Un lien officiel entre les deux organisations sera établi pour la bonne marche des opérations.

La Division des communications ne sera pas responsable des activités de promotion des compétitions sur le territoire, mais il pourra avec l'accord du COFJQ en faire mention dans ses outils de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Collaborer pour faire de la 51^e Finale des Jeux du Québec – Montréal, été 2016 un franc succès;
- Assurer la planification et coordination de la disponibilité des plateaux et des équipements nécessaires à la tenue de l'événement;
- Assurer la planification des services;
- Participer à différentes réunions concernant les sites de compétitions et les collaborations entre arrondissements de manière à assurer le bon déroulement des activités;
- Effectuer un bilan de la réalisation de l'événement dans l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel THERRIEN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
 Hélène BROUSSEAU, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
 Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
 Dominic BOUCHER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
 Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Hélène BROUSSEAU, 26 avril 2016
 Pascal TROTTIER, 26 avril 2016
 Michel THERRIEN, 19 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia GAUDREAU
 Directrice culture, sports, loisirs et
 développement social

Tél : 514 868-5024

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-18

Sonia GAUDREAU
 Directrice culture, sports, loisirs et
 développement social

Tél : 514 868-5024

Télécop. :

Télécop. :

Dossier # : 1167059011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Approuver le protocole d'entente à intervenir entre l'arrondissement Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Montréal, été 2016 (COFJQ – 2016).

Convention:



[Convention - Jeux du Québec 2016 CDN-NDG.docx](#)

Plan E | Liens des parcours:



[Jeux du Quebec-Plan E Lien des parcours 1167059011.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia GAUDREULT
Directrice culture, sports, loisirs et
développement social

Tél : 514 868-5024

Télécop. :

CONVENTION

entre

**LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA
FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – MONTRÉAL, ÉTÉ 2016**

ET

ARRONDISSEMENT Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce

CONVENTION

ENTRE : **LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – MONTRÉAL, ÉTÉ 2016**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* ayant son siège social au 4141, Pierre-de-Coubertin, Montréal (Québec) H1V 3N7, ici représenté par monsieur Jacques Fortin, directeur général, se déclarant être dûment autorisé aux fins des présentes;

Ci-après appelée « **COFJQ – 2016** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant une adresse au 5160, boulevard Décarie, 6e étage, Montréal (Québec) H3X 2H9, agissant et représentée par la secrétaire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu du Règlement intérieur de l'arrondissement RCA04 17044, article 5;

N° d'inscription TPS : 121364749

N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

Lesquelles déclarent ce qui suit :

ATTENDU QUE le « COFJQ – 2016 » a la responsabilité de préparer, d'organiser et de réaliser la Finale des Jeux du Québec – Montréal 2016 au nom de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'événement aura lieu du 17 au 25 juillet 2016;

ATTENDU QUE la « VILLE » désire s'associer en tant que partenaire de la Finale des Jeux du Québec – Montréal 2016, le tout conformément aux termes, conditions et dispositions des présentes;

ATTENDU QUE la « VILLE » a manifesté son intention de collaborer à la réalisation de la Finale des Jeux du Québec – Montréal 2016, le tout conformément aux conditions et dispositions des présentes;

ATTENDU QUE le « COFJQ – 2016 » et la « VILLE » conviennent de travailler en étroite collaboration et sous le principe de la formule « gagnant-gagnant », pour la préparation et la réalisation de la Finale des Jeux du Québec – Montréal 2016;

ATTENDU QUE la VILLE a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

COFJQ – 2016 : le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Montréal, Été 2016

Ville : L'arrondissement signataire de la présente convention

Jeux : La Finale des Jeux du Québec – Montréal 2016

Annexe 1 : les rôles et responsabilités des différents types de bénévoles

Annexe 2 : les modalités financières

Le préambule et les Annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes.

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente convention a pour objet de préciser les droits, les engagements et les obligations de chacune des parties au regard de la préparation et de la réalisation des Jeux. La convention confère également au « **COFJQ – 2016** » le droit de former les bénévoles et de vérifier le bon fonctionnement du site de compétition ainsi que le déroulement efficace de la compétition.

2. ENGAGEMENTS DE L' « ARRONDISSEMENT »

2.1 Disponibilité des locaux et terrains

2.1.1 Rendre disponibles gratuitement au « **COFJQ – 2016** », les terrains et aires de circulation nécessaires à la tenue de sa compétition de cyclisme sur route, du 18 au 21 juillet 2016;

2.1.2 Permettre, s'il y a lieu, les transformations et installations jugées nécessaires pour rendre plus fonctionnels les terrains gérés par la « **VILLE** » pour la tenue des Jeux, étant entendu que ces transformations et installations feront l'objet d'une entente préalable entre les parties;

2.1.3 Permettre aux différents responsables du « **COFJQ – 2016** » de visiter, sur rendez-vous, les terrains de la « **VILLE** » avant les Jeux afin d'établir les différents plans d'aménagement.

- 2.1.4 Permettre l'installation par le « **COFJQ – 2016** » d'un système de signalisation interne et externe que requièrent les Jeux.

2.2 Disponibilité des équipements et du matériel

- 2.2.1 Prêter au « **COFJQ – 2016** » les équipements et le matériel déjà en place à la « **VILLE** » ou disponible via les structures de la Ville de Montréal;
- 2.2.2 Mandater une ou des personnes pour faire l'inspection des équipements et du matériel avec un représentant du « **COFJQ – 2016** » avant et après les Jeux.

2.3 Ressources humaines

- 2.3.1 Nommer un représentant de la « **VILLE** » pour veiller au bon fonctionnement de la présente convention au titre de délégué du propriétaire dans l'organigramme de site. Cette personne devra également répondre le plus adéquatement possible aux demandes du « **COFJQ – 2016** », être présente aux réunions de sites avant les Jeux et être sur place ou disponible pendant la durée des Jeux sur son site;
- 2.3.2 Collaborer avec le « **COFJQ – 2016** » au recrutement des bénévoles organisateurs et terrain qui seront en fonction sur son site pendant la durée des Jeux, auprès de son personnel, de ses membres et de toutes autres personnes intéressées. Le détail des rôles et responsabilités pour chacun des types de bénévoles est décrit dans l'annexe 1. Le « **COFJQ – 2016** » pourra assigner des bénévoles sur le site de la « **VILLE** ».

2.4 Communications

- 2.4.1 Respecter la politique d'affichage du « **COFJQ – 2016** » en s'assurant qu'aucun logo, affichage ou publicité autre que ceux du « **COFJQ – 2016** » ne soit visible, à moins d'une entente contraire avec les membres de l'équipe des communications du « **COFJQ – 2016** ».
- 2.4.2 Ne pas parler au nom du « **COFJQ – 2016** ». Des porte-paroles désignés par le « **COFJQ – 2016** » seront identifiés et les seuls à avoir le droit de parole en ce qui a trait aux communications externes eu égard aux Jeux.
- 2.4.3 Ajouter un lien vers le site des Jeux sur le site internet de la « **VILLE** ».
- 2.4.4 Tout le matériel portant le logo des Jeux doit être approuvé par l'équipe des communications du « **COFJQ – 2016** ».

3. ENGAGEMENTS DU « COFJQ – 2016 »

3.1 Utilisation des locaux et terrains

- 3.1.1 Identifier les terrains et aires de circulation qu'il entend utiliser pour réaliser des compétitions sur son site pour les Jeux;

- 3.1.2 Utiliser les terrains à partir du 17 juillet 2016 et les remettre dans l'état original pour le 21 juillet 2016, à moins d'une entente autre entre les parties.
- 3.1.3 Remettre les plans et devis avant le 1^{er} mai 2016 pour les transformations et installations temporaires jugées nécessaires pour rendre plus fonctionnels les terrains gérés par la « **VILLE** » pour la tenue des Jeux, étant entendu que ces transformations et installations feront l'objet d'une entente préalable entre les parties;

3.2 Utilisation des équipements et matériel

- 3.2.1 Déposer la liste des équipements et du matériel de la « **VILLE** » requis pour la tenue des Jeux;
- 3.2.2 Défrayer les coûts de réparation ou de remplacement de l'équipement ou du matériel endommagé, perdu ou volé, utilisé par le « **COFJQ – 2016** » durant la présente convention;
- 3.2.3 Mandater une ou des personnes pour faire l'inspection des équipements et du matériel avec un représentant de la « **VILLE** » avant et après la tenue des Jeux;

3.3 Utilisation des services

- 3.3.1 Maintenir en vigueur les assurances responsabilités civiles du « **COFJQ – 2016** »;
- 3.3.2 Assumer les frais d'installation et d'opération des systèmes de télécommunication et informatique supplémentaires, s'il y a lieu.

3.4 Ressources humaines

- 3.4.1 Autoriser le directeur général adjoint Sports et logistique ainsi que ses coordonnateurs et directeurs de sites à agir pour et au nom du « **COFJQ – 2016** » pour le bon fonctionnement de la présente convention;
- 3.4.2 Collaborer avec la « **VILLE** » au recrutement des bénévoles organisateurs et terrain qui seront en fonction sur son site pendant la durée des Jeux. Le détail des rôles et responsabilités pour chacun des types de bénévoles est décrit dans l'annexe 1. Le « **COFJQ – 2016** » est responsable de remplir tous les postes requis au bon déroulement des Jeux sur le site;
- 3.4.3 Respecter les directives émises par la « **VILLE** »;
- 3.4.4 Fournir au personnel de la « **VILLE** » une carte d'accréditation leur donnant libre accès aux locaux qu'ils doivent utiliser dans l'exercice de leur fonction.

3.5 Reconnaissance

- 3.5.1 Reconnaître la « **VILLE** » en tant que partenaire du « **COFJQ – 2016** » selon la valeur de la convention en considérant les biens et services offerts en plus de l'engagement et l'implication de la « **VILLE** » dans la préparation et la réalisation des Jeux.

3.6 Assurances

3.7.1 Les parties reconnaissent que la Ville est auto-assurée.

3.7 Divers

3.7.1 Déposer et mettre en place un plan complet de sécurité et d'entrave à la circulation, le cas échéant.

3.7.2 Garantir à la Ville qu'il est le propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits de propriété intellectuelle mentionnés à l'article 2.6.

3.7.3 S'engage à tenir la Ville indemne de toute réclamation et s'engage à prendre le fait et cause de cette dernière dans toute action intentée contre elle en relation avec la présente convention, notamment du fait de son utilisation des locaux, terrains, lieux, équipements et matériel de la Ville, et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

4. MODALITÉS FINANCIÈRES

4.1 Chaque partie est responsable des coûts liés à l'exécution de ses obligations aux présentes. Les modalités financières de la présente convention sont décrites dans l'Annexe 3.

4.2 Legs

4.2.1 Le « **COFJQ – 2016** » s'engage à convenir avec la « **VILLE** » de l'affectation de tout équipement, autre que le petit matériel sportif, qui pourrait résulter de l'organisation des Jeux.

5. GÉNÉRALITÉS

5.1 Application de la présente convention

5.1.1 La présente convention entre en vigueur à sa signature et est valide jusqu'au moment de l'exécution complète de l'ensemble des obligations de chacune des parties;

5.2 Transfert ou cession des droits, des obligations et des engagements des parties

5.2.1 Les droits et obligations résultant de la présente convention ne peuvent être transférés ou cédés, en tout ou en partie, à une tierce partie sans le consentement écrit du « **COFJQ – 2016** » et de la « **VILLE** ».

5.3 Autre besoin

5.3.1 Tout autre besoin fera l'objet d'un accord entre les deux parties.

5.4 Signature de la présente convention

5.4.1 La présente convention est signée en deux (2) exemplaires.

Fait et signé à Montréal le _____ 2016.

Geneviève Reeves, Secrétaire d'arrondissement

Jacques Fortin
Directeur général
COFJQ – 2016

ANNEXE 1: RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS TYPES DE BÉNÉVOLES

Deux (2) types de bénévoles :

1. **Bénévoles organisateurs** : bénévoles ayant des responsabilités d'organisation et étant actifs, généralement dès l'automne. Ils portent un de ces titres : directeur de site, directeur de service, responsable, responsable adjoint, délégué et délégué adjoint. Ils participent à des rencontres d'équipe mensuelles et bi-mensuelles pour avancer leurs tâches plusieurs mois avant les JDQ.
2. **Bénévoles terrain** : bénévoles n'ayant pas de responsabilités d'organisation et étant actifs, principalement pendant les Jeux du Québec et/ou un peu avant et après. Ils portent différents titres (chauffeur de courtoisie, préposé aux accès, sauveteur, agent d'accréditation, etc.)

ANNEXE 2 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Valeur totale des biens et services offerts par la « VILLE » :

Estimé des coûts (\$) - Direction des travaux publics	
Matériel	9 413
Temps/cols bleus	36 285
Charges sociales	13 062
Temps/ contremaître	6 023
SOUS-TOTAL	67 783
Estimé des coûts (\$) – DCSLDS	
Salaire professionnel - agent de développement - rencontres opérationnelles, diffusion de l'information, planification d'une activité rassembleuses pour l'activité (50h)	2 279,29
Salaire assistant intervention-visites techniques des lieux, suivis avec autres services de l'arrondissement (30h)	742,68
Charges sociales	906,59
Club de Vacances et centres jeunesse (articles promotionnels, publicité)	3 500
SOUS-TOTAL	7 428,56
GRAND TOTAL	75 211,56

Jeux du Québec 2016

Plan E – Mont-Royal

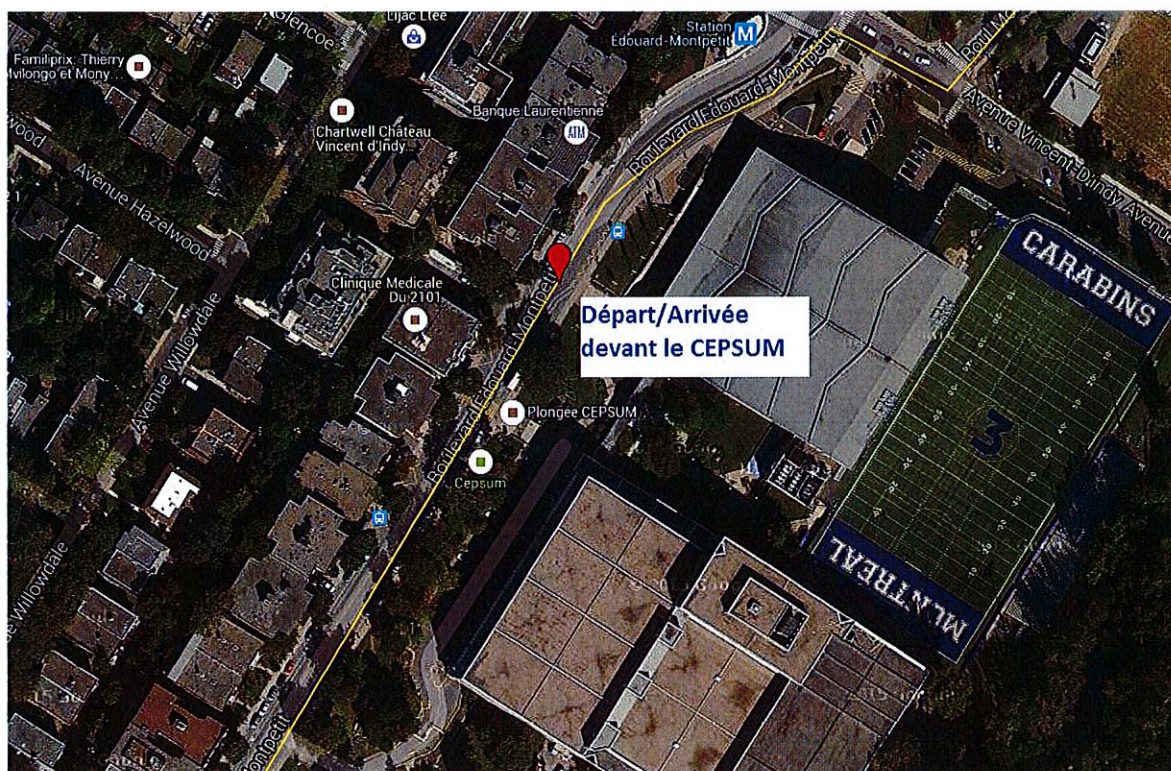
Lien des parcours

Pour voir les parcours plus en détail, cliquer sur le lien ci-dessous et cocher le circuit désiré :

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=z3W5z2hfzFF4.k9jhfi11Y01M>

Site de départ/Arrivée – Devant le CEPSUM

(Pour toutes les courses)



Nombre d'athlètes par catégorie en 2014

*Tous les athlètes participent à toutes les épreuves

Cadet H – 45 athlètes

Cadet F – 22 athlètes

Minime H – 43 athlètes

Minime F – 27 athlètes

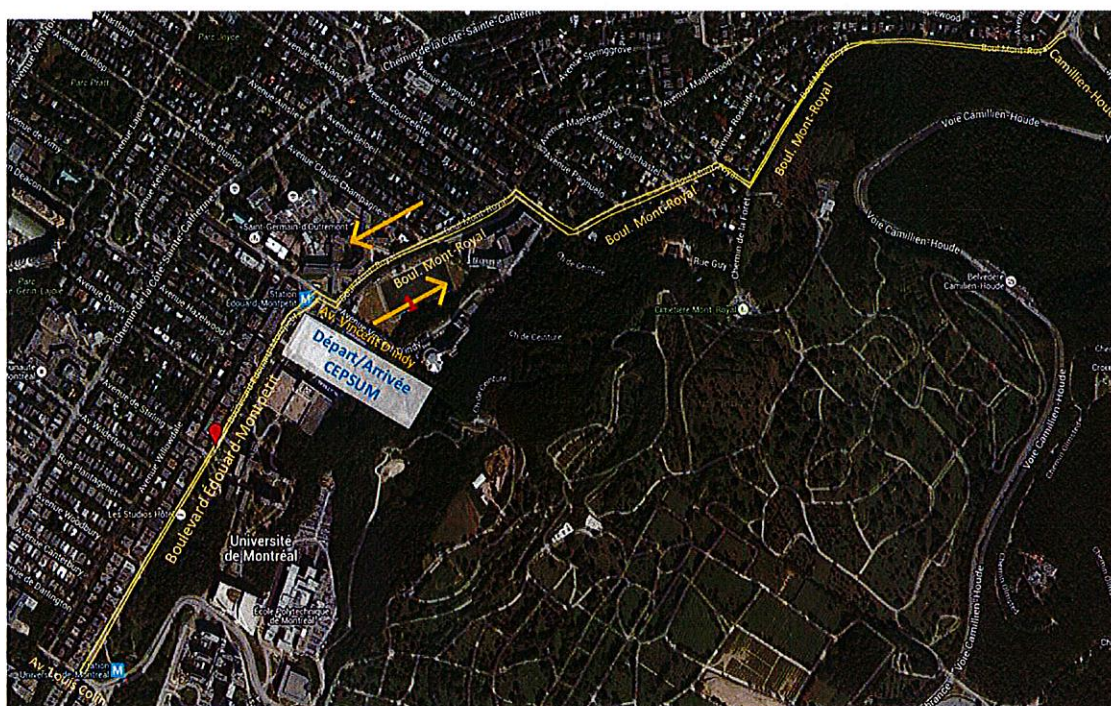
Lundi 18 juillet 2016 – JOUR 1 - AM

Contre-la-montre individuel – 5,7 km/tour

Départs à chaque minute

Heure départ	Catégorie	Nb athlètes 2014	Distance
9h15	Fermeture du circuit (Accès au CEPSUM jusqu'à 9h30)		
10h00	Minime G	43	1 tour (5,7 km)
10h45	Minime F	27	1 tour (5,7 km)
Heure départ dernière minime F : 11h11			
Heure arrivée estimée : 11h25			
11h30	Cadet G	45	2 tours (11,4 km)
12h20	Cadet F	22	2 tours (11,4 km)
Heure départ dernière cadet F : 12h41			
Heure arrivée estimée : 13h00			
13h00	Fin de l'épreuve		
13h15	Réouverture des rues (toutes sauf Édouard-Montpetit)		

Vue d'ensemble



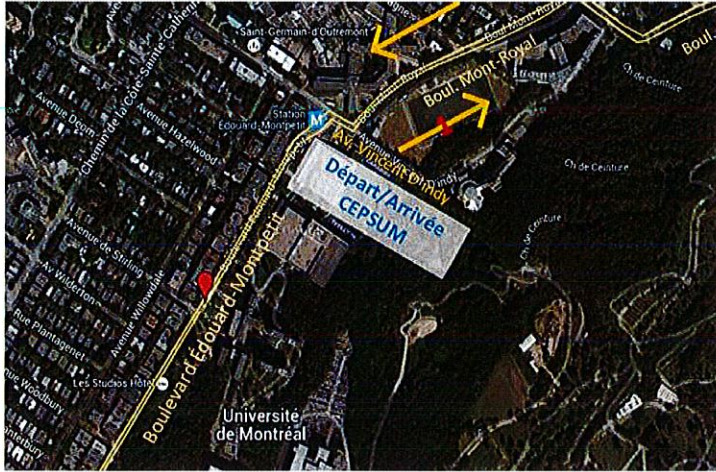
→ Sens du parcours

***NB : Circuit entièrement fermé à la circulation**

Aller-retour sur le boul. Édouard-Montpetit et boul. Mont-Royal.

2 Virages de 180° au niveau de la voie Camilien-Houde (par Boul. Mont-Royal) et de l'avenue Louis-Colin (Boul. Edouard-Montpetit)

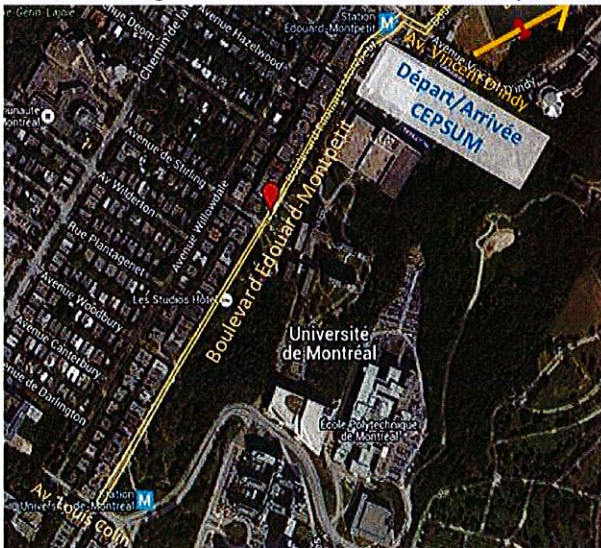
Zoom 1 : DÉPART; Boul. Edouard-Montpetit – Av. Vincent d’Indy – Boul. Mont-Royal



Zoom 2 : Virage 180° sur Boul. Mont-Royal au niveau de la Voie Camilien-Houde)



Zoom 3 : Virage 180° sur Boul. Edouard-Montpetit au niveau de l'avenue Louis Collin)

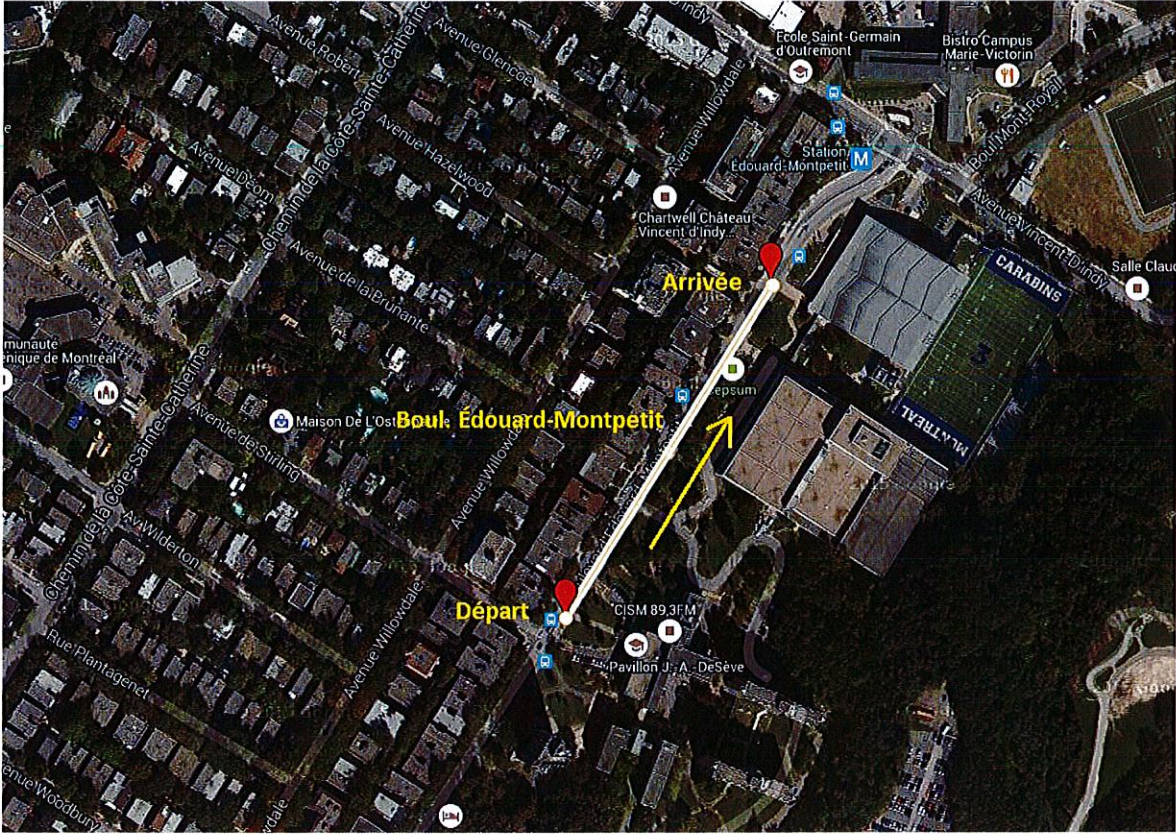


Lundi 18 juillet 2016 – JOUR 1 - PM

Épreuve Sprint – 250 m

Départs à chaque minute

	Heure	Catégorie	Nb manches
1 ^{er} Tour	14h00	Minime H	7
	14h07	Cadet H	7
	14h14	Minime F	4
	14h18	Cadet F	4
Repêchage	14h22	Minime H	6
	14h28	Cadet H	6
	14h34	Minime F	4
	14h38	Cadet F	4
¼ de finale	14h42	Minime H	3
	14h45	Cadet H	3
Pause de 5 minutes			
Repêchage	14h50	Minime H	2
	14h52	Cadet H	2
Pause de 5 minutes			
½ finales	14h57	Minime F	2
	14h59	Cadet F	2
	15h01	Minime H	2
	15h03	Cadet H	2
Pause de 5 minutes			
Finales (2 manches) Finale 7 à 12 Finale 1 à 6	15h08	Minime F	2
	15h10	Cadet F	2
	15h12	Minime H	2
	15h14	Cadet H	2
15h20	Fin du programme		
15h30	Début de la réouverture des rues		
16h00	Fin de la réouverture des rues		
	Remise des médailles CLM individuel + Sprint		



***NB : Circuit entièrement fermé à la circulation**

Mardi 19 juillet 2016 – JOUR 2

Course sur route (circuit routier de 8,2 km au tour)

Heure	Catégorie	Distance
9h30	Fermeture du circuit	
10h15	Minime H	32,8 km (4 tours)
10h17	Minime F	32,8 km (4 tours)
12h00	Tour honneur	
12h30	Cadet H	57,4 km (7 tours)
12h32	Cadet F	49,2 km (6 tours)
14h15	Fin du programme	
14h30	Début de la réouverture des rues	
15h00	Fin de la réouverture des rues	
	Remise des médailles (Minime et cadet)	

Vue d'ensemble



NB : sur le Ch. de la Côte des Neiges, côté ouest, entre Ch. Remembrance et Decelles, sera ouvert à la circulation automobile. Une voie de cônes ou de barricades devra y être aménagée.

DÉPART : Boulevard Edouard-Montpetit

D – Avenue Vincent-D’Indy (45 m)

G – Boul. Mont-Royal

D – Avenue Courcelette -> Boul. Mont-Royal

G – Boul. Mont-Royal

D – Voie Camilien-Houde

Continue sur Chemin Remembrance

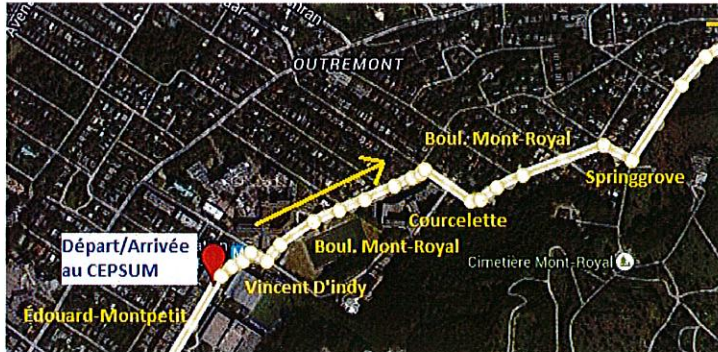
Continue à droite sur Chemin de la Côte-des-Neiges (utilise 1 1/2 à 2 voies sur le côté est)

D – Avenue Decelles (idéalement fermé, mais possibilité de laisser 1 voie à la circulation)

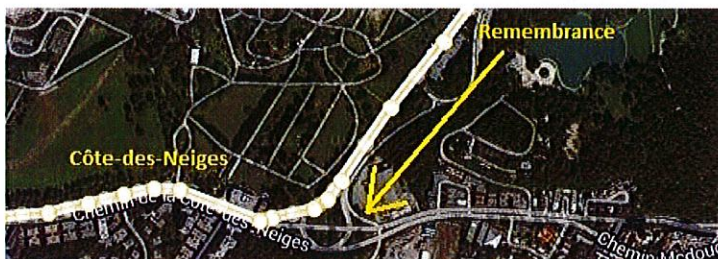
D - Rue Jean-Brillant -> Avenue Louis-Colin

D – Boulevard Edouard-Montpetit : ARRIVÉE

Zoom 1 : DÉPART; Boul. Edouard-Montpetit – Boul. Mont-Royal – Ave Courcelette – Boul. Mont-Royal – Ave Springgrove – Boul. Mont-Royal



Zoom 2 : Chemin Remembrance – Chemin de la Côte-des-Neiges [1,5 à 2 voies utilisées]



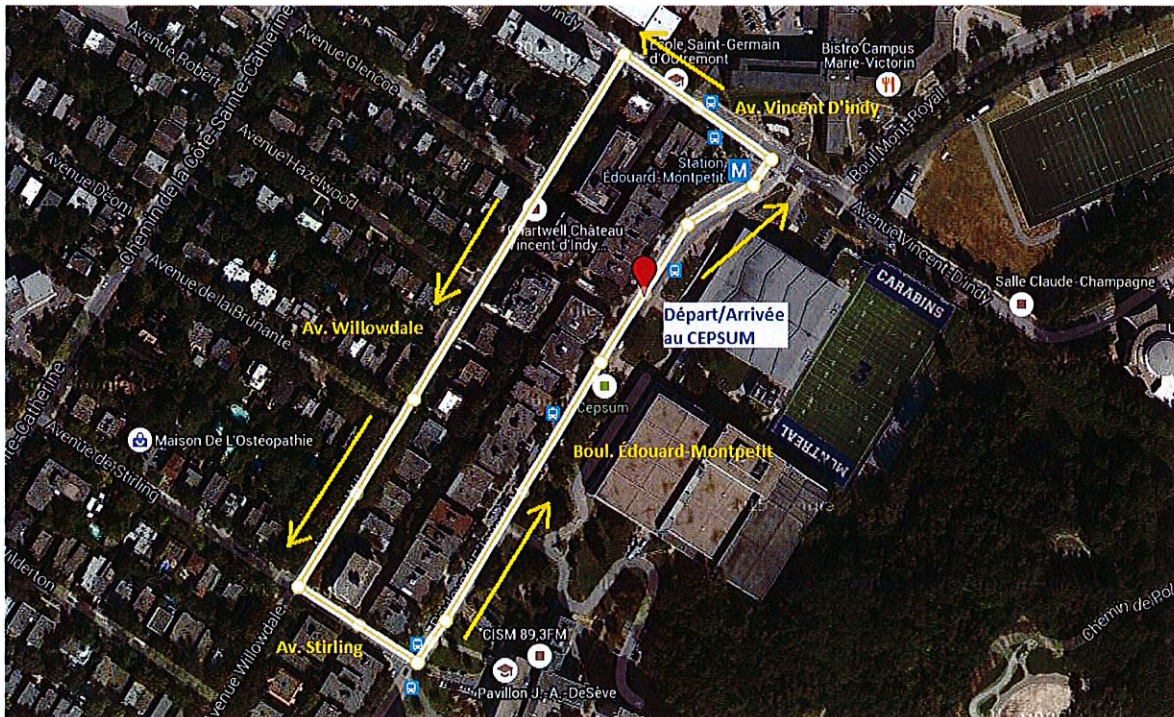
Zoom 3 : Chemin de la Côte-des-Neiges [1,5 à 2 voies utilisées] – Avenue Decelles [possibilité de laisser une voie]



Mercredi 20 juillet 2016 – JOUR 3

Critérium (1 km au tour)

Heure	Catégorie	Temps
9h45	Fermeture du circuit	
10h30	Minime F	30 minutes
11h15	Minime H	30 minutes
12h00	Cadet F	45 minutes
13h00	Cadet H	45 minutes
14h00	Fin du programme	
14h15	Début de la réouverture des rues	
14h45	Fin de la réouverture des rues	
	Remise des médailles (Minime et Cadet)	



DÉPART : Boul. Edouard-Montpetit

G – Avenue Vincent-D’Indy

G – Avenue Willowdale

G – Avenue Stirling

G – Boul. Edouard Montpetit; ARRIVÉE

***NB : Circuit entièrement fermé à la circulation**

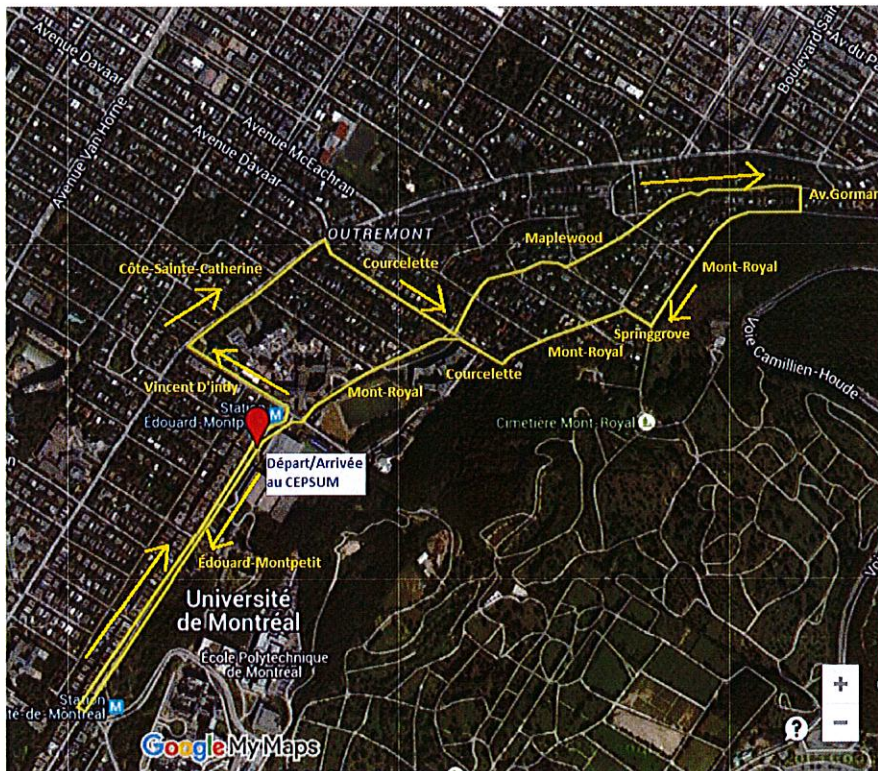
Jeudi 21 juillet 2016 – JOUR 4

Contre-la-montre par équipe– 5,7 km

Heure	Catégorie	Distance
9h30	Fermeture du circuit	
10h15	Minimes	2 tours (11,4 km)
Heure départ dernière équipe minime : 10h45 Heure arrivée estimée : 11h15		
11h30	Cadets	3 tours (17,1 km)
Heure départ dernière équipe cadet : 12h Heure arrivée estimée : 12h30		
12h45	Fin du contre-la-montre par équipe	
13h00	Début de la réouverture des rues	
13h30	Fin de la réouverture des rues	
	Remise des médailles	

*Horaire en fonction de 15 équipes par catégorie

Vue d'ensemble



NB : Le côté sud est fermé et réservé à la voie cycliste sur 1 voie et demie de large. Sur le côté nord de Côte Ste-Catherine, la 1ère voie de circulation (voie de stationnement) sera ouverte en direction est à la STM. La deuxième voie du côté nord, en double-sens, servira aux véhicules d'urgence et devra être contrôlée et gérée. Ces deux voies devront aussi être barricadées sur toute la longueur pour séparer sécuritairement chaque voie.

DÉPART : Boulevard Edouard-Montpetit

G – Avenue Vincent-D’Indy (laisse 1 voie à la circulation pour un détour sur Willowdale)

D – Chemin de la Côte-Sainte-Catherine (470 m) (utilise 1 ½ voies au sud)

D – Avenue Courcelette

G – Avenue Maplewood

D – Avenue Gorman

D – Boul. Mont-Royal

D – Avenue Springgrove (90 m)

G – Boul. Mont-Royal

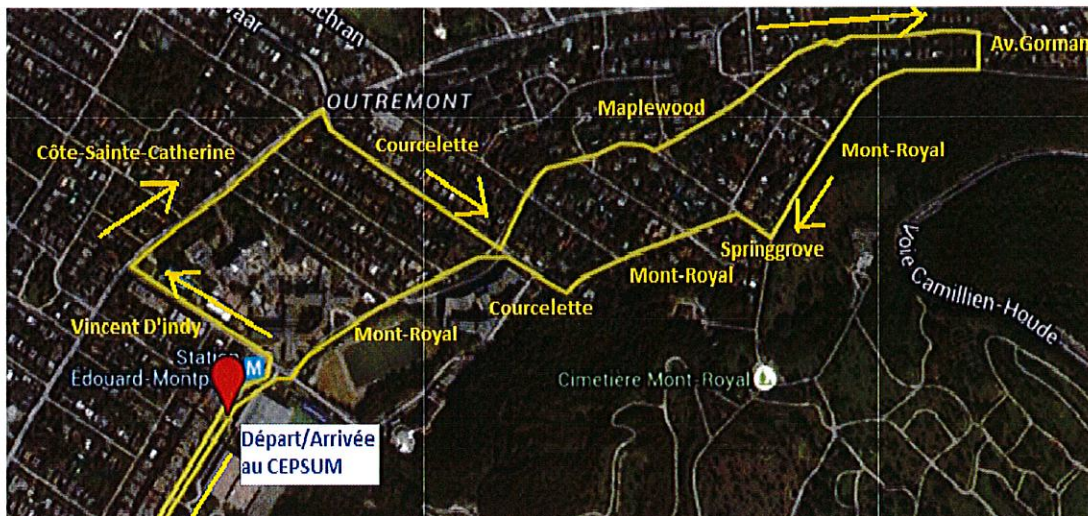
D – Avenue Courcelette (150 m)

G – Boul. Mont-Royal

D – Avenue Vincent d’Indy

G – Boul. Edouard-Montpetit (continue jusqu’à avenue Louis Collin pour faire les 2^e et 3^e tours); ARRIVÉE

Zoom 1



Zoom 2





Dossier # : 1162703001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue de l'événement « Festival Monkland Grand Prix » sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et de Hampton, et ce, à l'occasion de l'événement, édicter les ordonnances permettant la fermeture de la rue précitée les 9, 10, 11 et 12 juin 2016; la vente d'articles promotionnels; la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non; la consommation de boissons alcoolisées; la cuisine de rue de même que le bruit d'appareils sonores à l'extérieur.

Considérant que les activités à être tenues dans le cadre de l'événement " Festival Monkland Grand Prix " s'inscrivent dans l'objectif de soutien aux associations de marchands qui réalisent des promotions commerciales;
Il est recommandé :

- 1.- D'autoriser la tenue de l'événement " Festival Monkland Grand Prix " sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Hingston, entre les 9 et 13 juin 2016;
- 2.- D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Draper, les 9, 10, 11, 12 et 13 juin 2016;
- 3.- D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, les 9, 10, 11 et 12 juin 2016;
- 4.- D'édicter en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, les 9, 10, 11 et 12 juin 2016;

5.- D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la cuisine de rue, les 9, 10, 11 et 12 juin 2016.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 09:52

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162703001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue de l'événement « Festival Monkland Grand Prix » sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et de Hampton, et ce, à l'occasion de l'événement, édicter les ordonnances permettant la fermeture de la rue précitée les 9, 10, 11 et 12 juin 2016; la vente d'articles promotionnels; la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non; la consommation de boissons alcoolisées; la cuisine de rue de même que le bruit d'appareils sonores à l'extérieur.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association des marchands de l'avenue Monkland tiendra une promotion commerciale en rue fermée les jeudi, vendredi, samedi et dimanche, soit les 9,10,11,et 12 juin 2016, sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Hampton. L'événement portera le nom de " Festival Monkland Grand Prix ". L'événement se terminera le 12 juin et la circulation sera réouverte durant la nuit du 12 au 13 juin à 2h00 du matin.

À cette occasion, les gens d'affaires peuvent exercer un ensemble d'activités à l'extérieur des établissements afin de promouvoir et vendre des produits et des services. Des activités seront également proposées à la clientèle et aux citoyens de façon à créer sur la rue un lieu d'animation et de socialisation.

Il faut mentionner que l'Association des marchands de la rue Monkland tiendra deux autres promotions commerciales cette année. Une en rue ouverte du 4 au 10 juillet et une en rue fermée du 18 au 21 août.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Auparavant, le comité exécutif de l'ancienne Ville de Montréal pouvait déroger à la réglementation municipale lorsque les règlements le permettaient. Depuis la réorganisation municipale de Montréal, le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (CM01 00047, du 18 décembre 2001) permet à chaque conseil d'arrondissement d'autoriser la tenue d'un événement et de déroger à la réglementation municipale.

CA13 170255 - Le 25 juin 2013, le conseil d'arrondissement autorisait la tenue de l'événement " Festival de Monkland " sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Royal, et, à l'occasion de l'événement, édictait les ordonnances permettant la fermeture de la rue précitée les 22, 23, 24 et 25 août 2013; la vente d'articles promotionnels; la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non; la consommation de boissons alcoolisées; la cuisine de rue de même que le bruit d'appareils sonores à l'extérieur.

CA14 170171 - Le 5 mai 2014, le conseil d'arrondissement autorisait la tenue de l'événement " The Flavours of the Monkland Village " sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Royal, et, à l'occasion de l'événement, édictait les ordonnances permettant la fermeture de la rue précitée les 21, 22, 23 et 24 août 2014; la vente d'articles promotionnels; la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non; la consommation de boissons alcoolisées; la cuisine de rue de même que le bruit d'appareils sonores à l'extérieur.

CA14 170170 - Le 5 mai 2014, le conseil d'arrondissement autorisait la tenue de l'événement " The Monkland Grand Prix " sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Royal, et, à l'occasion de l'événement, édictait les ordonnances permettant la fermeture de la rue précitée les 6, 7 et 8 juin 2014; la vente d'articles promotionnels; la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non; la consommation de boissons alcoolisées; la cuisine de rue de même que le bruit d'appareils sonores à l'extérieur.

CA15 170131 - Le 4 mai 2015, le conseil d'arrondissement autorisait la tenue de l'événement " Festival Monkland Grand Prix " sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Draper, et, à l'occasion de l'événement, édictait les ordonnances permettant la fermeture de la rue précitée les 4, 5, 6 et 7 juin 2015; la vente d'articles promotionnels; la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non; la consommation de boissons alcoolisées; la cuisine de rue de même que le bruit d'appareils sonores à l'extérieur.

CA15 170131 - Le 22 juin 2015, le conseil d'arrondissement autorisait la tenue de l'événement « Festival des saveurs de Monkland » du 20 au 23 août 2015 sur l'avenue de Monkland entre les avenues Girouard et Draper, et à l'occasion de l'événement, édictait les ordonnances permettant la fermeture de rue, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées, la cuisine de rue de même que le bruit d'appareils sonores à l'extérieur.

DESCRIPTION

Lors d'une promotion commerciale, les marchands peuvent exposer et vendre leurs marchandises. Les fournisseurs de services peuvent offrir leurs services et, à cette fin, installer du matériel d'information ou de publicité. Les restaurateurs peuvent, à condition de se conformer à toute exigence réglementaire applicable, préparer et servir des aliments à l'extérieur de leur établissement. Aux mêmes conditions que les restaurateurs, les propriétaires d'établissements où le service des boissons alcoolisées pour consommation sur place est autorisé en vertu des permis requis par la loi peuvent en servir à l'extérieur de leurs établissements.

Tout comme l'année passée, pour éviter les plaintes des résidents, les spectacles musicaux prévus le jeudi 9 juin devront se terminer à 21 h et il ne devra pas y avoir de diffusion de musique après cette heure. La diffusion de musique sera autorisée jusqu'à 23 h les vendredi 10 et samedi 11 juin, et devra se terminer à 21 h 30 le dimanche 12 juin. L'année passée, il y eu très peu de plaintes (seules deux plaintes nous ont été rapportées).

Cette année, le festival s'étendra jusqu'à l'avenue de Hampton, à la demande des commerçants de ce secteur. Les années précédentes, il se terminait avenue Draper.

Également, un volet " cuisine de rue " sans boisson alcoolisée sera intégré à l'événement.

Les véhicules de cuisine de rue seront localisés à des endroits spécifiques sur l'artère commerciale. Les commerçants opérant des camions de cuisine de rue devront faire partie de l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ).

Dans une perspective d'équité fiscale entre commerçants, l'Association des marchands de l'avenue Monkland devra s'assurer que chaque propriétaire d'un véhicule de cuisine de rue doit exploiter, sur le territoire de la Ville de Montréal, un lieu fixe de production des aliments (cuisine de production, service de traiteur ou restaurant établi).

Les représentants de l'Association des marchands de l'avenue Monkland ainsi que leurs mandataires sont responsables de la supervision de l'ensemble des activités qui se déroulent sur les lieux de l'événement.

JUSTIFICATION

Fort du succès obtenu au cours des années 2013, 2014 et 2015, tant auprès de la clientèle, des marchands, que des résidents du secteur lors de la tenue des festivals sur l'avenue de Monkland (promotion commerciale en rue fermée), et compte tenu de l'arrivée de plusieurs jeunes familles avec enfants dans le quartier au cours des dernières années, l'Association des marchands de l'avenue Monkland a décidé de tenir l'événement dans le but de créer de l'animation sur l'artère commerciale.

Les promotions commerciales contribuent également à la mise en valeur du secteur commercial en plus de représenter une source supplémentaire de revenus pour les gens d'affaires. L'autorisation de fermer la rue permettra également d'assister l'Association des marchands de l'avenue Monkland dans ses efforts pour promouvoir ses activités, développer le " membership " et mieux se structurer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fermeture de la rue implique le déplacement du trajet de transport en commun par la Société de transport de Montréal.

Les responsables de l'événement doivent maintenir un couloir de six mètres au centre de la rue, réservé aux véhicules d'urgence et aux véhicules des services de la Ville ainsi qu'à la circulation des piétons. Les organisateurs doivent faire le nécessaire pour que soient tracées des lignes de référence sur la chaussée et ce, pour toute la durée de l'événement. Des responsables doivent être postés en tout temps aux barrières pour assurer leur enlèvement afin de permettre le passage des véhicules d'urgence.

Tous les établissements accessibles aux personnes à mobilité réduite devront le demeurer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Association des marchands de la rue Monkland assume les activités de communication liées à la promotion commerciale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut autoriser cet événement sur le domaine public par des ordonnances.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis BRUNET
Chef de division
Cadre sur mandat

Tél : 872-1569
Télécop. : 868-5050

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-11

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

Tél : 514 872-2345
Télécop. : 514 868-5050

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT

(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)

Ordonnance relative à l'événement " FESTIVAL MONKLAND GRAND PRIX "

À la séance du 2 mai 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète :

1. À l'occasion de l'événement " Festival Monkland Grand Prix ", le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Hampton.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur ce site.

3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable le 9 juin 2016, entre 13 h et 21 h, les 10 et 11 juin 2016, entre 10 h et 23 h, et le 12 juin 2016 entre 10 h et 21 h 30.

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8)

Ordonnance relative à l'événement, " FESTIVAL MONKLAND GRAND PRIX "

À la séance du 2 mai 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète :

- 1.** La fermeture de l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Hampton.
- 2.** L'autorisation est valable de 9 h 30 le 9 juin 2015 jusqu'à 02 h 00 le 13 juin 2016, en continuité

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC

(R.R.V.M., chapitre P-1, article 8)

Ordonnance relative à l'événement " FESTIVAL MONKLAND GRAND PRIX "

À la séance du 2 mai 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. À l'occasion de l'événement " Festival Monkland Grand Prix ", il est permis aux commerçants opérant des camions de cuisine de rue, faisant partie de l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) de vendre de la nourriture et des boissons non alcoolisées, sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Draper.

La nourriture et les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique ou en carton.

2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable le 9 juin 2016, entre 13 h et 23 h, et les 10, 11 et 12 juin 2016, entre 10 h et 23 h.

3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC

(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)

Ordonnance relative à l'événement " FESTIVAL MONKLAND GRAND PRIX "

À la séance du 2 mai 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. À l'occasion de l'événement " Festival Monkland Grand Prix ", il est permis de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Draper.

Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique ou en carton, sur ce site exclusivement.

2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables le 9 juin 2016, entre 13 h et 23 h, et les 10, 11 et 12 juin 2016, entre 10 h et 23 h, en ce qui a trait à la vente d'articles promotionnels, de nourriture ainsi que de boissons, de même que le 9 juin 2016, entre 13 h et 23 h, et les 10, 11 et 12 juin 2016, entre 10 h et 23 h, quant à la consommation de boissons alcoolisées.

3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.



Dossier # : 1167061004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévu pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 mai 2016 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 mai 2016 » joint au sommaire décisionnel;

D'édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-25 08:45

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167061004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévu pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 mai 2016 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

CONTENU

CONTEXTE

Des organismes et promoteurs de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce organisent différents événements sur le domaine public depuis plusieurs années. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) soumet au conseil d'arrondissement un dossier comportant des événements publics, identifiés en annexe, dont le déroulement est prévu dans l'arrondissement.

Sous réserve de l'obtention de tous les documents officiels requis par les agents de développement pour l'émission des permis nécessaires à la tenue de chacun des événements identifiés à l'annexe I, au plus tard 72 heures avant la date prévue de l'événement, la DCSLDS sollicite l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire et déroger aux règlements suivants de la Ville de Montréal, s'il y a lieu :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 article 8 (vente) et article 3 (consommation)).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 170103 (4 avril 2016) - Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 avril 2016 » joint au sommaire décisionnel; édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

DESCRIPTION

Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, civique, commémorative et festive ou encore constituer des levées de fonds. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce sont d'ampleur locale. L'occupation du domaine public peut se traduire de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou de plusieurs artères formant un circuit; ou alors par l'occupation d'une combinaison de lieux telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux citoyens de découvrir un arrondissement dynamique et chaleureux. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations peuvent être nécessaires, par exemple :

1. le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles favorisant la familiarisation avec les autres cultures;
2. la vente d'aliments et d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés. Les coûts additionnels reliés aux événements pourront être assumés par les promoteurs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts importants et positifs pour les organismes et les membres de la communauté

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

Selon le cas, les organisateurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, les feuillets paroissiaux, et ce, après autorisation de leur publicité par les

responsables de la DCSLDS de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les événements listés en annexe seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours et approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

Une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs sur réception, au plus tard 72 heures avant la date de l'événement, de l'avenant d'assurance responsabilité civile et de tout autre document requis conformément aux règles de la DCSLDS de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

April LÉGER
Chef de section sports loisirs dév. social

Tél : 514 872-0322
Télécop. : 514 872-4585

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-11

Sonia GAUDREULT
Directrice

Tél : 514 868-5024
Télécop. : 514 872-4585

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT

(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)

Ordonnance relative à l'événement

Programmation d'événements publics dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

À la séance du 2 mai 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète, dans le cadre de la « Programmation des événements de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce » :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur ou, selon le cas, le bruit de percussion est exceptionnellement permis sur le site identifié au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 2 mai 2016** (voir en pièce jointe);
2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur le site identifié au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 2 mai 2016** (voir en pièce jointe);
3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon le site, la date et l'horaire de l'événement indiqué au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 2 mai 2016** (voir en pièce jointe).

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8)

Ordonnance relative à l'événement

Programmation d'événements publics dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

À la séance du 2 mai 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète, dans le cadre de la « Programmation des événements publics de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce »:

1. La fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation tel que décrit au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 2 mai 2016** (voir en pièce jointe);
2. L'autorisation est valable selon la date et les heures identifiées au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 2 mai 2016** (voir en pièce jointe).

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC

(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)

Ordonnance relative à l'événement

Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

À la séance du 2 mai 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète, dans le cadre de la « Programmation des événements de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce » :

1. Il est permis de vendre des articles promotionnels reliés à ces événements, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, sur le site identifié au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 2 mai 2016** (voir en pièce jointe). Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur ce site exclusivement;
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la date de présentation et l'horaire de l'événement identifié au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 2 mai 2016** (voir en pièce jointe);
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec les règlements de la Communauté urbaine de Montréal, notamment, le Règlement sur les aliments (93, modifié).

Dossier # : 1167061004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévu pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 mai 2016 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.



[Liste des événements au CA du 2 mai 2016MODIFIÉ\(2\).xlsx](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

April LÉGER
Chef de section sports loisirs dév. social

Tél : 514 872-0322
Télécop. : 514 872-4585

Liste préliminaire des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 mai 2016

Événements	Requérant	Endroit	Date	Occupation	Vente	Camion bouffe de rue	consommation d'alcool	Bruit	Nombre éventuel de participant	Fermeture de rue	Statue	Agent de développement
Projet de médiation culturelle, hommage aux mamans pour la fête des mères	Arr. CDN-NDG	Sur les trottoirs du chemin de la Côte-des-Neiges	#####	5:00 à 16:00	non	non	non	non	400	Occupation des trottoirs et marquage de la chaussée à la craie sur le Chemin de la Côte-des-Neiges	Accepté sous condition	Yanick Thibault
Parade Lag B'omer	Chabad Lubavitch Youth Organization	Parc Van Horne	26 mai 2016	7:00 à 17:00	non	non	non	9:00 à 12:00	300-500	Ralentissement de la circulation et fermeture partielle des rue(s) Départ: 5001 Vézina Trajet: Gauche Avenue Westbury Gauche avenue Van Horne Arrivé: Parc Van Horne	Accepté sous condition	Stéphane Livernoche
Pique-Nique MADA	Centre Communautaire MADA	Parc Mackenzie-King	26 mai 2016	11:00 à 20:00	non	non	non	14:00 à 19:00	400-500	non	Accepté sous condition	Stéphane Livernoche
Corvé de nettoyage de la rue Mountain Sights	Centre Communautaire Mountain Sights	Rue(s)	28 mai 2016	9:00 à 14:00	non	non	non	9:00 à 14:00		Fermeture de la rue Mountain Sights entre rue Ferrier et rue Paré	Accepté sous condition	Stéphane Livernoche
YM-YWHA Hockey de Rue	YM-YWCA	Rue(s)	28 et 29 mai 2016	28 mai 2016 7:00 à 19:00 29 mai 2016: 19:00 à 22:00	non	non	non	29 mai 2016 9:00 à 19:00	300	Fermeture de l'Avenue Westbury entre les rues Côte-Ste-Catherine and St-Kevin du 28 mai 7:00 au 29 mai 22:00	Accepté sous condition	Stéphane Livernoche
"Brise glace" Tournoi de soccer NDG	Association de soccer NDG	Parc Trenholme Parc George St-Pierre (si besoin parc Loyola et parc Gilbert-Layton)	28 et 29 mai 2016	6:30 à 21:30	vente de nourriture (8:00 à 20:00)	non	non	oui (8:00 à 20:00)	500	non	Accepté sous condition	Peggy Papadakis

Marche des maires	Arrondissement CDN-NDG	Sur rue(s) Parc Van Horne Parc Benny	29 mai 2016	Marche 11:00 à 12:15 Fermeture 11:30 à 15:00 Van Horne 9:00 à 12:00 Parc Benny 9:00 à 17:00	non	non	non	Parc Van Horne 10:00 à 11:00 Parc Benny 10:00 à 16:00	Marche 300 Animation parc Benny 800	Trajet de la marche (11:00 à 12:15) Départ: Parc Van Horne Marche sur rue Van Horne Gauche avenue McLynn Gauche Chemin de la Côte-Saint-Luc Droite avenmue Coolbrook Gauche avenue De Monkland Droite Décarie Droite Côte-Sainte-Antoine Droite avenue Royal Gauche avenue De Monkland Arrivé: Parc Benny <u>Fermeture (11:30 à 15:00)</u> Fermeture de la rue De Monkland entre Benny et Cavendish	Accepté sous condition	Maude Richard
Fête de voisinage Labarre	Les Fondations du quartier (FDQ)	Rue(s)	5 juin 2016	9:00 à 17:00	non	non	non	9:00 à 17:00	50	Fermeture de rue sur Labarre entre Sax et Sorel	Accepté sous condition	Stéphane Livernoche
Belgrave Block Part	Particulier	Rue(s)	11 juin 2016	9:00 à 23:00	vente d'objet promo 14:00 à 23:00	non	non	14:00 à 22:00	200	Fermeture de rue Belgrave entre Sherbrooke et de Maisonneuve	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Fête de voisinage rue Marlowe	particulier	Rue(s)	11 juin 2016	17:00 À 22:00	non	non	non	17:00 À 22:00	40	Fermeture de la rue Marlowe entre Côte St-Antoine et Notre-Dame-de-Grâce	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Fête de voisinage chemin Hillsdale	particulier	Rue(s)	11 juin 2016	12:00 à 17:00	non	non	non	12:00 à 17:00	30	Fermeture du chemin Hillsdale (rond point) délimité par l'avenue Van Horne	Accepté sous condition	Stéphane Livernoche
Patricia Bloc Party	particulier	Rue(s)	12 juin 2016	17:00 à 22:00	non	non	non	17:00 à 22:00	50	Fermeture de l'avenue Patricia entre Somerled et Terrebone	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Westmore Block Party	Particulier	Rue(s)	12 juin 2016	17:30 à 22:30	non	non	non	17:30 à 22:00	50	Fermeture de la rue Westmore entre Fielding et Chester	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Levée du drapeau	FAMAS	Trottoir et 2 places de stationnement devant le 4708 Van Horne, entre Lavoie et Victoria	12 juin 2016	8:30 à 10:30	Non	non	non	9:00 à 10:00	150	2 voies de stationnements et trottoirs	Accepté sous condition	Stéphane Livernoche

Procession religieuse	Paroisse Saint-Raymond-de-Pennefort	Rue(s)	13 juin 2016	20:00 à 21:00	non	non	non	20:00 à 21:00	200	Départ: Église St-Raymond (5765 rue Saint-Jacques) Trajet: Rue Saint-Jacques G: Av. Belgrave G: ch. Upper Lachine G: Av. Wilson G: rue Saint-Jacques Arrivé: Église Saint-Raymond (5665 rue Saint-Jacques)	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
155ie Homme à Dr. José P. Rizal	Order of the Knights of Rizal	Parc Mackenzie-King	18 juin 2016	8:00 à 19:00	non	non	non	9:00 à 18:00	200-300	non	Accepté sous condition	Stéphane Livernoche
118e édition Journée de l'indépendance des Philippines	Conseil des associations canadiennes philippines du Québec inc.	Parc Mackenzie-King	25 juin 2016	24 juin 2016 (Montage) 17:00 à 23h59 25 juin 2016 7:00 à 23:00	Vente de nourriture 11:00 à 21:00	non	non	25 juin 2016 9:00 à 21:00	1500	Femture de rue St-Kevin entre Beaucourt et Lemieux: 11:00 à 11:30 Ralentissement de la circulation: des rues Départ St-Kevin entre Lemieux et Beaucourt. St-Kévin Est/Victoria Victoria Nord/Bourret Bourret Est /Lavoie Lavoie Nord/Van Home Van Home Ouest/Westbury Westbury Sud/St-Kevin St-Kevin de retour au Parc Mackenzie-King 11:30 à 13:00	Accepté sous condition	Stéphane Livernoche
Pista Sa Nayon	FAMAS	Parc Mackenzie-King	17 juil. 2016	16 juillet 2016 (Montage) 17:00 à 23h59 17 juillet 2016 7:00 à 22:0	Vente de nourriture 9:00 à 20:00	non	non	17 juillet 2016 9:00 à 20:00	2000	non	Accepté sous condition	Stéphane Livernoche



Dossier # : 1166826007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 2410-2412, rue Park Row Ouest, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

IL EST RECOMMANDÉ :

De donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement visant à autoriser l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé sur le lot 3 324 802, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 09:56

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166826007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 2410-2412, rue Park Row Ouest, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de modification réglementaire a été déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'autoriser l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment sis aux 2410-2412, rue Park Row Ouest (lot 3 324 802), malgré les dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Le Conseil d'arrondissement s'est saisi de la demande et peut adopter un règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, qui stipule que : « Le conseil d'une municipalité locale peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la présente loi ».

Le projet de règlement est conforme aux orientations et aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Aucune consultation publique et aucune approbation référendaire ne sont requises par la loi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

Objet

L'objet du projet de règlement autorisant l'occupation de l'immeuble situé au 2410-2412, rue Park Row Ouest, à des fins de garderie ou centre de la petite enfance, vise à permettre l'occupation à des fins de «garderie». Le projet est étudié en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, car il déroge à la norme se rapportant aux usages prescrits.

Site

Le bâtiment est localisé sur la rue Park Row Ouest, dans un secteur résidentiel de duplex jumelés, face au parc Trenholme.

Le parc Trenholme est occupé par différentes installations de jeux pour enfants tels une pataugeoire, des modules de jeux pour différents âges et des terrains de sports.

Le site à l'étude porte le numéro du lot 3 324 802 du Cadastre du Québec. Il est situé dans un secteur exclusivement résidentiel H.2, permettant de 2 à 3 logements.

Projet

Les propriétaires désirent transformer un duplex en garderie pouvant accueillir 46 enfants sur trois niveaux. Les propriétaires habitent le duplex adjacent.

Les locataires ont été avisés du changement d'affectation demandé et qu'ils devront quitter leur logement, conformément aux procédures de la Régie du logement.

Réglementation en vigueur

Cette demande déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) quant à l'usage puisque l'usage «garderie» n'est pas autorisé en secteur d'habitation H.2 (article 123).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable au projet pour les raisons suivantes:

- L'implantation d'une garderie est compatible avec le secteur résidentiel;
- la garderie serait située à proximité du parc Trenholme, où différentes installations de jeux pour enfants sont installées;
- Les travaux proposés respectent le caractère résidentiel du milieu;
- La propriété est dotée d'une grande cour arrière;
- Le stationnement existant agira à titre de débarcadère;
- Advenant le cas d'une problématique de circulation, une zone de débarcadère pourra être octroyée par le Bureau technique;
- La transformation en garderie augmentera l'offre de service de garde pour les familles du quartier;
- À sa séance du 6 avril 2016, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable à la demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à valoriser Montréal comme milieu de vie familial.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 mai 2016: Avis de motion

6 juin 2016: Adoption par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe GRENIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-9565

Télécop. : 514-868-5050

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-12

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

Tél : 514 872-7600

Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 872-2345

Approuvé le : 2016-04-15

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter un règlement visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 2410-2412, rue Park Row Ouest, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Séance publique, le mercredi 6 avril 2016, **à 18 h 30**
5160, boul. Décarie, **4^e étage, à la salle Est/Ouest**

4.9 Étude pour une garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Responsable du dossier : Jean-Philippe Grenier, conseiller en aménagement
Adresse : 2410-12, rue Park Row Ouest

Le comité recommande au conseil d'arrondissement

- D'adopter un règlement visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 2410-2412, rue Park Row Ouest, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe GRENIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-9565
Télécop. : 514-868-5050

Dossier # : 1166826007

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Objet : Adopter un règlement visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 2410-2412, rue Park Row Ouest, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).



Localisation: [Localisation.JPG](#)



Photo du bâtiment: [Photo.pdf](#)



Plans: [Plans.pdf](#)



Parc Trenholme: [Parc Trenholme.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe GRENIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-9565

Télécop. : 514-868-5050



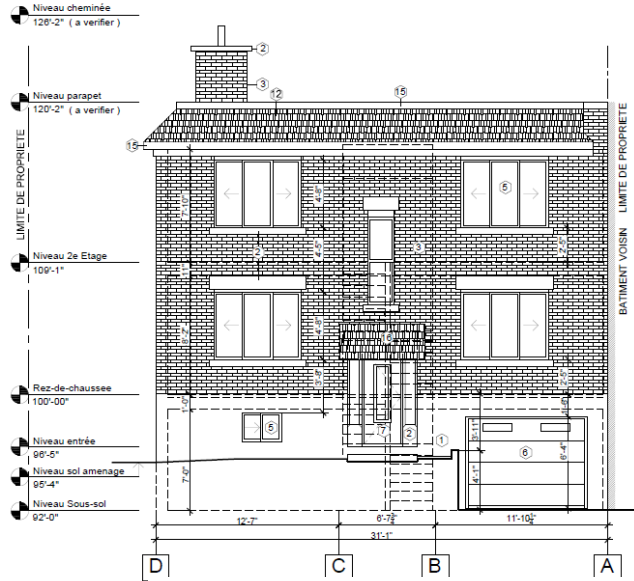
Parc Trenhlome



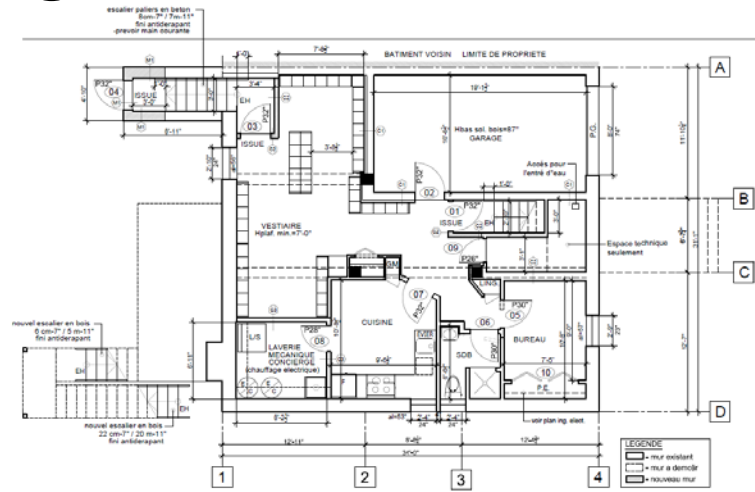
Bâtiment à l'étude



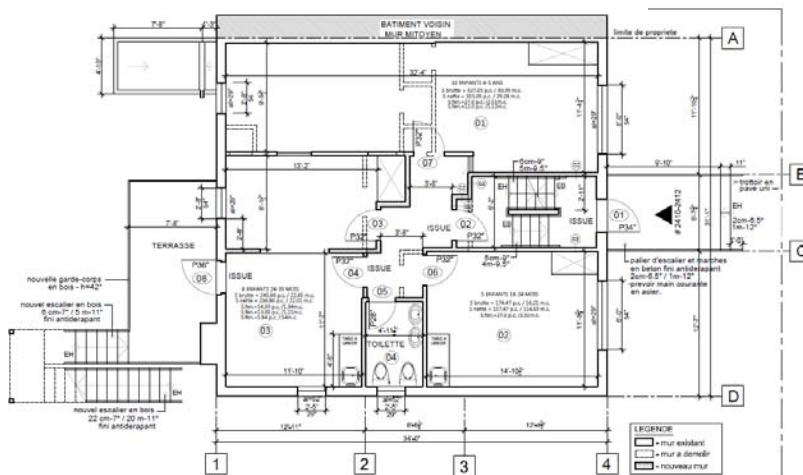
Plans



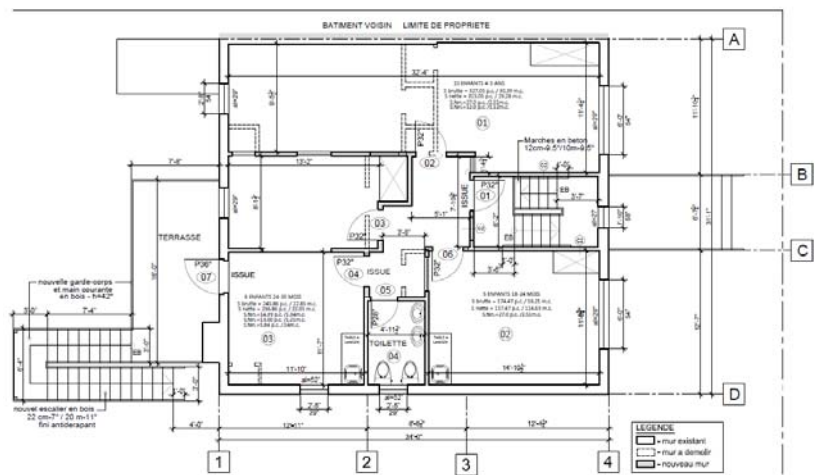
Façade inchangée



Vestiaire, bureau et cuisine au sous-sol



3 locaux au R-D-C



3 locaux au 2^e étage

Proximité d'un parc pour enfants



- Pataugeoire
- Modules de jeux
- Terrains de sports



Dossier # : 1166826007

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Objet : Adopter un règlement visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 2410-2412, rue Park Row Ouest, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint

FICHIERS JOINTS



[Règlement autorisant l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé sur le lot 3 324 802 du Cadastre de Québec.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mélessandre ASSELIN-BLAIN
Avocate
Tél : 514-872-6503

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-14

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE
OU DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE
LOT 3 324 802 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Vu l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1);

Vu les articles 130, 131 et 133.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du _____ 2016, le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

**SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. Le présent règlement s'applique au lot 3 324 802 du Cadastre du Québec.

**SECTION II
AUTORISATION**

2. Malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) applicable à l'immeuble décrit à l'article 1, l'occupation du bâtiment à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance est autorisée aux conditions prévues au présent règlement.
3. À cette fin, il est permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).
4. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

SECTION III
CONDITIONS

5. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), l'usage garderie est autorisé.

SECTION IV
DISPOSITION PÉNALE

6. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, érige ou permet l'érection d'une construction, démolit ou permet la démolition, transforme ou permet la transformation, en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 673 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

GDD 1166826007



Dossier # : 1153779002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01- 276) et du Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) afin d'autoriser les conteneurs de vêtements et d'articles usagés, seulement dans certains secteurs, et d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2016, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA16 17263 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) afin d'autoriser les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets seulement dans certains secteurs, d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 10:00

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

Dossier # : 1153779002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et du Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) afin d'autoriser les conteneurs de vêtements et d'articles usagés, seulement dans certains secteurs, et d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.



[VERSION FINALE Compte-rendu 23-03-2016.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane GAUTHIER
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-9387
Télécop. : 514 868-3538

Projet de résolution CA16 170077 approuvant le projet particulier PP-90 modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associé pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017)*.

Projet de règlement RCA16 17263 visant à modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281)* afin d'autoriser les conteneurs de vêtements et d'articles usagés, seulement dans certains secteurs, d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 23 mars 2016, à 18 h 30, au 5160, boulevard Décarie, 4^e étage, Montréal, à laquelle étaient présents :

- Mme Magda Popeanu, conseillère municipale – district de Côte-des-Neiges et présidente de l'assemblée;
- Mme Gisèle Bourdages, conseillère en aménagement C/E;
- M. Dino Credico, conseiller en aménagement;
- Mme Katerine Rowan, secrétaire recherchiste.

Madame Magda Popeanu déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30.

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Popeanu souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour participer à l'assemblée publique de consultation, présente les intervenants et donne l'ordre du jour de la soirée.

2. Présentation du processus d'approbation référendaire

Dans la mesure où le seul citoyen présent à l'assemblée publique de consultation est le requérant pour le projet de résolution CA16 170077 approuvant le projet particulier PP-90 modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58, Mme Katerine Rowan explique sommairement le processus d'approbation référendaire auquel est assujéti le projet inscrit au point 3 de l'ordre du jour.

Elle demande au requérant si la présentation dudit projet par M. Dino Credico est requise et celui-ci répond par la négative.

3. Période de questions et de commentaires

- Le requérant pour le projet de résolution CA16 170077 approuvant le projet particulier PP-90 modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 demande à obtenir une copie de la présentation de M. Credico, relative audit projet.

M. Credico précise que cette présentation est publique et qu'une copie pourra être transmise au requérant.

ATTENDU qu'aucun citoyen, à l'exception du requérant pour le projet de résolution CA16 170077 approuvant le projet particulier PP-90 modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58, ne s'est présenté à la rencontre, Madame Magda Popeanu déclare l'assemblée levée à 18 h 35.

Katerine Rowan

Katerine Rowan, avocate
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1153779002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et du Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) afin d'autoriser les conteneurs de vêtements et d'articles usagés, seulement dans certains secteurs, et d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, nous observons une multiplication du nombre de conteneurs destinés à la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Ces conteneurs appartiennent généralement à des organismes à but non lucratif et permettent aux citoyens d'offrir gratuitement des vêtements et des objets usagés dans un objectif de réutilisation.

Ils sont généralement installés dans des cours avant, près de l'emprise de la voie publique ou d'une intersection. Ils sont souvent implantés sans souci esthétique et contribuent généralement à détériorer le paysage urbain de l'arrondissement.

Un projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et le règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) est actuellement à l'étude afin de permettre, dans certains secteurs, les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets tout en établissant des normes pour encadrer leur nombre et leur implantation sur un terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 170343 – Adoption du Règlement (RCA13 17217) modifiant le règlement sur la propreté (RCA08 17155) afin de prévoir des dispositions portant sur les conteneurs de vêtements et articles usagers sur le domaine privé et abrogeant le Règlement sur les conteneurs à vêtements (RCA04 170600) **3 septembre 2013.**

DESCRIPTION

Le règlement sur la propreté (RCA08 17155) prescrit certaines normes à l'égard de la sécurité, de la visibilité et de la propreté pour les conteneurs situés sur le domaine privé. Ce règlement vise principalement à assurer que ces conteneurs et le terrain où ils sont situés demeurent propres et qu'aucune accumulation d'objets ne soit présente sur le terrain. Cependant, aucune norme ne vient encadrer leur emplacement sur le terrain, ce qui n'est pas toujours optimal.

Afin de remédier à cette situation, les conteneurs pour la récupération de vêtements et tissus seront dorénavant permis sur le domaine privé, sous réserve de respecter un ensemble de conditions dont celles d'obtenir au préalable un certificat d'occupation, émis en vertu du Règlement sur le certificat et certains permis (C- 3.2).

Les conditions d'installation proposées sont les suivantes:

- les conteneurs pourront être installés dans les secteurs où sont autorisés comme usage principal les catégories C.4, C.6, C.7, E.2, E.4 et E.5;
- les conteneurs pourront être installés dans les autres cours (latérale et arrière);
- le maximum autorisé par terrain sera de 1 conteneur;
- ils pourront également être autorisés dans une cour avant non adjacente à une façade comportant une entrée principale située à une distance minimale de 5 m de l'emprise de la voie publique;
- les conteneurs pourront être installés dans une cour avant ayant une profondeur minimale de 10 mètres, calculée entre le plan de façade d'un bâtiment et l'emprise de la voie publique;
- les conteneurs ne pourront être installés dans la partie du terrain commune aux deux cours avant, pour ne pas nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons circulant aux abords d'une intersection.

JUSTIFICATION

- Considérant la multiplication du nombre de conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges —Notre-Dame-de-Grâce (01-276)
- Considérant que ces conteneurs sont implantés de manière anarchique souvent sans souci esthétique contribuant ainsi à détériorer le paysage urbain de l'arrondissement.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281), afin d'autoriser les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets seulement dans certains secteurs, d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

23 septembre 2015 Publication d'un avis dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

16 novembre 2015 Publication d'un avis dans les journaux;
24 novembre 2015 Consultation publique
7 décembre 2015 Adoption du second projet
Décembre 2015 Avis pour le dépôt d'une demande pour la tenue d'un scrutin référendaire
Janvier 2015 Adoption du règlement
Janvier- février 2016 Tenue du registre et du scrutin le cas échéant
Février-mars 2016 Certificat de conformité

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en Aménagement

Tél : 868-4463
Télécop. : 868-5050

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-05

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

Tél : 514 872-7600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 872-2345
Approuvé le : 2015-10-16

Dossier # : 1153779002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et du Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) afin d'autoriser les conteneurs de vêtements et d'articles usagés, seulement dans certains secteurs, et d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.



[15-2429 - Conteneur de dons - 2 décembre.doc](#)

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate
Tél : 514 872-6872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-02

Éric COUTURE
Avocat, chef de division par intérim
Tél : 514 872-6868
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
01-276-XX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE
L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
(01-276) ET LE RÈGLEMENT D'URBANISME D'UNE PARTIE DE
L'ARRONDISSEMENT MONT-ROYAL (01-281)**

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À la séance du _____ 2015, le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) est modifié par l'insertion, après l'article 345, de la section suivante :

« SECTION III.1 »

CONTENEUR À VÊTEMENTS ET ARTICLES USAGÉS

345.0.1. Un conteneur à vêtements et articles usagés est autorisé dans un secteur où est autorisée, comme catégorie d'usages principale, la catégorie C.4, C.6, C.7, C.8, E.2, E.4 ou E.5 aux conditions prévues par la présente section.

345.0.2. Un conteneur est autorisé dans les autres cours. Il est aussi autorisé dans une cour avant, lorsqu'il est situé dans une cour avant :

- 1° non adjacente à une façade comportant une entrée principale, à une distance minimale de 5 m de l'emprise de la voie publique;
- 2° adjacente à une façade comportant l'entrée principale, à une distance minimale de 10 m de l'emprise de la voie publique.

Malgré le premier alinéa, sur un terrain de coin, aucun conteneur n'est autorisé dans la partie du terrain commune à deux cours avant.

345.0.3. Un seul conteneur est autorisé par terrain.

345.0.4. Un conteneur doit avoir une hauteur hors-sol maximale de 2 m et une superficie maximale de 3 m².

345.0.5. Les renseignements suivants doivent être indiqués sur le conteneur :

- 1° le nom et l'adresse du propriétaire du conteneur;
- 2° la dénomination commerciale du propriétaire du conteneur et de l'organisme responsable de celui-ci le cas échéant;
- 3° le numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance délivré par l'Agence du revenu du Canada et son numéro de téléphone, le cas échéant;
- 4° le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'organisme responsable le cas échéant;
- 5° le numéro du certificat d'occupation.

Les renseignements visés au premier alinéa doivent être inscrits à un endroit bien en vue de la voie publique dans un caractère d'une taille minimale de 3 cm et d'une couleur contrastante avec celle de l'arrière plan. ».

2. Le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) est modifié par l'insertion, après l'article 338, de la section suivante :

**« SECTION IV
CONTENEUR À VÊTEMENTS ET ARTICLES USAGÉS**

338.1. Un conteneur à vêtements et articles usagés est autorisé dans un secteur où est autorisée, comme catégorie d'usages principale, la catégorie C.4, C.6, C.7, C.8, E.2, E.4 ou E.5 aux conditions prévues par la présente section.

338.2. Un conteneur est autorisé dans les autres cours. Il est aussi autorisé dans une cour avant, lorsqu'il est situé dans une cour avant :

- 1° non adjacente à une façade comportant une entrée principale, à une distance minimale de 5 m de l'emprise de la voie publique;
- 2° adjacente à une façade comportant l'entrée principale, à une distance minimale de 10 m de l'emprise de la voie publique.

Malgré le premier alinéa, sur un terrain de coin, aucun conteneur n'est autorisé dans la partie du terrain commune à deux cours avant.

338.3. Un seul conteneur est autorisé par terrain.

338.4. Un conteneur doit avoir une hauteur hors-sol maximale de 2 m et une superficie maximale de 3 m².

338.5. Les renseignements suivants doivent être indiqués sur le conteneur :

- 1° le nom et l'adresse du propriétaire du conteneur;
- 2° la dénomination commerciale du propriétaire du conteneur et de l'organisme responsable de celui-ci le cas échéant;
- 3° le numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance délivré par l'Agence du revenu du Canada et son numéro de téléphone, le cas échéant;
- 4° le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'organisme responsable le cas échéant;
- 5° le numéro du certificat d'occupation.

Les renseignements visés au premier alinéa doivent être inscrits à un endroit bien en vue de la voie publique dans un caractère d'une taille minimale de 3 cm et d'une couleur contrastante avec celle de l'arrière plan. ».

GDD 1153779002



Dossier # : 1164570007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement RCA15 17256 sur les tarifs (exercice financier 2016) afin d'y inclure les tarifs pour effectuer une recherche d'historique de bâtiment.

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumis, le règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (RCA15 17256), afin d'y inclure les tarifs pour effectuer une recherche historique de bâtiment.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 09:47

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164570007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement RCA15 17256 sur les tarifs (exercice financier 2016) afin d'y inclure les tarifs pour effectuer une recherche d'historique de bâtiment.

CONTENU

CONTEXTE

Suite au retrait du tarif concernant les recherches historiques d'un bâtiment dans le règlement adopté par le conseil municipal pour l'exercice financier 2016, l'arrondissement se doit d'ajuster son *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2016) (RCA15 17256) de façon à y intégrer ce tarif.

La Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises a également demandé quelques modifications dans le texte de l'article 16 du Règlement sur les tarifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Un tableau des modifications proposées par la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises est joint au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de l'avis de motion
Adoption du règlement
entrée en vigueur du règlement à la date de publication d'un avis de promulgation dans les journaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Steve DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hélène BROUSSEAU, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe

Tél : 514 868-4358

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-15

Denis GENDRON
Directeur
Direction des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3644

Télécop. : 514 872-7474

RCA16 17XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2016) (RCA15 17256) AFIN D'INCLURE LES TARIFS APPLICABLES À LA DÉLIVRANCE DES LETTRES D'ATTESTATION DE L'HISTORIQUE D'UN BÂTIMENT

VU les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) ;

VU l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4) ;

À sa séance du x xxxx 2016, le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. L'article 16 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)* est modifié par l'ajout, aux paragraphes 1^o, 2^o et 3^o du mot « extérieurs » après le mot « travaux »;
2. Le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)* est modifié par l'insertion, après l'article 77, de l'article suivant :

«77.1 Pour la fourniture d'une lettre d'attestation de l'historique d'un bâtiment, il sera perçu : 300,00 \$ ».

GDD 1164570007

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE X XXX 2016.

Le maire d'arrondissement,
Russell Copeman

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Dossier # : 1164570007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Objet :	Règlement modifiant le Règlement RCA15 17256 sur les tarifs (exercice financier 2016) afin d'y inclure les tarifs pour effectuer une recherche d'historique de bâtiment.



[Tableau - Modification Tarifs - DAUSE - mars 2016.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe

Tél : 514 868-4358
Télécop. :

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS RCA15 17256
Modifications proposées par la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises

Article.	Texte actuel	Texte proposé par la (Les modifications proposées sont en caractère gras)	Commentaires
SECTION			
16	<p>En plus des tarifs prévus au <i>Règlement sur les tarifs</i> adopté par le conseil de la Ville de Montréal à l'égard du <i>Règlement sur la construction et la transformation des bâtiments</i> (11-018), aux fins du Titre VIII du <i>Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce</i> (01-276), il sera perçu, pour l'étude d'une demande de permis pour un immeuble significatif ou un projet situé dans un des secteurs significatifs soumis à des critères (articles 93 et 107 du <i>Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce</i> (01-276)),</p> <p>1° pour un projet de transformation ou de remplacement d'une caractéristique architecturale d'un immeuble significatif dont l'estimation de la valeur des travaux projetés est supérieure à 50 000 \$: 500,00\$;</p> <p>2° pour un projet d'agrandissement situé dans un des secteurs significatifs soumis à des normes ou à des critères dont l'estimation de la valeur des travaux projetés est supérieure à 50 000 \$: 500,00\$;</p> <p>3° pour une nouvelle construction située dans un des secteurs significatifs soumis à des normes ou à des critères dont l'estimation de la valeur des travaux projetés est supérieure à 100 000 \$: 750,00\$.</p>	<p>En plus des tarifs prévus au <i>Règlement sur les tarifs</i> adopté par le conseil de la Ville de Montréal à l'égard du <i>Règlement sur la construction et la transformation des bâtiments</i> (11-018), aux fins du Titre VIII du <i>Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce</i> (01-276), il sera perçu pour l'étude d'une demande de permis (articles 93 et 107 du <i>Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce</i> (01-276)):</p> <p>1° pour un projet de transformation ou de remplacement d'une caractéristique architecturale d'un immeuble significatif dont l'estimation de la valeur des travaux extérieurs projetés est supérieure à 50 000 \$: 500,00\$;</p> <p>2° pour un projet d'agrandissement situé dans un des secteurs significatifs soumis à des normes ou à des critères dont l'estimation de la valeur des travaux extérieurs projetés est supérieure à 50 000 \$: 500,00\$;</p> <p>3° pour une nouvelle construction située dans un des secteurs significatifs soumis à des normes ou à des critères dont l'estimation de la valeur des travaux extérieurs projetés est supérieure à 100 000 \$: 750,00\$.</p>	<p>L'article 16 est modifié par l'ajout du mot « extérieurs » après les mots « travaux ».</p>
77.1		<p>77.1 Pour la fourniture d'une lettre d'attestation d'historique d'un bâtiment, il sera perçu : 300,00\$.</p>	<p>Ajout d'un tarif, lequel a été retiré du <i>Règlement sur les tarifs</i> adopté par le conseil municipal pour l'exercice financier 2016, puisqu'il s'agit d'un tarif lié à des activités de nature administrative ne découlant pas directement de l'application du <i>Règlement sur la construction</i> (11-018).</p>

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS RCA15 17256
Modifications proposées par la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises

Article.	Texte actuel	Texte proposé par la (Les modifications proposées sont en caractère gras)	Commentaires
			<p>Le tarif facturé par le conseil municipal en 2015 était de 186,00 \$.</p> <p>La Division des permis et inspection considère que ce service implique environ quatre heures de travail de la part d'un technicien. En 2008, avant la prise en charge de cette tarification par la Ville centre, l'arrondissement facturait 214,00\$ pour ce service. Dans ce contexte, la proposition de 300,00\$ comme nouveau tarif 2016, parait juste et raisonnable pour la Division des permis et inspections.</p> <p>En complément d'information, ci-dessous les tarifs perçus par d'autres arrondissements pour le même service :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ville-Marie: 1 039 \$ /dérogation; • Sud-Ouest: 1 000 \$; • Plateau Mont-Royal: 315 \$; • Ahunatic: 190 \$; • Verdun: 100 \$.

Dossier # : 1164570007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Objet :	Règlement modifiant le Règlement RCA15 17256 sur les tarifs (exercice financier 2016) afin d'y inclure les tarifs pour effectuer une recherche d'historique de bâtiment.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Avis favorable

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Steve DESJARDINS
Chef de division par interim

Tél : 514-872-6270

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-23

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et services aux entreprises

Tél : 574-872-2345

Division :



Dossier # : 1166863001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5399 à 5401, avenue Bourret conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

IL EST RECOMMANDÉ:

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5399 à 5401, avenue Bourret, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11)

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 09:49

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166863001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5399 à 5401, avenue Bourret conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

CONTENU

CONTEXTE

Dans cet immeuble, l'un des logements est occupé par le propriétaire et le second est vacant.

Requête - Gestion du territoire, numéro : **3001123049**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

R.R.V.M., c. C-11 - En 1993, l'administration adoptait le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise.

Ordonnance 3 - Le 28 juillet 1993, le comité exécutif édictait l'ordonnance 3 qui fixait les taux de conversion des immeubles locatifs en copropriété divise.

C097 02109 - En octobre 1997, le conseil municipal adoptait une modification au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

Ordonnance 7 - Le 9 février 2000, le comité exécutif édictait l'ordonnance 7 qui fixait les nouveaux taux d'inoccupation en fonction des zones.

Ordonnance 8 - Le 7 février 2001, le comité exécutif édictait l'ordonnance 8 qui fixait les nouveaux taux d'inoccupation en fonction des zones.

RCA03 17035 - Le 4 août 2003, le conseil d'arrondissement adoptait un règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard de l'arrondissement de Côte des Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la présente demande :

- En vertu du règlement sur la conversion, cet immeuble est admissible à une dérogation étant donné qu'il est occupé au moins à 50 % par le propriétaire et ne compte pas plus de deux unités de logement.
- Suite à l'avis public publié le **23 mars 2016**, aucun commentaire n'a été recueilli.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nil

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Nil

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Nil

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nil

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au R.R.V.M., c. C-11 modifié en arrondissement par le règlement RCA03 17035

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-12

Mylène LORTIE
Agente technique en architecture

Tél : 514 872-5918

Télécop. : 514-872-2765

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

Tél : 514 872-7600

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

Tél : 514 872-2345

Approuvé le : 2016-04-14

Dossier # : 1166863001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Objet :	Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé aux 5399 à 5401, avenue Bourret conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (R.R.V.M., c. C-11).

Avis public:



Dérogation condo 5399 Bourret 2A.pdfDérogation condo 5399 Bourret 1F.pdf

Emplacement (carte):



5399-5401, av. Bourret.pdf

Suite à la parution dans les journaux:



Aucun commentaire 5399-5401, av. Bourret.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène LORTIE
Agente technique en architecture

Tél : 514 872-5918

Télécop. : 514-872-2765

Public notice



APPLICATION FOR A VARIANCE FROM THE BAN ON CONVERSION

BY-LAW CONCERNING THE CONVERSION OF IMMOVABLES TO DIVIDED CO-OWNERSHIP (R.B.C.M., c. C-11)

The Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce Borough Council, at its regular meeting scheduled for **7 p.m. on Monday, May 2, 2016** at 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal will study the application for a variance from a ban on converting the following immovable to divided co-ownership:

5399-5401, avenue Bourret

Any interested person may be heard by the Borough Council in relation to this application.

Any interested person may also send the Borough Secretary his or her written comments on this matter within 10 days of the publication of this notice, i.e. no later than April 4, 2016, by completing and signing the form provided by the city for this purpose at Accès Montréal offices. These comments are to be sent to the Division du greffe, at 5160, boulevard Décarie, Suite 600, Montréal, Québec, H3X 2H9.

For additional information please contact the Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division des permis et inspections, at 514 872-5160.

Given in Montréal, March 23, 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR

RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (R.R.V.M. c. C-11)

Le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire fixée au **lundi 2 mai 2016 à 19 heures**, au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, étudiera la demande de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divise relative à l'immeuble suivant :

5399-5401, avenue Bourret

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

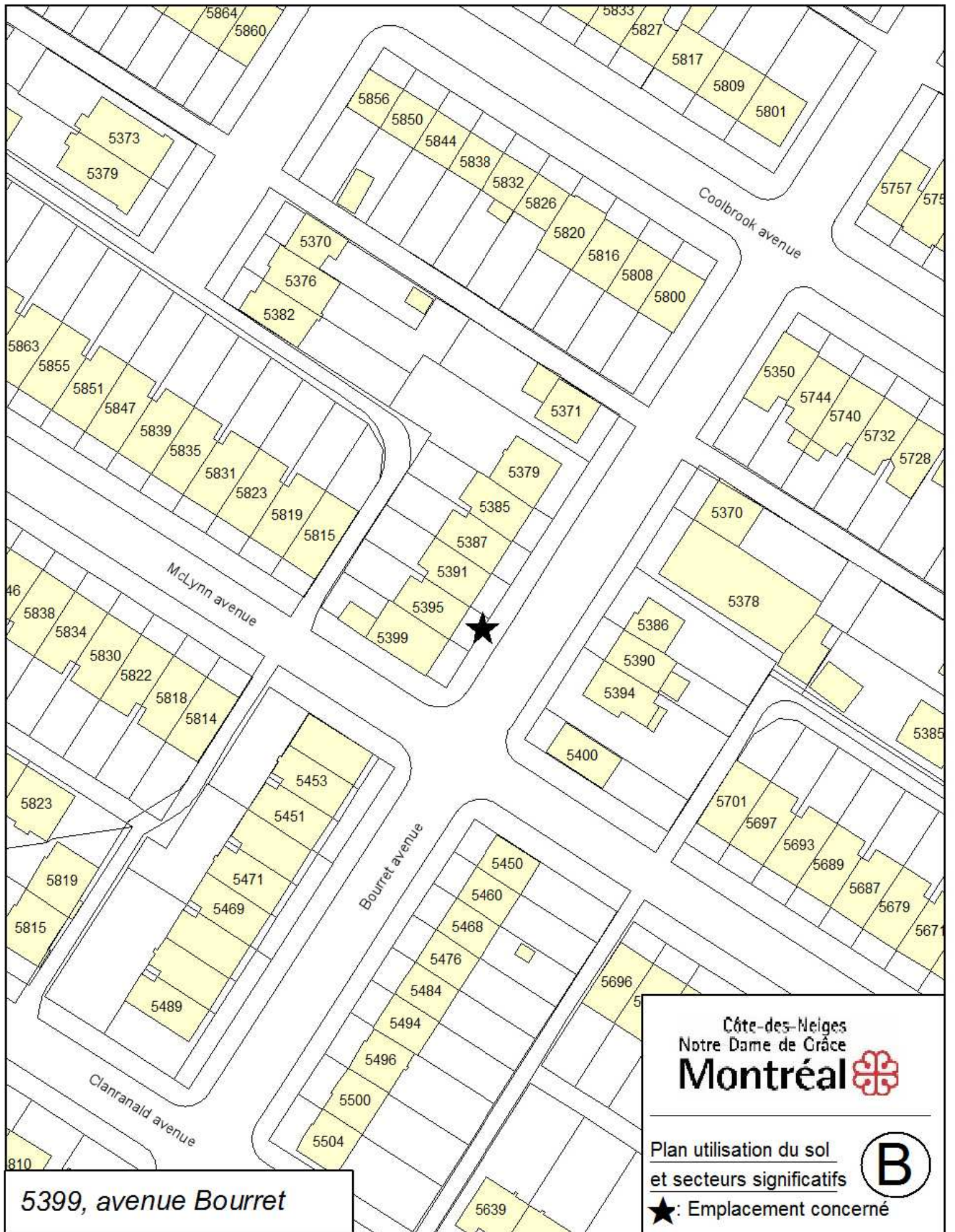
Toute personne intéressée peut également faire parvenir au secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir dans les dix (10) jours suivant la publication du présent avis, soit au plus tard le 4 avril 2016, en remplissant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet et disponible dans les bureaux Accès Montréal. Ces commentaires doivent être reçus à la Division du greffe, 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal (Québec) H3X 2H9.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division des permis et inspections, au 514 872-5160.

Fait à Montréal, le 23 mars 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate



5399, avenue Bourret

Côte-des-Neiges
Notre Dame de Grâce
Montréal 

Plan utilisation du sol
et secteurs significatifs 

★ : Emplacement concerné



Conversion en condo

Viviane GAUTHIER A : Mylène LORTIE

2016-04-05 09:06

Cc : Sylvie COUTELLIER, Steve DESJARDINS,
Geneviève REEVES

Bonjour,

Le 23 mars 2016, un avis public relativement à l'objet en titre a dûment été publié. La présente est pour vous confirmer que depuis cette parution, aucun commentaire n'a été déposé à la Direction des services administratifs et du greffe en regard de la demande de dérogation à l'interdiction de convertir, pour l'immeuble situé aux 5399-5401, avenue Bourret.

Espérant le tout à votre satisfaction.

Viviane Gauthier

Analyste de dossiers

Division du greffe

Direction des services administratifs et du greffe

Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

5160, boulevard Décarie, bureau 600

Montréal (Québec) H3X 2H9

Téléphone : 514 872-9387

Télécopieur : 514 868-3538

vgauthier@ville.montreal.qc.ca



Dossier # : 1167078002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, un règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour la réalisation de divers travaux au Centre Culturel Notre-Dame-de-Grâce et abrogeant le règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobilier pour le Centre Culturel NDG (RCA14 17245).

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, un règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour la réalisation de divers travaux au Centre Culturel Notre-Dame-de-Grâce.

D'abroger le règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobilier pour le Centre Culturel NDG (RCA14 17245).

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1167078002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, un règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour la réalisation de divers travaux au Centre Culturel Notre-Dame-de-Grâce et abrogeant le règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobilier pour le Centre Culturel NDG (RCA14 17245).

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du 1er décembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement d'emprunt RCA14 17245 autorisant le financement de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobilier pour le Centre Culturel Notre-Dame-de-Grâce.

Le règlement d'emprunt de 250 000 \$ n'a pas été utilisé jusqu'à présent. L'ouverture du Centre Culturel est prévue en 2016. L'arrondissement prévoit que les dépenses à venir seront davantage liées à la réalisation de travaux divers, dont notamment la conception et la surveillance des travaux et l'achat de fourniture. Les dépenses à venir ne seront pas limitées à l'achat de mobilier et d'équipements premiers.

Nous recommandons donc que le règlement RCA 14 17245 soit abrogé.

L'écart de 150 000 \$ entre le règlement RCA14 17245 et celui proposé correspond au montant additionnel prévu du PTI 2016 pour le projet du Centre Culturel Notre-Dame-de-Grâce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1er décembre 2014 - CA14 170443 - 1142077012 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobiliers pour le centre culturel NDG.

DESCRIPTION

L'abrogation du règlement RCA14 17245 est la première étape essentielle menant à l'autorisation du présent règlement.

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la deuxième étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

L'approbation du règlement d'emprunt permettra d'enclencher le processus d'appel d'offres

et l'octroi de contrats pour la réalisation des travaux et ainsi respecter les décaissements anticipés.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4.

Ce règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects budgétaires

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations comme suit:

	2016	2017	2018	TOTAL PTI 2016-2018
Centre Culturel Notre-Dame-de-Grâce	400 000,00 \$	- \$	- \$	400 000,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 4 avril 2016 et abrogation du Règlement RCA14 17245 autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobilier pour le centre culturel NDG.

1. Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement de 2 mai 2016;
2. Parution de l'avis public pour la tenue du registre;
3. Tenue du registre;
4. Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales;
5. Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
6. Appels d'offres et octroi de contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

La Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement certifie que le

présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 868-3488
Télécop. : 514 872-7474

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644
Télécop. : 514-872-7474

Le : 2016-03-29



RCA16Règl-emprunt 1167078002.doc

RCA16 17XXX RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 400 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX AU CENTRE CULTUREL NOTRE-DAME-DE-GRÂCE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 250 000 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE MOBILIERS POUR LE CENTRE CULTUREL NDG (RCA14 17245)

VU l'article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU le paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

ATTENDU QUE l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

À la séance du XX XXXXX 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. Un emprunt de 400 000 \$ est autorisé pour le financement de divers travaux au Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de surveillance des travaux et d'achat de fourniture, de même que les autres dépenses contingentes, incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt, répartie en fonction de la valeur foncière de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

Cette taxe sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
6. Le présent règlement remplace et abroge le *Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobiliers pour le centre culturel NDG* (RCA14 17245).

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE
XX XXXX 2016.**

Le maire d'arrondissement,
Russell Copeman

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate



Dossier # : 1166863002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5175 à 5177, avenue Earncliffe conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

IL EST RECOMMANDÉ:

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5175 à 5177, avenue Earncliffe, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11)

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 09:51

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166863002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5175 à 5177, avenue Earnscliffe conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

CONTENU

CONTEXTE

Dans cet immeuble, l'un des logements est occupé par le propriétaire et le second est occupé par un locataire.

Requête - Gestion du territoire, numéro : **3001124887**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

R.R.V.M., c. C-11 - En 1993, l'administration adoptait le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise.

Ordonnance 3 - Le 28 juillet 1993, le comité exécutif édictait l'ordonnance 3 qui fixait les taux de conversion des immeubles locatifs en copropriété divise.

C097 02109 - En octobre 1997, le conseil municipal adoptait une modification au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

Ordonnance 7 - Le 9 février 2000, le comité exécutif édictait l'ordonnance 7 qui fixait les nouveaux taux d'inoccupation en fonction des zones.

Ordonnance 8 - Le 7 février 2001, le comité exécutif édictait l'ordonnance 8 qui fixait les nouveaux taux d'inoccupation en fonction des zones.

RCA03 17035 - Le 4 août 2003, le conseil d'arrondissement adoptait un règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard de l'arrondissement de Côte des Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la présente demande :

- En vertu du règlement sur la conversion, cet immeuble est admissible à une dérogation étant donné qu'il est occupé au moins à 50 % par le propriétaire et ne compte pas plus de deux unités de logement.
- Suite à l'avis public publié le **30 mars 2016**, aucun commentaire n'a été recueilli.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nil

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Nil

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Nil

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nil

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au R.R.V.M., c. C-11 modifié en arrondissement par le règlement RCA03 17035

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-12

Mylène LORTIE
Agente technique en architecture

Tél : 514 872-5918

Télécop. : 514-872-2765

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

Tél : 514 872-7600

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

Tél : 514 872-2345

Approuvé le : 2016-04-14

Dossier # : 1166863002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Objet :	Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé aux 5175 à 5177, avenue Earncliffe conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (R.R.V.M., c. C-11).

Avis public:



Dérogation condo 5175 Earncliffe 2A.pdfDérogation condo 5175 Earncliffe 1F.pdf
Emplacement (carte):



5175-77, av. Earncliffe.pdf
Suite à la parution dans les journaux:



Conversion condo 5175-5177 Earncliffe.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène LORTIE
Agente technique en architecture

Tél : 514 872-5918
Télécop. : 514-872-2765

Public notice



APPLICATION FOR A VARIANCE FROM THE BAN ON CONVERSION

BY-LAW CONCERNING THE CONVERSION OF IMMOVABLES TO DIVIDED CO-OWNERSHIP (R.B.C.M., c. C-11)

The Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce Borough Council, at its regular meeting scheduled for **7 p.m. on Monday, May 2, 2016** at 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal will study the application for a variance from a ban on converting the following immovable to divided co-ownership:

5175-5177, avenue Earncliffe

Any interested person may be heard by the Borough Council in relation to this application.

Any interested person may also send the Borough Secretary his or her written comments on this matter within 10 days of the publication of this notice, i.e. no later than April 11, 2016, by completing and signing the form provided by the city for this purpose at Accès Montréal offices. These comments are to be sent to the Division du greffe, at 5160, boulevard Décarie, Suite 600, Montréal, Québec, H3X 2H9.

For additional information please contact the Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division des permis et inspections, at 514 872-5160.

Given in Montréal, March 30, 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR

RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (R.R.V.M. c. C-11)

Le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire fixée au **lundi 2 mai 2016 à 19 heures**, au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, étudiera la demande de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divise relative à l'immeuble suivant :

5175-5177, avenue Earnscliffe

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

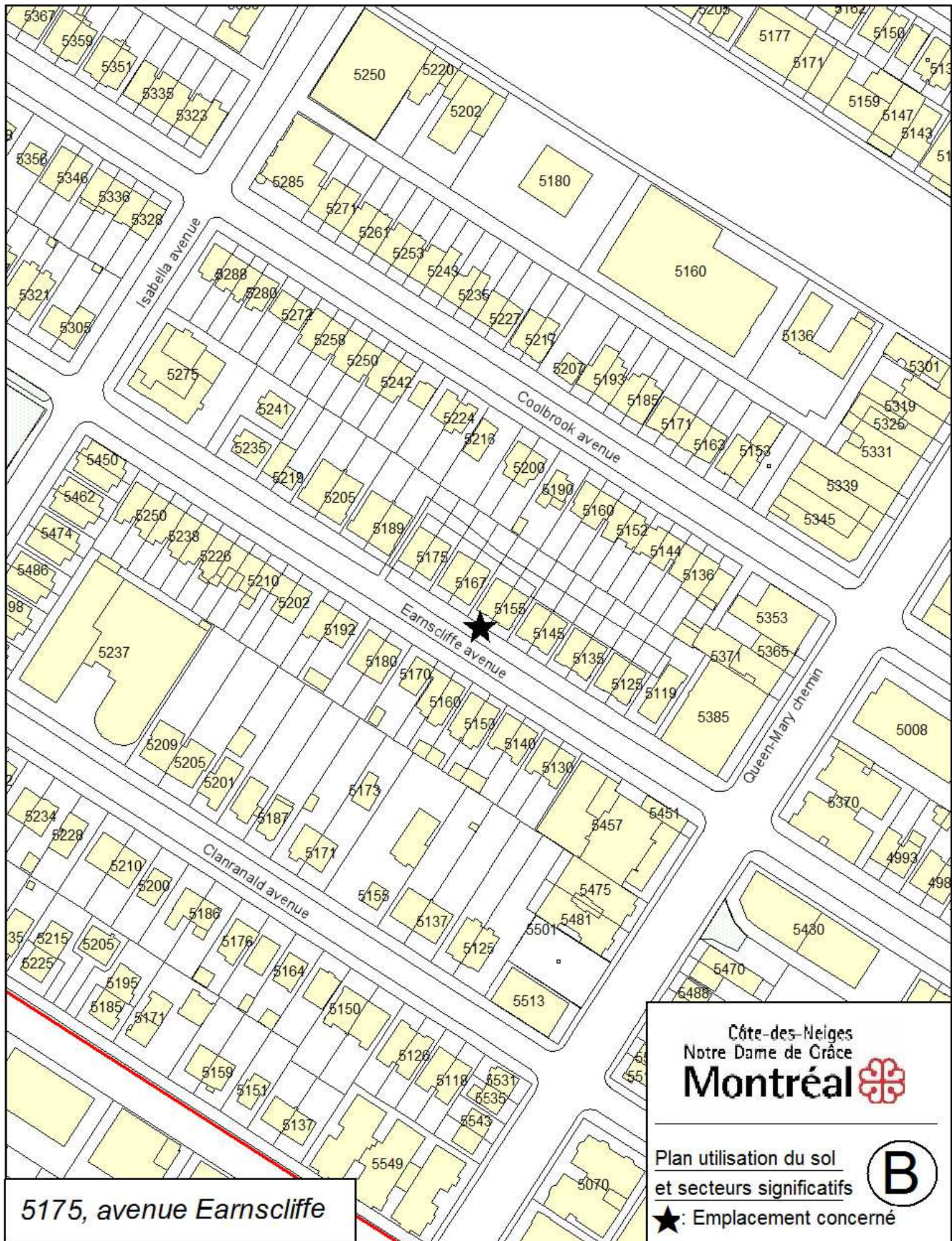
Toute personne intéressée peut également faire parvenir au secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir dans les dix (10) jours suivant la publication du présent avis, soit au plus tard le 11 avril 2016, en remplissant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet et disponible dans les bureaux Accès Montréal. Ces commentaires doivent être reçus à la Division du greffe, 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal (Québec) H3X 2H9.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division des permis et inspections, au 514 872-5160.

Fait à Montréal, le 30 mars 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate



5175, avenue Earnscliffe

Côte-des-Neiges
 Notre Dame de Grâce
Montréal 

Plan utilisation du sol
 et secteurs significatifs 

★ : Emplacement concerné



Conversion condo 5175-5177 Earnscliffe

Danièle LAMY A : Mylène LORTIE

2016-04-12 07:55

Cc : Geneviève REEVES, Sylvie COUTELLIER, Steve
DESJARDINS

Bonjour,

Le 30 mars 2016, un avis public relativement à l'objet en titre a dûment été publié. La présente est pour vous confirmer que depuis cette parution, aucun commentaire n'a été déposé à la Direction des services administratifs et du greffe en regard de la demande de dérogation à l'interdiction de convertir, pour l'immeuble ci-après décrit:

- 5175-5177, avenue Earnscliffe

Espérant le tout à votre satisfaction.

Danièle Lamy

Secrétaire d'unité administrative – Division du greffe

pour Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
5160, boul. Décarie, bureau 600
Montréal (Québec) H3X 2H9
Téléphone : 514 868-4561
Télécopieur : 514 868-3538
danielelamy@ville.montreal.qc.ca
ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg

Suivez-nous :





Dossier # : 1166826005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure à la proportion de la façade construite à l'alignement de construction, autorisé par l'article 52 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des- Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276), afin de permettre la construction d'une mezzanine sur le toit du bâtiment situé au 4148-4152, avenue Marcil en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder une dérogation mineure à la proportion de la façade construite à l'alignement de construction, autorisé par l'article 52 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), afin de permettre la construction d'une mezzanine sur le toit du bâtiment situé au 4148-4152 avenue Marcil en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006).

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 09:53

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166826005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure à la proportion de la façade construite à l'alignement de construction, autorisé par l'article 52 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276), afin de permettre la construction d'une mezzanine sur le toit du bâtiment situé au 4148-4152, avenue Marcil en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006).

CONTENU

CONTEXTE

La requérante désire aménager une mezzanine sur le toit du bâtiment. Un recul par rapport à la façade existante lui est demandé, de manière à correspondre à au moins deux fois sa hauteur.
 Les règles actuelles ne lui permettent pas d'aménager une mezzanine, peu importe sa localisation.

De par son recul, la requérante estime que la mezzanine ne joue pas un véritable rôle dans l'alignement de construction et demande alors une dérogation mineure afin de ne pas la considérer dans le calcul du pourcentage de la superficie d'une façade devant se positionner à l'alignement de construction.

La requête est admissible en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a donc étudié la demande en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

Description du site

Le projet est situé au 4148-4152 avenue Marcil. Le bâtiment est localisé dans un secteur résidentiel de maisons unifamiliales et duplex jumelés.

Réglementation d'urbanisme

L'article 52 du règlement d'urbanisme impose qu'au moins 60 % de la superficie d'une façade soit construit à l'alignement de construction et qu'au plus 40 % de la superficie d'une façade puisse être implanté en retrait de l'alignement de construction ou devant l'alignement de construction, cet avant-corps ne devant pas faire saillie de plus de 1,5 m.

Dérogation demandée

Dans le cas présent, le bâtiment est composé de deux plans de façade qui ne respectent pas l'alignement prescrit de 60 %. L'ajout d'une mezzanine, en retrait du plan de façade, augmente davantage la dérogation à l'alignement, rendant l'ajout d'une mezzanine non conforme. La requérante désire donc déroger à cette règle afin d'aménager une mezzanine et une terrasse sur le toit.

Après étude des documents présentés, la Direction conclut que le projet respecte les conditions des articles 2 et 3 du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006) :

- la dérogation ne vise pas la densité, les usages ou le stationnement en cour avant;
- l'application du Règlement 01-276, art. 52 cause un préjudice sérieux au demandeur, rendant tout agrandissement impossible;
- ce projet ne va pas à l'encontre des objectifs du Plan d'urbanisme;
- le droit de propriété des immeubles voisins n'est pas atteint;
- les travaux n'ont pas débuté.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande d'approuver cette dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
- la demande de dérogation mineure répond à toutes les conditions énoncées au Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006) selon lesquelles celle-ci peut être accordée;
- les aménagements proposés ne seront pas visibles de la voie publique;
- lors de sa séance du 6 avril 2016, le CCU a émis une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux est estimé à 70 380 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

avril 2016 : Publication d'un avis dans les journaux

- 2 mai 2016 : Adoption de la résolution par le CA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe GRENIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-9565
Télécop. : 514-868-5050

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-12

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

Tél : 514 872-7600
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

Tél : 514 872-2345

Approuvé le : 2016-04-15

Dossier # : 1166826005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Accorder une dérogation mineure à la proportion de la façade construite à l'alignement de construction, autorisé par l'article 52 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276), afin de permettre la construction d'une mezzanine sur le toit du bâtiment situé au 4148-4152, avenue Marcil en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006).



Plan de localisation: [Localisation.pdf](#)



Photo: [Photo.pdf](#)



Coupe et plan de toiture: [Plans.pdf](#)



Extrait du procès verbal du CCU: [Extrait_2410-12_Park Row.pdf](#)



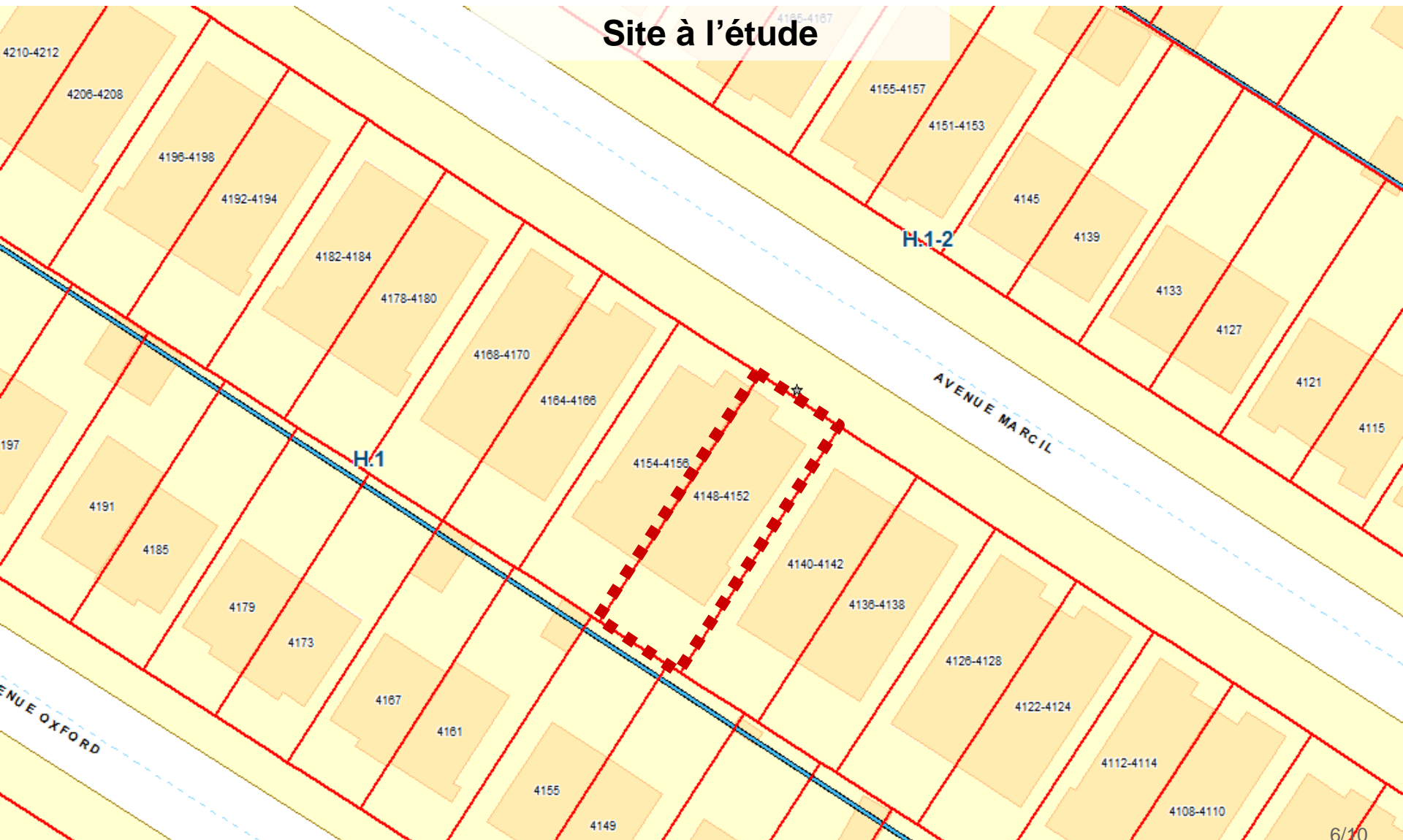
Avis public: [Avis déro mineure 4148 Marcil 1F.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

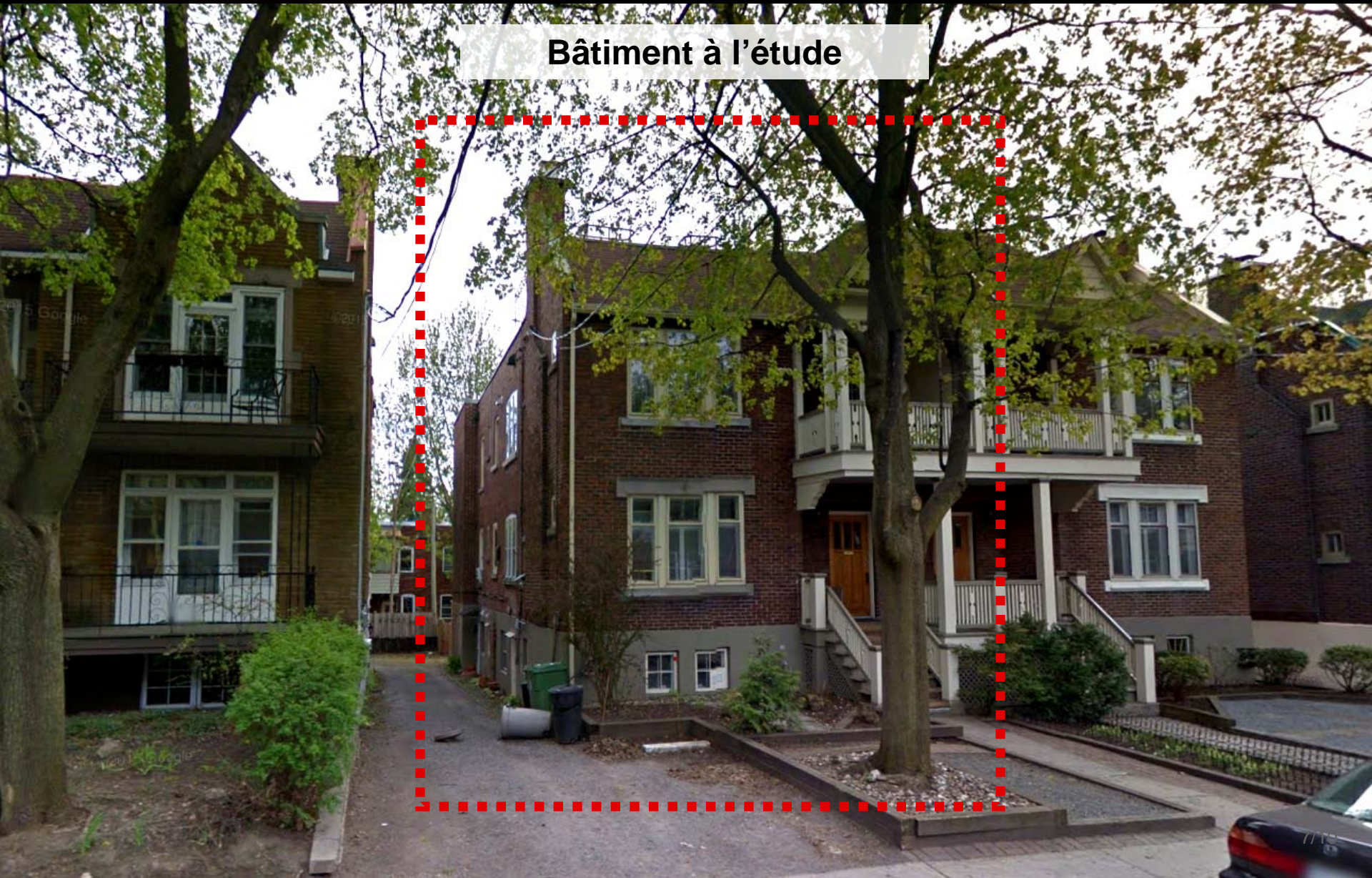
Jean-Philippe GRENIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-9565
Télécop. : 514-868-5050

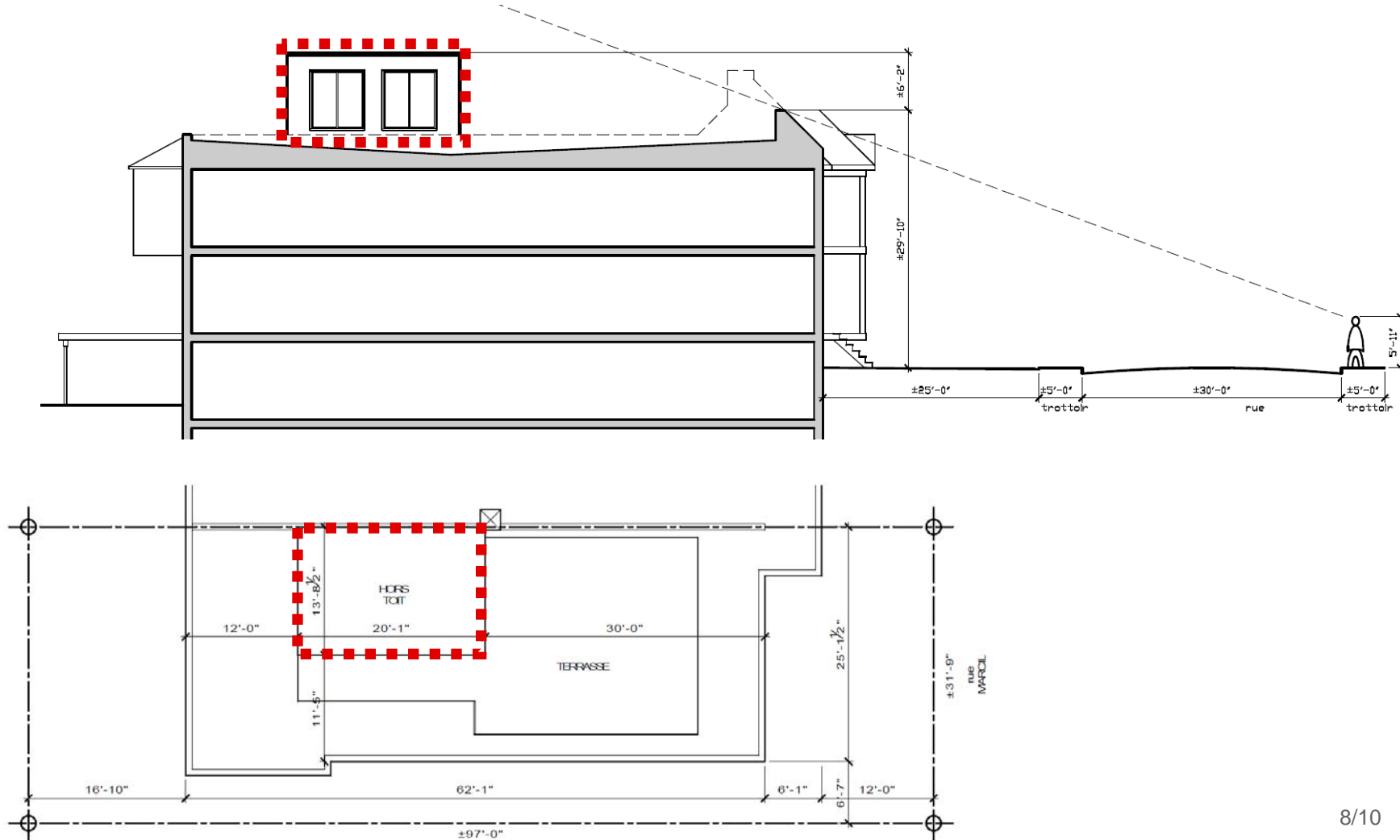
Site à l'étude



Bâtiment à l'étude



Coupe et plan de toiture:



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Séance publique, le **mercredi 06 avril 2016**, à 18 h 30
5160, boulevard Décarie, 4^e étage, à la salle Est/Ouest

Extrait du compte rendu

4.9 Étude pour une garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Responsable du dossier : Jean-Philippe Grenier, conseiller en aménagement

Adresse : 2410-12, rue Park Row Ouest

Délibérations du comité

L'implantation d'une garderie est bénéfique pour les familles du quartier. S'il advenait une problématique de circulation (stationnement en double), le requérant devrait demander l'implantation d'un débarcadère.

Le comité recommande au conseil d'arrondissement

- o D'autoriser, conformément à l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1), l'implantation d'une garderie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

4148-4152, avenue Marcil

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 2 mai 2016, à 19 heures, au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à la proportion de la façade devant être positionnée à l'alignement de construction.

Cette dérogation mineure permettrait l'ajout d'une mezzanine sur le toit du bâtiment, et ce malgré l'article 52 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* qui stipule qu'au moins 60% de la superficie d'une façade d'un bâtiment doit être construit à l'alignement de construction, et qu'au plus 40 % de la superficie d'une façade puisse être implanté en retrait de l'alignement de construction ou devant l'alignement de construction, cet avant-corps ne devant pas faire saillie de plus de 1,5 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT à Montréal, ce 15 avril 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves



Dossier # : 1153779004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser l'usage « école secondaire » et permettre la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500, avenue Westbury en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-89 visant à autoriser l'usage "école secondaire" et permettre la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500 avenue Westbury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

**SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au lot 2 647 476 du Cadastre du Québec tel qu'identifié sur le plan préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, portant le numéro 7298 de ses minutes, daté du 2 juin 2015 et joint en annexe A à la présente résolution.

**SECTION II
AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation d'un nouveau bâtiment sont autorisées conformément à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger :

1° aux articles 8, 9, 21, 21.1, 22, 40, 41,123, 541, 547, 560 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276);

2° aux articles 3 et 11 du *Règlement sur l'agrandissement du centre communautaire juif Ben Weider situé au 5500, avenue Westbury* (98-110).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III CONDITIONS

SOUS-SECTION I USAGES

3. En plus des usages autorisés par le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)*, l'usage « école secondaire » de la catégorie d'usage E.4 (1) est autorisé sur une superficie de plancher maximale de 9 800 mètres carrés.

SOUS-SECTION II CADRE BÂTI

4. Le bâtiment doit compter 3 étages et une construction hors toit.

5. La hauteur maximale du bâtiment doit être de 19,80 mètres incluant la construction hors toit.

6. Le retrait de la cage d'escalier de la construction hors toit peut être de 5,66 mètres par rapport à la façade ayant front sur l'avenue Westbury.

7. Le taux d'implantation du terrain doit être égal ou inférieur à 70%.

8. Une aire de chargement peut être située dans la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit à une distance minimale de 5 mètres de la voie publique.

Cette aire de chargement doit être située à une distance minimale de 10 mètres de l'avenue Mountain Sights et ne pas empiéter dans la partie de la cour avant située devant le prolongement du plan de façade le plus près de l'avenue Mountain Sights.

Cette aire de chargement ne doit pas être isolée par une clôture.

Cependant, le pourtour de l'aire de chargement doit faire l'objet d'un aménagement paysager. Cet aménagement paysager doit être approuvé conformément à l'article 21 de la présente résolution.

9. L'accès véhiculaire au stationnement intérieur du bâtiment doit être situé sur l'avenue Westbury.

10. Aucun élément technique tel qu'une chambre annexe, un transformateur sur socle, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment sauf s'il est situé sur un toit, dans ce cas, il ne doit pas être visible d'une voie publique.

Aucun conteneur à déchets ou à recyclage n'est autorisé à l'extérieur.

SOUS-SECTION III AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

11. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.

12. Les cours situées devant les plans de façade doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant minimalement des plantations d'arbres, d'arbustes, de plantes annuelles et de plantes vivaces.

13. Une terrasse extérieure peut être aménagée dans la partie sud-est de la cour avant ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit.

14. Une partie de chaque toit doit être aménagée avec une terrasse, un patio ou une pergola. À défaut d'avoir un tel aménagement, un toit doit être soit végétalisé, soit partiellement réfléchissant, soit de couleur blanche.

15. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

16. À l'exception d'une clôture exigée par le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2) ou tout autre disposition applicable à une garderie ou à un centre de la petite enfance, les clôtures ne sont pas autorisées dans les cours avant.

Malgré l'alinéa précédent, un muret peut être aménagé s'il fait partie d'un aménagement paysager. Un tel muret doit être approuvé selon les critères prévus à l'article 21 de la présente résolution.

SOUS-SECTION IV STATIONNEMENT

17. Aucune unité de stationnement extérieur n'est autorisée.

18. L'aire de stationnement doit être aménagée à l'intérieur du bâtiment. Le nombre minimal d'unités de stationnement est 20.

19. Le nombre d'unités de stationnement pour vélos doit être de 45. Au moins 40 de ces unités doivent être aménagées à l'extérieur.

SECTION IV AMÉNAGEMENT, ARCHITECTURE ET DESIGN

20. Toute demande de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment ainsi que l'aménagement paysager d'un terrain, visée par la présente résolution, doit être approuvée conformément titre VIII et selon les critères énoncés au chapitre III du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), en plus des objectifs et critères prévus aux article 21 et 22 de la présente résolution.

21. Les objectifs visés sont les suivants :

1° favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine de qualité et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;

2° favoriser l'accessibilité universelle au bâtiment;

3° accroître la présence de la végétation sur les toits, les terrasses et dans les cours;

4° atténuer la visibilité de l'aire de chargement et de l'entrée du stationnement intérieur par la présence de végétation.

22. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs sont les suivants :

1° l'implantation au sol, l'alignement de construction, la volumétrie, le traitement architectural du bâtiment, la qualité des matériaux de revêtement ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter le caractère général de la construction et des aménagements illustrés aux plans intitulés "École secondaire Herzliah – Nouveau Bâtiment" préparés par Guy Caron, architecte, datés du 13 janvier 2016 et joints en annexe B de la présente résolution;

2° la brique d'une couleur semblable à celle du bâtiment du Centre communautaire juif Ben Weider, les panneaux composites, l'aluminium anodisé et le verre doivent constituer les principaux parements extérieurs des façades;

3° les parements extérieurs doivent présenter des qualités de durabilité;

4° le traitement architectural des zones ombragées, particulièrement le mur ayant front sur l'allée des écoliers, doit intégrer des matériaux qui permettent la réflexion de la lumière;

5° l'effet de masse créé par le volume du bâtiment doit être atténué par la présence des ouvertures, des terrasses et une utilisation judicieuse des matériaux. Le verre doit être privilégié. Les matériaux doivent contribuer à donner un caractère contemporain au bâtiment;

6° le traitement architectural des façades doit favoriser un dialogue entre les ouvertures du nouveau bâtiment et l'ensemble des meneaux des murs;

7° le plan de façade du rez-de-chaussée doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;

8° l'apparence architecturale de la façade ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit doit être traitée comme une façade principale;

9° les accès aux différents établissements situés dans le bâtiment doivent être signalés distinctement et les fonctions de ces derniers exprimées clairement;

10° la conception des accès doit chercher à réduire la différence de hauteur entre la voie publique et les accès au bâtiment afin de favoriser l'accessibilité universelle. Les sentiers pour l'accessibilité universelle doivent être aménagés de manière à être sécuritaires, sans obstacle, bien délimités et éclairés entre le bâtiment et la voie publique;

11° le traitement de la passerelle, de la construction hors-toit et des portes de garages du stationnement intérieur doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment. L'aluminium anodisé peut constituer le parement principal de la construction hors-toit et de la passerelle;

12° le garde-corps au toit doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment;

13° la conception du bâtiment doit favoriser l'aménagement paysager de toits terrasses accessibles depuis les espaces intérieurs adjacents;

14° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés soit derrière une végétation dense, soit derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou doivent recevoir un traitement qui favorise leur intégration à celui-ci et localisé de manière à favoriser une utilisation du toit par les usagers de l'école;

15° le verdissement du toit et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés;

16° l'œuvre d'art de la façade ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit doit être compatible avec le message et l'identité de l'école;

17° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à limiter les surfaces minéralisées et à maximiser la couverture végétale. Il doit enrichir la végétation naturelle ou paysagère. Au moins 15 % de la superficie du terrain non construit doit être plantée en pleine terre. Un toit ou un mur végétalisé compte pour 5 % du verdissement total exigé;

18° la construction d'un muret doit être conçue en minimisant ses effets sur le paysage, la végétation et la topographie du site où il s'implante;

19° les aménagements doivent contribuer à atténuer la visibilité de l'aire de chargement dans la partie sud-est de la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit;

20° l'aménagement de la voie d'accès véhiculaire au stationnement intérieur et de l'aire de chargement doit se faire de façon à minimiser sa présence sur rue et assurer la sécurité des piétons, tout en optimisant le fonctionnement de l'ensemble;

21° les aménagements de stationnement pour vélo doivent être facilement accessibles.

SECTION V DÉLAIS

23. La demande de permis de construction doit être déposée dans les 60 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

24. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

Annexe A

Plan relatif au lot 2 647 476 du Cadastre du Québec, préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, portant le numéro 7298 de ses minutes et daté du 2 juin 2015.

Annexe B

Plans intitulés "École secondaire Herzliah – Nouveau Bâtiment" préparés par Guy Caron, architecte et datés du 27 janvier 2016.

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

Dossier # : 1153779004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser l'usage « école secondaire » et permettre la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500, avenue Westbury en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

COMPTE RENDU ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 3 MARS 2016:



[Compte-rendu de la consultation publique du 3 mars 2016 - VERSION FINALE.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Chef de division par intérim - Permis et inspections

Tél : 514 868-4463
Télécop. : 000-0000

Projet de résolution CA16 170047 approuvant le projet particulier PP-89 visant à autoriser l'usage « école secondaire » et permettre la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500, avenue Westbury en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi 3 mars 2016, à 18 h 30, au 5160, boulevard Décarie, 4^e étage, Montréal, à laquelle étaient présents :

- Mme Magda Popeanu, conseillère municipale – district de Côte-des-Neiges et présidente de l'assemblée;
- Mme Gisèle Bourdages, conseillère en aménagement C/E;
- M. Dino Credico, conseiller en aménagement;
- M. Simon Taillefer, ingénieur;
- Mme Katerine Rowan, secrétaire recherchiste.

Madame Magda Popeanu déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30.

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Popeanu souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour participer à l'assemblée publique de consultation, présente les intervenants et donne l'ordre du jour de la soirée.

2. Présentation du processus d'approbation référendaire

Bien que seuls les requérants soient présents à la consultation publique et qu'ils acquiescent à passer outre l'explication du processus d'approbation référendaire, Mme Katerine Rowan explique sommairement ledit processus auquel est assujéti le projet inscrit à l'ordre du jour.

3. Présentation par Monsieur Dino Credico, conseiller en aménagement, du projet résolution CA16 170047 approuvant le projet particulier PP-89 visant à autoriser l'usage « école secondaire » et permettre la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500, avenue Westbury en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

A. Les modifications au projet de résolution

Avant de débiter la présentation du projet, M. Credico souligne que suite à l'intervention du Service du contentieux de la Ville, des modifications sont apportées au projet de résolution dans sa forme, mais non dans son contenu. Ces changements permettront une meilleure lecture et compréhension du projet de résolution, sans répétitions.

Il présente lesdites modifications, article par article, comme suit :

- **Article 1** du projet de résolution :

« 1. La présente résolution s'applique au territoire tel que défini sur le plan joint à l'annexe A. »

Qui est modifié comme suit :

« 1. La présente résolution s'applique au lot 2 647 476 du Cadastre du Québec tel qu'identifié sur le plan préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, portant le numéro 7298 de ses minutes, daté du 2 juin 2015 et joint en annexe A à la présente résolution. »

- **Article 2** du projet de résolution :

« 2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un nouveau bâtiment est autorisée conformément à la présente résolution. À cette fin, il est permis de déroger aux articles : 8, 9, 21, 21.1, 22, 40, 41,123, 541, 547, 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) ainsi qu'aux articles 3 et 11 du Règlement sur l'agrandissement du centre communautaire juif Ben Weider situé au 5500 avenue Westbury (98-110).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer. »

Qui est modifié comme suit :

« 2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation d'un nouveau bâtiment sont autorisées conformément à la présente résolution. À cette fin, il est permis de déroger :

1° aux articles 8, 9, 21, 21.1, 22, 40, 41,123, 541, 547, 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276);

2° aux articles 3 et 11 du Règlement sur l'agrandissement du centre communautaire juif Ben Weider situé au 5500, avenue Westbury (98-110).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer. »

- **Article 4** du projet de résolution :

« 4. La hauteur maximale du bâtiment est de 3 étages et de 19,80 mètres. »

Qui est remplacé comme suit :

« 4. Le bâtiment doit compter 3 étages et une construction hors toit.

5. La hauteur maximale du bâtiment doit être de 19,80 mètres incluant la construction hors toit. »

- **Article 5** du projet de résolution :

« 5. Malgré l'article 21.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276), le retrait de la cage d'escalier de la mezzanine au toit peut être de 5,65 m par rapport à la façade ayant front sur l'avenue Westbury. »

Qui est remplacé comme suit :

« 6. Le retrait de la cage d'escalier de la construction hors toit peut être de 5,66 mètres par rapport à la façade ayant front sur l'avenue Westbury. »

- **Article 6** du projet de résolution :

« 6. Le taux d'implantation du terrain doit être égal ou inférieur à 70%. L'article 41 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) ne s'applique pas. »

Qui est remplacé comme suit :

« 7. Le taux d'implantation du terrain doit être égal ou inférieur à 70%. »

- **Articles 7 et 8** du projet de résolution :

« 7. Malgré l'article 541 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), une aire de chargement peut être située dans la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit à une distance minimale de 5 m de la voie publique.

Cette aire de chargement doit être située à une distance minimale de 10 m de l'autre voie publique et ne pas empiéter dans la partie de la cour avant située devant le prolongement du plan de façade le plus près de cette autre voie publique.

8. Malgré l'article 547 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), l'aire de chargement ne doit pas être isolée par une clôture.

Cependant, le pourtour de l'aire de chargement doit faire l'objet d'un aménagement paysager. Un tel aménagement paysager doit être approuvé en vertu de l'article 20 de la présente résolution. »

Qui sont remplacés par l'article suivant :

« 8. Une aire de chargement peut être située dans la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit à une distance minimale de 5 mètres de la voie publique.

Cette aire de chargement doit être située à une distance minimale de 10 mètres de l'avenue Moutain Sights et ne pas empiéter dans la partie de la cour avant située devant le prolongement du plan de façade le plus près de l'avenue Mountain Sights.

Cette aire de chargement ne doit pas être isolée par une clôture.

Cependant, le pourtour de l'aire de chargement doit faire l'objet d'un aménagement paysager. Cet aménagement paysager doit être approuvé conformément à l'article 20 de la présente résolution. »

- **Articles 10, 14 et 15** du projet de résolution :

« 10. L'emplacement d'un élément technique tel qu'une chambre annexe, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment.

Aucun conteneur à déchets ou à recyclage n'est autorisé à l'extérieur.

(...)

14. Aucun équipement mécanique de type transformateur sur socle (TSS) n'est autorisé à l'extérieur du bâtiment.

15. Aucun équipement mécanique ne doit être implanté à l'extérieur du bâtiment, sauf s'il est situé sur un toit. «

Qui sont remplacés par l'article suivant:

« 10. Aucun élément technique tel qu'une chambre annexe, un transformateur sur socle, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment sauf s'il est situé sur un toit, dans ce cas, il ne doit pas être visible d'une voie publique.

Aucun conteneur à déchets ou à recyclage n'est autorisé à l'extérieur. »

- **Article 16** du projet de résolution :

« 16. Une partie de chaque toit doit être aménagée avec une terrasse, un patio ou une pergola. À défaut d'avoir un tel aménagement, un toit doit être végétalisé ou l'être partiellement, être réfléchissant ou de couleur blanche. »

Qui est remplacé comme suit :

« 14. Une partie de chaque toit doit être aménagée avec une terrasse, un patio ou une pergola. À défaut d'avoir un tel aménagement, un toit doit être soit végétalisé, soit partiellement réfléchissant, soit de couleur blanche. »

- **Article 17** du projet de résolution :

« 17. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement. »

Qui est remplacé comme suit:

« 15. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement. »

- **Article 18** du projet de résolution :

« 18. À l'exception d'une clôture exigée pour une garderie ou un CPE, les clôtures ne sont pas autorisées dans les cours avant.

Malgré l'alinéa précédent, un muret peut être aménagé s'il fait partie d'un aménagement paysager. Un tel muret doit être approuvé en vertu de l'article 22 de la présente résolution. »

Qui est remplacé comme suit :

« 16. À l'exception d'une clôture exigée par le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2) ou tout autre disposition applicable à une garderie ou à un centre de la petite enfance, les clôtures ne sont pas autorisées dans les cours avant.

Malgré l'alinéa précédent, un muret peut être aménagé s'il fait partie d'un aménagement paysager. Un tel muret doit être approuvé selon les critères prévus à l'article 20 de la présente résolution. »

- **Article 19** du projet de résolution :

« 19. Aucune unité de stationnement extérieur n'est autorisée. »

Qui est remplacé comme suit :

« 17. Aucune unité de stationnement extérieur n'est autorisée. »

- **Article 20** du projet de résolution :

« 20. L'aire de stationnement doit être aménagée à l'intérieur du bâtiment. Le nombre minimal d'unités de stationnement est 20. »

Qui est remplacé comme suit :

« 18. L'aire de stationnement doit être aménagée à l'intérieur du bâtiment. Le nombre minimal d'unités de stationnement est 20. »

- **Article 21** du projet de résolution :

« 21. Le nombre d'unités de stationnement pour vélos est de 45. Au moins 40 de ces unités doivent être aménagées à l'extérieur. »

Qui est remplacé comme suit :

« 19. Le nombre d'unités de stationnement pour vélos doit être de 45. Au moins 40 de ces unités doivent être aménagées à l'extérieur. »

- **Article 22** du projet de résolution :

« 22. Toute demande de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment ainsi que d'aménagement paysager d'un terrain, visée par la présente résolution, doit être approuvée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), selon les objectifs et critères énoncés à la présente section. »

Qui est remplacé comme suit :

« 20. Toute demande de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment ainsi que l'aménagement paysager d'un terrain, visée par la présente résolution, doit être approuvée conformément titre VIII et selon les critères énoncés au chapitre III du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), en plus des objectifs et critères prévus aux article 21 et 22 de la présente résolution. »

- **Article 23** du projet de résolution :

« 23. Les objectifs visés sont les suivants :

1° favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine de qualité et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;

2° favoriser l'accessibilité universelle au bâtiment;

3° accroître la présence de la végétation sur les toits, les terrasses et dans les cours;

4° atténuer la visibilité de l'aire de chargement et de l'entrée de garage par la présence de végétation. »

Qui est remplacé comme suit :

« 21. Les objectifs visés sont les suivants :

1° favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine de qualité et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;

2° favoriser l'accessibilité universelle au bâtiment;

3° accroître la présence de la végétation sur les toits, les terrasses et dans les cours;

4° atténuer la visibilité de l'aire de chargement et de l'entrée du stationnement intérieur par la présence de végétation. »

• **Article 24** du projet de résolution :

« 24. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs sont les suivants :

1° l'implantation au sol, l'alignement de construction, la volumétrie et le traitement architectural du bâtiment, la qualité des matériaux de revêtement ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter le caractère général de la construction et des aménagements illustrés aux plans de l'annexe B;

2° la brique d'une couleur semblable à celle du bâtiment existant, panneau composite, l'aluminium anodisé et le verre doivent constituer les principaux parements extérieur des façades;
(...) »

Qui est remplacé comme suit :

« 22. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs sont les suivants :

1° l'implantation au sol, l'alignement de construction, la volumétrie, le traitement architectural du bâtiment, la qualité des matériaux de revêtement ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter le caractère général de la construction et des aménagements illustrés aux plans intitulés "École secondaire Herzliah – Nouveau Bâtiment" préparés par Guy Caron, architecte, datés du 13 janvier 2016 et joints en annexe B de la présente résolution;

2° la brique d'une couleur semblable à celle du bâtiment du Centre communautaire juif Ben Weider, les panneaux composites, l'aluminium anodisé et le verre doivent constituer les principaux parements extérieur des façades;
(...) »

• **SUITE Article 24 (par. 9)** du projet de résolution :

« 9° les accès aux différents établissements situés dans le bâtiment doivent être signalés distinctement et les fonctions de ces derniers exprimées clairement. Afin de favoriser l'accessibilité universelle au bâtiment, la conception des accès doit chercher à réduire la différence de hauteur entre la voie publique et les accès au bâtiment. L'aménagement des sentiers pour l'accessibilité universelle doivent être sécuritaires, sans obstacles, bien délimité et éclairés entre le bâtiment et la voie publique; »

Le paragraphe 9 de l'article 24 est modifié comme suit :

« 9° les accès aux différents établissements situés dans le bâtiment doivent être signalés distinctement et les fonctions de ces derniers exprimées clairement;

10° la conception des accès doit chercher à réduire la différence de hauteur entre la voie publique et

les accès au bâtiment afin de favoriser l'accessibilité universelle. Les sentiers pour l'accessibilité universelle doivent être aménagés de manière à être sécuritaires, sans obstacle, bien délimités et éclairés entre le bâtiment et la voie publique; »

- **SUITE Article 24 (par. 10)** du projet de résolution :

« 10° le traitement de la passerelle, de la mezzanine et des portes de garages doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment. L'aluminium anodisé peut constituer le parement principal pour la mezzanine et de la passerelle; »

Le paragraphe 10 de l'article 24 est modifié comme suit :

« 11° le traitement de la passerelle, de la construction hors-toit et des portes de garages du stationnement intérieur doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment. L'aluminium anodisé peut constituer le parement principal de la construction hors-toit et de la passerelle; »

- **SUITE Article 24 (par. 11)** du projet de résolution :

« 11° le traitement du garde-corps au toit doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment; »

Le paragraphe 11 de l'article 24 est modifié comme suit :

« 12° le garde-corps au toit doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment; »

- **SUITE Article 24 (par. 12)** du projet de résolution :

« 12° la conception du bâtiment doit favoriser l'aménagement paysager des toits terrasses accessibles depuis les espaces intérieurs adjacents; »

Le paragraphe 12 de l'article 24 est modifié comme suit :

« 13° la conception du bâtiment doit favoriser l'aménagement paysager de toits terrasses accessibles depuis les espaces intérieurs adjacents; »

- **SUITE Article 24 (par. 13)** du projet de résolution :

« 13° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière une végétation dense ou derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration à celui-ci et localisé de manière à favoriser une utilisation du toit par les usagers de l'école; »

Le paragraphe 13 de l'article 24 est modifié comme suit :

« 14° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés soit derrière une végétation dense, soit derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou doivent recevoir un traitement qui favorise leur intégration à celui-ci et localisé de manière à favoriser une utilisation du toit par les usagers de l'école; »

- **SUITE Article 24 (par. 14)** du projet de résolution :

« 14° le verdissement du toit et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés; »

Le paragraphe 14 de l'article 24 est modifié comme suit :

« 15° le verdissement du toit et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés; »

- **SUITE Article 24 (par. 15)** du projet de résolution :

« 15° l'œuvre d'art doit être compatible avec le message et l'identité de l'école; »

Le paragraphe 15 de l'article 24 est modifié comme suit :

« 16° l'œuvre d'art de la façade ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit doit être compatible avec le message et l'identité de l'école; »

- **SUITE Article 24 (par. 16)** du projet de résolution :

« 16° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à limiter les surfaces minéralisées et à maximiser la couverture végétale. Il doit enrichir la végétation naturelle ou paysagère. Au moins 15% de la superficie du terrain non construit doit être planté en pleine terre. Un toit ou un mur végétalisé compte pour 5% du verdissement exigé; »

Le paragraphe 16 de l'article 24 est modifié comme suit :

« 17° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à limiter les surfaces minéralisées et à maximiser la couverture végétale. Il doit enrichir la végétation naturelle ou paysagère. Au moins 15% de la superficie du terrain non construit doit être plantée en pleine terre. Un toit ou un mur végétalisé compte pour 5% du verdissement total exigé; »

- **SUITE Article 24 (par. 17)** du projet de résolution :

« 17° la construction d'un muret doit être conçue en minimisant ses effets sur le paysage, la végétation et la topographie du site où il s'implante; »

Le paragraphe 17 de l'article 24 est modifié comme suit :

« 18° la construction d'un muret doit être conçue en minimisant ses effets sur le paysage, la végétation et la topographie du site où il s'implante; »

- **SUITE Article 24 (par. 18)** du projet de résolution :

« 18° les aménagements doivent contribuer à atténuer la visibilité de l'aire de chargement dans la partie sud-est de la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit; »

Le paragraphe 18 de l'article 24 est modifié comme suit :

« 19° les aménagements doivent contribuer à atténuer la visibilité de l'aire de chargement dans la partie sud-est de la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit; »

- **SUITE Article 24 (par. 19)** du projet de résolution :

« 19° l'aménagement de la voie d'accès véhiculaire au stationnement intérieur et de l'aire de chargement doit se faire de façon à minimiser sa présence sur rue et assurer la sécurité des piétons, tout en optimisant le fonctionnement de l'ensemble; »

Le paragraphe 19 de l'article 24 est modifié comme suit :

« 20° l'aménagement de la voie d'accès véhiculaire au stationnement intérieur et de l'aire de chargement doit se faire de façon à minimiser sa présence sur rue et assurer la sécurité des piétons, tout en optimisant le fonctionnement de l'ensemble; »

- **SUITE Article 24 (par. 20)** du projet de résolution :

« 20° les aménagements de stationnement pour vélo doivent être facilement accessibles. »

Le paragraphe 20 de l'article 24 est modifié comme suit :

« 21° les aménagements de stationnement pour vélo doivent être facilement accessibles. »

- **Article 25** du projet de résolution :

« 25. La demande de permis de construction doit être déposée dans les 60 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet. »

Qui est remplacé comme suit :

« 23. La demande de permis de construction doit être déposée dans les 60 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet. »

- **Article 26** du projet de résolution :

« 26. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction. »

Qui est remplacé comme suit :

« 24. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction. »

- **Annexes A et B** du projet de résolution :

« Annexe A

Plan intitulé "Certificat de localisation" daté du 2 juin 2015 et préparé par Robert Katz « Le groupe conseil T.T. Katz » Arpenteurs - Géomètres

Annexe B

Plan intitulé "École secondaire Herzliah – Nouveau Bâtiment" daté du 27 janvier 2016 et préparé par Guy Caron de « Neuf Architect(e)s » »

Qui sont remplacées comme suit :

« Annexe A

Plan relatif au lot 2 647 476 du Cadastre du Québec, préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, portant le numéro 7298 de ses minutes et daté du 2 juin 2015.

Annexe B

Plans intitulés "École secondaire Herzliah – Nouveau Bâtiment" préparés par Guy Caron, architecte et datés du 27 janvier 2016. »

B. Les objectifs du projet

M. Credico explique que le projet vise à autoriser, par PPCMOI, l'usage « école secondaire » et permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 5500 avenue Westbury.

Il précise que le projet vise le terrain situé à l'ouest du Centre communautaire juif Ben Weider, qui fait face au boulevard Édouard-Montpetit, entre les avenues Westbury et Mountain Sights. Actuellement, on y retrouve un stationnement extérieur, qui sera remplacé par un bâtiment de trois (3) étages avec construction hors toit, soit une mezzanine dans laquelle on retrouvera un gymnase. On parle d'une construction totale d'approximativement 9800 mètres carrés, dans un secteur d'usage E.2(1). Ce secteur d'activité autorise, notamment, les activités communautaires et socioculturelles. Le taux d'implantation au sol permis est de 50%, qui se multiplie par 1.2 puisque l'emplacement visé est situé sur un terrain de coin.

Il souligne que le Règlement 98-110 a permis l'agrandissement du bâtiment déjà existant sur le terrain, avec le stationnement extérieur à son emplacement actuel, puis il présente un bref historique des démarches du projet, comme suit :

- Juillet 1998 : Règlement sur l'agrandissement du centre juif Ben Weider situé au 5500 avenue Westbury (98-110) ;
- 1998 : Début des travaux pour réaliser le projet d'agrandissement ;
- Mai 2015 : Avis favorable de la division de l'urbanisme pour initier un PPCMOI pour autoriser l'usage « école secondaire » et permettre l'agrandissement du bâtiment ;
- Sept. 2015 : Présentation au CCU pour avis préliminaire. Recommandation de trouver une solution pour le stationnement et les débarcadères et revoir l'aménagement du passage écolier à l'arrière du bâtiment ;
- Février 2016 : Présentation du dossier au CCU, suite aux commentaires de septembre 2015. Recommandation favorable au projet.

M. Credico souligne les recommandations de la Division de l'urbanisme et du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) quant à l'avis favorable de mai 2015, soit :

- a. avoir une architecture contemporaine ;
- b. avoir un ratio de stationnement réaliste pour desservir les usagers de l'école ;
- c. l'aire de jeu proposée ayant front sur l'avenue Mountain Sights est celle de la garderie donc il n'est pas possible de la faire déplacer ;
- d. avoir des accès aux cyclistes et des supports à vélo stratégiquement positionnés.

Il explique également les facteurs d'inspiration de conception du bâtiment, soit le programme académique, les valeurs juives et l'alphabétisation, l'athlétisme et les arts, ainsi que les installations et le campus. Il présente les plans de la nouvelle proposition architecturale plus contemporaine, ainsi que du passage écolier – précision : ce passage ne sera ouvert que le matin pour que les étudiants puissent accéder à l'entrée principale de l'école, puisqu'il y aura un débarcadère sur l'avenue Saint-Kevin.

Il souligne également un aménagement paysager avec beaucoup d'arbres, ainsi que quarante (40) unités de stationnement pour les bicyclettes à l'extérieur, et cinq autres à l'intérieur.

M. Credico indique que l'étude d'une demande de PPCMOI doit se faire selon les critères énoncés à l'article 9 du Règlement sur les PPCMOI (RCA02 17017).

Il expose en détail les usages prescrits et demandés en vertu du Règlement d'urbanisme (01-276) et du Règlement 98-110, dont :

- un usage sociocommunautaire déjà autorisé dans ce secteur. L'usage « école secondaire » cadre bien avec les activités déjà autorisées dans le secteur ou sur le campus juif.
- une hauteur de 2 à 3 étages, 12.5 mètres. Le bâtiment aura 3 étages respectant la hauteur

déjà existante, mais avec la construction hors toit, la hauteur totale est d'environ 20 mètres, ce qui mène à une dérogation.

C. Étude d'ensoleillement

M. Credico indique qu'une étude d'ensoleillement a été effectuée. Cette étude démontre que la dérogation quant à la hauteur du bâtiment, avec la construction hors toit, aura un impact négligeable sur les propriétés voisines.

D. Étude de visibilité

Il indique que des mesures ont été prises afin que la construction hors-toit, les appareils mécaniques, et la cage d'escalier, aient un impact minime quant à la visibilité à partir des voies publiques. De plus, il explique en détail les dérogations permises quant à la hauteur et aux reculs.

M. Credico présente les perspectives depuis les avenues Westbury, Mountain Sights et le boulevard Édouard-Montpetit.

E. Étude de circulation

Les faits saillants de l'étude de circulation sont les suivants :

Répartition modale des étudiants est la suivante:

Automobile: 47,5% Bus scolaire: 41,7% Transport en commun: 6,7% À pied/vélo: 4,1%

Le projet génère:

De 7h30 à 8h30: le projet génère une augmentation de 25 véhicules/heure

De 15h30 à 16h30: le projet génère une augmentation de 20 véhicules/heure

De 16h30 à 17h30; le projet génère une augmentation de 5 véhicules/heure.

Fluidité de la circulation: Peu d'impacts sur la fluidité de la circulation dans la zone d'étude; aucune augmentation de deux niveaux de service aux périodes d'entrée et de sortie des étudiants.

Contrôle de la circulation: Aucune modification au contrôle de la circulation n'est requise. L'implantation de feux de circulation n'est pas justifiée aux intersections Édouard-Montpetit/Westbury et Édouard-Montpetit/Mountain Sights.

Cheminement des piétons: Augmentation de l'achalandage piéton. Des passages pour personnes seront marqués au sol aux intersections.

Débarcadère: Un débarcadère est prévu sur l'avenue Mountain Sights afin de répondre au besoin d'embarquement et de débarquement des étudiants. Les besoins sont évalués à environ 10 places en plus des besoins pour les garderies et pour les autobus scolaires.

Stationnement sur rue: 10 unités de stationnement seront utilisés pour l'implantation des deux débarcadères de courte durée (15 min. le matin et 15 min. l'après-midi). Les débarcadères s'appliqueraient uniquement les jours d'école à l'entrée et à la sortie des classes. Ainsi il n'y aurait aucun impact sur le stationnement en juillet et août. Aucun impact non plus en période hivernale car l'offre de stationnement est largement supérieure à la demande. L'impact potentiel aura un effet entre le 1er avril et le 1er décembre.

M. Credico présente les interventions suivantes :

- Au sud de l'avenue Saint-Kevin, il est prévu de retirer les débarcadères déjà en place, afin d'en installer sept (7) au coin des avenues Saint-Kevin et Westbury;
- Sur l'avenue Mountain Sights, il est prévu d'installer cinq (5) unités de débarcadères pour voiture. De plus, un débarcadère pour autobus scolaire sera aménagé sur le domaine public.

Cependant, cet aménagement fait l'objet de discussion avec les services de l'arrondissement afin de préserver un arbre qui doit être déplacé.

Actuellement, la propriété compte approximativement 273 unités de stationnement, dont 73 sont aménagées à l'extérieur. Cette aire de stationnement est utilisée exclusivement par le centre communautaire juif Ben Weider. La construction de la nouvelle école va entraîner la perte des unités extérieures. Afin de répondre au besoin en stationnement, l'école va fournir, à même son bâtiment, une aire de stationnement pouvant accueillir un minimum de 20 unités de stationnement.

De plus, pour favoriser les déplacements actifs, 45 unités de stationnement pour vélo seront aménagées sur le site, dont 5 à l'intérieur.

F. Composantes sociales

Considérant qu'il y a déjà un campus juif avec plusieurs institutions communautaires juives. L'insertion d'une école secondaire à cet emplacement complète bien l'espace. De plus, on enlève un stationnement extérieur pour le remplacer par un bâtiment, et le couvert végétal sera bonifié. Le projet contribuera également à l'animation du secteur.

G. Aménagement paysager

Le projet prévoit une bonification de l'aménagement paysager du site avec la plantation de plusieurs arbres. M. Credico présente les plans et élévations qui démontrent les arbres existants et les nouvelles plantations et explique que certains aspects du projet, dont l'aménagement paysager, seront analysés en révision architecturale (PIIA), après l'adoption du projet particulier.

H. Les dérogations

1. Principales dérogations

Les principales dérogations demandées sont au niveau des usages, de la hauteur, de la construction hors-toit, du taux d'implantation, du stationnement et des aires de chargement.

2. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ;
- Compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion ;
- Qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux ;
- Avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine ;
- Avantages des propositions et impacts sur les éléments patrimoniaux ;
- Avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations ;
- Impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation ;
- Qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité ;
- Avantages des composantes culturelles ou sociales du projet ; et
- Faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.

3. Avis de la Direction de l'urbanisme

Après étude des plans présentés, estampillés le 27 janvier 2016, la Direction formule un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Le projet rencontre les critères d'évaluation pour une demande de PPCMOI;

- Le projet va permettre de transformer un terrain qui est utilisé comme aire de stationnement afin d'y construire un bâtiment qui va contribuer à l'évolution du quartier et compléter le « campus juif de Montréal »;
- L'agrandissement proposé, de facture résolument contemporaine contribue à l'évolution du quartier et assure la pérennité du bâtiment existant.

4. Période de questions et de commentaires

- Robert Libman félicite le conseiller en aménagement, Dino Credico, pour sa présentation et pour la rédaction du règlement, et demande pourquoi le règlement ne sera pas adopté au conseil d'arrondissement du 4 avril 2016.

M. Credico indique que l'intention était de faire adopter le projet de résolution en deuxième lecture au prochain conseil d'arrondissement, mais qu'en raison des courts délais entre la consultation publique, la préparation du procès-verbal et la tenue du conseil d'arrondissement, il était impossible de le faire d'ici au 7 mars 2016.

Mme Bourdages précise que cette décision s'explique par le fait que les délais sont trop serrés entre la présente consultation publique et le conseil d'arrondissement du 7 mars 2016.

- Guy Caron, architecte, demande une précision quant au nombre de case de stationnement intérieur, puisque dans la résolution, on voit clairement qu'il y a 20 cases, mais qu'il semble être question de 22.

M. Credico indique qu'au niveau des plans, 22 unités de stationnement était proposées, mais à la demande d'un des requérants, lesdites unités ont été limitées à 20. En conséquence, la résolution indique 20 unités de stationnement minimum requis, avec possibilité d'en faire 22.

5. Fin de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 11.

Katerine Rowan

Katerine Rowan, avocate
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION**Dossier # :1153779004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser l'usage « école secondaire » et permettre la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500, avenue Westbury en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

CONTENU**CONTEXTE**

Le second projet de résolution a été remplacé par le texte de l'intervention de la Direction des affaires juridiques (DAJ). Les modifications proposées par la DAJ visent simplement à faciliter la lecture du document et à préciser certains points légaux. Le contenu de la résolution demeure essentiellement le même que celui qui a été adopté lors du premier projet de résolution. À cet effet, les différences entre le premier et le second projet de résolution sont expliquées dans le compte rendu de l'assemblée publique de consultation du 3 mars 2016 et qui a été annexé en pièce jointe addenda du présent sommaire.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Chef de division par intérim - Permis et inspections

514 868-4463

Tél :

Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION

Dossier # :1153779004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser l'usage « école secondaire » et permettre la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500, avenue Westbury en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant, l'École Herzliah, désire transférer les activités de son école secondaire dans le nouvel établissement qu'elle prévoit construire, en lieu et place du stationnement extérieur situé au sud du Centre Ben Weider. L'école Herzliah est actuellement située au 4840-50 avenue Saint-Kevin.

La construction d'une nouvelle école secondaire sur le site permettra de partager certaines des installations sportives et récréatives déjà existantes dans le centre communautaire. L'emplacement actuel compte 225 élèves au niveau primaire et 421 au secondaire. Les 421 étudiants du secondaire seront transférés dans les nouveaux locaux. La nouvelle école secondaire aura une capacité d'accueil de 500 étudiants.

Pour le moment, la direction prévoit garder l'école primaire ouverte à son emplacement actuel. La vocation éventuelle de l'espace actuellement occupé par l'école secondaire reste à déterminer.

Ce projet est non conforme à la réglementation de zonage, mais respecte les objectifs du Plan d'urbanisme. Il peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CO98 01330 – Règlement sur l'agrandissement du Centre communautaire Juif Ben Weider, situé au 5500 avenue Westbury - 98-110 - **(6 juillet 1998)**

DESCRIPTION

Contexte

Le site visé par la présente demande est situé en tête d'îlot sur le boulevard Édouard-Montpetit entre les avenues Westbury à l'est et Mountain Signts à l'ouest. Ce secteur est composé majoritairement d'immeubles résidentiels de faible et forte densité variant de 2 à

4 étages. On y trouve également le parc Mackenzie situé sur le côté est de l'avenue Westbury. Le nouvel édifice de l'école secondaire Herzliah sera séparé du centre communautaire Ben Weider par une allée piétonne reliant les avenues Westbury à l'est et Mountain Sights à l'ouest. Cette allée sera bordée d'une clôture munie d'un système de fermeture automatique et sera utilisée uniquement par les étudiants et comme aire de jeux pour le CPE. Un terrain de jeux est déjà aménagé sur une partie de ce passage, entre l'avenue Mountain Sights et le stationnement existant.

Travaux

Le projet préliminaire proposé à ce jour consiste à construire une école secondaire de 3 étages avec mezzanine d'une superficie de plancher de 9 800 m². Ce projet viendra consolider le quadrilatère entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le boulevard Édouard-Montpetit dont le site est actuellement occupé par une aire de stationnement extérieure. Le bâtiment, de facture résolument contemporaine, sera composé principalement d'un amalgame de maçonnerie, de panneaux composite et d'aluminium anodisé. Le taux d'implantation des bâtiments existants sur le site est de 51%. L'ajout de l'école augmentera la construction au sol à 70%.

Le bâtiment possédera trois entrées. L'entrée des élèves sera située sur l'avenue Mountain Sights, celle de l'administration sur l'avenue Westbury et une entrée de service sur le boulevard Édouard-Montpetit sera camouflée par la végétation et un muret. La cafétéria sera également accessible par le boulevard Édouard-Montpetit. Afin de favoriser les échanges entre les élèves, des aires de rencontres seront aménagées dans la marge avant sur Mountain Sight, protégées par des murets et des butes végétalisées pour, d'une part, contenir leurs activités sur le terrain de l'école et, d'autre part, assurer un écran protégeant les voisins. Une terrasse au toit sera également aménagée et accessible pour les étudiants. La conception et le réaménagement du terrain de jeux du CPE seront également revus.

La cour avant à l'extrémité sud-est sur Édouard-Montpetit offre une excellente opportunité de créer une terrasse extérieure en relation avec la cafétéria.

Finalement le mur aveugle sur le boulevard Édouard-Montpetit, près de l'avenue Mountain Sights, sera animé par une oeuvre d'art.

Usage

Les usages autorisés sur le site regroupent des établissements dont l'activité principale est d'offrir des services liés aux sports, aux loisirs et aux activités communautaires ou socioculturelles (catégorie E.2(1)). Actuellement, la propriété est occupée par le Centre Seagal des arts de la scène et le YM-YWHA. L'insertion d'une école secondaire (catégorie E.4(1)) sur la portion sud-est du terrain est une activité compatible et assure une saine cohabitation entre les usages présents dans le secteur.

Hauteur

Le projet vise la réalisation d'un bâtiment de 3 étages avec une construction hors-toit pour une hauteur d'environ 18,80 m. Sans la construction hors-toit, le nouveau bâtiment respecte les dispositions réglementaires. Cependant, avec la construction hors-toit, le bâtiment déroge à la réglementation d'urbanisme quant à la hauteur maximale en mètre autorisée. En effet, le règlement 98-110 permet une hauteur totale de 14,5 m. Le bâtiment proposé atteint une hauteur de 14,40 m, la construction hors-toit ayant une hauteur de 4,40 m.

Afin d'évaluer les impacts de ce nouveau volume dans le secteur, une étude d'ensoleillement et une étude de visibilité des constructions hors-toit ont été réalisées. Ces études démontrent que les hauteurs proposées sont compatibles avec le cadre bâti environnant et que les impacts engendrés sont négligeables. En effet, les constructions hors-toit ne sont pas visibles à partir de la voie publique à l'exception de la cage d'escalier

visible à partir de l'avenue Westbury. L'étude d'ensoleillement a également démontré que les effets d'ombrage de la construction hors-toit se limitent sur le terrain et sur le domaine public ou se confond aux effets d'ombre causés par le bâtiment ou les bâtiments environnants.

Circulation et stationnement

Les impacts sur la circulation générés par ce projet sont minimes. Cette école étant déjà présente dans le secteur, la circulation qui y est associée est seulement déplacée vers le nouvel emplacement. Au besoin, la Ville pourra effectuer une modification de la programmation du feu de circulation à l'intersection Décarie/Édouard-Montpetit si elle constate une dégradation des conditions de circulation en direction ouest sur le boulevard Édouard-Montpetit.

D'autres mesures seront mises en place à la suite d'une collaboration entre le bureau technique de l'arrondissement et le requérant. Ces mesures consistent à aménager des traverses piétonnes et de nouvelles zones scolaires avec limites de vitesse de 30km/h sur les avenues Westbury, Mountain Sights et sur le boulevard Édouard-Montpetit.

La zone de stationnement à durée limitée de 15 minutes sera agrandie sur l'avenue Mountain Sights pour un total de 5 places disponibles entre 7h00 et 18h30. Sur l'avenue Saint-Kevin, un débarcadère de 7 places, accessibles entre 7h30 et 9h et de 15h30 à 18h les jours d'écoles, sera aménagé.

Afin de limiter les impacts du transport scolaire, un débarcadère hors-rue d'une capacité de 2 autobus scolaire sera aménagé sur l'avenue Mountain Sights près de l'avenue Dupuis. Cet aménagement a pour but de prévenir le blocage de l'avenue Mountain Sights lors de l'arrivée et du départ des écoliers, et permet de maintenir l'accès aux propriétés riveraines en tout temps. En dehors des heures d'arrivée et de départ du transports scolaire, ce débarcadère pourra être utilisé par les parents. Pour réaliser ce débarcadère, 1 arbre devra être abattu sur le domaine privé. Il s'agit d'un févier d'Amérique qui a été fortement élagué. Cet arbre sera remplacé. Sur le domaine public, la proposition d'aménagement du débarcadère implique l'abattage d'un févier d'Amérique en bonne condition. Cependant, l'arrondissement souhaiterait préserver cet arbre et évalue les options pour le préserver.

Finalement, une aire de stationnement souterraine comprenant 20 unités sera mise à la disposition de l'école à l'intérieur du bâtiment et 45 unités de stationnement pour vélos seront aménagées sur le terrain (40 à l'extérieur et 5 à l'intérieur).

Projet particulier

L'adoption du règlement qui a permis la réalisation du bâtiment a été rendue possible grâce à un programme de développement. Cependant, ce pouvoir n'existe plus aujourd'hui. Comme le conseil d'arrondissement n'a plus le pouvoir de modifier ce règlement, qui stipulait que le bâtiment devait être construit tel que les plans annexés, les travaux d'agrandissement doivent faire l'objet d'une autorisation en vertu de la procédure sur les projets particuliers.

Le projet particulier autorisera, principalement, les dérogations suivantes pour la réalisation du projet:

Normes	Paramètres prescrits	Paramètres projetés
Usage	E.2(1) = aréna, piscine, activités communautaires et socioculturelles	École secondaire = E.4.(1)

Hauteur	Règlement 01-276 = 12,5 m / 2-3 étages Règlement 98-110 = 14,5 m	18,80 m/ 3 étages + mezzanine
Mezzanine (hauteur)	Dépassement de 2 m la hauteur autorisée Article 22 - Règlement (01- 276)	4,78 m
Mezzanine (retrait)	Retrait d'une mezzanine p/r à une façade = 1,5 X H = 1,5 X 4,17 m = 6,26 m Article 21.1 - Règlement (01- 276)	Retrait de la cage d'escalier p/r à la façade ayant front sur l'avenue Mountain Sights 5,66 m
Mezzanine (superficie de plancher)	Une mezzanine est considéré comme un étage lorsque sa superficie de plancher est supérieure à 40% de l'étage immédiatement inférieur. Article 19 - Règlement d'urbanisme (01-276)	Superficie de plancher de la mezzanine égale ou inférieure à 46% de l'étage immédiatement inférieur
Taux d'implantation	35% à 50% * 1,2 = 60% Article 41 - Règlement (01- 276)	70%
Stationnement	1 unité/300 m ² = 29 unités Article 560 - Règlement (01- 276)	20 unités
Aire de chargement	Une aire de chargement en façade sur un coin de rue doit être à une distance minimale de 15 m de l'autre voie publique Article 541 - Règlement (01- 276) Une aire de chargement doit être isolée d'un secteur de la catégorie habitation par une clôture opaque Article 547 - Règlement (01- 276)	Distance minimale de 10 m de l'autre voie publique Dissimuler l'aire de chargement par un aménagement paysager

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande favorablement le projet pour les raisons suivantes:

- L'usage "école secondaire", de la catégorie E.4 est compatible avec les usages autorisés sur le site.
- La hauteur de l'agrandissement, sans la construction hors-toit, est de la même hauteur que le bâtiment existant;
- L'augmentation du taux d'implantation est jugée nécessaire afin de répondre aux exigences pour l'aménagement d'une aire de stationnement intérieur et prévoir une aire de service intérieure pour, notamment, y aménager une chambre annexe pour l'électricité. Cette chambre annexe permet de retirer les transformateurs sur socle situés à l'extérieur;
- L'aire de stationnement intérieur de 20 unités est suffisante pour répondre au besoin du personnel de l'école. De plus, une modification au Règlement d'urbanisme (01-276), qui entrera en vigueur au mois de mars 2016, permet de réduire de moitié le

nombre d'unités de stationnement exigées lorsque la propriété est située dans un rayon de 500 m d'un édicule de métro. En fonction de cette norme, l'école aurait pu limiter son offre de stationnement à 15 unités;

- Le projet va permettre de transformer un terrain qui est utilisé à des fins de stationnement afin d'y construire un bâtiment qui va contribuer à l'évolution du quartier et compléter le « campus juif de Montréal »;
- L'agrandissement proposé, de facture contemporaine, s'intègre de façon harmonieuse au cadre bâti;
- Le projet contribue à l'évolution du quartier et assure la pérennité du bâtiment existant;
- Le projet adresse la problématique de la circulation dans le secteur en aménageant une aire de stationnement de 20 unités à l'intérieur du bâtiment, un débarcadère sur l'avenue Mountain Sights (5 unités) et un autre sur l'avenue Saint-Kevin (7 unités) ainsi qu'un débarcadère hors rue pour autobus;
- La conservation et la bonification des espaces paysagers assurent une meilleure compatibilité avec les activités résidentielles à proximité et le parc situé sur Westbury;
- Lors de sa séance du 13 janvier 2015 le CCU a fait une recommandation favorable à la demande de projet particulier aux conditions suivantes:
 - à l'exception de l'allée des écoliers et de l'aire de jeux du CPE, aucune clôture ne sera autorisée sur le terrain. La plantation d'arbres, d'arbustes et le verdissement du terrain sont encouragés;

et de prévoir les critères qui vont permettre de:

- choisir des matériaux qui vont favoriser la réflexion de la lumière dans les zones ombragées, plus particulièrement dans l'allée des écoliers;
- assurer un dialogue entre les ouvertures du nouveau bâtiment et l'ensemble des meneaux des murs-rideaux;
- assurer que le garde-corps de la mezzanine s'intègre à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet vise le développement du terrain par une approche axée sur le développement durable. Cette vision durable prend forme par trois grands objectifs:

- favoriser un projet de qualité qui va protéger et enrichir le patrimoine architectural et contribuer à la qualité de vie des citoyens;
- mettre en place des mesures qui visent à réduire les impacts négatifs sur la circulation dans le secteur;
- préserver et bonifier le couvert végétal existant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

24 février 2016 Publication de l'avis pour la consultation et affichage sur le bâtiment;
3 mars 2016 Assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

15 février 2016 Adoption par le conseil d'arrondissement du projet de résolution;
24 février 2016 Publication de l'avis pour la consultation et affichage sur le bâtiment;
3 mars 2016 Assemblée publique de consultation;
4 avril 2016 Adoption par le conseil d'arrondissement du seconde projet de résolution;
2 mai 2016 Adoption par le conseil de la résolution autorisant le projet particulier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et est admissible en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (RCA02 17017).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en Aménagement

Tél : 868-4463
Télécop. : 868-5050

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-25

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

Tél : 514 872-7600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 872-2345

Approuvé le : 2016-02-02

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser l'usage « école secondaire » et permettre la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500, avenue Westbury en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

VILLE DE MONTRÉAL**ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE****COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Séance du 13 janvier 2016
5160, boulevard Décarie, 4^e étage

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**4.1. Étude d'une demande de projet particulier en vertu du Règlement sur les PPCMOI (RCA02 17017) pour autoriser l'usage « école secondaire » et permettre l'agrandissement du bâtiment – Lot 2647 476 – 5500 avenue Westbury****Le comité recommande au conseil d'arrondissement**

o D'autoriser, pour l'émission d'un permis, conformément au Règlement sur les PPCMOI (RCA02 17017), l'usage « école secondaire » et l'agrandissement du bâtiment sis au 5500, avenue Westbury (demande de permis 3001018425), avec les conditions suivantes :

Ø à l'exception de l'allée des écoliers et de l'aire de jeux du CPE, aucune clôture ne sera autorisée sur le terrain. La plantation d'arbres, d'arbustes et le verdissement du terrain est encouragé;

Ø que le projet soit soumis à une évaluation en révision architecturale (PIIA) en considérant les critères généraux énoncés à l'article 668 ainsi et que ceux-ci :

§ Favoriser, notamment dans l'allée des écoliers ou dans les zones ombragés, des matériaux qui permettent la réflexion de la lumière;

§ Assurer un dialogue entre les ouvertures du nouveau bâtiment et l'ensemble des meneaux des murs rideaux;

§ Intégrer le garde-corps de la mezzanine à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO

Conseiller en Aménagement

Tél : 868-4463
Télécop. : 868-5050

Dossier # : 1153779004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser l'usage « école secondaire » et permettre la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500, avenue Westbury en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES



voir les documents joints [Projet de résolution 1153779004 révisé.doc](#)



[ANNEXE A 1153779004.pdf](#)[ANNEXE B 1153779004.pdf](#)

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Agnès PIGNOLY
Avocate
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-03

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public et législation

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser l'usage "école secondaire" et la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500 avenue Westbury, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au lot 2 647 476 du Cadastre du Québec tel qu'identifié sur le plan préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, portant le numéro 7298 de ses minutes, daté du 2 juin 2015 et joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation d'un nouveau bâtiment sont autorisées conformément à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger :

1° aux articles 8, 9, 21, 21.1, 22, 40, 41, 123, 541, 547, 560 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276);

2° aux articles 3 et 11 du *Règlement sur l'agrandissement du centre communautaire juif Ben Weider situé au 5500, avenue Westbury* (98-110).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III CONDITIONS

SOUS-SECTION I USAGES

3. En plus des usages autorisés par le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), l'usage « école secondaire » de la catégorie d'usage E.4 (1) est autorisé sur une superficie de plancher maximale de 9 800 mètres carrés.

SOUS-SECTION II CADRE BÂTI

4. Le bâtiment doit compter 3 étages et une construction hors toit.

5. La hauteur maximale du bâtiment doit être de 19,80 mètres incluant la construction hors toit.

6. Le retrait de la cage d'escalier de la construction hors toit peut être de 5,66 mètres par rapport à la façade ayant front sur l'avenue Westbury.

7. Le taux d'implantation du terrain doit être égal ou inférieur à 70%.

8. Une aire de chargement peut être située dans la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit à une distance minimale de 5 mètres de la voie publique.

Cette aire de chargement doit être située à une distance minimale de 10 mètres de l'avenue Mountain Sights et ne pas empiéter dans la partie de la cour avant située devant le prolongement du plan de façade le plus près de l'avenue Mountain Sights.

Cette aire de chargement ne doit pas être isolée par une clôture.

Cependant, le pourtour de l'aire de chargement doit faire l'objet d'un aménagement paysager. Cet aménagement paysager doit être approuvé conformément à l'article 21 de la présente résolution.

9. L'accès véhiculaire au stationnement intérieur du bâtiment doit être situé sur l'avenue Westbury.

10. Aucun élément technique tel qu'une chambre annexe, un transformateur sur socle, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment sauf s'il est situé sur un toit, dans ce cas, il ne doit pas être visible d'une voie publique.

Aucun conteneur à déchets ou à recyclage n'est autorisé à l'extérieur.

SOUS-SECTION III AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

11. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.

12. Les cours situées devant les plans de façade doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant minimalement des plantations d'arbres, d'arbustes, de plantes annuelles et de plantes vivaces.

13. Une terrasse extérieure peut être aménagée dans la partie sud-est de la cour avant ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit.

14. Une partie de chaque toit doit être aménagée avec une terrasse, un patio ou une pergola. À défaut d'avoir un tel aménagement, un toit doit être soit végétalisé, soit partiellement réfléchissant, soit de couleur blanche.

15. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

16. À l'exception d'une clôture exigée par le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2) ou tout autre disposition applicable à une garderie ou à un centre de la petite enfance, les clôtures ne sont pas autorisées dans les cours avant.

Malgré l'alinéa précédent, un muret peut être aménagée s'il fait partie d'un aménagement paysager. Un tel muret doit être approuvé selon les critères prévus à l'article 21 de la présente résolution.

SOUS-SECTION IV STATIONNEMENT

17. Aucune unité de stationnement extérieur n'est autorisée.

18. L'aire de stationnement doit être aménagée à l'intérieur du bâtiment. Le nombre minimal d'unités de stationnement est 20.

19. Le nombre d'unités de stationnement pour vélos doit être de 45. Au moins 40 de ces unités doivent être aménagées à l'extérieur.

SECTION IV AMÉNAGEMENT, ARCHITECTURE ET DESIGN

20. Toute demande de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment ainsi que l'aménagement paysager d'un terrain, visée par la présente résolution, doit être approuvée conformément titre VIII et selon les critères énoncés au chapitre III du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), en plus des objectifs et critères prévus aux article 21 et 22 de la présente résolution.

21. Les objectifs visés sont les suivants :

1° favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine de qualité et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;

2° favoriser l'accessibilité universelle au bâtiment;

3° accroître la présence de la végétation sur les toits, les terrasses et dans les cours;

4° atténuer la visibilité de l'aire de chargement et de l'entrée du stationnement intérieur par la présence de végétation.

22. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs sont les suivants :

1° l'implantation au sol, l'alignement de construction, la volumétrie, le traitement architectural du bâtiment, la qualité des matériaux de revêtement ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter le caractère général de la construction et des aménagements illustrés aux plans intitulés "École secondaire Herzliah – Nouveau Bâtiment" préparés par Guy Caron, architecte, datés du 13 janvier 2016 et joints en annexe B de la présente résolution;

2° la brique d'une couleur semblable à celle du bâtiment du Centre communautaire juif Ben Weider, les panneaux composites, l'aluminium anodisé et le verre doivent constituer les principaux parements extérieur des façades;

3° les parements extérieurs doivent présenter des qualités de durabilité;

4° le traitement architectural des zones ombragées, particulièrement le mur ayant front sur l'allée des écoliers, doit intégrer des matériaux qui permettent la réflexion de la lumière;

5° l'effet de masse créé par le volume du bâtiment doit être atténué par la présence des ouvertures, des terrasses et une utilisation judicieuse des matériaux. Le verre doit être privilégié. Les matériaux doivent contribuer à donner un caractère contemporain au bâtiment;

6° le traitement architectural des façades doit favoriser un dialogue entre les ouvertures du nouveau bâtiment et l'ensemble des meneaux des murs;

7° le plan de façade du rez-de-chaussée doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;

8° l'apparence architecturale de la façade ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit doit être traitée comme une façade principale;

9° les accès aux différents établissements situés dans le bâtiment doivent être signalés distinctement et les fonctions de ces derniers exprimées clairement;

10° la conception des accès doit chercher à réduire la différence de hauteur entre la voie publique et les accès au bâtiment afin de favoriser l'accessibilité universelle. Les sentiers pour l'accessibilité universelle doivent être aménagés de manière à être sécuritaires, sans obstacle, bien délimités et éclairés entre le bâtiment et la voie publique;

11° le traitement de la passerelle, de la construction hors-toit et des portes de garages du stationnement intérieur doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du

bâtiment. L'aluminium anodisé peut constituer le parement principal de la construction hors-toit et de la passerelle;

12° le garde-corps au toit doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment;

13° la conception du bâtiment doit favoriser l'aménagement paysager de toits terrasses accessibles depuis les espaces intérieurs adjacents;

14° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés soit derrière une végétation dense, soit derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou doivent recevoir un traitement qui favorise leur intégration à celui-ci et localisé de manière à favoriser une utilisation du toit par les usagers de l'école;

15° le verdissement du toit et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés;

16° l'œuvre d'art de la façade ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit doit être compatible avec le message et l'identité de l'école;

17° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à limiter les surfaces minéralisées et à maximiser la couverture végétale. Il doit enrichir la végétation naturelle ou paysagère. Au moins 15% de la superficie du terrain non construit doit être plantée en pleine terre. Un toit ou un mur végétalisé compte pour 5% du verdissement total exigé;

18° la construction d'un muret doit être conçue en minimisant ses effets sur le paysage, la végétation et la topographie du site où il s'implante;

19° les aménagements doivent contribuer à atténuer la visibilité de l'aire de chargement dans la partie sud-est de la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit;

20° l'aménagement de la voie d'accès véhiculaire au stationnement intérieur et de l'aire de chargement doit se faire de façon à minimiser sa présence sur rue et assurer la sécurité des piétons, tout en optimisant le fonctionnement de l'ensemble;

21° les aménagements de stationnement pour vélo doivent être facilement accessibles.

SECTION V DÉLAIS

23. La demande de permis de construction doit être déposée dans les 60 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

24. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

Annexe A

Plan relatif au lot 2 647 476 du Cadastre du Québec, préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, portant le numéro 7298 de ses minutes et daté du 2 juin 2015.

Annexe B

Plans intitulés "École secondaire Herzliah – Nouveau Bâtiment" préparés par Guy Caron, architecte et datés du 13 janvier 2016.

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT
SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le

NEUF
ARCHITECTE(S)

ÉCOLE SECONDAIRE HERZLIAH
Nouveau Bâtiment
DOCUMENT 4

PRÉSENTATION AU CONSEIL, 27 JANVIER, 2016 / PROJET 10991 / KODEM - WAA



DOCUMENT COMPLET

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT
SOMMAIRE 1153779004

03

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le

ARCHITECTURE

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT

SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le

TABLEAU 1 - DESCRIPTION DU PROJET			
Ce bâtiment qui servira d'école secondaire sera érigé sur la dalle du toit du garage existant. Il sera bordé par l'avenue Westbury, le boulevard Édouard Montpetit, l'avenue Mountain Sights et relié au bâtiment existant Ben Weider YM-YWHA par une nouvelle passerelle. Voici un bilan préliminaire des fonctions du nouveau bâtiment.			
Item	DESCRIPTION	SUPERFICIE : Pieds carrés	
		Bâtiment	Projection au sol
1	Sous-sol 1	10 515	
	Stationnements auto-vélo		
	Rangement		
Superficie totale Sous-sol 1		10 515	
2	Rez-de-chaussée	31 089	31 089
	Entrée principale:		
	Cafétéria :		
	Bibliothèque		
	Bureaux administratifs:		
	Classes :		
	Aires de services:		
	Projection marquise:	Proj. au sol	534
Superficie totale RDC		31 089	
3	2ème Étage	30 227	
	Gymnase et vestiaires :		
	Classes :		
	Salon des étudiants et enseignants:		
	Aires de services:		
	Passerelle au bâtiment Y :	Plus	1 081
Superficie totale 2ème étage		31 308	
4	3ème Étage	29 613	
	Classes :		
	Laboratoires :		
	Salle mécanique:		
	Aires de services:		
	Surhauteur du gymnase :	Moins	6 615
Superficie totale 3ème étage		22 998	
5	Construction hors toit (Surhauteur)	9 426	
	Classes :		
	Ressources enseignants :		
	Aires de services:		
	Terrasse paysagée avec pergola (succah):		
	Équipements mécaniques :	non calculé	1 100
Superficie totale construction hors toit		9 426	
Superficie totale du bâtiment		105 336	
Projection bâtiment au sol			32 704

TABLEAU 3 - ARTICLES DE ZONAGE POUR RÉVISION ET DÉROGATION				
Ci-dessous, suit un sommaire général des articles de zonage qui peuvent être appliqués au développement du projet proposé. Le sommaire indique les articles majeurs, leur interprétation et les variances et commentaires applicables. Cette présentation a comme but d'explorer les conformités et les articles qui sont perçus comme dérogatoires, pour aider à la compréhension du projet. Cette soumission demande respectueusement de considérer la totalité de l'ensemble du projet comme étude de projet particulier. Critère, voir règlement 98-110; Règlement sur l'agrandissement du Centre communautaire Juif Ben Weider situé au 5500 avenue Westbury.				
ITEM	CONDITION	RÈGLEMENT	CONDITION DE HERZLIAH	VARIANCE/ COMMENTAIRE
1.0 USAGE				
1.1	Catégorie d'usage	E.2 (1)	École secondaire	Occupation différente
2.0 HAUTEUR				
2.1	Hauteur maximale du trottoir coin Westbury / Édouard Montpetit (Niv. Trottoir : 210'-10 5/8")	12.5M - 41 pieds	12'-4" (à partir du parapet le plus haut	Différence : + 1'-4"
2.2	Hauteur sur le site en pente - 35m de la ligne de propriété Avenue Westbury	Sect. II, art 18; 35m		Hauteur excède le critère
2.3	Hauteur maximale du trottoir coin Mountain Sights / Édouard Montpetit (Niv. Trottoir : 205'-11	12.5m - 41 pieds	17'-3" (à partir du parapet le plus haut	Différence : + 6'-3"
2.4	Hauteur maximum - étages	3	3 étages plus construction hors-toit	Se conforme
3.0 MARGES				
3.1	Marge - Westbury à la face des pilastres de la bibliothèque	Alignement	11'-3"	Voir plan
3.2	Marge - Westbury au façade de l'immeuble	Alignement	25'-2"	Voir plan
3.3	Marge - Mountain Sights à la face de l'entrée principale	Alignement	18'-4 5/8"	Voir plan
3.4	Marge - Mountain Sights au façade de l'immeuble	Alignement	22'-10"	Voir plan
3.5	Marge - Édouard Montpetit au façade de l'escalier	Alignement	3'-10 1/8"	Voir plan
3.6	Marge - Édouard Montpetit au façade de l'immeuble	Alignement	20'-3 3/4"	Voir plan
3.7	Marge - Édouard Montpetit au face transformateur sur sode		Non applicable	Socle remplacé par chambre annexe
4.0 IMPLANTATION				
4.1	Superficie bâtiment existants YM-YWHA et centre Segal au sol		92595 p2	
4.2	Superficie bâtiment Herzliah au sol (passe-relle inclus)		32 704 p2	
4.3	Implantation totale au sol		125 299 p2	
4.4	Superficie du site en totale		182 440 p2	
4.5	Taux d'implantation au sol	50% x 1,2 = 60%	68,70%	Excède 8,7%
5.0 CONSTRUCTION HORS-TOIT				
5.1	Occupation à l'intérieur de la construction hors-toit		Salles éducatives	
5.2	Occupation sur le toit		Terrasse paysagé / Équipements mécaniques / Pergola	Se conforme
5.3	Hauteur de la construction hors toit (sur hauteur à partir du parapet le plus haut)	2 m - 6'-6"	13'-7 1/2"	Excède le critère de 7'- 11/2"
5.4	Hauteur équipement mécanique au dessus du toit du niveau 3 (à partir du parapet le plus haut)	2 m - 6'-6"	9'-2 1/2"	Excède le critère de 2'- 8 1/2"
5.5	Hauteur équipement mécanique au dessus du toit du niveau 4 (à partir du parapet)	-	6'-4"	
5.6	Hauteur garde-corps au périmètre du toit à partir du niveau du dessus terrasse	2 m - 6'-6"	5' - 9"	Se conforme
5.7	Hauteur pergola sur terrasse		9' - 6"	Structure léger ouvert pour Succah
5.8	Superficie du toit (niveau 3)		29 613 p2	
5.9	Superficie du toit au-dessus de la construction hors-toit induant les avant-toits en porte-à-faux		10 790 p2	
5.10	Superficie équipement mécanique au toit du niveau 3		1 100 p2	Approximative
5.11	Superficie totale hors-toit		11 890 p2	
5.12	Superficie construction hors-toit (Sur hauteur) (exduant les avant-toits en porte-à-faux)	40% de la superficie du toit	9 426 p2	Se conforme
5.13	Marge de construction hors-toit - Westbury)	égal 1.5 x hauteur = 22'	43'-0"	Se conforme
5.14	Marge de construction hors-toit - Westbury projection escalier	égal 1.5 x hauteur = 22'	18'-7"	Excède de 3'-5"
5.15	Marge de construction hors-toit - Mountain Sights (Art. 21.1)	égal 1.5 x hauteur = 22'	34'-5"	Se conforme
5.16	Marge pergola hors-toit - Mountain Sights		9'-11"	
5.17	Marge construction hors-toit - Édouard Montpetit (Art. 21.1)	égal 1.5 x hauteur = 22'	40'-0"	Se conforme
5.18	Marge construction hors-toit - Latérale - (côté nord)	égal .75 x hauteur = 11'	41'-1"	Se conforme
5.19	Marge construction hors-toit - Équipement mécanique - (côté nord)	égal .75 x hauteur = 9'	14'-4"	Se conforme
5.20	Marge construction hors-toit - Équipement mécanique - (côté nord)	égal .75 x hauteur = 9'	12'-3 1/2"	Se conforme
6.0 STATIONNEMENT				
6.1	Stationnement	20 cases	22 cases conformes ajoutées + 2 cases réduites	Se conforme
6.2	Vélo	45 espaces vélo	40 extérieur + 5 intérieur = 45	Se conforme

TABLEAU - ARTICLES DE ZONAGE

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT

SOMMAIRE 1153779004

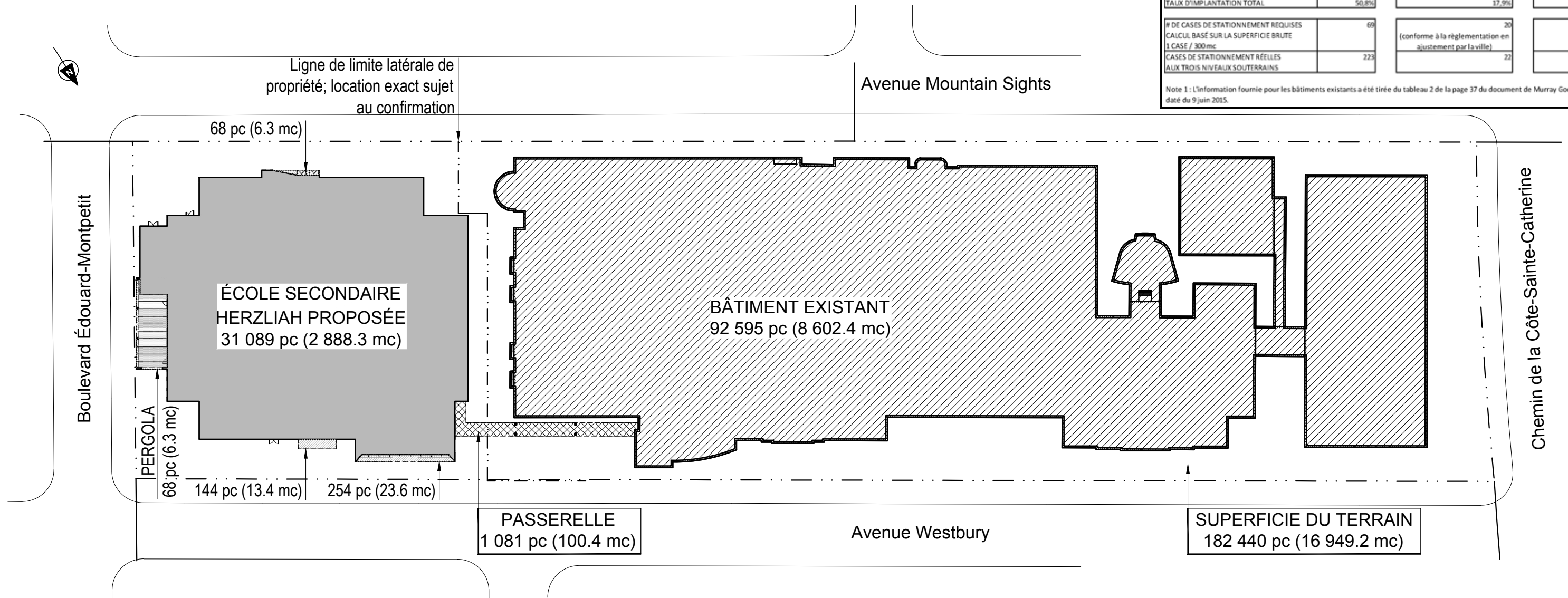
Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le

BÂTIMENTS EXISTANTS YM-YWHA / SEGAL (NOTE 1)			ÉCOLE SE HERZLIAH	
NIVEAUX	USAGE	SUPERFICIE P.C.	USAGE	
SOUS-SOL 3	Piscine	32789		
SOUS-SOL 2	Athlétique	70034		
SOUS-SOL 1 (PARTIEL)				
REZ DE CHAUSSEE	Athlétique Administration Arts scéniques Garderie	86547	Stationnement Bibliothèque Cafétéria Administration Classe	
DEUXIÈME ÉTAGE	Garderies Administration Studios (arts)	30080	Marquise Classes Gymnase Services	534 30227 60307
PASSERELLE (DEUXIÈME ÉTAGE)			Accès	1081
TROISIÈME ÉTAGE	Studios (arts)	3724	Laboratoires Classes Services	22998 26722
CONSTRUCTION HORS TOIT (SURHAUTEUR)			Studios (arts) Classes Services	9426 9426
SUPERFICIE TOTALE BÂTIMENT		223174		105201 328375
SUPERFICIE PROJECTION BÂTIMENT AU SOL		92595		32704 125299
SUPERFICIE TOTALE DU SITE				182440
TALUX D'IMPLANTATION TOTAL		50,8%		17,9% 68,7%
# DE CASSES DE STATIONNEMENT REQUISES CALCUL BASÉ SUR LA SUPERFICIE BRUTE 1 CASSE / 300mc		69		20 (conforme à la réglementation en ajustement par la ville)
CASSES DE STATIONNEMENT RÉELLES AUX TROIS NIVEAUX SOUTERRAINS		223		22 245

Note 1 : L'information fournie pour les bâtiments existants a été tirée du tableau 2 de la page 37 du document de Murray Goodz daté du 9 juin 2015.



ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT

SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le

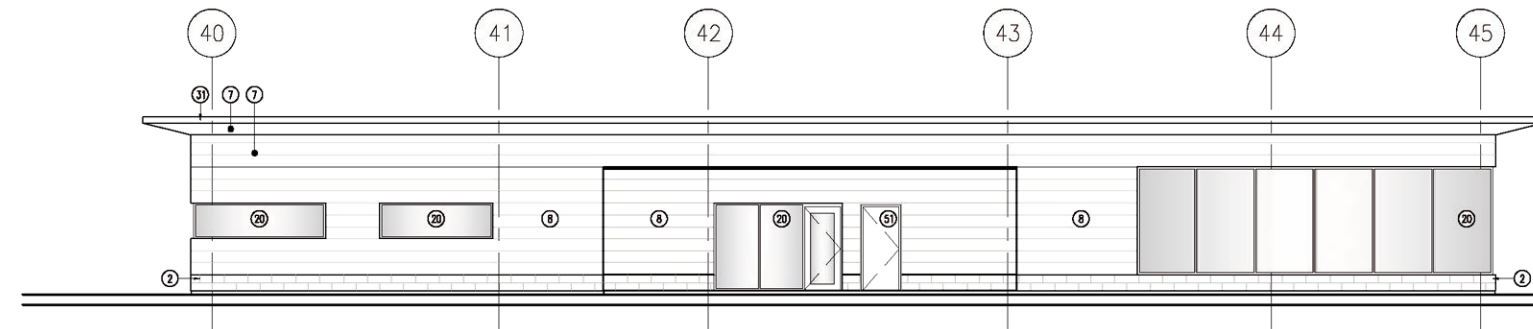
STATISTIQUE:

FAÇADE - MOUNTAIN SIGHTS
NIVEAU 4 - (SURHAUTEUR)

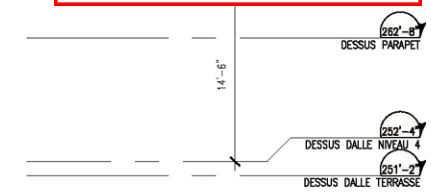
TOTAL:	1 589 p ²
REV. MÉTALLIQUE:	963 p ² (60.5%)
MAÇONNERIE:	126 p ² (8%)
OUVERTURE:	411 p ² (26%)
AUTRES:	89 p ² (5.5%)

LE TOTAL EXCLU LE GARDE-CORPS VITRE ET LA FONDATION.

AUTRES = PARAPET ET PORTE EN ACIER



ÉLEVATION DE LA MEZZANINE - 1A



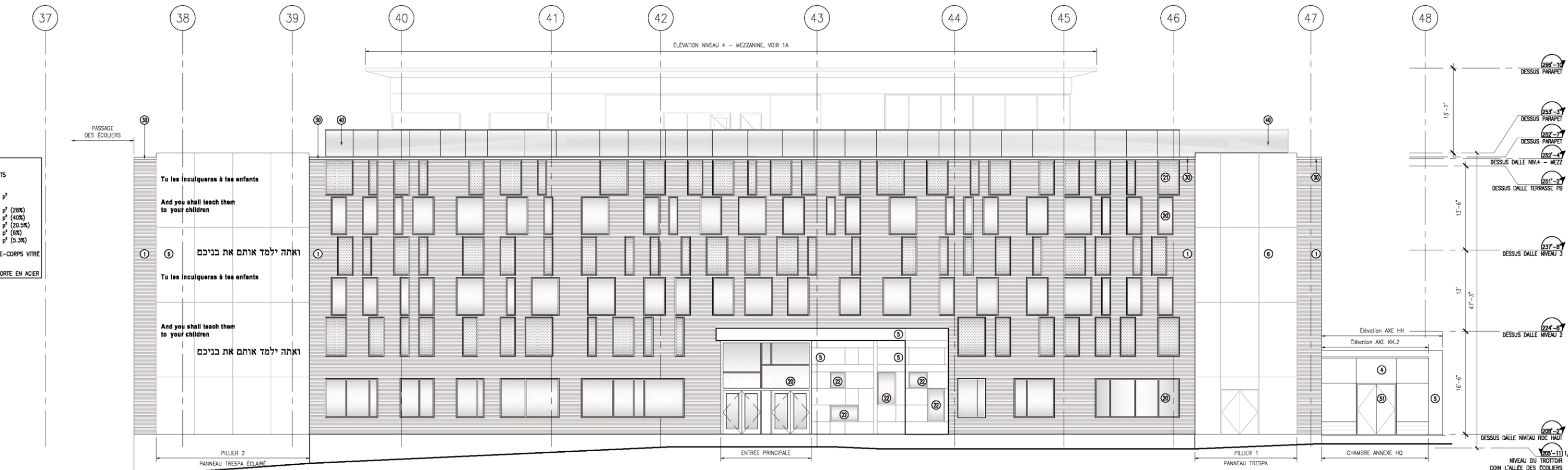
STATISTIQUE:

FAÇADE - MOUNTAIN SIGHTS
NIVEAU 1 A 3.

TOTAL:	8 723 p ²
MAÇONNERIE:	2 434 p ² (28%)
OUVERTURE:	3 507 p ² (40%)
TRESPA:	1 790 p ² (20.5%)
ALUMINIUM:	531 p ² (6%)
AUTRES:	461 p ² (5.3%)

LE TOTAL EXCLU LE GARDE-CORPS VITRE ET LA FONDATION.

AUTRES = PARAPET ET PORTE EN ACIER



ÉLEVATION TOTALE - 1

ÉLEVATION SUR MOUNTAIN SIGHTS

Échelle : 1/16"=1'-0"

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT

SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le

STATISTIQUE:

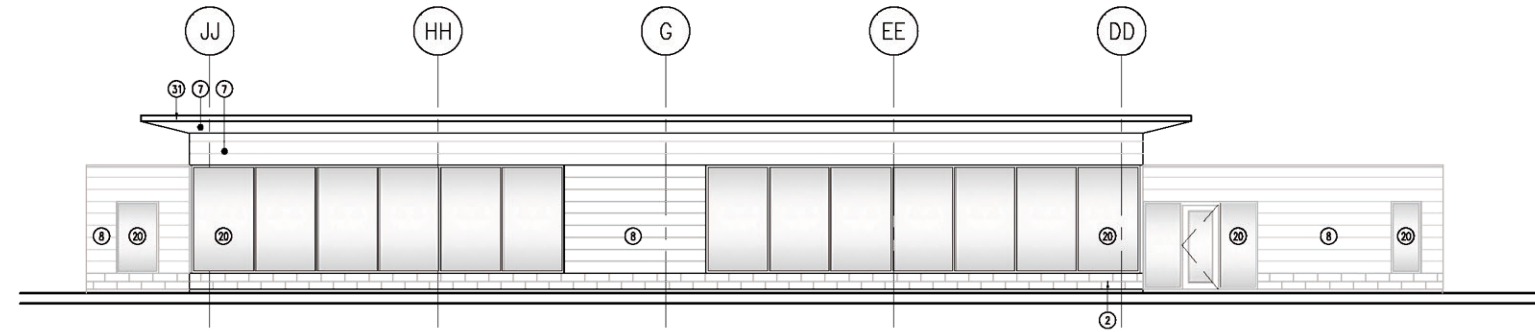
FAÇADE - EDOUARD MONTPETIT
NIVEAU 4 - (SURHAUTEUR)

TOTAL: 1 508 p²

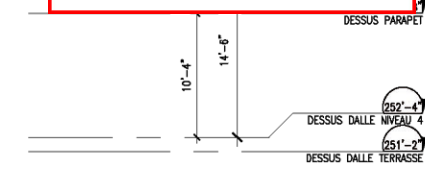
REV. METALLIQUE: 804 p² (40%)
MAÇONNERIE: 138 p² (9%)
OUVERTURE: 716 p² (47%)
AUTRES: 50 p² (3%)

LE TOTAL EXCLU LE GARDE-CORPS VITRÉ
ET LA FONDATION.

AUTRES = PARAPET ET PORTE EN ACIER



ÉLÉVATION DE LA MEZZANINE - 2A



STATISTIQUE:

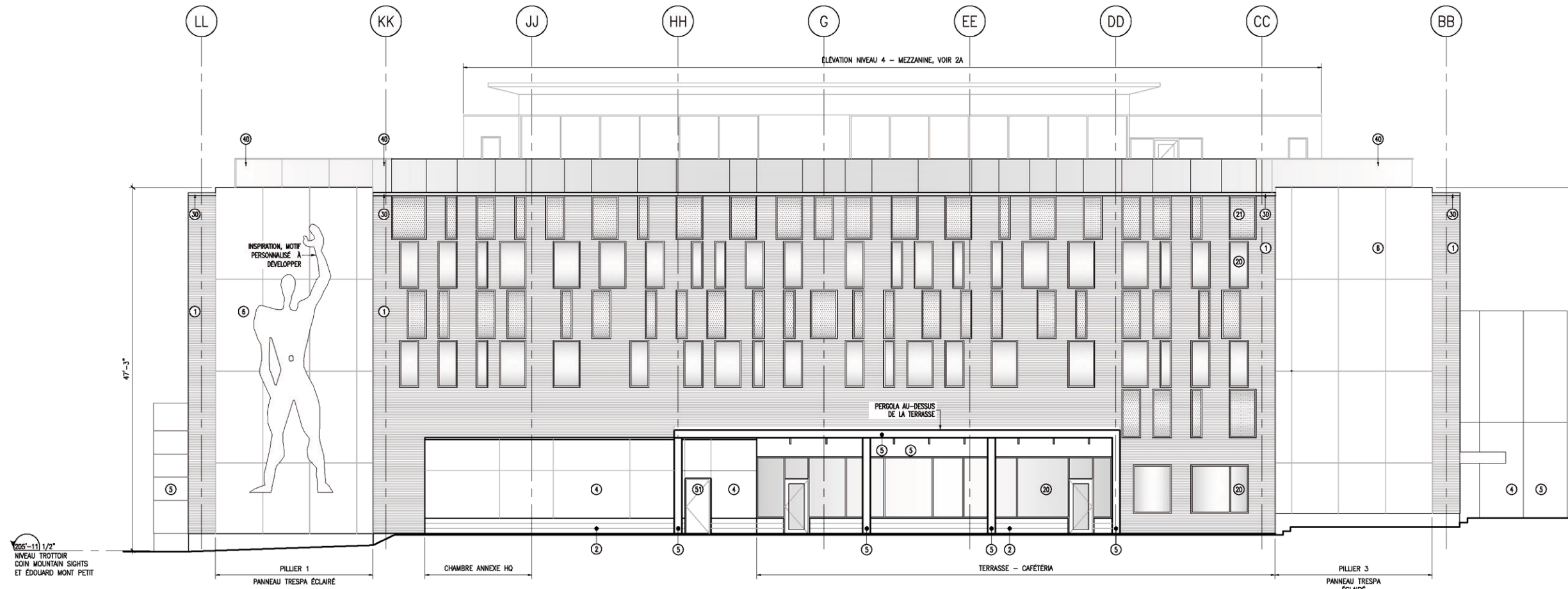
FAÇADE - EDOUARD MONTPETIT
NIVEAU 1 À 3.

TOTAL: 7 765 p²

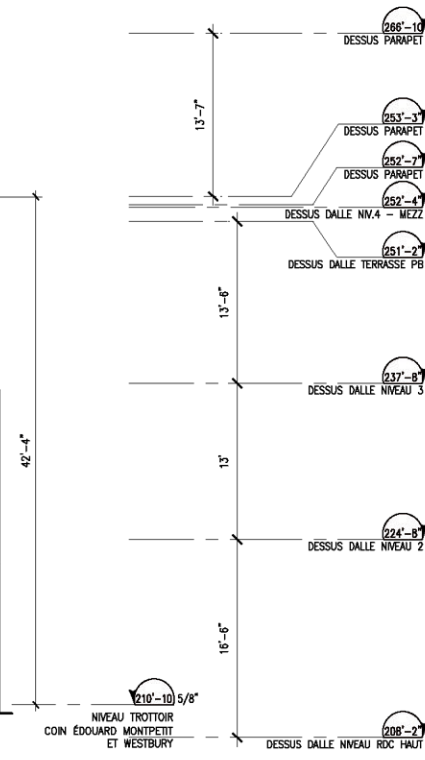
MAÇONNERIE: 2 659 p² (34%)
OUVERTURE: 1 807 p² (23%)
TRESPA: 1 783 p² (23%)
ALUMINIUM: 1 071 p² (14%)
AUTRES: 445 p² (6%)

LE TOTAL EXCLU LE GARDE-CORPS VITRÉ
ET LA FONDATION.

AUTRES = PARAPET ET PORTE EN ACIER



ÉLÉVATION TOTALE - 2



ÉLÉVATION SUR EDOUARD-MONTPETIT

Échelle : 1/16"=1'-0"

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT

SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le

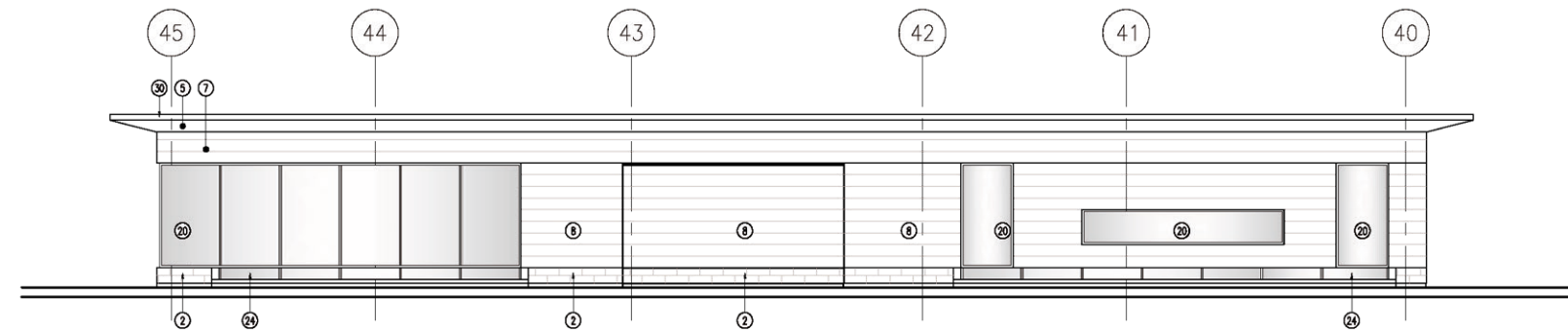
STATISTIQUE:

FAÇADE - WESTBURY
NIVEAU 4 (SURHAUTEUR)

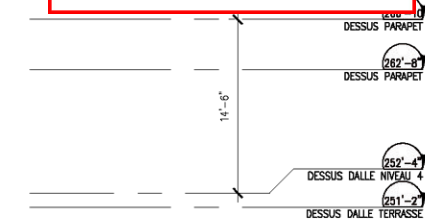
TOTAL:	1 588 p ²
REV. MÉTALLIQUE:	989 p ² (62%)
MAÇONNERIE:	58 p ² (3.6%)
OUVERTURE:	479 p ² (30%)
AUTRES:	62 p ² (4%)

LE TOTAL EXCLU LE GARDE-CORPS VITRE ET LA FONDATION.

AUTRES = PARAPET, PORTE D'ACIER



ÉLEVATION DE LA MEZZANINE - 3A



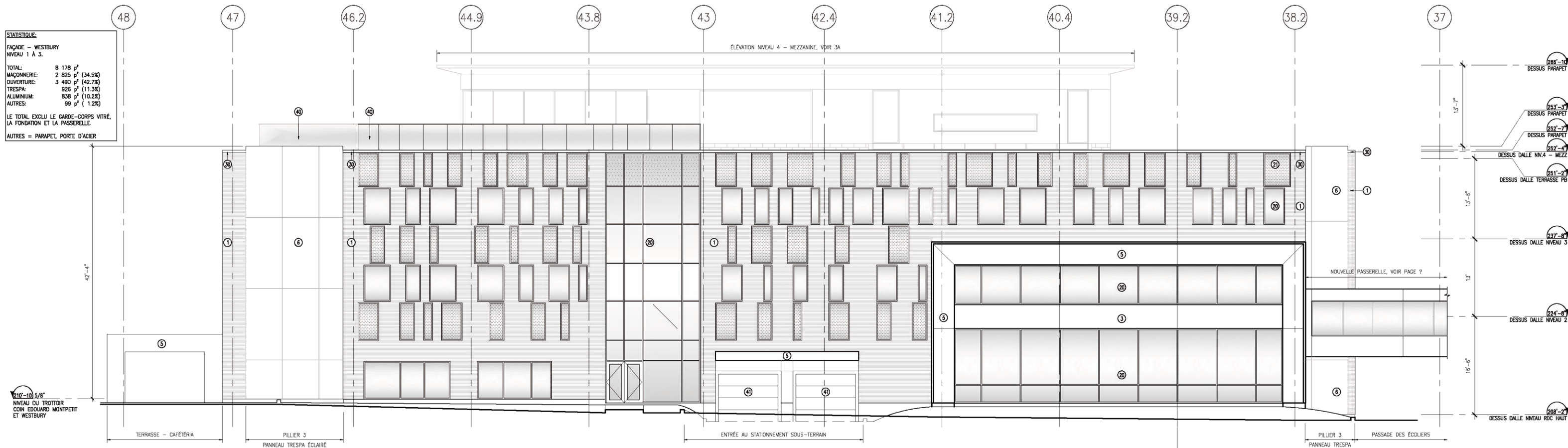
STATISTIQUE:

FAÇADE - WESTBURY
NIVEAU 1 À 3.

TOTAL:	8 178 p ²
MAÇONNERIE:	2 825 p ² (34.5%)
OUVERTURE:	3 490 p ² (42.7%)
TRESPA:	926 p ² (11.3%)
ALUMINIUM:	838 p ² (10.2%)
AUTRES:	99 p ² (1.2%)

LE TOTAL EXCLU LE GARDE-CORPS VITRE, LA FONDATION ET LA PASSERELLE.

AUTRES = PARAPET, PORTE D'ACIER



ÉLEVATION TOTALE - 3

ÉLEVATION SUR WESTBURY

Échelle : 1/16"=1'-0"

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT

SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le

STATISTIQUE:

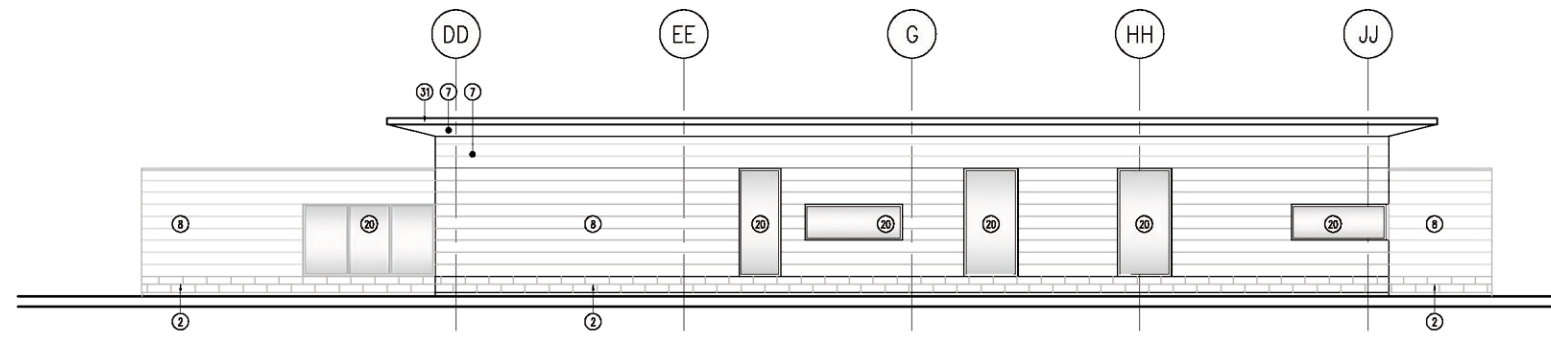
FAÇADE - ALLÉE DES ÉCOLIERS
NIVEAU 4 (SURHAUTEUR)

TOTAL: 1 502 p²

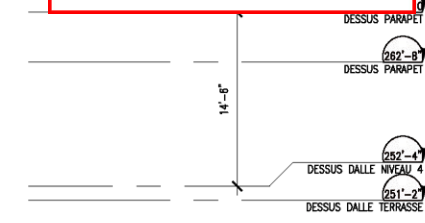
REV. MÉTALLIQUE: 1 076 p² (72%)
MAÇONNERIE: 150 p² (10%)
OUVERTURE: 227 p² (15%)
AUTRES: 49 p² (3%)

LE TOTAL EXCLU LE GARDE-CORPS VITRÉ
ET LA FONDATION.

AUTRES = PARAPET, PORTE D'ACIER



ÉLÉVATION DE LA MEZZANINE - 4A



STATISTIQUE:

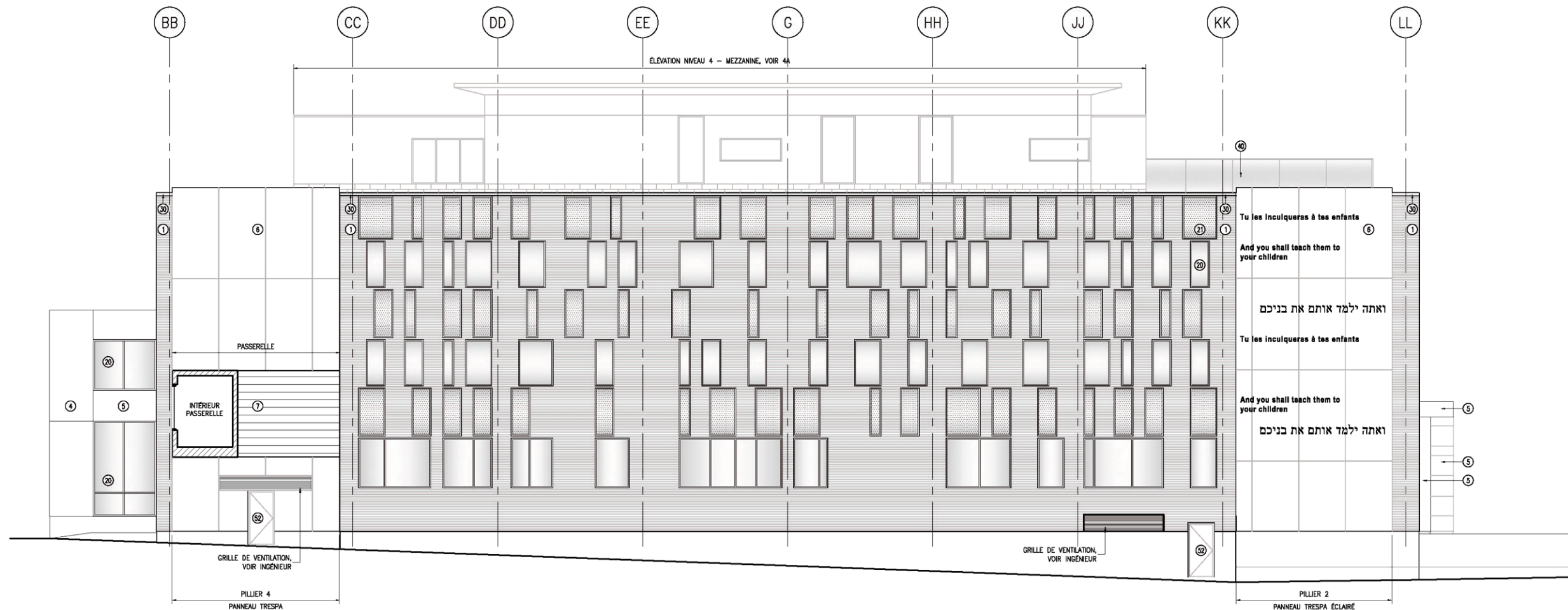
FAÇADE - ALLÉE DES ÉCOLIERS
NIVEAU 1 À 3.

TOTAL: 7 829 p²

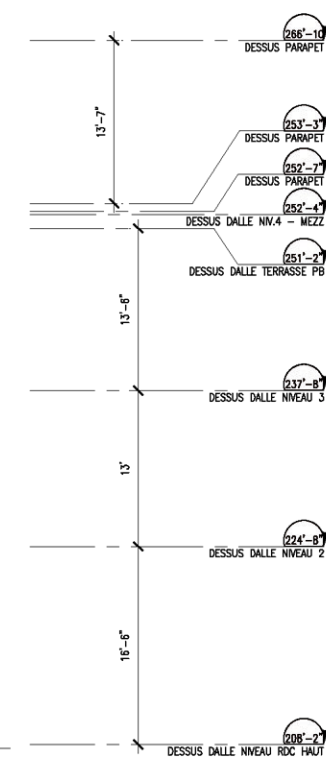
MAÇONNERIE: 3 672 p² (47%)
OUVERTURE: 1 877 p² (24%)
TRESPA: 1 614 p² (21%)
ALUMINIUM: 295 p² (3.75%)
REV. MÉTALLIQUE: 151 p² (2%)
AUTRES: 220 p² (2.8%)

LE TOTAL EXCLU LE GARDE-CORPS VITRÉ
ET LA FONDATION.

AUTRES = PARAPET, PORTE D'ACIER



ÉLÉVATION TOTALE - 4



ÉLÉVATION SUR L'ALLÉE DES ÉCOLIERS

Échelle : 1/16"=1'-0"

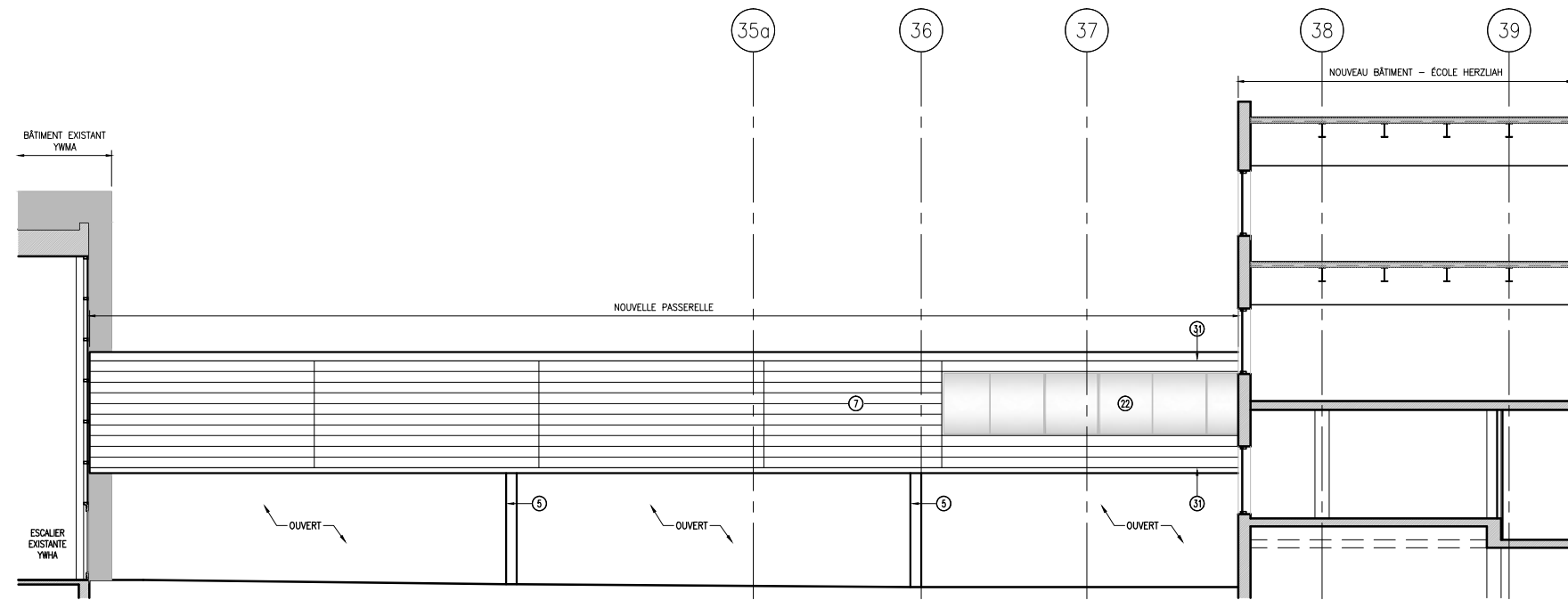
ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT

SOMMAIRE 1153779004

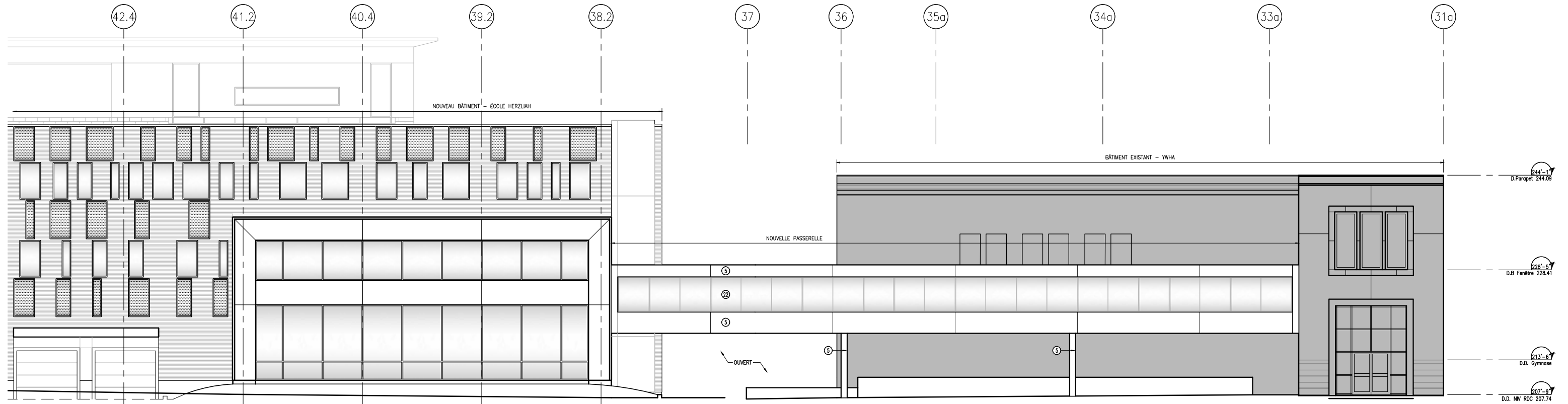
Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le



PASSERELLE - ÉLÉVATION ARRIÈRE - 6



PASSERELLE - ÉLÉVATION FACE À WESTBURY - 5

ÉLÉVATIONS DE LA PASSERELLE

Échelle : 1/16"=1'-0"

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT

SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le

LÉGENDE MATÉRIAUX

REVÊTEMENTS

- 1- PAREMENT DE BRIQUE HANSON
FORMAT MODULAIRE MÉTRIQUE,
COULEUR SIERRA SANDSTONE
- 2- PAREMENT DE BLOC DE BÉTON ARCHITECTURAL TECO-BLOC
COLLECTION PIERRE LA ROCHELLE
FORMAT 4X8X24
COULEUR NICKEL
FINI NATUREL.
- 3- PAREMENT DE BLOC DE BÉTON ARCHITECTURAL PERMACON
FORMAT SUR MESURE, 2 5/8"XLONGUEUR VARIABLE
COULEUR BEIGE PORTIGO
FINI MEULÉ.
- 4- PAREMENT COMPOSITE ALPOLIC
SYSTÈME 3 DE VICWEST
FORMAT SELON ÉLÉVATION
COULEUR MICA GREY.
- 5- PAREMENT COMPOSITE ALPOLIC
SYSTÈME 3 DE VICWEST
FORMAT SELON ÉLÉVATIONS
COULEUR CHAMPAGNE METALIC.
- 6- PAREMENT COMPOSITE TRESPA
COLLECTION NATURALS
FORMAT SELON ÉLÉVATIONS
COULEUR NM05, HARDENED BROWN
- 7- PAREMENT D'ACIER PRÉ-PEINT MAC
PROFILÉ MS-9 DANS LE FORMAT 12"
COULEUR M-HQC-1850 ZINC QUARTZ
- 8- PAREMENT D'ACIER PRÉ-PEINT MAC
PROFILÉ MS-9 DANS LE FORMAT 12"
COULEUR M-HQC-1800 BRUSHED ZINC

CADRE ET FENESTRATION

- 20- MUR RIDEAU
ALUMINIUM ANODISÉ COULEUR CHAMPAGNE
VERRE THERMOS COULEUR CLAIR
- 21- MUR RIDEAU
ALUMINIUM ANODISÉ COULEUR CHAMPAGNE
PANNE AVEC PLAQUE D'ALUMINIUM EN APPLIQUÉ
- 22- FILM DE PVC TRANSLUCIDE ORAFOL
DE TYPE 'VERRE DÉPOLI' (ETCHED GLASS)
COLLECTION ORACAL 8510
COULEUR 094 SILVER (COARSE)
- 24- PUIXS DE LUMIÈRE
ALUMINIUM ANODISÉ COULEUR CHAMPAGNE
VERRE THERMOS TREMPÉ COULEUR CLAIR

SOLIN, BANDE DÉCORATIVE

- 30- SOLIN D'ALUMINIUM PRÉ-PEINT
COULEUR GRIS PIERRE QC-16071
- 31- SOLIN D'ALUMINIUM PRÉ-PEINT
COULEUR ZINC QUARTZ M-HQC-1850

ÉQUIPEMENTS, ACCESSOIRES

- 40- GARDE-CORPS
GARDE-CORPS EN VERRE
- 41- PORTE DE GARAGE
COULEUR DEVRA S'APPAREILLER AU SUBSTRAT

PEINTURE

- 50- SUR SUBSTRAT BRIQUE SIERRA SANDSTONE
SICO 6224-31 TEMPLE DE PIERRE
- 51- SUR SUBSTRAT PAREMENT COMPOSITE ALPOLIC MICA GREY
SICO 6208-73 LAVE-ANCIENNE
- 52- SUR SUBSTRAT PAREMENT DE BLOC ARCHITECTURAL NICKEL
SICO 6207-41 NUAGES DE GRÊLE

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le



ÉLÉVATION COULEUR AVENUE MOUNTAIN SIGHTS

POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER, VOIR DOCUMENT ANNEXE
PAYSAGE. CERTAINS ARBRES ONT ÉTÉ ENLEVÉS POUR PER-
METTRE UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DU BÂTIMENT.

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le



ÉLÉVATION COULEUR NORD - EDOUARD MONTPETIT

POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER, VOIR DOCUMENT ANNEXE
PAYSAGE, CERTAINS ARBRES ONT ÉTÉ ENLEVÉS POUR PER-
METTRE UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DU BÂTIMENT.

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le



ÉLÉVATION COULEUR AVENUE WESTBURY

POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER, VOIR DOCUMENT ANNEXE
PAYSAGE. CERTAINS ARBRES ONT ÉTÉ ENLEVÉS POUR PER-
METTRE UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DU BÂTIMENT.

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le



ÉLEVATION COULEUR ALLÉE-DES-ÉCOLIERS

POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER, VOIR DOCUMENT ANNEXE
PAYSAGE, CERTAINS ARBRES ONT ÉTÉ ENLEVÉS POUR PER-
METTRE UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DU BÂTIMENT.

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT
SOMMAIRE 1153779004

04

IMAGES 3D

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le



VUE DEPUIS AVENUE MOUNTAIN SIGHTS AVENUE ET BOULEVARD ÉDOUARD-MONTPETIT

POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER, VOIR DOCUMENT ANNEXE
PAYSAGE, CERTAINS ARBRES ONT ÉTÉ ENLEVÉS POUR PER-
METTRE UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DU BÂTIMENT.

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le



VUE AÉRIENNE DEPUIS AVE. MOUNTAIN SIGHTS ET BOUL. ÉDOUARD-MONTPÉTI

POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER, VOIR DOCUMENT ANNEXE
PAYSAGE, CERTAINS ARBRES ONT ÉTÉ ENLEVÉS POUR PER-
METTRE UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DU BÂTIMENT.

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le



VUE AÉRIENNE DEPUIS BOUL. ÉDOUARD-MONTPETIT ET AVE. WESTBURY

POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER, VOIR DOCUMENT ANNEXE
PAYSAGE, CERTAINS ARBRES ONT ÉTÉ ENLEVÉS POUR PER-
METTRE UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DU BÂTIMENT.

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le



VUE AÉRIENNE DEPUIS AVE. WESTBURY

POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER, VOIR DOCUMENT ANNEXE
PAYSAGE, CERTAINS ARBRES ONT ÉTÉ ENLEVÉS POUR PER-
METTRE UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DU BÂTIMENT.

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le



VUE AÉRIENNE DEPUIS AVE. MOUNTAIN SIGHTS

POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER, VOIR DOCUMENT ANNEXE
PAYSAGE, CERTAINS ARBRES ONT ÉTÉ ENLEVÉS POUR PER-
METTRE UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DU BÂTIMENT.

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT
SOMMAIRE 1153779004

05

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le

ARCHITECTURE DU PAYSAGE

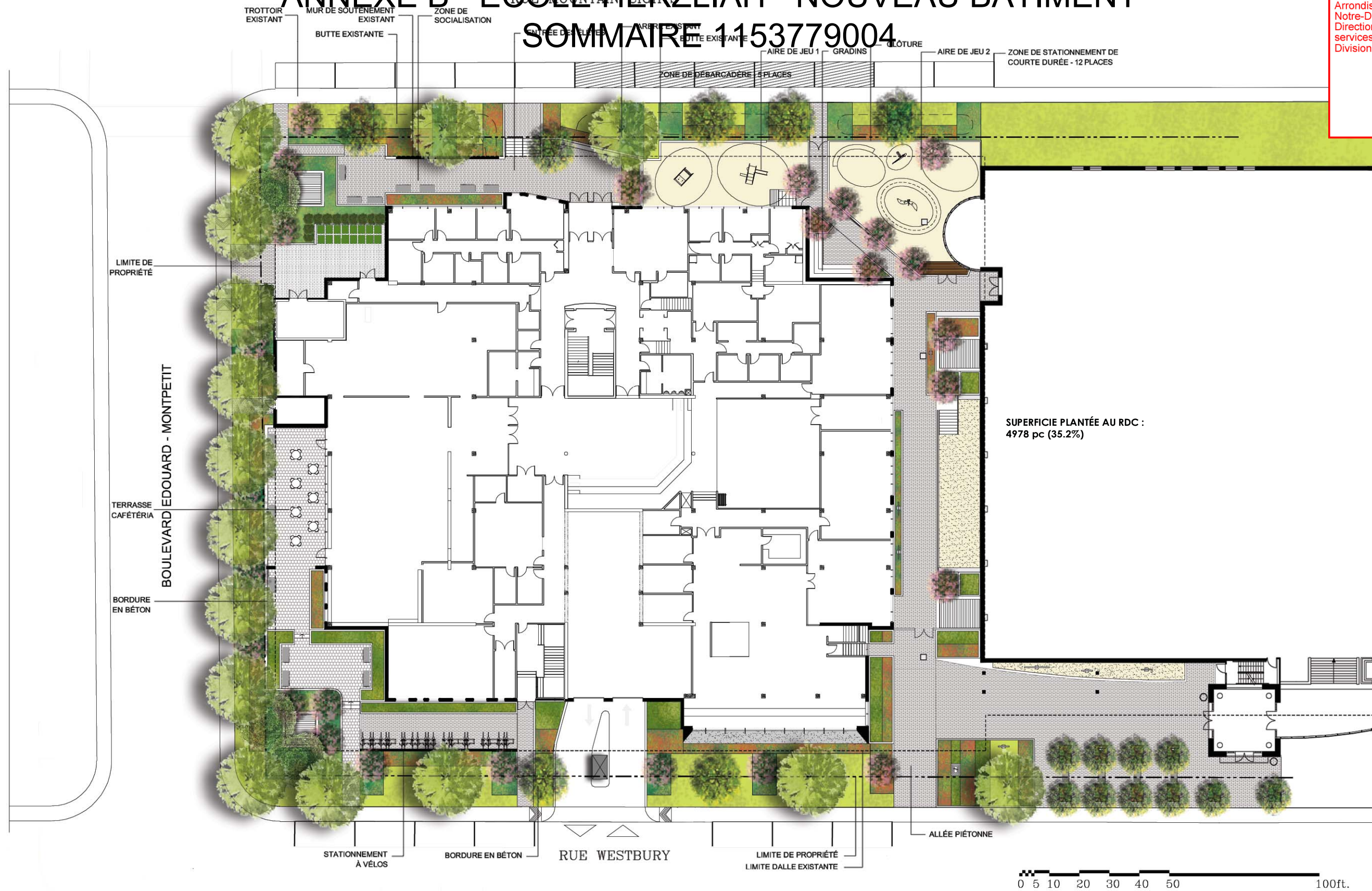
ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT

SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le



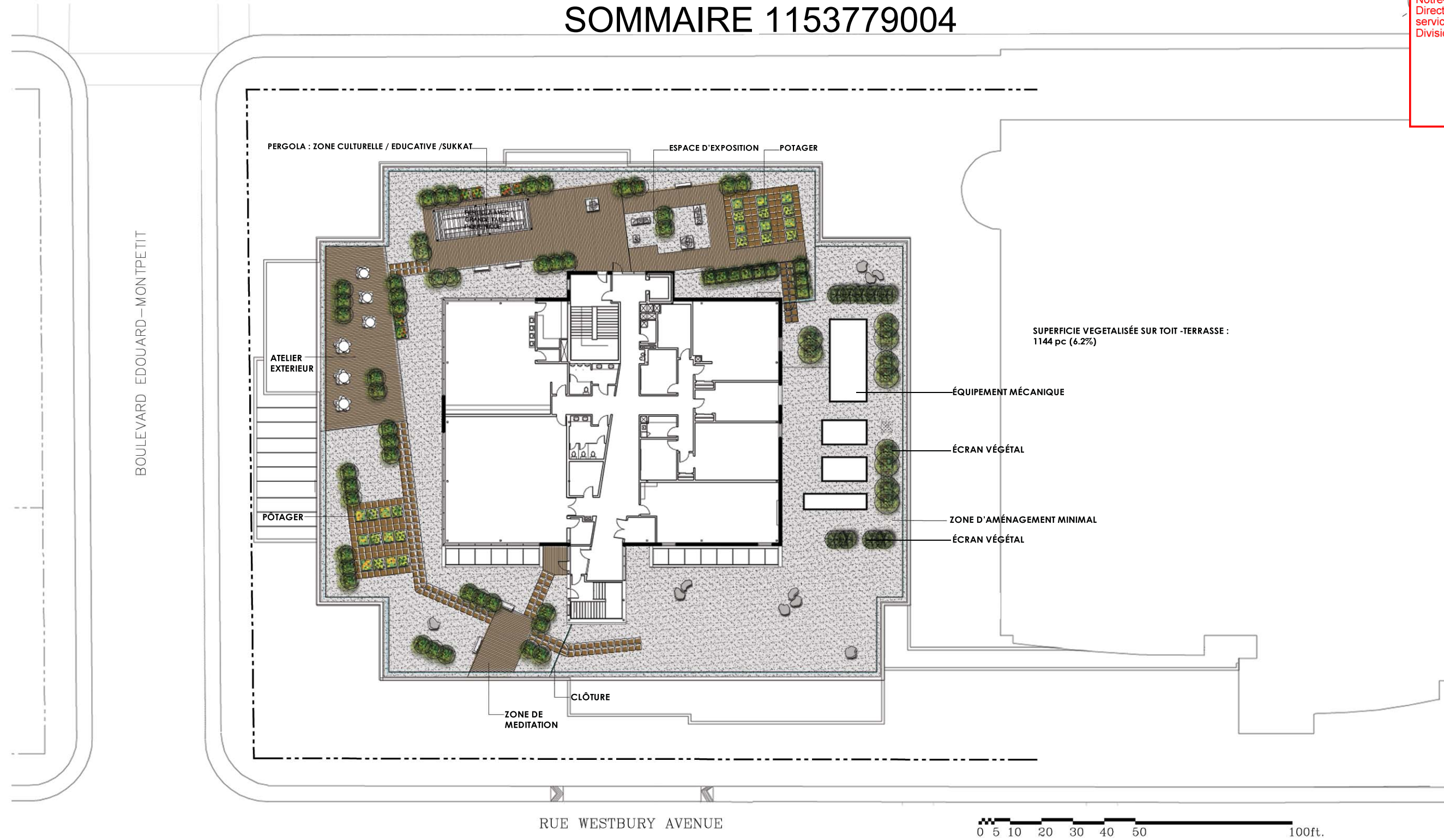
ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT

SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le



AMÉNAGEMENT DE LA TERRASSE

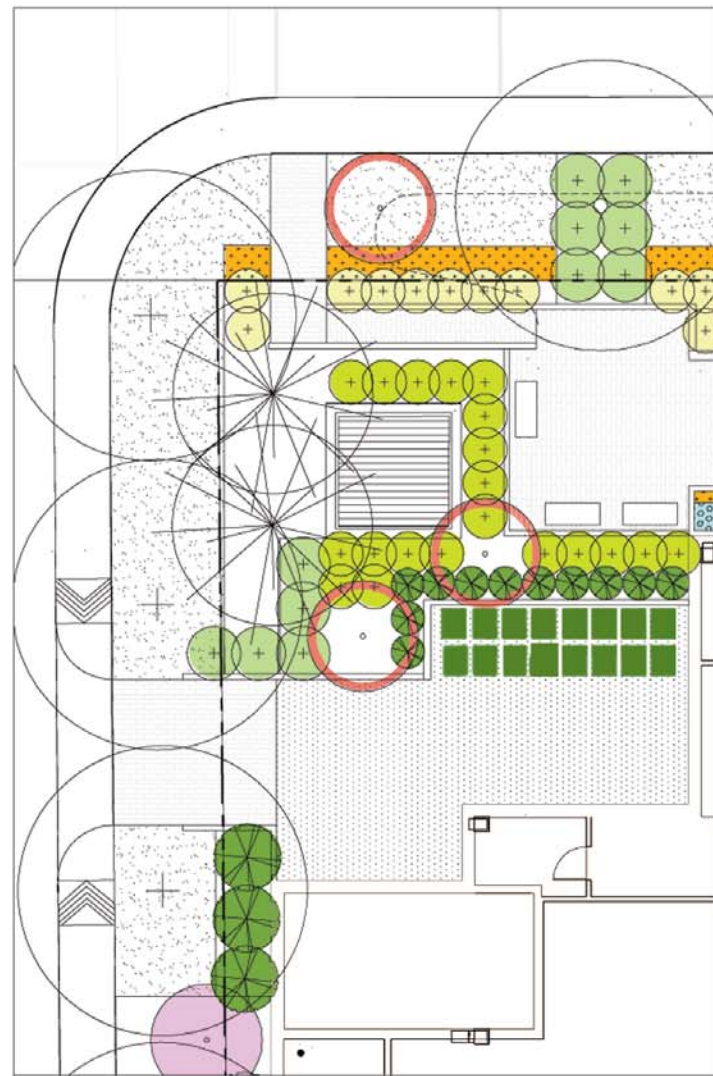
ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT

SOMMAIRE 1153779004

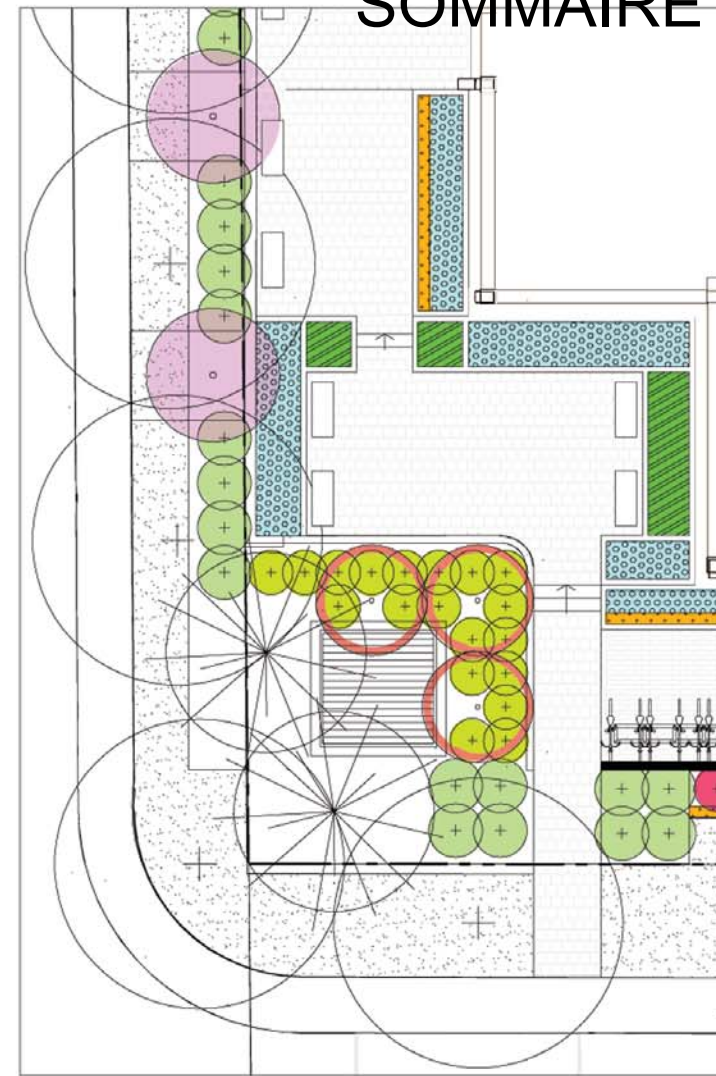
Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

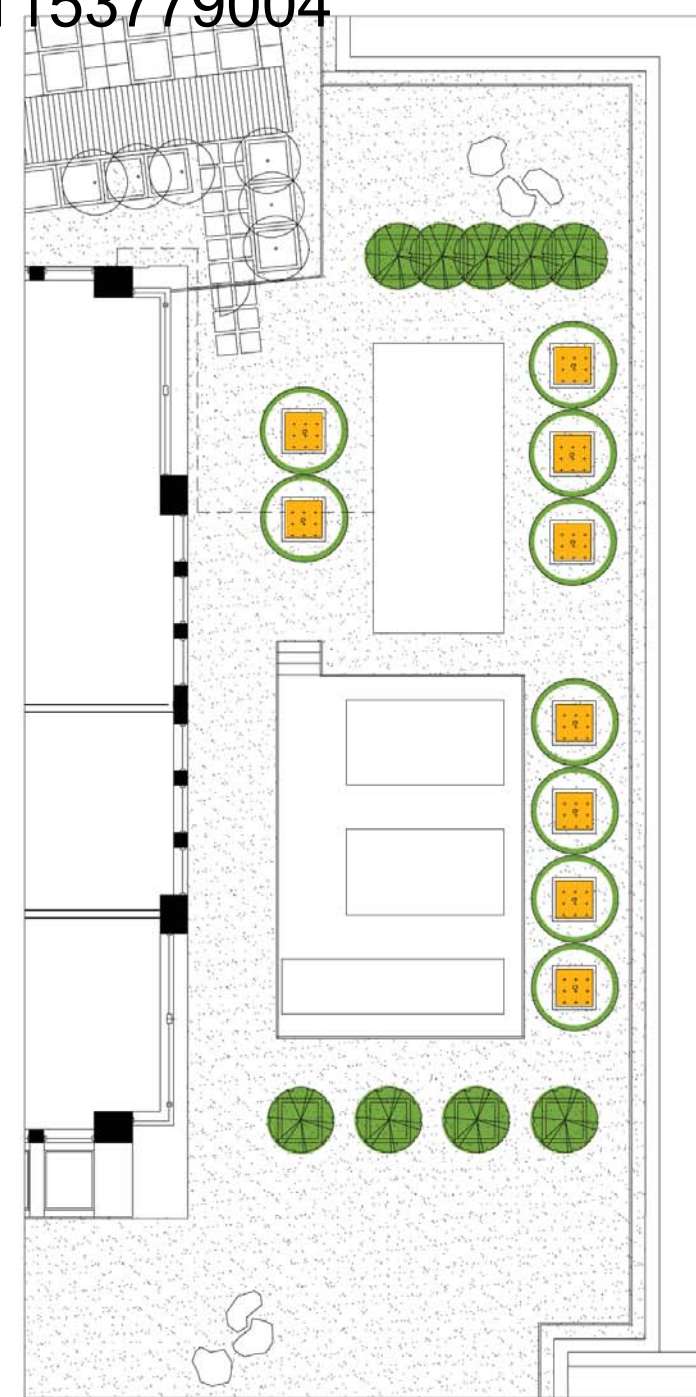
Reçu le



GRILLE DE VENTILATION
AU REZ DE CHAUSSÉE



GRILLE DE VENTILATION
AU REZ DE CHAUSSÉE



ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES
SUR TOIT-TERRASSE

- LÉGENDE :**
- BACS DE PLANTATION
 - PLANCHER EN BOIS
 - DALLES DE BÉTON
 - GRAVIER (Ø10MM)
 - BANC FIX
 - MOBILIER TABLE FIXE+CHAISES

ARBRES ET CONIFÈRES

- ACER GINNALA (Ag)
- AMELANCHIER CANADIENSIS (Ac)
- THUJA OCCIDENTALIS 'WAREANA' (ToW)
- THUJA OCCIDENTALIS 'SMARAGD' (ToS)

ARBUSTES

- SYRINGA HYACINTHIFLORA 'PURPLE GLORY' (ShP)
- PHILADELPHUS LEWISII 'BLIZZARD' (PiB)
- SPIRAREA NIPPONICA 'SNOWMOUND' (SnS)
- BERBERIS THUNBERGII 'AUREA NANA' (BiH)
- EUONYMUS ALATUS 'COMPACTUS' (EaC)

VIVACES

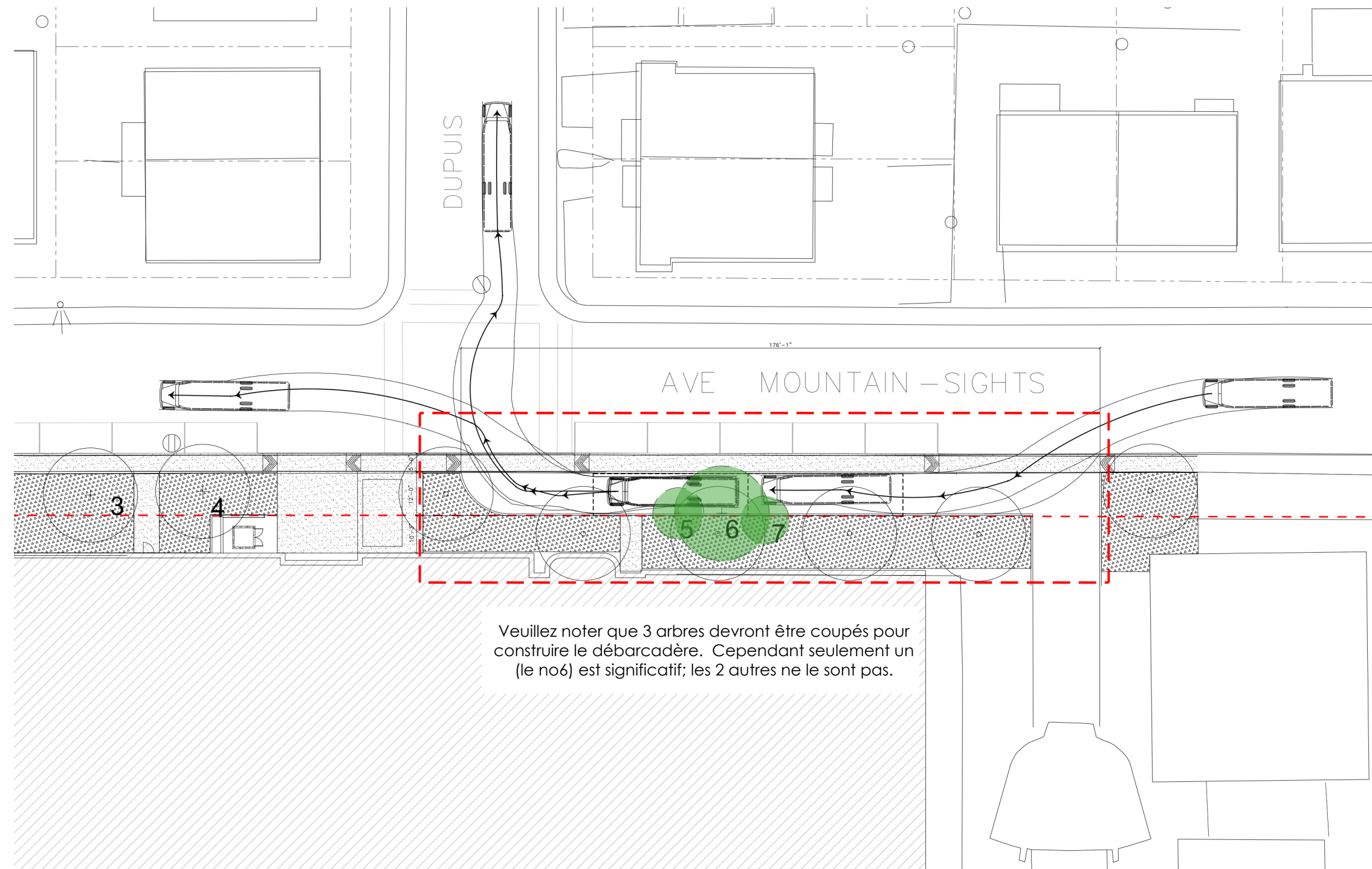
- HEMEROCALLIS 'GENTLE SHEPHERD' (HG)
- HOSTA 'SUM AND SUSTANCE' (HS)
- SESLERIA AUTUMNALIS (Sa)

ANNEXE B - ÉCOLE HERZLIAH - NOUVEAU BÂTIMENT SOMMAIRE 1153779004

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

27 janvier 2016

Reçu le



Veillez noter que 3 arbres devront être coupés pour
construire le débarcadère. Cependant seulement un
(le no6) est significatif; les 2 autres ne le sont pas.



Dossier # : 1163779001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associé pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-90 visant à modifier la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

1. L'article 2 de la résolution CA11 170463 approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée, pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) est modifiée à son alinéa 2, par l'insertion :

1^o après le mot « déroger », du mot «, notamment »;

2^o au paragraphe 1^o, du nombre « 123, » après le nombre « 34, ».

2. Cette résolution est modifiée par l'ajout, après l'article 17 de la sous-section 2 « Usage », de l'article suivant:

« **17.1.** L'usage « centre hospitalier » de la catégorie E.5(3) est autorisée pour le pavillon "N" dont l'adresse est le 5800 chemin de la Côte-des-Neiges. ».

3. L'article numéro « 17 » de la sous-section « Stationnement » est modifié pour devenir l'article numéro « 17.2 ».

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-27 14:24

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163779001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associé pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de résolution du PP-90.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane GAUTHIER
Analyste de dossiers

514 872-9387

Tél :

Télécop. : 514 868-3538

Dossier # : 1163779001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associé pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.



[VERSION FINALE Compte-rendu 23-03-2016.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane GAUTHIER
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-9387
Télécop. : 514 868-3538

Projet de résolution CA16 170077 approuvant le projet particulier PP-90 modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associé pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017)*.

Projet de règlement RCA16 17263 visant à modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281)* afin d'autoriser les conteneurs de vêtements et d'articles usagés, seulement dans certains secteurs, d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 23 mars 2016, à 18 h 30, au 5160, boulevard Décarie, 4^e étage, Montréal, à laquelle étaient présents :

- Mme Magda Popeanu, conseillère municipale – district de Côte-des-Neiges et présidente de l'assemblée;
- Mme Gisèle Bourdages, conseillère en aménagement C/E;
- M. Dino Credico, conseiller en aménagement;
- Mme Katerine Rowan, secrétaire recherchiste.

Madame Magda Popeanu déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30.

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Popeanu souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour participer à l'assemblée publique de consultation, présente les intervenants et donne l'ordre du jour de la soirée.

2. Présentation du processus d'approbation référendaire

Dans la mesure où le seul citoyen présent à l'assemblée publique de consultation est le requérant pour le projet de résolution CA16 170077 approuvant le projet particulier PP-90 modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58, Mme Katerine Rowan explique sommairement le processus d'approbation référendaire auquel est assujéti le projet inscrit au point 3 de l'ordre du jour.

Elle demande au requérant si la présentation dudit projet par M. Dino Credico est requise et celui-ci répond par la négative.

3. Période de questions et de commentaires

- Le requérant pour le projet de résolution CA16 170077 approuvant le projet particulier PP-90 modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 demande à obtenir une copie de la présentation de M. Credico, relative audit projet.

M. Credico précise que cette présentation est publique et qu'une copie pourra être transmise au requérant.

ATTENDU qu'aucun citoyen, à l'exception du requérant pour le projet de résolution CA16 170077 approuvant le projet particulier PP-90 modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58, ne s'est présenté à la rencontre, Madame Magda Popeanu déclare l'assemblée levée à 18 h 35.

Katerine Rowan

Katerine Rowan, avocate
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION **Dossier # :1163779001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associé pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôpital général juif dépose une demande pour modifier la résolution CA11 170463 qui autorise le projet particulier PP-58 afin de permettre l'occupation du bâtiment, situé au 5800, chemin de la Côte-des-Neiges à des fins de "bureaux" accessoire à un centre hospitalier. Le projet déroge au projet particulier PP-58 et est admissible à une évaluation dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA11 170463 Adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - **5 décembre 2011**

DESCRIPTION

Contexte

Le site visé par la présente demande comporte un bâtiment de 3 étages et est situé sur le chemin de la Côte-des-Neiges entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine au sud et la rue de la Peltrie au nord. Le bâtiment se trouve sur le site de l'hôpital général juif et est adjacent, au nord, à un secteur résidentiel de faible densité composé majoritairement d'immeubles de 2 étages.

Le bâtiment fait partie du territoire d'application visé par le PP-58 et le plan directeur déposé par l'hôpital. Toutefois, l'hôpital ne peut utiliser les espaces de ce bâtiment pour y aménager ses bureaux administratifs. En effet, en vertu du règlement d'urbanisme (01-276), l'usage principal autorisé pour ce bâtiment est lieux de culte (E.5(1)). Dans la situation actuelle, ce bâtiment peut accueillir uniquement des bureaux qui sont accessoires

(utiles ou nécessaires au fonctionnement de l'usage principal) à un lieux de culte, une garderie, etc.

Projet particulier

Afin de permettre une utilisation optimale du bâtiment et permettre une meilleure utilisation des espaces de l'hôpital, le projet particulier à l'étude vise à autoriser l'usage "centre hospitalier" pour le bâtiment situé au 5800, chemin de la Côte-des-Neiges. À cet égard, des bureaux administratifs pourront être aménagés dans les locaux du bâtiment situé au 5800, chemin de la Côte-des-Neiges.

Le projet particulier PP-58 autorisera la dérogation suivante pour la réalisation du projet:

Normes	Paramètres prescrits	Paramètres projetés
Usage	E.5(1) = lieux de culte (garderie, bibliothèque, centre communautaire, etc)	"centre hospitalier" (E.5(3))

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande favorablement le projet pour les raisons suivantes:

- Le projet est conforme aux critères d'évaluation d'un PPCMOI et est compatible avec les activités de l'hôpital;
- Le bâtiment fait partie du territoire d'application du plan directeur de l'hôpital et, à cet égard, il est normal que ces espaces soient utilisés pour les fins de l'hôpital.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

16 mars 2016 Publication de l'avis pour la consultation et affichage sur le bâtiment;
23 mars 2016 Assemblée publique de consultation;
Avril 2016 Publication pour le processus référendaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

16 mars 2016 Publication de l'avis pour la consultation et affichage sur le bâtiment;
23 mars 2016 Assemblée publique de consultation;
4 avril 2016 Adoption par le conseil d'arrondissement du seconde projet de résolution;
Avril 2016 Publication pour le processus référendaire;
2 mai 2016 Adoption par le conseil de la résolution autorisant le projet particulier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et est admissible en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (RCA02 17017).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en Aménagement

Tél : 868-4463
Télécop. : 868-5050

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-17

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

Tél : 514 872-7600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 872-2345
Approuvé le : 2016-02-24

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associé pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Séance du 13 janvier 2016
5160, boulevard Décarie, 4^e étage

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

4.7 Étude d'une demande de PPCMOI pour autoriser l'usage "bureau" dans le pavillon "N" pour l'Hôpital général juif.

Le comité recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de permis

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en Aménagement

Tél : 868-4463
Télécop. : 868-5050

Dossier # : 1163779001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associé pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

ANNEXE A DU PP-58 - TERRITOIRE D'APPLICATION :



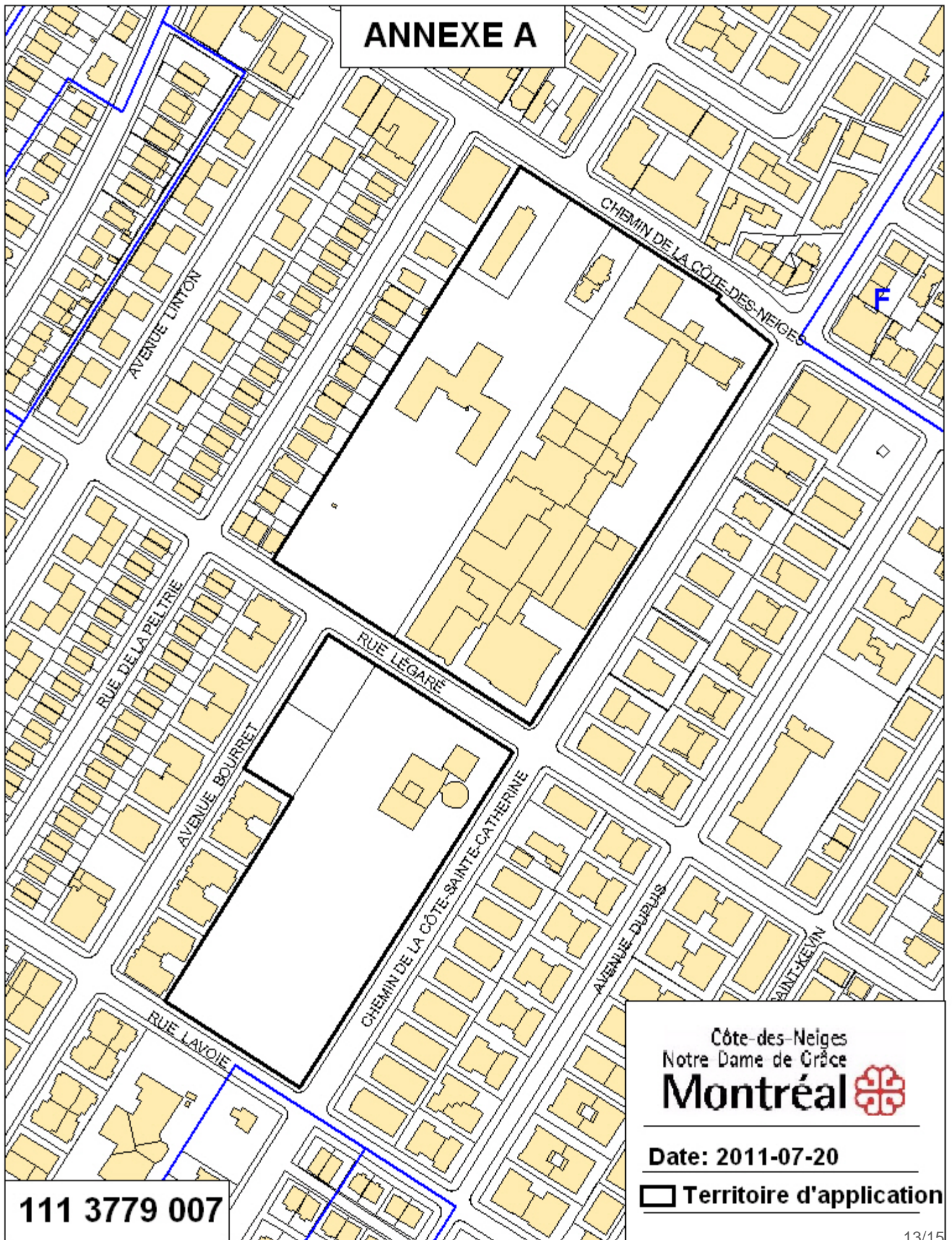
[ANN A TERR HGJ PPCMOI.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en Aménagement


Tél : 868-4463
Télocop. : 868-5050

ANNEXE A



111 3779 007

Côte-des-Neiges
Notre Dame de Grâce
Montréal 

Date: 2011-07-20
 Territoire d'application

Dossier # : 1163779001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associé pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

voir le document joint

FICHIERS JOINTS



[1163779001 - Projet de résolution \(révisé\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Agnès PIGNOLY
Avocate
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public et législation

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumis, la résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

1. L'article 2 de la résolution CA11 170463 approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée, pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) est modifiée à son alinéa 2, par l'insertion :

1° après le mot « déroger », du mot «, notamment »;

2° au paragraphe 1°, du nombre « 123, » après le nombre « 34, ».

2. Cette résolution est modifiée par l'ajout, après l'article 17 de la sous-section 2 « Usage », de l'article suivant:

« **17.1.** L'usage « centre hospitalier » de la catégorie E.5(3) est autorisée pour le pavillon "N" dont l'adresse est le 5800 chemin de la Côte-des-Neiges. ».

3. L'article numéro « 17 » de la sous-section « Stationnement » est modifié pour devenir l'article numéro « 17.2 ».

**Dossier # : 1166826006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815, rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815 rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

SECTION I**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au territoire correspondant aux lots 2 648 742 et 2 648 743 ainsi qu'aux parties des lots 2 652 055, 2 652 056 et 2 652 057 identifié au plan joint à l'annexe A.

SECTION II**AUTORISATION**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, les usages des catégories E.1(1) et E.1(3) y sont autorisés.

À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

3. Toute autre disposition réglementaire non incompatible continue de s'appliquer.

ANNEXE A

Plan préparé par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) de la Ville de Montréal et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-26 09:54

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166826006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815, rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, l'aménagement d'un parc au cœur du quartier Le Triangle fait l'objet de négociations. De nombreux citoyens ont manifesté leur intérêt à ce que l'aménagement d'un parc se concrétise sur ce site.

Le 24 mars dernier, l'administration municipale a annoncé la conclusion d'une entente quant à l'acquisition du terrain présentement occupé par le concessionnaire Volvo pour y aménager un parc, soit les lots 2 648 742 et 2 648 743. Le réaménagement proposé inclut une partie des emprises des rues Buchan, Paré et Victoria, tel qu'identifié au plan (esquisse) en pièce jointe.

Actuellement, le zonage ne permet pas l'implantation d'un parc.

La proposition suivante vise à autoriser l'usage d'un parc et esplanade en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

Utiliser l'outil de panification qu'est le projet particulier (PPCMOI) permettra de débiter rapidement la démolition et la décontamination du site tout en évitant la duplication des procédures d'autorisation que requièrent une modification du zonage et une demande de permis de démolition, deux procédures distinctes. Le comité de démolition est composé des mêmes membres que le comité consultatif d'urbanisme.

Au moment de l'adoption du PPCMOI, la Ville de Montréal sera propriétaire du site.

Le début des travaux de démolition est actuellement prévu au début automne, soit le 30 septembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 170085 - Le 4 avril 2016 - Acceptation de la promesse de vente par laquelle la société Automobiles Uptown inc. promet de vendre à la Ville tous les droits qu'elle détient dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec. (Dossier 1164315001)

CA16 170086 - Le 4 avril 2016 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du propriétaire, tous les droits qu'il détient dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec. (Dossier 1154315003)

DESCRIPTION

Le projet particulier vise à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815 rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent projet particulier pour les motifs suivants:

- Le remplacement d'un concessionnaire auto par un parc de quartier représente un bénéfice important pour la communauté;
- Ce projet concrétise la volonté de revitaliser le secteur;
- L'aménagement d'un parc est complémentaire au réaménagement du domaine public des emprises des rues Buchan, Paré et Victoria;
- Le comité consultatif d'urbanisme, à la séance du 6 avril 2016, a émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'aménagement d'un quartier durable, améliorant la qualité du milieu de vie résidentiel tout en contribuant au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public et une consultation publique auront lieu conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 mai 2016: Adoption 1^{er} projet de résolution par le conseil d'arrondissement

- mai 2016: Avis public et affichage
- mi-mai 2016: Consultation publique
- 6 juin 2016: Adoption 2^e projet par le conseil d'arrondissement
- juin 2016: Avis public
- juin 2016: Procédure d'approbation référendaire

- 27 juin ou 8 août 2016: Adoption de la résolution
- Juillet ou début septembre: Examen de conformité

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe GRENIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-9565
Télécop. : 514-868-5050

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-12

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

Tél : 514 872-7600
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 872-2345
Approuvé le : 2016-04-12

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815, rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Séance publique, le mercredi 6 avril 2016, **à 18 h 30**

5160, boulevard Décarie, 4^e étage, à la salle Est/Ouest

4.10 Étude d'une demande de projet particulier (PPCMOI) afin de permettre la démolition du concessionnaire Volvo et l'usage d'un parc et esplanade.

Le comité recommande au conseil d'arrondissement

o D'approuver, l'adoption d'un projet particulier visant à autoriser la démolition du concessionnaire Volvo situé au 4815 rue Buchan et autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe GRENIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-9565
Télécop. : 514-868-5050

Dossier # : 1166826006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815, rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).



Plan de localisation: [Plan de localisation.pdf](#)



Photo du site: [Photo du site.pdf](#)



Plan (esquisse): [Esquisse - Espace Vert.jpg](#)



Perspective d'ambiance: [Image3D.jpg](#)

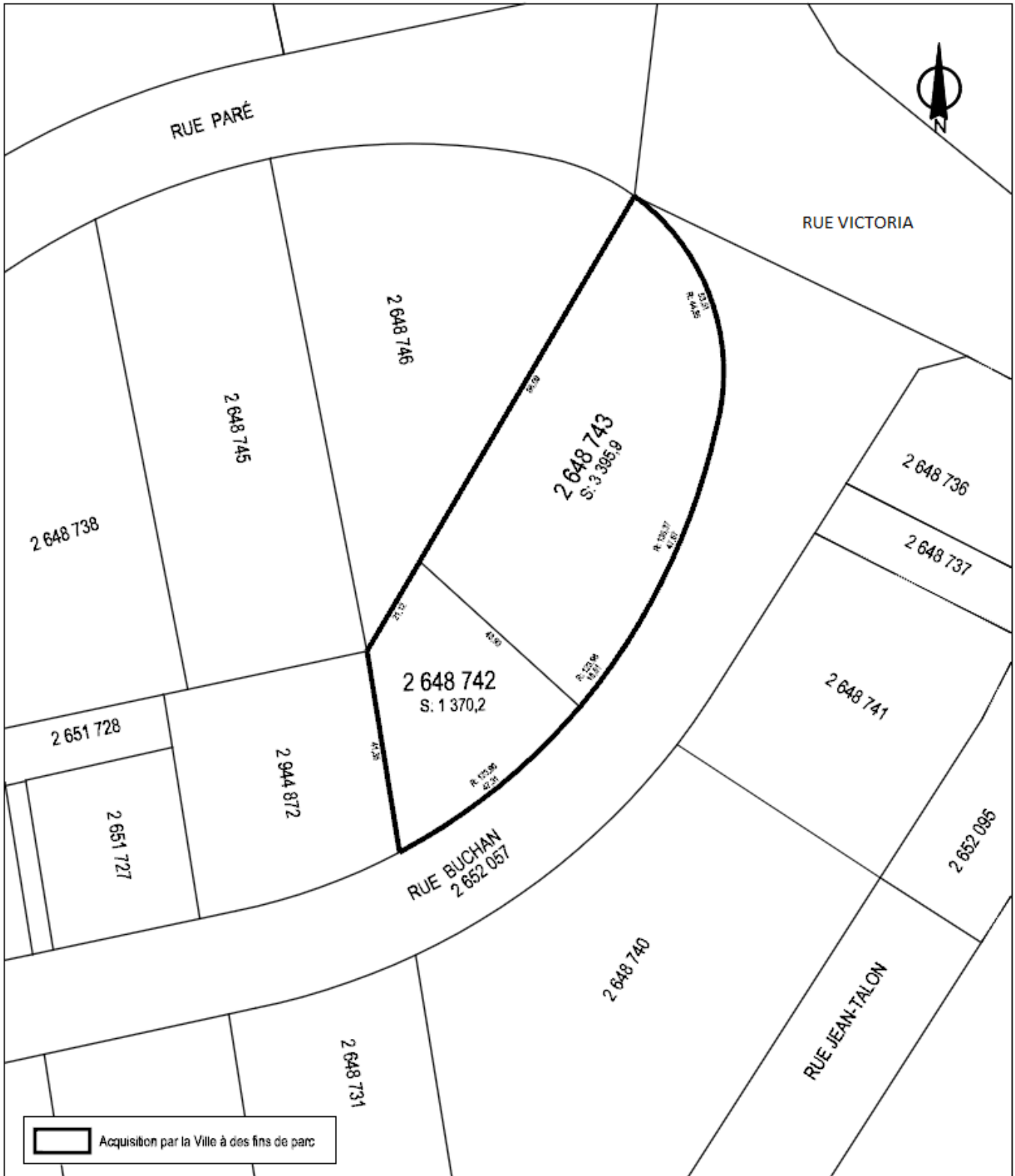
RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe GRENIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-9565

Télécop. : 514-868-5050

Plan de localisation



Le site (démolition)

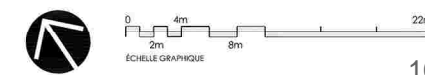




PROJET LE TRIANGLE - PROJECTION D'UN ESPACE VERT - RUES BUCHAN, VICTORIA ET PARÉ

SMVT - DIRECTION DE L'URBANISME - DIVISION DES PROJETS URBAINS

ARRONDISSEMENT COTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES





Dossier # : 1166826006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815, rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS



[ANNEXE A.docPPCMOI_21-04-2016_Final.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-22

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514 872-4222
Division : Droit public et législation

ANNEXE A



PROJET LE TRIANGLE - PROJECTION D'UN ESPACE VERT - RUES BUCHAN, VICTORIA ET PARÉ
SMVT - DIRECTION DE L'URBANISME - DIVISION DES PROJETS URBAINS
ARRONDISSEMENT COTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRACE, DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES



SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire correspondant aux lots 2 648 742 et 2 648 743 ainsi qu'aux parties des lots 2 652 055, 2 652 056 et 2 652 057 identifié au plan joint à l'annexe A.

SECTION II
AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, les usages des catégories E.1(1) et E.1(3) y sont autorisés.

À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

3. Toute autre disposition réglementaire non incompatible continue de s'appliquer.

ANNEXE A

Plan préparé par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) de la Ville de Montréal et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.



Dossier # : 1164535004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044), pour la période du 1er au 31 mars 2016.

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044), pour la période du 1er au 31 mars 2016.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-25 08:36

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164535004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044), pour la période du 1er au 31 mars 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044), pour la période du 1er au 31 mars 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MAJOR
Secrétaire de direction

Tél : 514 868-3644
Télécop. : 514 872-7474

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-19

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 872-8436
Télécop. : 514 872-7474

Dossier # : 1164535004

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet :

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044), pour la période du 1er au 31 mars 2016.



[Décisions déléguées Ressources humaines mars 2016.pdf](#)



[SDF mois de mars 2016 approuvé HB.pdf](#)



[Liste des bons de commande approuvé - HB.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MAJOR
Secrétaire de direction

Tél : 514 868-3644

Télécop. : 514 872-7474

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
RESSOURCES HUMAINES - RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS
MARS 2016

NO. ARTICLE	DESCRIPTION	NB DE DÉCISIONS	DIRECTION	DESCRIPTION DU POSTE	À COMPTER DU	AUTRES
06,0	Déplacement d'un fonctionnaire	1	DSAG	C/D permis et inspections	20 février 2016	Promotion
07,0	Nomination d'un fonctionnaire salarié représenté par une association accréditée	12	DSAG	Préposé aux travaux	5 mars 2016	Titularisation
			DSAG	Préposé aux travaux	19 fev 2016	Titularisation
			DSAG	Aide-bibliothecaire	12 mars 2016	Promotion
			DSAG	Surveillant d'installations	13 fev 2016	Embauche
			DSAG	Aide-bibliothecaire	13 fev 2016	Embauche
			DSAG	Agent technique en genie	7 mars 2016	Déplacement
			DSAG	Secrétaire d'unité	27 fev 2016	Déplacement
			DSAG	Agent technique	27 fev 2016	Déplacement
			DSAG	Agent dev activité	20 fev 2016	Déplacement
			DSAG	Bibliothecaire occasionnel	26 fev 2016	Changement d'accréditation syndicale
			DSAG	Secrétaire d'unité	16 fev 2016	Déplacement
			DSAG	Surveillant d'installations	18 fev 2016	Embauche
0,12	Exercice d'un pouvoir relatif aux conditions de travail d'un fonctionnaire	23	DSAG	Chef division	1 avril au 31 mai 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Inspecteur cadre bati	1 avril au 31 mai 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Inspecteur cadre bati	1 avril au 31 mai 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Inspecteur cadre bati	1 avril au 31 mai 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Inspecteur cadre bati	1 avril au 31 mai 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	agente technique en architecture	1 avril au 31 mai 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Inspecteur cadre bati	1 avril au 31 mai 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Chef division culture	1 oct au 31 dec 2015	reconduction allocation automobile
			DSAG	Assistant intervenant loisirs	1 janv au 31 mars 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Intervention loisirs	1 janv au 31 mars 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Agente culturel	3 juin au 31 dec 2015	reconduction allocation automobile
			DSAG	Régisseur	1 janv au 31 mars 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Adjoint au directeur d'arrondissement	1 janv au 31 mars 2016	reconduction allocation automobile

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
RESSOURCES HUMAINES - RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS
MARS 2016

NO. ARTICLE	DESCRIPTION	NB DE DÉCISIONS	DIRECTION	DESCRIPTION DU POSTE	À COMPTER DU	AUTRES
0,12	Exercice d'un pouvoir relatif aux conditions de travail d'un fonctionnaire	23	DSAG	Cadre sur mandat	1 janv au 31 mars 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Ingenieur div circulation	à partir 21 dec 2015	Augmentation statutaire
			DSAG	Ingenieur div circulation	à partir 2 fev 2016	Augmentation statutaire
			DSAG	Agent technique en ingénierie	1 avril au 31 mai 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Ingenieur div circulation	1 avril au 31 mai 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Ingénieur div. Voirie	1 avril au 31 mai 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Agent technique	1 avril au 31 mai 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Chef division culture	1er avril au 31 mai 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	Chef division	1 avril au 31 mai 2016	reconduction allocation automobile
			DSAG	chef division	1 avril au 31 mai 2016	reconduction allocation automobile
0,13	L'abolition, le transfert ou la modification d'un poste est déléguée: 2 au fonctionnaire de niveau B concerné dans les autres cas.	3	DSAG	Agent tech. Ingenierie par ingénieur junior	jusqu'au 30 nov 2016	Autoriser la substitution par l'emploi
			DSAG	Agent technique principal		Autoriser la modification col blan temp d'insp. D'arr. en poste temporaire agent techn.
			DSAG	Agent technique en ingenierie mun.	jusqu'au 30 nov 2016	Autoriser la prolongation banque d'heure agent techn. En ingenierie municipale

Factures payées non associées à un bon de commande pour le mois de mars 2016

Saisie décentralisée des factures (SDF)

Approbateur	Date d'approbation	Nom fournisseur	Description	Montant
ANGELY, MARION	24-mars-16	CARON, CATHERINE	Rembours. frais carte opus du mois de mars 2016.	121,47
TOTAL				121,47
BOUTIN, PIERRE	29-FÉVR.-2016	PETITE CAISSE VILLE DE MONTREAL	Petite caisse	327,23
TOTAL				327,23
BROUSSEAU, HELENE	01-mars-16	PHILISTIN, GUERDA	Rembours. Frais de stationnement et de kilométrage	26,68
TOTAL				26,68
CARRIER, RAYMOND	21-mars-16	ROBERT MARTIN	Formations	1 049,88
	14-mars-16	GIROUX, ELISABETH	Rembours.aux employés des frais encourus	32,76
	16-mars-16	LES SCIENTIFINES	Artistes	150,00
	23-mars-16	ALEXANDRE LACROIX	Artistes	700,00
	23-mars-16	TANIA BALADI	Artistes	275,00
	16-mars-16	EVELYNE DROUIN	Artistes	367,46
	16-mars-16	ROSETTE D'ARAGON	Artistes	270,00
	16-mars-16	STEVEN ROSENSTEIN	Artistes	100,00
	16-mars-16	CLUB TECHNO CULTURE	Artistes	629,92
	16-mars-16	RANDOLPH PUB LUDIQUÉ INC.	Artistes	367,46
	16-mars-16	ROBERT MARTIN	Artistes	262,47
	16-mars-16	CAROLINE FLORE BARBER	Artistes	456,95
	16-mars-16	KIDS CODE JEUNESSE	Artistes	250,00
	16-mars-16	ARIEL FENSTER	Artistes	345,00
	23-mars-16	LUDOCIELS POUR TOUS	Artistes	290,00
	23-mars-16	FONDATION METROPOLIS BLEU	Artistes	250,00
	16-mars-16	FRANK SYLVESTRE	Artistes	350,00
TOTAL				6 146,90
FRAPPIER, GENEVIEVE	17-mars-16	RACHIELE, LOUIS	Rembours.aux employés des frais encourus	15,41
	23-mars-16	FORTAICH, STEPHANE	Frais de kilométrage du 11 janv. au 11 fév.2016	55,29
	23-mars-16	FORTAICH, STEPHANE	Frais de kilométrage du 9 février au 10 mars 2016	74,11
TOTAL				144,81
GAUDREAU, SONIA	24-mars-16	OUELLET, MARIE-CLAUDE	Achats divers ouverture du nouveau Centre Culturel	37,03
TOTAL				37,03

Factures payées non associées à un bon de commande pour le mois de mars 2016

Saisie décentralisée des factures (SDF)

Approbateur	Date d'approbation	Nom fournisseur	Description	Montant
OUELLET, MARIE-C.	14-mars-16	BOYER, JEAN-FRANCOIS	Rembours.aux employés des frais encourus	74,30
	15-mars-16	DANIEL RACINE	Artistes	200,00
	15-mars-16	TURGEON, REMI	Rembours.aux employés des frais encourus	15,14
	14-mars-16	THIBAULT, YANICK	Rembours.aux employés des frais encourus	24,50
	15-mars-16	LES DISQUES ODD SOUND	Artistes	1 458,28
	03-mars-16	CLAUDETTE LEMAY	Artistes	1 700,00
	15-mars-16	ROULEAU-PAQUIN DESIGN CO	Artistes	314,96
	03-mars-16	THEATRE BARBARE	Artistes	1 049,87
	21-mars-16	MARIE-ANDREE COTE	Artistes	1 500,00
	21-mars-16	AD LITTERAM	Artistes	1 259,85
	21-mars-16	MARIANNE LAMBERT	Artistes	1 800,00
TOTAL				9 396,90
PLANTE, STÉPHANE	17-mars-16	GAUDREAU, SONIA	Frais de représentation pour réunion de concertation	33,22
	17-mars-16	GAUDREAU, SONIA	Dîner préparation ouverture Centre culturel	264,13
TOTAL				297,35
REEVES, GENEVIEVE	16-mars-16	GAUTHIER, VIVIANE	Frais de stationnement CA du mois de mars.	18,41
	04-mars-16	PROVOST, MANON	Frais de représentation et d'accueil bureau des élus	102,28
TOTAL				120,69
THERRIEN, MICHEL	02-mars-16	PAQUET, SOPHIE	Frais de stationnement et de kilométrage.	133,99
TOTAL				133,99

Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de mars 2016

Dernier Approbateur	Nom fournisseur	Numéro bon commande	Date d'approbation	Montant de l'engagement	Description
ANGELY, MARION	CIEMM- COMITE INTER-ENTREPRISES DU MTL	1113535	24-mars-16	300,00	Frais - Adhésion et cotisation
	ENTRAC INC.	1112443	21-mars-16	467,72	Conseiller en ergonomie
	S/ES PROF. ET ADMINISTRATIFS DRUMMOND	1110793	14-mars-16	813,65	Conseiller en relation de travail
	RHEAULT, NATHALIE	1111687	22-mars-16	334,40	Conseiller en relation de travail
	TAXI-CHARGE.	1111669	17-mars-16	524,94	Frais - Transport en commun, taxi, stationnement
BOUCHER, DOMINIC	ABC ENVIRONNEMENT INC.	1109177	07-mars-16	774,41	Service - Vidange de puisards, regards et fosses septiques
	ALESCIO PLOMBERIE INC	1111881	17-mars-16	2 310,21	Service - Déglçage et nettoyage de conduites
	APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE	1109165	07-mars-16	2 129,40	Service - Formation en sant� et s�curit�
	AFFAIRES MUNICIPALES	1111875	17-mars-16	200,00	Service - Formation en sant� et s�curit�
	CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1112301	21-mars-16	4 702,74	Frais - R�glement, r�clamation
	COMPUGEN INC.	1108292	02-mars-16	421,64	Ordinateur et accessoire
	CONSTRUCTION DJL INC	1108106	01-mars-16	1 171,93	Asphalte, bitume
		1111884	17-mars-16	1 826,78	Asphalte, bitume
	DESCHAMPS IMPRESSION INC.	1114054	30-mars-16	21,00	Service - Impression
	ENTREPRISES FORLINI	1110054	10-mars-16	146,98	�quipement de protection
	EXTERMINATION INSPEX INC.	1105150	01-mars-16	31,50	Service - Extermination, fumigation
	FORMOBILE, CENTRE DE FORMATION INTEGREE INC.	1111878	17-mars-16	570,00	Formation en d�v. organisationnel et technique
	INOLEC	1108277	02-mars-16	1 183,19	Outil manuel
	LES PUBLICATIONS DU QUEBEC	1113023	23-mars-16	136,22	Guide
	LOCATION GAMMA INC.	1104813	17-mars-16	297,07	Location - Outil manuel
	PRIMO INSTRUMENT INC.	1114049	30-mars-16	216,27	Outil manuel
	PRODUITS AUTOMOBILES LAURENTIDE INC.	1098750	07-mars-16	2 099,75	�quipement - V�hicule et appareil
		1108103	01-mars-16	1 049,87	Huile et liquide pour mat�riel roulant
	PRODUITS SANY	1113947	30-mars-16	39,48	�quipement d'entretien manuel
	QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1096137	10-mars-16	40,93	Produit de branchement
	RICCI, TEASDALE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	1110039	10-mars-16	134,02	Huissier de justice
	STELEM	1108286	02-mars-16	440,95	Outil manuel
		1110046	10-mars-16	157,48	Borne d'incendie
	SUV SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1110488	11-mars-16	892,39	R�paration de conduit d'aqueduc
	SWISS ONE SAFETY INC.	1110056	10-mars-16	944,89	�quipement de protection
	TECHNOLOGIES METEOROLOGIQUES MET-TECH INC.	1095802	07-mars-16	3 716,56	M�t�orologue
	TENAQUIP LIMITED	1108095	01-mars-16	84,37	Pompe et compresseur
			01-mars-16	25,50	Gant
	TRANSELEC COMMOMN INC.	1105198	11-mars-16	1 632,40	Service - �clairage de rue et signalisation
	U. CAYOUILLE INC.	1108283	02-mars-16	387,21	Accessoire et pi�ce de remplacement pour outil

Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de mars 2016

Dernier Approbateur	Nom fournisseur	Numéro bon commande	Date d'approbation	Montant de l'engagement	Description	
BOUTIN, PIERRE	AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	1111676	17-mars-16	9 774,34	Service - Travail technique en architecture et génie civil	
		1111677	17-mars-16	9 517,12	Service - Travail technique en architecture et génie civil	
		1111678	17-mars-16	7 716,58	Service - Travail technique en architecture et génie civil	
		1111681	17-mars-16	8 218,20	Service - Travail technique en architecture et génie civil	
		1111685	17-mars-16	4 381,14	Service - Travail technique en architecture et génie civil	
		CONSTRUCTION DJL INC	1106299	14-mars-16	22 824,28	Asphalte, bitume
		DESCHAMPS IMPRESSION INC.	1109122	07-mars-16	21,00	Service - Impression
		ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	1112566	22-mars-16	2 755,25	Tuyauterie et raccord
				22-mars-16	8 246,88	Bois de construction
				22-mars-16	114,39	Accessoire et fourniture de plomberie
	EQUIPEMENT CON-X CANADA INC.	1108070	01-mars-16	2 576,34	Machine et équipement d'aménagement paysager	
			01-mars-16	387,77	Outil manuel	
	LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	1112572	22-mars-16	12 031,57	Location - Appareil automobile spécialisé	
	LES PAVAGES CHENAIL INC.	1094575	07-mars-16	1 829,93	Asphalte, bitume	
		1109909	29-mars-16	22 827,43	Asphalte, bitume	
		PEPINIERE FRANCOIS LEMAY INC.	1108565	03-mars-16	1 880,32	Végétaux
	SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	1108569	03-mars-16	22 828,34	Véhicule lourd et machinerie lourde	
	TRANSVRAC MONTREAL LAVAL INC.	1096134	23-mars-16	13 648,37	Service - Collecte de matières organiques	
		1108067	01-mars-16	10 498,75	Service - Collecte de matières organiques	
		W. COTE ET FILS LTEE	1103044	07-mars-16	409,57	Réparation/Entretien - Véhicule lourd et machinerie lourde
		BROUSSEAU, HELENE	CPU DESIGN INC.	1113168	23-mars-16	173,23
CARRIER, RAYMOND	BRAULT & BOUTHILLIER LTEE	1098765	23-mars-16	54,44	Papier, article de papeterie	
	COFFRES-FORTS C.B. 2000 INC.	1109373	08-mars-16	417,33	Service - Transport de colis	
	IMPRESSION SANS LIMITE	1113202	23-mars-16	51,10	Papier, article de papeterie	
	LES DISTRIBUTRICES SYBCO LTEE	1113204	23-mars-16	3 522,28	Service - Installation, gestion, entretien	
DESJARDINS, STEVE	COMPUGEN INC.	1110571	11-mars-16	140,55	Ordinateur et accessoire	
	HOPITAL VETERINAIRE SHERWOOD PARK	1111258	15-mars-16	524,94	Vétérinaire	
	MP REPRODUCTIONS INC.	1109622	09-mars-16	8 568,00	Service - Numérisation de documents	
	PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	1098467	15-mars-16	1 469,82	Huissier de justice	
	TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	1103788	15-mars-16	839,90	Location - Photocopieur	
	TRADUCTIONS TERRY KNOWLES INC.	1111256	15-mars-16	44,62	Service - Rédaction, révision	
DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	ALERTE COURRIER P.M.E.	1108975	04-mars-16	629,92	Service - Postal, messagerie	
	AVEC PLAISIRS TRAITEUR	1108972	04-mars-16	2 099,75	Service - Traiteur	
	CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1108967	04-mars-16	2 267,73	Service annuel - Téléphonie cellulaire	
	IMPRIMERIE MULTI-FORMAT	1112439	21-mars-16	1 049,87	Service d'impression	
	LES EDITIONS YVON BLAIS INC	1108026	01-mars-16	209,97	Guide de Mise à jour.	
	LINDA KEMERER	1108965	04-mars-16	2 766,35	Formation en développement interpersonnel et relationnel	

Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de mars 2016

Dernier Approbateur	Nom fournisseur	Numéro bon commande	Date d'approbation	Montant de l'engagement	Description
	ORDRE DES URBANISTES DU QUEBEC.	1112170	18-mars-16	288,72	Frais - Inscription pour colloque, conférence et congrès
	TAXI-CHARGE	1108966	04-mars-16	524,94	Service - Transport automobile
FRAPPIER, GENEVIEVE	CORPORATION D'URGENCES-SANTE	1112043	18-mars-16	141,89	Service - Transport ambulancier
	GROUPE MECANO INC	1109394	08-mars-16	1 931,77	Équipement pour piscine et jeu d'eau
	PRODUITS SANY	1107471	09-mars-16	52,94	Équipement et produit d'entretien manuel
		1107472	09-mars-16	140,05	Produit de papier, papier hygiénique
		1107473	09-mars-16	495,43	Équipement et produit d'entretien
		1107474	09-mars-16	267,72	Produit de papier, papier hygiénique
		1111944	17-mars-16	220,64	Équipement et produit d'entretien
		1111945	17-mars-16	413,04	Équipement et produit d'entretien
	TENAQUIP LIMITED	1112046	18-mars-16	203,15	Mobilier pour protection et sécurité
GAUDREAU, SONIA	9171-5169 QUEBEC INC .	1113211	23-mars-16	1 828,88	Accessoire de sport
	ASS. DES RESPONSABLES AQUATIQUES DU QUEBEC	1112037	18-mars-16	245,00	Frais - Adhésion et cotisation
	ASS. PARITAIRE POUR LA SANTE ET SECURITE TRAVAIL	1112033	18-mars-16	200,00	Service - Formation en santé et sécurité
	COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1112057	18-mars-16	4 585,25	Location - Édifice
		1113232	23-mars-16	622,85	Location - Salle
	DISCOVER COMMUNICATIONS INC	1112042	18-mars-16	813,65	Appareil de communication
	PHILIPPE VAN EETVELT	1107643	09-mars-16	5 695,57	Service - Artiste de la scène
	PRODUITS SANY	1113227	23-mars-16	167,55	Équipement et produit d'entretien
		1113525	24-mars-16	71,18	Poubelle et conteneur
GENDRON, DENIS	ADDENERGIE TECHNOLOGIES INC.	1111020	15-mars-16	1 286,10	Réparation/Entretien - Sys. et équipement d'automatisation
	ANGELY, MARION	1112436	21-mars-16	1 297,42	Frais annuel - Stationnement et frais de kilométrage
	CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1112440	21-mars-16	2 601,59	Service annuel - Téléphonie cellulaire-DSAG
		1112442	21-mars-16	447,25	Service annuel - Téléphonie cellulaire-Actifs immobiliers
	CIEMM- COMITE INTER-ENTREPRISES DU MTL	1113539	24-mars-16	450,00	Frais - Adhésion et cotisation
	CPU DESIGN INC.	1110802	14-mars-16	347,77	Imprimante.
	EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1113543	24-mars-16	3 569,57	Psychologue, Travailleur social
	GEOPOSITION ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1108970	04-mars-16	4 724,44	Arpenteur-géomètre
	LEDUC SECURITE	1110572	11-mars-16	495,53	Réparation/Entretien - Sys. de contrôle et de surveillance.
	LES CONSTRUCTIONS TREMCO INC.	1108294	02-mars-16	591,99	Matériel de fixation, clou, vis
	LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION PROFIL INC.	1108969	04-mars-16	2 866,73	Entrepreneur en petits bâtiments
	MBI EXPERTS-CONSEILS	1113540	24-mars-16	3 149,62	Ingénieur mécanique - Matériaux
	PRESTIGE SECURKEY INC	1109627	09-mars-16	138,99	Réparation/Entretien - Porte et fenêtre
	TESSIER RECREO-PARC INC	1107678	08-mars-16	22 287,85	Mobilier pour protection et sécurité
LEGER, APRIL	G & L THIVIERGE INC	1113521	24-mars-16	94,49	Service - Installation, gestion, entretien
	SERVICES ENTRETIEN ALPHANET INC.	1113530	24-mars-16	986,66	Service - Entretien d'immeuble
	SODEM INC.	1113214	23-mars-16	3 291,36	Location - Équipement de sport
		1113215	23-mars-16	3 291,36	Location - Équipement de sport

Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de mars 2016

Dernier Approbateur	Nom fournisseur	Numéro bon commande	Date d'approbation	Montant de l'engagement	Description
OUELLET, MARIE-CLAUDE	OMNISON ET LUMIERES	1113207	23-mars-16	4 429,92	Accessoire et pièce de remplacement pour équip. Tech.
PLANTE, STÉPHANE	ASS. DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC	1109711	09-mars-16	262,47	Frais - Adhésion et cotisation
	CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1107626	10-mars-16	23 097,25	Service annuel - Téléphonie cellulaire-Travaux publics
		1110794	14-mars-16	705,52	Service - Téléphonie cellulaire-Direction
	FACTORIE L'AGENCE	1110573	11-mars-16	10 446,26	Concepteur graphique, infographiste
	MORNEAU SHEPELL LTD.	1109219	07-mars-16	10 000,00	Conseiller, programme d'aide aux employés
	SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1109689	09-mars-16	33,60	Composante électronique
	VALIQUETTE, MARTIN, MONTMARQUET ET ASSOCIES	1104869	11-mars-16	18 262,67	Évaluateur agréé
POLISENO, MARTIN	9028-3870 QUEBEC INC.	1110478	11-mars-16	482,38	Réparation/Entretien - Pompe et compresseur
	ABC RECREATION QUEBEC INC.	1111511	16-mars-16	178,48	Outil manuel
	ACKLANDS - GRAINGER INC.	1111849	17-mars-16	219,91	Équipement de protection
	ARBO-DESIGN INC.	1112561	22-mars-16	1 045,68	Service - Abattage, émondage, élagage
	EQUIPEMENTS DE SECURITE HOTTE INC	1111846	17-mars-16	498,49	Accessoire vestimentaire
	LA CORDEE PLEIN AIR INC.	1111851	17-mars-16	209,72	Accessoire vestimentaire
	LE GROUPE J.S.V. INC	1113188	23-mars-16	164,41	Outil manuel
	LES SERRES VAN MORELL INC.	1113194	23-mars-16	4 718,65	Végétaux
	NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1110486	11-mars-16	261,29	Service - Abattage, émondage, élagage
	NORSECO INC	1111507	16-mars-16	839,89	Graine, semence, bulbe et bouture
	PRODUITS SANY	1112688	22-mars-16	253,01	Équipement et produit d'entretien
	PUROLATOR COURRIER LTEE	1113639	29-mars-16	38,39	Service - Postal, messagerie
	SECURITE LANDRY INC	1111842	17-mars-16	200,14	Accessoire vestimentaire
		1111859	17-mars-16	64,05	Équipement de protection
		1113641	29-mars-16	1 913,93	Outil manuel
	SERRUMAX INC	1111162	15-mars-16	736,38	Service - Serrurier
	SOCIETE INTERNATIONALE D'ARBORICULTURE-QUEBEC	1111160	15-mars-16	500,79	Frais - Inscription pour colloque, conférence et congrès
	TECHSPORT INC.	1113634	29-mars-16	7 246,76	Service - Installation, gestion, entretien
	TOSHIBA DU CANADA LIMITEE	1097155	15-mars-16	312,89	location - Photocopieur
REEVES, GENEVIEVE	2946-8980 QUEBEC INC.	1111364	16-mars-16	328,73	Location - Espace de stationnement
	CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1108968	04-mars-16	2 740,17	Service annuel - Téléphonie cellulaire-Cabinet des Élus
	COMPUGEN INC.	1114044	30-mars-16	70,55	Ordinateur et accessoire
	LA NOUVELLE TABLEE (1996) INC	1109222	07-mars-16	134,91	Accessoire et fourniture de décoration
	LES EDITIONS YVON BLAIS INC	1112978	23-mars-16	68,45	Guide
THERRIEN, MICHEL	BENOIT GIGNAC	1113876	29-mars-16	393,70	Service - Rédaction, révision
	CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1109615	09-mars-16	2 047,26	Service annuel - Téléphonie cellulaire-Communications
	FOURCHETTE & CIE CUISINE COMMUNAUTAIRE	1110804	14-mars-16	3 500,00	Service - Traiteur
	JEAN BEAUDIN	1113544	24-mars-16	5 000,00	Service - Infographie, graphisme
	KOPEL INC.	1112112	18-mars-16	884,52	Service - Postal, messagerie
	LA NOUVELLE TABLEE (1996) INC	1110798	29-mars-16	280,84	Location - Meuble
	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1109623	09-mars-16	1 102,37	Service - Placement média publicitaire

Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de mars 2016

Dernier Approbateur	Nom fournisseur	Numéro bon commande	Date d'approbation	Montant de l'engagement	Description
	MONTREAL STENCIL INC	1108669	03-mars-16	149,44	Article et accessoire de bureau
	SUBSTANCE STRATEGIES NUMERIQUES INC.	1113878	29-mars-16	5 196,88	Spécialiste des médias sociaux

Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de mars 2016

Dernier Approbateur	Nom fournisseur	Numéro bon commande	Date d'approbation	Montant de l'engagement	Description
TROTTIER, PASCAL	HYDRO-QUEBEC	1113321	24-mars-16	2 429,12	Électricité
	LES PUBLICATIONS DU QUEBEC	1107537	23-mars-16	90,81	Guide
	MARTECH SIGNALISATION INC.	1110018	10-mars-16	396,32	Signalisation routière
	PRO SOLAIRE	1110010	10-mars-16	724,41	Signalisation routière
	SOLUTIONS & CO.	1113203	23-mars-16	330,71	Formation en développement interpersonnel/relationnel



Dossier # : 1166954002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2016 en date du 31 mars 2016.

Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2016 en date du 31 mars 2016.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-25 08:41

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166954002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2016 en date du 31 mars 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Selon les directives du Service des finances de la Ville de Montréal, quatre résultats périodiques et évolutions budgétaires sont exigés et produits par les unités d'affaires. Les évolutions budgétaires de 2016 sont fixées au 31 mars, 30 juin et 31 août et les états financiers au 31 décembre.

Le suivi budgétaire s'applique autant aux dépenses de fonctionnement qu'aux revenus générés. L'objectif est de présenter les dépenses et les revenus anticipés par rapport au budget et d'en dégager les écarts les plus significatifs. Pour ce faire, tous les arrondissements et tous les services corporatifs sont mis à contribution.

De plus, tel que mentionné à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier doit déposer au conseil municipal des états comparatifs des revenus et des dépenses touchant le budget de fonctionnement de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1156954004 : Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2015 en date du 30 septembre 2015.

GDD 1156954001 : Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2015 en date du 30 juin 2015.

GDD 1152077002 : Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2015 en date du 31 mars 2015.

DESCRIPTION

Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2016 en date du 31 mars, conformément à l'application de l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et les Ville*.

JUSTIFICATION

L'évolution budgétaire au 31 mars 2016 anticipe un surplus de gestion de 935 648 \$. Cette prévision annonce un déficit de 39 848 \$ pour les dépenses d'opération et un excédant de 975 400 \$ du côté des recettes locales.

Pour l'arrondissement le surplus de gestion anticipé et de l'ordre de 728 734 \$, pour tenir compte des recettes de permis de construction, de modification et d'études de demandes mutualisées. Le montant remis à l'arrondissement en 2015, représentait 56% des recettes totales enregistrées. Aux fins d'estimation, cette même proportion a été appliquée dans notre analyse trimestrielle, ce qui représente un montant négatif de 206 600 \$.

Rappelons que ces recettes sont, depuis 2015, réparties sous un principe de mutualisation. L'évolution budgétaire tient compte de la prévision de revenus par rapport au budget de référence établi en 2014 . Les recettes réelles mutualisées remises à l'arrondissement seront annoncées aux états financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir les tableaux déposés au service des finances en annexe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diego Andres MARTINEZ

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON

Le : 2016-04-21

Conseiller en gestion des ressources
financières
Arrondissement CDN-NDG

Tél : 514-868-3814

Télécop. :

Directeur des services administratifs et du
greffe

Tél : 514-868-3644

Télécop. :

Dossier # : 1166954002

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles

Objet : Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2016 en date du 31 mars 2016.



[CDN-NDG.31.mars.2016.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en gestion des ressources financières
Arrondissement CDN-NDG

Tél : 514-868-3814

Télécop. :

Évolution budgétaire au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)
Analyse des écarts par famille de revenus

Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Note:

1. Le budget original VISION II correspond à l'origine ORTO

(en milliers \$)

Objet	Compétences de nature locale					Compétences d'agglomération					Total - Compétences					Explication d'écarts	
	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Ecart budget	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Ecart budget	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Ecart budget	Local	Agglomération
Taxes- Autres	84,6	84,6	85,8	85,8	1,2	-	-	-	-	-	84,6	84,6	85,8	85,8	1,2	Explication non requise	
Autres services rendus	2 116,5	2 116,5	569,3	2 416,2	299,7	-	-	-	-	-	2 116,5	2 116,5	569,3	2 416,2	299,7	150,0 Services culturels et récréatifs 5,8 : Vente de documents - cahiers de charge, rapports d'accidents, etc 142,8 : Location occupation temporaire du domaine public 12,7 : Services techniques et travaux divers	
Licences et permis	52,1	52,1	424,2	575,0	522,9	-	-	-	-	-	52,1	52,1	424,2	575,0	522,9	52,9 : Imposition de droits 470,0 : Surplus par rapport aux budgets mutualisés de construction, de rénovation et d'étude de demande	
Contraventions - circulation et stationnement	130,9	130,9	174,7	200,0	69,1	-	-	-	-	-	130,9	130,9	174,7	200,0	69,1	69,1 Constats - surveillance du stationnement	
Autres - amendes et pénalités	65,7	65,7	13,1	65,7	-	-	-	-	-	-	65,7	65,7	13,1	65,7	-		
Fonds d'amortissement	-	-	2,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,8	-	-	Explication non requise	
Autres- autres revenus	-	-	2,2	70,5	70,5	-	-	-	-	-	-	-	2,2	70,5	70,5	70,5 : Autres revenus	
Transferts gov. - Ententes de partage - Activ	-	-	(5,5)	12,0	12,0	-	-	-	-	-	-	-	(5,5)	12,0	12,0	12,0 : Travaux effectués par la Ville - service de l'eau	
TOTAL	2 449,8	2 449,8	1 266,6	3 425,2	975,4	-	-	-	-	-	2 449,8	2 449,8	1 266,6	3 425,2	975,4		

Évolution budgétaire au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)
Analyse des écarts par famille de dépenses

Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Note: 1. Le budget original VISION II correspond à l'origine ORTO

(en milliers \$)

Objet	Compétences de nature locale					Compétences d'agglomération					Total - Compétences					Explication d'écarts	
	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Local	Agglomération
Rémunération	29 787,2	29 816,7	6 697,5	29 986,0	(169,3)	-	-	-	-	-	29 787,2	29 816,7	6 697,5	29 986,0	(169,3)	Hors structure: -166,7 Temps supplémentaire: 133,1 Écarts salariaux: -132,2 Autres explications: -3,5	POMO: Postes vacants : Temps supplémentaire: Écarts salariaux: Autres explications:
Cotisations de l'employeur	9 117,3	9 127,6	2 037,9	9 152,4	(24,8)	-	-	-	-	-	9 117,3	9 127,6	2 037,9	9 152,4	(24,8)	Explication non requise	
Transport et communications	922,8	985,4	118,3	991,9	(6,5)	-	-	-	-	-	922,8	985,4	118,3	991,9	(6,5)	Explication non requise	
Honoraires professionnels	557,3	609,6	46,2	609,6	0,0	-	-	-	-	-	557,3	609,6	46,2	609,6	0,0	Explication non requise	Honoraires professionnels
Services techniques et autres	11 345,9	11 291,8	2 773,2	11 391,7	(99,8)	-	-	-	-	-	11 345,9	11 291,8	2 773,2	11 391,7	(99,8)	324,0 : Services techniques -419,6 : Contrats de déneigement et de transport de la neige -106,6 : Contrat de déversement de terres d'excavation 46,0 : Equipement et matériel roulant 56,4 : Autres services	Services techniques et autres
Location, entretien et réparation	8 907,7	9 049,8	1 503,2	8 657,9	391,9	-	-	-	-	-	8 907,7	9 049,8	1 503,2	8 657,9	391,9	134,2 : Location, entretien et réparation CSP-MRA -26,8 : Location des immeubles et terrains 201,9 : Contrat de location autoniveleuses - Neige 177,6 : Contrat de location de remorques - Neige 170,6 : Facturation immobilière 2,8 : Autres dépenses	Location, entretien et réparation
Biens non durables	6 593,0	6 764,8	1 772,5	7 205,2	(440,3)	-	-	-	-	-	6 593,0	6 764,8	1 772,5	7 205,2	(440,3)	-397,4 : Sel et autres abrasifs -320,0 : Déficit anticipé pour l'énergie -110,0 : Serv publics - éclairage de rues -67,8 : Agrégats et matériaux de construction 186,0 : Pièces et accessoires 93,0 : Arbres et fournitures horticoles 59,9 : Carburant 23,0 : Vêtements, chaussures et accessoires 93,0 : Autres biens non durables	Biens non durables
Biens durables	172,2	184,7	11,9	184,7	(0,0)	-	-	-	-	-	172,2	184,7	11,9	184,7	(0,0)	Explication non requise	Biens durables
Contributions à des organismes	3 925,3	4 086,4	1 108,0	4 086,4	0,0	-	-	-	-	-	3 925,3	4 086,4	1 108,0	4 086,4	0,0	Explication non requise	Contributions à des organismes
Autres objets de dépenses	2 671,3	2 681,3	498,8	2 372,3	309,0	-	-	-	-	-	2 671,3	2 681,3	498,8	2 372,3	309,0	189,0 : Dépenses contingentes d'estimer en justice 90,0 : Dépenses générales d'administration 30,0 : Dépenses diverses travaux publics	Autres objets de dépenses
Total	74 000,0	74 598,2	16 567,6	74 637,9	(39,8)	-	-	-	-	-	74 000,0	74 598,2	16 567,6	74 637,9	(39,8)		

Évolution budgétaire au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)
Analyse des écarts par type d'affectation

Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Note: 1. Le budget original VISION II correspond à l'origine ORTO

(en milliers \$)

Objet	Compétences de nature locale					Compétences d'agglomération					Total - Compétences					Explication d'écarts	
	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Local	Agglomération
Activités financières d'immobilisations	-	-	25,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,9	-	-		
Affectation - Excédent de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Excédent de fonctionnement - autres	(857,2)	(1 411,1)	(549,3)	(1 411,1)	(0,0)	-	-	-	-	-	(857,2)	(1 411,1)	(549,3)	(1 411,1)	(0,0)		
Total	(857,2)	(1 411,1)	(523,4)	(1 411,1)	(0,0)	-	-	-	-	-	(857,2)	(1 411,1)	(523,4)	(1 411,1)	(0,0)		

Évolution budgétaire au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)
Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original

Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers \$)

Objet	Écart budget		Crédits additionnels		Affectations		No. résolution	Explications		
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglo	
DÉPENSES	48,2	-	48,2				1150587004	Transfert corporatif pour l'épandage d'abrasifs		
	(4,0)	-	(4,0)				1145167003	Coût du service de gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs		
	185,3	-			185,3			Affectation de surplus corporatif - Théâtre Empress		
	368,6	-			368,6			Ouverture de surplus		
	-	-								
	-	-								
	-	-								
	-	-								
	-	-								
	-	-								
	-	-								
	-	-								
	-	-								
	-	-								
	-	-								
	-	-								
	-	-								
	-	-								
	Total dépenses	598,2	-	44,2	-	553,9	-			

<i>Ligne de contrôle</i>			Ecart	IMPORTANT <i>L'écart doit être à zéro</i>
598,2	598,2	-	0,0	



Dossier # : 1163571004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion de soutien à un projet communautaire de registre des baux montréalais.

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement de CDN-NDG ont reçu en février 2016, une demande de soutien financier d'une entreprise sociale, *monloyer.quebec*, souhaitant permettre aux locataires et aux décideurs publics de faire des choix éclairés en matière de logement et de faire avancer les connaissances en la matière au bénéfice de tous;

ATTENDU QUE cette entreprise sociale, *monloyer.quebec*, se propose de collecter, analyser et rendre accessible par une application web les données ouvertes sur les logements locatifs à Montréal;

ATTENDU QUE selon les données de la Communauté métropolitaine de Montréal, près de 65 % des ménages résidants sur le territoire de la Ville de Montréal sont locataires, et plus de 40 % d'entre eux dépensent plus de 30 % de leur revenu pour se loger;

ATTENDU QUE malgré l'importance de cet enjeu, les seules données fiables sur les loyers payés sur le territoire de la Ville sont celles de l'Enquête sur le marché locatif effectuée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Si cette enquête permet d'estimer le loyer moyen payé à l'échelle d'un arrondissement, elle ne tient pas compte des commodités et services fournis et ne dispose pas de précisions pour une analyse à l'échelle d'un quartier, d'un secteur, d'une rue;

ATTENDU QUE l'arrondissement de CDN-NDG est composé de plus de 70 % de locataires;

ATTENDU QUE la participation de l'arrondissement de CDN-NDG à ce projet permettra de rendre notre territoire plus transparent en ce qui a trait aux logements locatifs disponibles et, à terme, à rendre notre arrondissement plus accessible aux locataires;

ATTENDU QUE les arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie, Plateau-Mont-Royal et du Sud-Ouest ont déjà répondu favorablement à cette demande;

ATTENDU QUE la somme demandée représente 24 000 \$ par année à partager avec plusieurs arrondissements.

Il est proposé par M. Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce :

De demander aux membres du conseil d'arrondissement de soutenir la mission de l'entreprise sociale *monloyer.quebec* dans la mise en œuvre de ce registre des baux montréalais.

D'y contribuer financièrement pour une somme d'environ 5 000 \$ pour la première année d'implantation.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-04-25 08:50

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163571004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion de soutien à un projet communautaire de registre des baux montréalais.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Cette motion a été préparée à la demande de M. Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane GAUTHIER
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-9387
Télécop. : 514 868-3538

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-11

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3644
Télécop. : 514 872-7474